

Université de Montréal

**Deux mères, un donneur et des enfants.
Une reconfiguration des rôles familiaux?**

par

Isabelle Côté

École de service social

Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée à la Faculté des arts et des sciences
en vue de l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.)
en service social

janvier, 2012

© Isabelle Côté, 2012

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Cette thèse intitulée

**Deux mères, un donneur et des enfants.
Une reconfiguration des rôles familiaux?**

Présentée par
Isabelle Côté

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Ricardo Zúñiga, président-rapporteur
Guylaine Racine, Ph. D., directrice de recherche
Diane Dubeau, Ph. D., membre du jury
Jean-Martin Deslauriers, Ph. D., examinateur externe
Évelyne Lapierre-Adamcyk, Ph. D., représentante du doyen de la FAS

Résumé

Il est convenu de dire que la famille d'aujourd'hui se construit de multiples façons. Les familles recomposées, issues des nouvelles technologies de la reproduction, de l'adoption internationale ou dont les parents sont de même sexe font partie du paysage depuis de nombreuses années, au point où elles n'étonnent plus. Ces familles ont comme particularité de remettre en question l'adéquation entre la sexualité du couple et la reproduction tout en introduisant d'autres personnes dans la conception ou dans l'éducation des enfants. Malgré la polymorphie des familles contemporaines, perdure toutefois une certaine représentation de la famille basée sur le sang partagé entre les différents membres qui la composent. En ce sens, les « vrais » parents sont ceux qui sont à l'origine de la naissance de l'enfant (Déchaux, 2007; Deliège, 2005). Parallèlement à cela, on constate l'émergence d'un discours centré sur l'importance du père pour le développement et le bien-être de l'enfant, au point où l'absence du père au sein du foyer familial tend de plus en plus à être conceptualisée comme un problème social majeur (Kelly, 2009). De fait, les recherches démontrent que l'engagement paternel profite autant aux enfants qu'au père et à la mère. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu. Cette thèse a comme objectif de comprendre le rôle du donneur au sein des familles lesboparentales, à savoir la place que lui font les mères dans leur projet parental. Nous cherchons également à comprendre comment ce rôle s'actualise. Pour ce faire, nous avons interrogé neuf (9) couples lesbiens et les neuf (9) donneurs à l'origine de leur projet parental. Les résultats présentent un niveau différencié d'implication des donneurs en fonction de la mise à distance ou de l'appropriation par les mères du schéma nucléaire traditionnel.

Mots-clés : Homoparentalité, familles lesboparentales, donneurs connus, représentations sociales, parenté, parentalité, paternité

Abstract

It is generally acknowledged that today's families come in a wide variety of forms. Reconstituted families, new reproductive technologies, international adoption and same-sex parents have become such a fixture in our social landscape that they are no longer surprising. The common characteristic of all these types of families is that they challenge the relationship between a couple's sexuality and reproduction by introducing other people into the process of conceiving or educating children. In spite of the diversity of contemporary family structures, however, a certain representation of the family persists based on the blood relationship between its various members: a child's "real" parents are still considered to be his or her biological parents (Déchaux, 2007; Deliège, 2005; Fine, 2010). There is also an emerging discourse centred on the importance of the father in a child's development and well-being, to the extent that the absence of a father in the family home is increasingly conceptualized as a major social problem (Kelly, 2008). Research shows that father involvement benefits children as well as their mother and father. Of particular interest in this context are lesbian-parented families whose children were conceived by a known donor. The objective of this thesis is to better understand the role of the donor in lesbian-parented families—what place the mothers allow the donor in their parenting project. To better understand how this role is currently evolving, we interviewed nine lesbian couples and the nine donors who participated in their parenting project. The results show that the donors are involved to varying degrees, depending on the extent to which the child's mothers have adopted or distanced themselves from the traditional nuclear family model.

Keywords: Lesbian-parented families, known donor, social representations, parenthood, kinship, fatherhood

Table des matières

RÉSUMÉ	I
ABSTRACT	II
LISTE DES TABLEAUX.....	VIII
LISTE DES FIGURES.....	IX
REMERCIEMENTS.....	XI
INTRODUCTION	1
1. PROBLÉMATIQUE	7
1.1 LA LOI INSTITUANT L'UNION CIVILE ET LES NOUVELLES RÈGLES DE FILIATION.	7
1.2 PERTINENCE DE LA PRÉSENTE ÉTUDE	13
1.3 QUESTION DE RECHERCHE.....	14
1.4 OBJECTIFS DE RECHERCHE.....	15
2. REVUE DE LA DOCUMENTATION.....	17
2.1 LA TRILOGIE DES LIENS FAMILIAUX : LA PARENTÉ, LA PARENTALITÉ ET LA FILIATION COMME DISCOURS ET D'APPROPRIATION ET DE REDÉFINITION DES LIENS AU SEIN DES FAMILLES	17
2.1.1 La parenté : la substance partagée pour définir l'authenticité des liens familiaux.	18
2.1.2 La parentalité : la quotidienneté comme revendication de l'authenticité des liens familiaux.....	22
2.1.3 La filiation : la reconnaissance étatique de l'authenticité des liens familiaux.....	25
2.2 QUAND DEUX PERSONNES NE SUFFISENT PLUS POUR DANSER LE TANGO : LE REAMENAGEMENT DE LA TRILOGIE GRACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE LA REPRODUCTION.	28
2.2.1 Développer un discours d'appropriation de la maternité	28
2.2.2 L'invisibilité de l'infertilité masculine et la répétition de la paternité.....	31
2.2.3 L'aménagement filial comme fiction permettant de préserver la vraisemblance familiale.....	35
2.3 LA TRANSFORMATION ET LA RECONSTRUCTION DE LA PATERNITÉ : MONTÉE DE LA RECONNAISSANCE SOCIALE DE LA PLACE DU PÈRE AU SEIN DE LA FAMILLE.....	38
2.3.1 L'engagement paternel et ses déterminants	39
2.3.2 Le père comme élément important du mieux-être de l'enfant	45

2.4 LES FAMILLES LESBOPARENTALES AU CARREFOUR DES TRANSFORMATIONS LIÉES AU CHAMP DE LA FAMILLE	50
2.4.1 L'articulation de la trilogie : aménagements de la parenté, de la parentalité et de la filiation	52
2.4.2 Le donneur connu pour l'accès à son histoire génétique et pour la présence paternelle	60
2.4.3 Regard des donneurs sur leur don de sperme	65
2.5 PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA RECENSION DE LA DOCUMENTATION	67
3. CADRE D'ANALYSE.....	71
3.1 LA THÉORIE DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES.....	71
3.2 PERTINENCE DE LA THÉORIE DES REPRÉSENTATIONS SOCIALES POUR APPRÉHENDER LA RÉALITÉ DES FAMILLES LESBOPARENTALES DONT LES ENFANTS SONT NÉS D'UN DONNEUR CONNU.....	81
4. CADRE MÉTHODOLOGIQUE	84
4.1 LES DIFFICULTÉS SÉMANTIQUES.....	84
4.2 LES CONSIDÉRATIONS ETHIQUES DE RECHERCHE.....	85
4.3 L'APPROCHE QUALITATIVE	88
4.4 L'ÉCHANTILLONNAGE.....	89
4.5 LES PROCÉDURES DE RECRUTEMENT.....	92
4.6 L'ENTREVUE SEMI-DIRIGÉE ET LA RETRANSCRIPTION DU MATÉRIEL.....	97
4.7 LE DÉROULEMENT DES ENTREVUES	102
4.8 L'ANALYSE DE CONTENU COMME STRATÉGIE D'ANALYSE	104
4.8.1 La préanalyse.....	105
4.8.2 La phase d'exploitation du matériel	107
4.8.3 L'analyse et l'interprétation des résultats	114
4.9 CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTES ET DES PARTICIPANTS.	118
4.9.1 Caractéristiques des mères.	119
4.9.2 Caractéristiques des donneurs.....	120
4.10 LIMITES DE LA PRÉSENTE ÉTUDE	125
4.11 CONCLUSION	126

5. ANALYSE ET DISCUSSION DU MATÉRIAU RECEUILLI..... 128

5.1 REPRÉSENTATIONS DE LA PARENTALITÉ.....	128
5.1.1 Une famille comme les autres	129
5.1.2 Avoir des enfants oui, mais...	132
5.1.3 C'est le quotidien qui fait le parent !.....	138
5.1.4 L' « autre » mère.....	142
5.1.5 Maman, Mummy, ou l'importance de la désignation	150
5.1.6 Conclusion.....	154
5.2 REPRÉSENTATIONS DE LA PARENTÉ	158
5.2.1 Le dilemme du sang	158
5.2.2 La loi désigne le parent, mais elle ne le crée pas	168
5.2.3 La famille élargie du donneur	174
5.2.4 Conclusion.....	183
5.3. REPRÉSENTATIONS DE LA PATERNITÉ.....	186
5.3.1 Un père c'est...	187
5.3.2 Un père, mais pas un parent.....	190
5.3.3 Père ou donneur, là est la question	197
5.3.4 Conclusion.....	207
5.4 LA MISE EN PRATIQUE DU RÔLE DU DONNEUR.....	210
5.4.1 La « grande demande »	211
5.4.2 L'engagement du donneur dans le projet parental.	220
5.4.3 La relation donneur-enfant.....	231
5.4.4 Un donneur impliqué, mais jusqu'à quel point ?	234
5.4.5 Conclusion.....	236

6. LE RÔLE DU DONNEUR CONNU DANS LES FAMILLES LESBOPARENTALES : IMPACT DES REPRÉSENTATIONS 239

6.1 LA PARENTALITÉ ET LA PARENTÉ : DEUX OBJETS FONDAMENTAUX POUR COMPRENDRE LA FAMILLE LESBOPARENTALE AVEC DONNEUR CONNU.	240
6.2 DU GENITEUR AU PAPA, EN PASSANT PAR LE TIERS INTERESSE : MISE EN PRATIQUE DU ROLE DU DONNEUR EN FONCTION DES OBJETS REPRESENTATIONNELS.....	250

CONCLUSION	260
<i>RÉSUMÉ DE LA RECHERCHE ET PRINCIPAUX CONSTATS</i>	<i>262</i>
<i>RETOMBÉES DE LA PRÉSENTE ÉTUDE</i>	<i>264</i>
<i>Pour l'amélioration des connaissances.....</i>	<i>265</i>
<i>Pour une meilleure compréhension de la famille au sein de la discipline du travail social.....</i>	<i>267</i>
<i>Pour l'élaboration des nouvelles législations.....</i>	<i>268</i>
<i>RECOMMANDATIONS POUR DES RECHERCHES FUTURES</i>	<i>270</i>
RÉFÉRENCES	272

LISTE DES APPENDICES

APPENDICE A :	Formulaires de consentement	I
APPENDICE B :	Liste des organismes ayant été contactés pour le recrutement	VII
APPENDICE C :	Guides d'entrevue	IX
APPENDICE D :	Grille de codification	XVII

Liste des tableaux

TABLEAU 1 :	Organisations ciblées pour le recrutement et réponses obtenues.....	95
TABLEAU 2 :	Récapitulatif des caractéristiques des triades.....	123

Liste des figures

FIGURE I :	Modèle bidimensionnel de Moliner (1995).....	78
FIGURE II :	Hiérarchisation des objets représentationnels.....	241
FIGURE III :	Mise en pratique du rôle du donneur en fonction de la hiérarchisation des objets représentationnels.....	251

*À Louise, ma mère sociale, qui me démontre
depuis tant d'années que c'est l'amour qui fait le parent*

Remerciements

Tout d’abord, je tiens à remercier le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) ainsi que le Fonds de recherche sur la société et la culture du Québec (FQRSC) pour leur appui financier. Je souhaite également remercier l’École de service social et la Fondation de l’Université de Montréal. Enfin, je remercie l’Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat des chargées et chargés de cours de l’UQO pour avoir mis en place un fonds de perfectionnement permettant un dégagement d’enseignement par session pour entreprendre des études supérieures. Faire un doctorat sans trop de soucis financiers représente un atout majeur.

Ensuite, je désire remercier sincèrement ma directrice de thèse, Guylaine Racine. Sans son accompagnement, sa rigueur intellectuelle et méthodologique, sa disponibilité mais, surtout, sa formidable capacité à tout dédramatiser pour resituer les priorités, je n’aurais pas vécu cette expérience de la même façon. Son impact a été très important dans mon cheminement non seulement professionnel, mais aussi personnel.

J’ai eu la chance également d’entreprendre cette démarche avec les professeures Diane Dubeau et Line Chamberland. Je les remercie toutes deux d’avoir accepté avec enthousiasme de participer à ce projet. La pertinence de leurs commentaires et propositions a certes contribué à bonifier ma réflexion. Par ailleurs, je remercie le professeur Sébastien Grammond pour toutes les discussions à saveur juridique qui m’ont permis de mieux appréhender certains aspects législatifs non seulement en regard de cette thèse, mais également de travaux parallèles. Enfin, j’ai découvert une alliée en Mona Greenbaum, coordonnatrice de la Coalition des familles homoparentales. Son enthousiasme quant à cette recherche fut source de motivation.

Le parcours doctoral en est un qui est ardu et qui demande beaucoup de compréhension de la part des proches. Quant à moi, j'ai eu la chance d'être très bien entourée à ce sujet. C'est pourquoi je tiens à souligner à quel point l'entraide, l'écoute patiente et les encouragements de mes fidèles amies Nadine, Nathalie, Christiane, mais tout spécialement de mon âme sœur Caroline, m'ont permis de traverser cette période avec plus de sérénité. Aussi, mon parcours intellectuel est ce qu'il est grâce à mon mentor, mais surtout ami, Stéphane.

Je souhaite également remercier affectueusement tous mes parents. Nul doute qu'ils ont fortement accompagné ma réflexion durant cette thèse. C'est grâce à mon père si j'ai tant désiré un jour entreprendre des études supérieures, du fait de la valeur qu'il a toujours accordée à l'éducation et à l'importance du dépassement de soi. Quant à ma mère, sans son aide précieuse, je n'aurais pu terminer mon doctorat aussi rapidement. Enfin, les deux grands-mères de mes fils ont été formidables en prenant avec elles mes enfants chaque fois que j'avais besoin de temps pour travailler. Mais surtout, en faisant de ce gardiennage une fête afin que mes enfants ne ressentent pas mon absence, mais bien leur présence.

Je n'aurais jamais pu entreprendre et encore moins terminer ce doctorat sans les trois merveilleux hommes de ma vie. À toi mon grand, mon Olivier chéri. On voit poindre l'homme que tu deviendras. Je sais qu'il sera aussi merveilleux que le garçon que tu es. Et toi, Gabriel, mon adorable bout en train. Toutes tes réflexions sur la vie sont autant de perles qui me ramènent à l'essentiel. Louis, ton indéfectible affection à mon endroit m'a permis de garder le cap. Votre présence dans ma vie est ma plus grande richesse.

Pour conclure, je tiens à souligner la très grande générosité des femmes et des hommes qui m'ont laissé entrer dans leur univers en acceptant de partager avec moi une partie de leur vie. J'espère sincèrement avoir su rendre justice à la richesse de leurs témoignages.

INTRODUCTION

Qu'est-ce qu'une famille? Est-elle nécessairement tributaire des liens du sang ou plutôt assujettie à d'autres composantes plus intangibles, mais néanmoins essentielles telles que l'affectivité, la quotidienneté ou la prise en charge matérielle? Le cas échéant, qui sont nos parents? Ces questions auxquelles il était autrefois simple de répondre se complexifient désormais alors que l'institution familiale connaît une redéfinition tant sur le plan de sa structure que de sa composition. Si l'on pouvait prétendre voilà quelques décennies encore que « tout le monde sait ou croit savoir ce qu'est la famille, cette dernière s'inscrivant si fortement dans notre pratique quotidienne qu'elle apparaît implicitement à chacun comme un fait naturel et par extension, comme un fait universel (Héritier, 1979, dans Lenoir, 1991, p. 781) », peut-on prétendre la même chose aujourd'hui alors que la famille est de plus en plus polymorphe? Il est, en effet, désormais difficile de résumer la famille selon le postulat voulant qu'elle résulte des lois permanentes et immuables de la nature et qu'elle subsiste grâce aux lois de la culture imposées par le droit et la morale (Schneider, 1980).

Faut-il penser la famille en dehors de la procréation? Est-ce qu'il suffit de concevoir un enfant pour devenir parent? Est-il possible de penser la parenté dans un contexte monogéné de telle sorte qu'un enfant puisse avoir deux mères ou deux pères?

Depuis la fin des années 1970, l'éclatement du modèle familial traditionnel et les nouvelles configurations familiales nous forcent à revoir et à repenser les rôles parentaux (Saint-Jacques, 2001). La société occidentale est passée d'un modèle familial unique à une pluralité de modèles familiaux. En effet, l'augmentation du nombre de divorces et d'unions libres, la dénatalité, la sécularisation sociale, la montée du féminisme et la libération des mœurs amèneront une transformation de la famille traditionnelle. Le modèle nucléaire, jadis considéré le plus propice à l'éducation des enfants, se voit

confronté à une diversification des configurations familiales. Alors qu'autrefois le couple était à la base de la famille, c'est maintenant l'enfant qui la définit. Qui plus est, le désir d'enfant peut dorénavant s'actualiser en dehors de la reproduction sexuée (Belleau, 2004; Ouellette, 2000a, 2000 b; Ouellette, Joyal, & Hurtubise, 2005; Théry, 2002). Comme le souligne l'anthropologue québécoise Françoise-Romaine Ouellette (2000a, p. 53) : « un nouveau modèle familial s'est imposé : celui de la famille relationnelle centrée sur l'enfant à protéger, sur la liberté de choix et l'épanouissement de ses membres, dissociées d'un idéal de reproduction et du mariage légal ». Les configurations familiales contemporaines confirment cette assertion voulant que le fait de devenir parent résulte désormais d'un choix individuel et non plus d'une conséquence liée au mariage.

Qui plus est, ces structures familiales atypiques ont la particularité de remettre en cause l'association alliance-filiation et sexualité-reproduction définissant jusqu'ici la famille traditionnelle. Aux règles déjà établies venant assurer la parenté (alliance et filiation), ces nouvelles structures familiales opposent la prise en charge quotidienne et la parentalité aux liens strictement biologiques et juridiques de la parenté. En effet, les nouvelles techniques de reproduction, les familles recomposées, l'adoption et les familles lesboparentales mettent à mal l'adéquation entre la sexualité reproductive et l'enfantement tout en introduisant d'autres personnes dans la conception ou dans l'éducation de l'enfant. Par ailleurs, certains de ces systèmes familiaux – notamment la lesboparenté et l'adoption internationale – ne permettent plus de faire « comme si » l'enfant était né de la rencontre sexuelle des adultes qui lui tiennent lieu de parents, comme cela est le cas des nouvelles techniques de reproduction ou de l'adoption locale. Malgré cela, l'exclusivité de notre système de filiation suppose qu'on ne puisse être relié qu'à deux parents. La famille peut être monoparentale, mais ne peut être triparentale ou pluriparentale. Bien que la réalité veuille qu'il y ait maintenant une multiplicité de

systèmes familiaux, chacun s'est néanmoins construit par rapport à cette même donnée à savoir qu'un enfant ne peut avoir plus de deux parents.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent les familles lesboparentales. Ces familles font l'objet de recherches depuis maintenant une trentaine d'années (Vyncke, Julien, Ryan, Jodoin & Jouvin, 2008). Tout d'abord intéressés à évaluer les impacts éventuels de l'homosexualité du parent sur leurs enfants – quant aux développements affectif, social, cognitif et psychosexuel –, les chercheurs se sont ensuite attelés à mieux comprendre les dynamiques inhérentes au fonctionnement de ces familles. À ce propos, on cherche notamment à comprendre quelles sont les particularités propres à chacune des structures homoparentales alors qu'elles mettent en évidence une certaine rupture entre les aspects biologiques, sociaux et légaux dans le lien parent-enfant (Julien, Tremblay, Leblond de Brumath, & Chartrand, 2001).

Or, malgré cette visibilité accrue et l'intérêt manifeste du sujet pour les chercheurs œuvrant dans le champ de la famille, il reste un important travail de documentation et de production de savoir sur cette réalité. Cette thèse propose d'élargir le corpus de connaissances en posant notre regard sur un acteur méconnu, néanmoins essentiel à la compréhension des familles lesboparentales, soit l'homme ayant participé à l'établissement de ces familles à titre de donneur. Cela est d'autant plus pertinent que si les motivations des mères lesbiennes à faire appel à un donneur connu sont assez bien documentées, celles des donneurs à participer au projet parental lesbien le sont moins. La thèse est divisée en six chapitres.

Le premier chapitre sera consacré à la problématique de recherche. Pour ce faire, une présentation sera initialement effectuée de l'orchestration des règles de filiation au Québec ayant permis l'institutionnalisation de la lesboparenté grâce à la *Loi instituant*

l'union civile et les nouvelles règles de filiation. Les tenants et aboutissants de cette loi dans la sphère familiale¹ seront ensuite expliqués tout comme les principales critiques qui y sont associées. Cette mise en contexte est importante. Elle permet de situer l'orientation qu'a prise le débat entourant la filiation homoparentale au Québec. En effet, ces changements aux règles de filiation ont suscité un tollé important dans les milieux juridiques et universitaires québécois. La lesboparenté souligne, de fait, les limites de notre système de parenté biocentré puisque cela implique nécessairement une personne extérieure au couple parental pour la conception de l'enfant. Comment peut-on l'appréhender alors que jusqu'à tout récemment, toutes les filiations électives visaient essentiellement à mimer, parfois jusqu'à l'extrême, l'engendrement biologique? Enfin, les objectifs de la recherche de même que l'apport appréhendé de la présente thèse seront explicités.

Le deuxième chapitre sera consacré à la recension de la documentation concernant les changements dans le champ de la famille. Nous verrons comment la polymorphie des familles d'aujourd'hui influence le discours des acteurs lorsque vient le temps de réclamer une certaine légitimité des liens unissant parents et enfants alors que les notions de parenté, de parentalité et de filiation sont tour à tour mises de l'avant pour ce faire. Les nouvelles données qu'implique la contribution d'une tierce personne dans la conception d'un enfant seront alors exposées. En effet, encore davantage que les familles recomposées ou les familles adoptives, celles issues des nouvelles technologies de la reproduction suscitent certaines questions sur la place de chacun alors qu'elles mettent en lumière la fragmentation de la parenté. Cela complique ainsi la compréhension que nous en avons, et ce, d'autant plus que les nouvelles technologies de la reproduction ne permettent plus de consacrer les liens entre la production et la reproduction d'enfants à l'intérieur du couple. Dans un troisième temps, nous ferons état de l'importance

¹ Les spécificités de la loi touchant la sphère conjugale seront délibérément omises.

croissante accordée par les chercheurs à la paternité et à la place du père au sein des familles. Tout cela conduira à exposer comment les mères lesbiennes mettent en tension ces différents éléments dans l'établissement de leur famille.

Le troisième chapitre sera consacré au cadre d'analyse utilisé pour éclairer les résultats de la présente étude. Ce cadre d'analyse, soit celui des représentations sociales, a le mérite de mettre en lumière les points de vue diversifiés de différents acteurs en regard d'un objet représentationnel particulier. En effet, les représentations sociales servent de guide pour comprendre et interpréter certaines facettes de la réalité, tout en prenant position par rapport à celle-ci (Jodelet, 1999). Cette prise de position n'est pas établie isolément. Elle l'est en fonction d'expériences de vie spécifiques, mais également en tenant compte du contexte social dans lequel évolue l'acteur. Le potentiel de la théorie des représentations sociales pour éclairer le rôle du donneur connu dans les familles lesboparentales sera donc expliqué.

Le quatrième chapitre permettra d'explicitier le cadre méthodologique qui a servi de canevas pour répondre aux objectifs de recherche. Il importe déjà de préciser que cette recherche est essentiellement exploratoire et qu'elle repose sur une méthodologie qualitative. Seront notamment explicitées les procédures de recrutement, les caractéristiques de l'échantillon, la méthode de cueillette de données, la stratégie d'analyse retenues pour la présente étude.

Les résultats sont détaillés et analysés dans le cinquième chapitre. Seront alors abordées à proprement parler les représentations sociales des acteurs et actrices quant à la parentalité, la parenté et la paternité. La conclusion de ce chapitre portera sur la mise en pratique du rôle du donneur afin de constater les écarts – le cas échéant – entre les discours et les pratiques alors que le chapitre six illustrera comment ces représentations

sociales permettent d'appréhender le rôle joué par le donneur connu au sein des familles lesboparentales.

Enfin, la conclusion permettra de résumer les grandes lignes de la recherche. Il sera alors question des principaux résultats, des apports de la recherche quant à l'abonnissement des connaissances sur le sujet étudié. Quelques pistes de recherches ultérieures seront également proposées.

1. PROBLÉMATIQUE

Cette thèse porte sur les familles lesboparentales dont les enfants sont nés grâce à un donneur connu. Elle se situe dans un contexte sociojuridique particulier alors que le Québec a élargi ses règles de filiation de sorte à reconnaître la lesboparenté. Qui plus est, l'affranchissement médical de l'assistance à la procréation ouvre la porte à une négociation privée entre différents partis afin de permettre l'élaboration du projet parental lesbien. Cela avait évidemment cours bien avant la mise en place de la loi, mais comme les deux mères ne pouvaient être toutes deux reconnues légalement parent de l'enfant, la filiation de ce dernier restait conforme aux modèles connus : soit il était juridiquement relié à ses deux parents biologiques, soit il l'était à l'un des deux seulement, en l'occurrence sa mère biologique. Ce qui est innovant avec la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*, c'est que ce n'est dorénavant plus le statut de la mère sociale qui est négocié, mais celui du donneur.

Ce chapitre permettra d'explicitier la problématique de recherche. Pour ce faire, nous commencerons par décrire les changements législatifs qui ont permis l'institutionnalisation de la lesboparenté. Une fois ces changements législatifs expliqués, la pertinence de même que la question de recherche et les objectifs de la présente étude seront abordés.

1.1 La *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*.

Dire que l'institutionnalisation de la lesboparenté, dans la foulée de la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*, a soulevé les passions relève de l'euphémisme. Ces changements ont causé « stupeur et indignation » (Joyal, 2005, p. 157) chez plusieurs juristes et spécialistes de la filiation, surpris par la mise en place de tels changements adoptés dans une « surprenante clandestinité » (Moore, 2005, p. 1667). En

effet, peu d'entre eux ont pu être consultés lors des audiences sur l'avant-projet de loi dans le cadre de la Commission des institutions (Joyal, 2003, 2005 ; Kirouack, 2005 ; Moore, 2002, 2005 ; Philips-Nootens & Lavallée, 2003 ; Pratte, 2005 ; Roy, 2004 ; Tahon, 2004). Qui plus est, dans l'esprit de plusieurs juristes québécois, le pouvoir citoyen a pris le pas sur une « préparation soigneuse de l'Office de révision du Code civil » comme ce fut le cas de toutes les modifications préalables ayant eu cours quant aux règles de filiation (Joyal, 2005, p. 159). L'adoption de ces nouvelles règles, dans une « navrante unanimité » (Philips-Nootens, 2005, p. 188) de l'Assemblée nationale, allait démontrer la « cruelle incurie des élus du peuple » (Tahon, 2004, p. 13) concernant un sujet aussi important que les règles de filiation.

Au départ, cette loi se voulait la réponse législative québécoise en matière de reconnaissance des unions entre conjoints de même sexe de sorte qu'ils puissent bénéficier des mêmes droits et obligations que les conjoints hétérosexuels mariés. Le mariage étant de juridiction fédérale et le gouvernement canadien tergiversant sur la question, les élus québécois proposèrent une structure parallèle reprenant les effets applicables en matière matrimoniale, à quelques exceptions près². C'est lors des auditions de la commission parlementaire portant sur l'union civile que les lesbiennes ont revendiqué une plus grande normalisation de leur situation familiale par l'élargissement des règles de filiation (Bureau, 2009; Leckey, 2009; Moore, 2005; Pineau & Pratte, 2006, Tahon, 2010a).

² En fait, outre sa désexualisation, l'union civile ne se différencie du mariage que sur trois points (Ducharme, 2004 ; Morin, 2003) : les conditions d'éligibilité (18 ans dans le cas de l'union civile contre 16 ans pour le mariage), les liens de parenté pouvant exister entre conjoints (les demi-frères et demi-sœurs par adoption ayant accès à l'union civile contrairement au mariage) et par ses modes de dissolution (le couple peut se « désunir » devant notaire lorsqu'il n'y a pas d'enfants issus de l'union).

En élargissant les règles de filiation, le gouvernement québécois a permis aux couples gais et lesbiens de fonder une famille sur la base du projet parental porté par le couple désirant avoir un enfant. Pour accéder à la maternité ou à la paternité, ces couples pourront avoir recours à l'adoption ou encore, pour les femmes, à la procréation assistée.

Dans le cadre de l'adoption, un parent biologique peut consentir à l'adoption de son enfant par son conjoint de même sexe, sans perdre lui-même son lien de filiation³. Pour ce faire, il faudra que l'autre parent biologique soit déchu de ses droits ou ne soit pas inscrit dans la filiation de l'enfant. En effet, l'adoption se substitue à la filiation d'origine de l'enfant puisque, selon le système cognatique qui est le nôtre, l'enfant ne peut avoir plus de deux parents. Par ailleurs, un couple de même sexe est en mesure de se porter requérant devant les Centres jeunesse dans le but d'adopter un enfant. Il a également la possibilité de se porter candidat pour agir à titre de famille d'accueil dans le cadre du programme de la banque mixte en vue d'adopter ultérieurement l'enfant à risque ou en situation d'abandon qui lui est confié. Enfin, le couple peut se tourner vers l'adoption internationale. Or, les autorités des pays concernés font obstacle à l'adoption de leurs ressortissants par des couples homosexuels ou par des célibataires. Il est donc difficile actuellement, pour les gais et lesbiennes, d'accéder à l'adoption internationale.

Le projet parental d'un couple de femmes peut également se concrétiser à l'aide de la procréation assistée. Les hommes, quant à eux, n'ont pas accès à cette porte d'entrée dans la filiation. En effet, la gestation pour autrui demeure « nulle de nullité absolue »⁴. Quant aux femmes, elles peuvent avoir recours aux services d'une clinique spécialisée en vue d'une insémination artificielle ou, encore, faire appel aux forces génétiques d'autrui,

³ Art. 579 du *Code civil du Québec*

⁴ Art. 541 du *Code civil du Québec*.

soit d'un homme qui acceptera d'agir comme géniteur en vue de la réalisation de leur projet parental.

La filiation bimaternelle d'un enfant ainsi né dépendra du statut juridique du couple de lesbiennes. L'enfant aura automatiquement un lien de filiation avec sa mère biologique. Quant à sa mère sociale, elle pourra soit le reconnaître devant le directeur de l'État civil ou, encore, sera reconnue *de facto* si le couple est uni civilement ou marié, et ce, grâce à une présomption de maternité calquée sur le modèle de présomption de paternité. Ainsi, l'enfant n'aura aucun lien de filiation avec le donneur. Ce dernier ne pourra donc pas revendiquer la paternité ou être poursuivi en vue d'une reconnaissance de sa paternité, sauf dans l'année suivant la naissance de l'enfant, si celui-ci a été conçu lors d'une relation sexuelle. Seulement dans ce cas-là, un donneur pourra faire reconnaître sa paternité et les mères ne pourront s'y opposer⁵.

Ces nouvelles règles de filiation confèrent aux parents de même sexe les mêmes droits et obligations qu'aux parents hétérosexuels. Elles attribuent au parent social le même niveau d'engagement et de responsabilité auprès de l'enfant que la filiation par le sang. Elles relient l'enfant à ses parents tout en lui assurant une place au sein de ses deux familles élargies. Ceci aura comme impact non seulement d'assurer la responsabilité parentale (notamment, l'obligation alimentaire en cas de séparation), mais également la possibilité pour l'enfant de porter le patronyme de ses deux mères ou pères ou, encore, d'établir les droits successoraux de l'enfant même en l'absence de testament. Cette filiation entraînera également des obligations de l'enfant à l'égard de ses parents (Bureau, 2003; Moore, 2005; Roy, 2003, 2005).

⁵Art. 538.2 du *Code civil du Québec*.

Cette loi opère une rupture symbolique importante avec les règles habituelles de la filiation et le Québec fait office de pionnier dans le domaine⁶. Il importe donc de souligner les nombreux questionnements que soulève une telle reconnaissance de la filiation lesboparentale.

D'une part, la question du père est devenue un enjeu important de ce débat, puisque les lesbiennes peuvent devenir parents d'un enfant qui leur est biologiquement lié en ayant recours aux gamètes d'un donneur. Par contre, d'aucuns jugent ce donneur réduit à un rôle d'homme-objet, confiné à un statut de géniteur et non de père. En ce sens, Tahon (2004) voit dans ces nouvelles dispositions législatives une banalisation importante du rôle du père, ce qui soulève un questionnement important sur la place de la paternité.

Pour Pratte (2005), la réforme législative est paradoxale, puisque la volonté de voir les pères prendre plus de place auprès de leurs enfants, notamment lors d'un divorce ou d'une séparation, se situe en porte-à-faux avec la transformation du système de filiation pour les couples lesbiens. On assisterait à une certaine indifférence ainsi qu'à la banalisation de la paternité « en consacrant la double maternité et en amputant l'enfant de la partie masculine de son identité » (Pratte, 2005, p. 203). Non seulement l'enfant né de deux femmes n'aura-t-il pas de père, il ne pourra pas non plus connaître l'identité du géniteur, en particulier s'il est issu de la procréation médicalement assistée. En ce sens, « l'enfant sait qu'il ne peut être issu de deux femmes, mais il se trouve emprisonné dans

⁶ Certains États australiens permettent une telle présomption de co-maternité. Par exemple, depuis 2004, le Territoire de la Capitale australienne, le Territoire du Nord et l'Australie-Occidentale ont légiféré afin que le ou la partenaire de la mère biologique soit présumée co-parent de l'enfant né d'une procédure d'assistance à la procréation. Par procédure est entendu notamment « *a artificial insemination or (...) any other way (whether medically assisted or not) by which a woman can become pregnant other than by having sexual intercourse with a man.* » (Parentage Act 2004, p. 8). La différence – notable – avec le Québec est que la relation sexuelle n'est pas comprise comme une procédure d'assistance à la procréation. <http://www.legislation.act.gov.au/a/2004-1/current/pdf/2004-1.pdf>. La même situation s'applique en Nouvelle-Galles-du-Sud depuis 2008.

cette fiction, sans pouvoir lever le voile et obtenir, au sujet du donneur, des renseignements nominatifs. Comment cette amputation et ce silence affecteront-ils l'enfant? » (Pratte, 2005, p. 203). Cette disposition favorisant l'anonymat du donneur avait cours bien avant la mise en place de la réforme, mais pouvait être « tolérée » dans le cas de couples hétérosexuels stériles, car l'enfant pouvait revendiquer l'existence d'un père social.

D'autre part, certains critiquent l'inscription de parents de même sexe sur la déclaration de naissance de l'enfant en soutenant que cela met en péril la vocation généalogique et biologique de la filiation. La filiation est ainsi vue comme devant être sinon conforme, du moins le plus semblable possible au modèle généalogique au point où les filiations ne s'y rapportant pas (la filiation adoptive, par exemple) sont dévaluées et considérées comme moins authentiques que la filiation par le sang (Bureau, 2009). Cela expliquerait pourquoi le droit tend à calquer les filiations adoptives et celles résultant des nouvelles techniques de reproduction sur les filiations biologiques de façon à ce que l'enfant grandissant au sein de ces familles puisse donner l'impression d'être issu de la rencontre sexuelle des adultes qui lui tiennent lieu de parents (Bureau, 2009; Cadoret & Wilgaux, 2007; Delaisi de Parseval, 1998; Iacub, 2003). La lesboparenté, en rompant nettement avec la ressemblance de la procréation biologique, ne peut donc que susciter méfiance et invalidation, car elle ne pourra évidemment jamais souscrire à la concordance au modèle reproducteur. Par conséquent, elle se trouve à être un révélateur des questionnements contemporains concernant la place occupée par les adultes en ce qui a trait à la conception et à la prise en charge des enfants.

1.2 Pertinence de la présente étude

Malgré ces importantes modifications apportées aux règles de filiation et aux procédures d'assistance à la procréation, aucune recherche n'a été menée au Québec jusqu'à maintenant pour analyser le rôle joué par le donneur connu dans les familles lesboparentales. En outre, la plupart des études – qu'elles proviennent du Québec ou de l'étranger – portant sur les familles lesboparentales traitent généralement de l'adaptation psychosociale des enfants ou de considérations touchant les mères (Vyncke & al., 2008). Quant à celles traitant de la question du donneur, elles portent principalement sur les motivations des hommes à donner leur sperme dans des circonstances d'assistance médicale à la procréation (Delaisi de Parseval, 2008 ; Riggs, 2008a). Qui plus est, le champ d'études sur les transformations familiales qui émergent présente principalement le point de vue des femmes (Desrosiers, Juby & Le Bourdais, 1997). Le fait de donner la parole aux pères pour mieux comprendre la parentalité et les nouvelles dynamiques familiales constituent donc un des principaux axes de recherche sur la paternité pour les années futures (Dubeau, Devault, & Forget, 2009). L'intérêt de la présente thèse est non seulement d'intégrer un regard masculin sur ces aspects, mais de le faire tout en triangulant le point de vue de trois personnes sur le même sujet. De ce fait, la perception de chacun des acteurs n'est pas isolée du contexte entourant la naissance de l'enfant, contexte ayant nécessité l'apport de trois personnes.

Enfin, on observe actuellement une polémique sur l'institutionnalisation de la lesboparenté. Le débat est particulièrement saillant au Québec depuis la mise en œuvre de la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*. La présente recherche est donc novatrice en ce sens qu'elle porte un regard sur un phénomène méconnu dans un contexte de redéfinition des liens familiaux. Du point de vue théorique, la recherche contribuera aux débats et réflexions actuels sur les notions de filiation, de parenté, ainsi

que sur le rôle du père dans des familles atypiques. Qui plus est, on s'aperçoit que la question des origines biologiques de l'enfant en est une qui est actuellement prégnante dans le monde Occidental. C'est pourquoi plusieurs pays en viennent à légiférer pour favoriser, sinon un maintien des liens d'origine, du moins une levée du secret entourant la naissance des enfants, comme en fait foi le débat faisant rage sur la question de l'anonymat des donneurs de gamètes. C'est également dans cette mouvance que se situe un avant-projet de loi déposé par Québec le 6 octobre 2009 (Gouvernement du Québec, 2009). Cet avant-projet de loi propose de modifier à nouveau les règles de filiation de sorte que le lien avec le parent biologique puisse être maintenu malgré le fait que ce dernier n'ait aucune responsabilité ni devoir légaux envers l'enfant. Aussi, il vise à permettre la délégation judiciaire de l'autorité parentale au profit du conjoint du parent, dans le cas des recompositions familiales. Tout cela démontre que la question de l'organisation de la filiation des enfants, lorsque plus de deux adultes sont nécessaires pour sa conception et son éducation, est socialement un sujet de préoccupation important.

1.3 Question de recherche

Nous nous intéressons à la notion de figure paternelle dans cette structure familiale atypique qu'est la famille lesboparentale dont les enfants sont nés d'un donneur connu. La question de recherche qui sous-tend la présente thèse est donc de comprendre quel est le rôle du donneur connu dans les familles lesboparentales à savoir :

- a) quelle place font la mère biologique et la mère sociale au donneur dans leur projet parental et;
- b) quelle forme prend la relation des donneurs aux enfants issus de leur don.

Subsidiairement, plusieurs sous-questions méritent d'être éclairées, notamment : quelle place occupent les différents acteurs au sein de ce système familial? Quelle importance accordent-ils aux aspects biologiques, sociaux et légaux dans leur compréhension de la famille? Comment est-ce que le donneur perçoit son rôle quant à l'enfant? Quelles sont les motivations des hommes à devenir donneur pour un couple de lesbiennes tout en acceptant le refus de leur filiation en tant que père de l'enfant?

1.4 Objectifs de recherche

Il s'agit d'une recherche de type exploratoire qui vise à mettre en lumière la place du donneur auprès de la famille lesboparentale. De façon générale, l'objectif de l'étude est de comprendre comment la mère biologique, la mère sociale, ainsi que le donneur se représentent le rôle de ce dernier auprès de la famille lesboparentale.

Plus spécifiquement, la thèse vise à illustrer l'impact de ces représentations sur le rôle joué par le donneur au sein des familles nées de leurs dons. Pour ce faire, il apparaît important d'analyser quelles sont :

- les représentations sociales de la parentalité qu'ont la mère biologique, la mère sociale et le donneur;
- les représentations sociales de la parenté qu'ont la mère biologique, la mère sociale et le donneur;
- les représentations sociales de la paternité qu'ont la mère biologique, la mère sociale et le donneur;
- les éléments de divergences et de convergences de ces représentations;
- la mise en pratique de ces représentations.

Les hypothèses de départ supposent que la place du donneur au sein de la famille lesboparentale sera appuyée sur les représentations sociales de la parentalité, de la parenté et de la paternité auxquelles les acteurs et actrices adhèrent. De surcroît, ces

différentes représentations pourraient faire en sorte que l'implication du donneur auprès des enfants soit perçue différemment par chacun et, qu'en retour, ces impressions variées déterminent vraisemblablement des conduites distinctes.

Par exemple, on constatera que la société accorde de plus en plus d'importance à la place du père dans la famille. En effet, on considère que l'engagement paternel est non seulement bénéfique pour l'enfant, mais également pour la mère et pour le père lui-même. Est-ce que les lesbiennes participent à cette façon de concevoir la paternité? Quant au donneur, est-ce qu'il entretient le même discours ou la même conception de la paternité? Est-ce que la manière dont il conçoit la paternité motive son désir d'implication ou, au contraire, est-ce qu'elle justifie sa mise à distance par rapport à l'enfant?

2. REVUE DE LA DOCUMENTATION

La présente section fait état de la recension de la documentation pertinente pour mieux cerner notre objet d'étude. Dans un premier lieu, nous dégagerons les principaux constats théoriques des réflexions ayant cours dans le champ de la parenté, de la parentalité et de la filiation, constats qui tentent d'offrir un éclairage différent sur la compréhension actuelle des liens familiaux. Par la suite, nous traiterons de la façon dont s'articulent les liens familiaux lorsqu'une troisième personne est nécessaire pour la conception d'un enfant. Nous expliquerons quels enjeux éthiques sont mis de l'avant pour réfléchir à la place de chacun et comment l'apport de forces génétiques externes au couple parental peut susciter d'importants débats. En effet, les diverses dispositions législatives visant à favoriser l'anonymat des dons de gamètes sont souvent dénoncées du fait qu'elles nient le caractère structurant qu'aurait la connaissance de ses origines génétiques. La troisième section de ce chapitre traitera du discours sur l'importance du père dans le développement de l'enfant en faisant état des données empiriques sur le sujet. Enfin, nous conclurons par un survol des connaissances sur les familles lesboparentales, en nous attardant principalement à celles dont les enfants sont nés grâce à l'apport d'un donneur connu. Nous verrons alors que les motivations des mères à recourir à un donneur connu sont qu'elles adhèrent au discours social voulant que la connaissance de ses origines soit un des fondements identitaires et que l'engagement paternel soit bénéfique pour l'enfant.

2.1 La trilogie des liens familiaux : la parenté, la parentalité et la filiation comme discours d'appropriation et de redéfinition des liens au sein des familles

Le démariage (Théry, 1993) des dernières années a conduit à la décroissance de la structure familiale traditionnelle composée du père, de la mère, tous deux mariés et de leurs enfants. Ainsi, face à ce modèle de prédilection, institutionnalisé notamment par le

droit, apparaissent différentes configurations familiales ayant comme particularité de disjoindre les notions si chères à la famille traditionnelle. Le trio alliance-parenté-filiation est mis à mal par des configurations familiales émergentes.

En effet, la famille d'aujourd'hui est polymorphe et ne repose plus nécessairement sur une intrication des liens sanguins, juridiques et sociaux faisant en sorte qu'un enfant soit élevé par les parents qui l'ont conçu. Il faut dire que les dernières années ont vu la séparation des dualismes conjugalité/parenté et filiation/conjugalité causant ainsi ce que Déchaux (2007, p. 69) identifie comme une véritable « révolution silencieuse des recompositions familiales ». De fait, plusieurs configurations familiales contemporaines témoignent qu'un enfant peut avoir, successivement ou concurremment, différents parents qui s'occupent de lui. Plusieurs personnes peuvent également être nécessaires pour qu'il puisse voir le jour. Ceux qui ont donné la vie ou qui s'occupent de l'enfant ne sont pas toujours ceux qui possèdent le statut juridique de parents. Quelle place accorder aux aspects biologiques, sociaux et juridiques de la filiation alors que ces aspects ne coïncident plus nécessairement? Évidemment, ces questions font l'objet de débats qui se posent avec d'autant plus d'acuité que de plus en plus, ces familles revendiquent une certaine reconnaissance sociale.

2.1.1 La parenté : la substance partagée pour définir l'authenticité des liens familiaux.

La compréhension occidentale de la parenté se fonde sur l'idée d'une substance partagée qui est transmise entre les personnes d'un même groupe familial. Cette substance, symbolisée par le sang, incarne et transmet une parenté qui est vue comme résultant d'un fait naturel : la reproduction (Déchaux, 2006, 2007; Delière, 2005; Fine, 2001; Godelier, 2005; Eideliman, 2007; Ouellette & Dandurand, 2000). Comme la filiation coïncide avec la reproduction, « la consanguinité n'est pas qu'affaire de biologie, mais également de

reconnaissance et de norme sociale. Cela s'accompagne d'un ensemble de représentations et de symboles culturels partagés qui valorisent la dimension naturelle des liens de parenté » (Déchaux, 2007, p. 82). Cela se reflète dans des expressions populaires telles que « la voix du sang est la plus forte » et « la chair de ma chair ». Ces énoncés s'appuient sur la prémisse voulant que les liens de parenté soient supérieurs aux autres relations sociales (Schneider, 1980).

L'anthropologue américain David Schneider (1980) fut le premier à mettre en lumière cette conception occidentale de la parenté reposant sur le substrat biologique. C'est suite à une étude menée dans les années 1960 auprès de familles de classe moyenne de la ville de Chicago qu'il est arrivé à mieux cerner les représentations de la parenté américaine. Schneider (1980) illustre alors que le socle de la parenté américaine est représenté par deux ordres symboliques, la nature (le partage de substances biogénétiques) et la culture (la loi, le mariage), expliqués comme étant l'union sexuelle de deux personnes non apparentées à l'intérieur du cadre du mariage. De ce fait, la famille se forme grâce aux lois de la nature qui sont permanentes et immuables et elle subsiste grâce aux lois de la culture imposées par le droit et la morale. Toutefois, les lois de la nature sont jugées supérieures aux lois de la culture, même si les deux doivent être imbriquées pour créer la « vraie » famille. La parenté peut, reconnaît Schneider, être le fait de la nature seulement, ce qui est le cas des enfants déclarés « naturels » parce que leur naissance s'est produite en dehors du cadre légitimant de la culture. Par ailleurs, il existe également des familles culturelles non soutenues par la nature comme c'est le cas des familles adoptives, recomposées, d'accueil ou encore des belles-familles. Néanmoins, comme ces familles ne sont pas nées de la nature, elles sont socialement jugées plus instables et moins aimantes, comme en feraient foi les représentations de la marâtre dans la culture populaire.

L'auteur (Schneider, 1980) démontre également que pour les Occidentaux, la symbolique des liens du sang donne aux parents consanguins un caractère indicible et irréductible tel que le sous-tendent les discours populaires de l'amour gratuit unissant parents et enfants et membres d'une même fratrie. Cet amour sert de vecteur au sentiment d'appartenance à sa famille créant en retour une solidarité diffuse et durable impliquant un ensemble de devoirs et d'obligations plus ou moins intériorisés entre les membres de la famille. Cette solidarité est diffuse, car elle n'est pas orientée vers un but spécifique ni encadrée par un comportement particulier. Elle est durable parce que les liens du sang sont jugés comme étant irrévocables. C'est pourquoi ils ne peuvent être brisés, sinon par la mort, même si les liens affectifs sont rompus entre deux personnes apparentées.

Les liens du sang permettent également la construction de l'identité notamment par l'hérédité des traits et du caractère. Cette transmission des traits et du caractère est publiquement perçue comme une confirmation d'appartenance au groupe familial (Fortier, 2009; Marre & Bestard, 2009) au point où l'absence de ressemblance est, parfois, à l'origine de railleries visant à jeter un certain discrédit sur la légitimité de cette appartenance (Hargreaves, 2006 ; Mason, 2008). Plusieurs expressions populaires dénotent l'absence de légitimation associée à une dissemblance de traits ou de caractère entre les membres d'une même unité familiale, la plupart d'entre elles ayant comme fonction de mettre en doute la filiation paternelle. L'expression « être l'enfant du laitier » illustre justement ce phénomène.

Il apparaît donc que les liens consanguins sont vus comme étant un fondement important des représentations qu'une personne a d'elle-même et de son histoire et représenteraient l'essence même d'une personne (Ouellette, 1999). Cela nourrit la thèse voulant que la connaissance de ses origines biologiques soit une condition nécessaire à l'épanouissement personnel et au fondement identitaire pour les enfants qui sont élevés par d'autres

parents que leurs géniteurs (Gandsman, 2009). C'est pourquoi on assiste aux recherches des parents de naissance par les personnes ayant été adoptées (Giroux, 2006), aux réclamations pour le maintien des liens d'origine dans les situations d'adoption (Lavallée, 2007, 2008; Lévy-Soussan, 2002; Ouellette, 1998, 2000a) et aux injonctions demandant la levée de l'anonymat lors des dons de gamètes, principalement de sperme (Delaisi de Parseval, 1998; Giroux, 2006; Joyal, 2006; Lévy-Soussan, 2002).

Or, nous verrons que l'intrusion des nouvelles technologies de la reproduction vient bouleverser cette compréhension biologisante en fragmentant la parenté (Déchaux, 2007; Strathern, 1992). En effet, avec l'avancée des connaissances scientifiques, il devient malaisé de réfléchir aux liens du sang alors qu'ils deviennent polysémiques (Carsten, 2002, 2004; Hird, 2004; Strathern, 1992). Qu'est-ce qui compose ce sang? Le bagage génétique? Les gamètes? Les fluides partagés entre une femme et le fœtus qu'elle porte? Comment articuler les liens du sang quand plus de deux personnes sont impliquées dans la création et la reproduction d'enfant, par le don de gamètes ou encore, par la gestation pour autrui? Il est de plus en plus compliqué de parvenir à une définition claire de ce qu'est la parenté en utilisant cet angle biologisant et c'est pourquoi il est difficile de répondre à la question à savoir qui est la mère biologique d'un enfant, celle qui fournit les gamètes ou celle qui le porte. Cette question peut générer différentes réponses selon la compréhension donnée à ces liens du sang. C'est pourquoi on constate un déplacement du discours sur les liens du sang vers la génétique (Delaisi de Parseval & Collard, 2007). Carsten (2002) et Strathern (2005) abondent dans le même sens en soutenant que les gènes apparaissent dorénavant investis de la même puissance symbolique que pouvaient avoir les liens du sang puisque ce sont eux qui sont compris comme étant responsables de la transmission de l'héritage génétique des parents à leurs enfants.

Même si la réalité biologique est une référence importante des représentations de la parenté dans la culture occidentale, la seule naissance d'un bébé ne suffit pas à faire le parent. En effet, à cette vision traditionnelle et essentialiste de la parenté est opposée une conception qui privilégie plutôt l'électivité et le désir d'apparement dans la construction du lien familial et parental. C'est pourquoi il importe de comprendre l'influence de la quotidienneté dans l'élaboration des liens familiaux.

2.1.2 La parentalité : la quotidienneté comme revendication de l'authenticité des liens familiaux

Dans le « devenir parent », il faut une « opération intellectuelle, une œuvre de construction de la réalité » résultant du quotidien partagé et fait de symboles construits de façon à donner un sens à ce que les gens vivent (Fine, 2007, p. 62). L'éducation de l'enfant, sa prise en charge, son épanouissement sont autant de composantes jugées essentielles dans cette œuvre de construction (Lévy-Soussan, 2002). Le temps passé à créer des liens est également important, car cela permet de donner un sens aux liens du sang en créant un sentiment d'affiliation (Carsten, 2000, 2002, 2004; Lévy-Soussan, 2002; Weber, 2005, 2006). Mérary (2008, p. 141) ajoute que « ce qui crée le lien de filiation entre le géniteur et l'enfant et élève ce dernier, au sens propre du terme, est le tissage de la relation quotidienne, faite de mots et d'actes entre l'adulte et l'enfant ». Cela renvoie à l'affection dispensée par les adultes qui prennent soin quotidiennement de l'enfant et que ce dernier appellera « Papa » et « Maman » (Jonas, Le Pape & Veron, 2007).

Ce sentiment d'affiliation s'élabore dès la prime enfance et suppose un engagement actif de l'enfant et de l'adulte dans le processus, ce qui permet le développement du sentiment d'appartenance à sa famille et la construction identitaire qui en découle (Wendland & Gaugue-Finot, 2008). Ainsi, contrairement à Schneider (1980), Cyrulnik (1997) considère que le sentiment d'appartenance à sa famille naît, non pas de l'hérédité biologique, mais

plutôt de la relation quotidienne faite d'interactions, de soins, de jeux et, même, de conflits. Il en veut pour preuve que les enfants issus de l'adoption internationale s'attachent d'autant plus facilement à leurs nouveaux parents que ceux-ci n'ont pas surinvesti leurs origines biologiques (Cyrulnik, 1993). De surcroît, Lévy-Soussan (2005, 2006) ajoute que cette survalorisation des origines de l'enfant au détriment de la filiation psychique dans les situations d'adoption a des effets délétères et serait en partie à l'origine de la plupart des échecs d'adoption. C'est pourquoi l'auteur affirme que « la filiation psychique n'est jamais donnée, mais se construit au prix du dépassement du lien biologique » (Lévy-Soussan, 2005, p. 411).

Selon ce point de vue, le lien parent-enfant est conceptualisé comme étant celui d'une relation interpersonnelle, de nature essentiellement affective, et considéré comme un engagement personnel délibérément choisi (Ouellette, 1999). Nous l'avons dit, la façon de faire famille s'est diversifiée de telle sorte que le désir d'enfant ne s'actualise plus nécessairement par la reproduction sexuée ou l'adoption, comme c'était le cas auparavant. En ce sens, Ouellette (1999, p. 8) souligne que « le parent est celui qui décide de le devenir du fait qu'il choisit les responsabilités qui en découlent. L'idéal du lien parent-enfant est celui du lien électif d'amour et de protection ». Plusieurs configurations familiales contemporaines confirment l'assertion voulant que le fait de devenir parenté résulte d'un choix individuel. Dans cette optique, la parenté se définirait moins « par la position dans la chaîne généalogique et davantage en termes de relations négociées entre personnes » (Belleau, 2004, p. 9). Le projet parental prend ici tout son sens alors qu'à la vérité biologique sont préférés le désir d'enfant et l'épanouissement affectif des membres de l'unité familiale. La famille est ainsi vue comme se structurant sur la reconnaissance mutuelle des personnes qui la composent et non pas comme étant légitimée par des facteurs externes basés sur la conformité sociale ou la logique institutionnelle (De Singly, 2005).

C'est au tournant des années 1980 que cette façon de concevoir les liens familiaux en vient à être conceptualisée sous le terme de parentalité (Descoutures, 2008). Ce concept s'impose alors par l'affirmation que le fait d'être parent ne repose pas nécessairement sur des assises juridique ou biologique, mais renvoie plutôt à la compétence et à la capacité d'assumer un rôle parental (Déchaux, 2007). La parentalité rend compte, selon Neyrand (2005, p. 11) d'un :

changement social de perspective à l'égard des situations et relations parentales en prenant en considération, dans l'analyse des rapports parentaux, non seulement la désignation sociojuridique des liens de parenté, mais aussi celles des situations de fait. Elle inclut (...) ceux qui occupent une position considérée comme parentale sans en avoir les attributs, en mettant en avant, pour définir les liens parentaux (...) l'affectivité et la temporalité

Cette distinction entre parenté et parentalité est au cœur du débat entre les tenants de la position voulant qu'être parent soit nécessairement fondé sur le sang et ceux soutenant plutôt qu'être parent, c'est en assumer les fonctions (Descoutures, 2005). La parentalité est moins restrictive que la parenté qui, elle, est plus exclusive, relevant strictement des liens consanguins, ce qui limite du coup la famille au modèle biparental et généalogique, c'est-à-dire un père, une mère et leurs enfants (Neyrand, 2003). Classiquement, la parenté relie les ascendants et les descendants par le sang. La famille, dans cette optique, est fondée sur cette réalité biologique sans que la volonté des personnes qui la composent intervienne. Ainsi, contrairement à la parenté qui est « un ordre hétéronormatif qui s'appuie sur une division sexuée du monde entre le père et la mère "naturels", eux-mêmes symbole des rôles traditionnels dévolus à la parenté classique », la parentalité « ne détermine pas la personne qui fait ce travail, qui peut-être indifféremment un homme ou une femme; il permet une "désexuation" des fonctions parentales » (Descoutures, 2008, p. 41 et 44).

Comme le rappelle Joyal (2006), cette prise en charge quotidienne d'enfants par des personnes autres que leurs parents n'est évidemment pas nouvelle bien que cela soit plus manifeste depuis la diversification des modèles familiaux. Ces transformations dans la sphère familiale amènent une revendication de la reconnaissance juridique de la parentalité notamment, par la délégation de l'exercice de l'autorité parentale. En effet, la parentalité, même si elle s'appuie sur un processus subjectif, peut avoir de la difficulté à se pérenniser sans reconnaissance étatique (Ducousso-Lacaze, 2008; Weber, 2005; 2006), du fait de son ambiguïté conceptuelle (Collard, 2011; Parent, Beaudry, Saint-Jacques, Turcotte, Robitaille, Boutin & al., 2008). En l'absence de définition claire, il est donc difficile d'articuler le rôle des adultes qui prennent soin des enfants qui ne sont pas biologiquement ou juridiquement les leurs. Aussi, ces liens ne semblent pas toujours résister au passage du temps lorsque cesse le quotidien. Ceci serait dû notamment à l'absence d'encadrement juridique, au fait qu'ils ne s'appuient pas sur la symbolique du sang (Weber, 2005) ou encore, faute de rituels formalisés et institutionnalisés pour en assurer la reconnaissance (Weston, 1991, 1995). Ce qui nous amène à traiter de la filiation.

2.1.3 La filiation : la reconnaissance étatique de l'authenticité des liens familiaux

La filiation représente le lien juridique qui unit l'enfant à ses père et mère. En ce sens, la filiation, bien qu'elle soit un construit juridique, se trouve à être le rappel objectivant de la parenté dans nos sociétés occidentales en permettant la légitimation publique du lien existant entre une personne et ses ascendants. Elle est, rappelle Héritier-Auger (1985), un geste social soumis à la loi du groupe. Il n'est donc pas surprenant de constater que la filiation assure la fonction symbolique d'être le vecteur de la norme quant à la reconnaissance sociale de ce qui constitue une famille (Bureau, 2009; Descoutures, 2008; Murat, 2005; Ouellette, Joyal & Hurtubise, 2005). La filiation est également au fondement

de l'état civil en ce sens qu'elle relie l'enfant non seulement à ses ascendants, mais également à une culture et à une société donnée⁷ (Murat, 2005).

Le modèle dominant de la filiation en Occident est étroitement lié à la vision consanguine de la parenté, c'est-à-dire qu'il est cognatique, rattachant l'enfant à ses deux lignées maternelle et paternelle (Joyal, 2006). Ce modèle suppose donc que les parents de l'enfant sont ceux qui l'ont engendré (Déchaux, 2007; Murat, 2005). De cette assimilation entre procréation et filiation est né un encadrement juridique des liens de parenté voulant qu'on ne puisse avoir qu'un seul père et qu'une seule mère. C'est pourquoi, malgré la multiplication des systèmes familiaux, le droit de la famille s'est développé de façon à calquer ce modèle exclusif (Bureau, 2009).

Au Québec, il existe trois modes d'établissement de la filiation soit par le sang, par adoption et découlant de la procréation assistée (Bureau, 2009; D.-Castelli & Goubau, 2005; Joyal, 2006). Tous ces modes produisent les mêmes effets quant aux obligations, droits et responsabilités qui y sont liés tels que les obligations alimentaires, de surveillance et d'éducation, la dévolution successorale, l'exercice de l'autorité parentale, la transmission patronymique ou encore, les interdits matrimoniaux (Bureau, 2009; D.-Castelli & Goubau, 2005; Joyal, 2006; Leckey, 2009; Tétrault, 2005).

Or, même si ces modes d'établissement de la filiation sont tous égaux juridiquement, il n'en reste pas moins que, symboliquement, il en va tout autrement. En effet, la filiation par le sang reste nettement valorisée (Bureau, 2009). Pour la juriste Marcella Iacub (2003), cela explique pourquoi la loi impose des évaluations aux couples infertiles afin qu'ils démontrent clairement la solidité de leur projet parental avant d'avoir accès aux nouvelles techniques de reproduction ou à l'adoption, comme si le coït hétérosexuel

⁷ Notamment par l'attribution de la nationalité.

fécond induit les habiletés parentales selon l'adéquation voulant que les compétences procréatives équivaillent nécessairement aux compétences parentales. Qui plus est, cela expliquerait pourquoi le droit tend à calquer les filiations adoptives et celles résultant des nouvelles techniques de reproduction sur les filiations biologiques (Bureau, 2009, Iacub, 2003).

Le modèle cognatique fait l'objet de nombreuses remises en question depuis plusieurs années du fait de la duplication des configurations familiales et de l'essor des technologies de reproduction (Ouellette, 2000b). La *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation* est en ce sens particulièrement novatrice du fait qu'elle ouvre une brèche dans cette conception de la filiation en permettant qu'un enfant puisse avoir deux parents de même sexe, bien qu'elle en reproduise le schéma biparental. Comme nous l'avons dit précédemment, d'autres changements sont présentement à l'étude, au Québec, notamment la délégation judiciaire de l'autorité parentale au profit du conjoint, dans le cas des familles recomposées par exemple et l'adoption ouverte, où les liens d'adoption de l'enfant se superposeraient aux liens d'origine au lieu d'être occultés (Herbrand 2011). Comme le souligne Tahon (2010b) ces changements ouvriraient la porte à une reconnaissance de la pluriparentalité (par la délégation de l'autorité parentale) et de la puriparenté (grâce à l'adoption ouverte). Cela est d'autant plus pertinent que le défi qui se pose actuellement est de donner une place dans l'univers de la parenté et de la parentalité, notamment dans le cas des familles où plusieurs adultes exercent un rôle parental.

Ces trois composantes étant posées, voyons comment elles s'articulent lorsqu'une troisième personne est nécessaire à la conception d'un enfant.

2.2 Quand deux personnes ne suffisent plus pour danser le tango⁸ : le réaménagement de la trilogie grâce aux nouvelles technologies de la reproduction.

La diversification des moyens de reproduction mise en œuvre par les technologies de la procréation a ceci de particulier qu'elle favorise un déplacement des représentations de la parenté (Delaisi de Parseval & Collard, 2007). En effet, même si les représentations de la parenté basées sur l'idée d'une substance partagée ont conduit au développement des nouvelles technologies de la reproduction (NTR), force est de constater que ces dernières mettent à mal, paradoxalement, une telle représentation de la parenté (Fine & Martial, 2010). De fait, comme le souligne Bestard (2004), les NTR fracturent la compréhension des liens entre apparentés du fait que les familles qui ont recours au don de gamètes ne peuvent plus s'appuyer sur la nature pour revendiquer l'authenticité de leurs liens familiaux. Or, du fait de la prégnance d'une compréhension de la « vraie » famille née du lien biologique partagé, celles dont les enfants sont nés par apport de gamètes opéreraient un certain clivage entre « les substances corporelles, le rôle des gènes et celui du "ventre porteur" en vue de désigner la femme qui sera nommée "mère" et l'homme qui sera "père" » (Delaisi de Parseval & Collard, 2007, p. 31). Ces représentations opèrent donc un déplacement différencié selon qu'il s'agit de l'infertilité féminine ou masculine.

2.2.1 Développer un discours d'appropriation de la maternité

Dans le cas de l'infertilité féminine, la génétique – reliée à l'ovocyte – ou la biologie – relié à la grossesse et à l'accouchement – seront tour à tour mis de l'avant par les mères d'intention pour revendiquer la relation à l'enfant. Ceci fait dire à Iacub (2004) que deux antagonistes s'opposent dans la construction du discours de la maternité grâce à l'aide à

⁸ Nous faisons ici un clin d'œil à Ryan, M., et Berkowitz, D. (2006). *When it takes (more than) two to tango: Negotiation and connectedness in lesbian and gay families*. Conférence offerte dans le cadre du congrès

la procréation : l'ovocyte et le ventre. Bestard (2004) de même que Delaisi de Parseval et Collard (2007) ont bien démontré ce caractère équivoque du lien biogénétique dans le cas de la maternité grâce à l'aide à la procréation. En effet, selon la technique utilisée pour concevoir un enfant, la mère d'intention opérera une mise à distance soit de la génétique, soit de la biologie pour minimiser l'importance de la femme l'ayant aidée à concevoir cet enfant. Néanmoins, l'intentionnalité et le maternage seront fortement mis de l'avant dans la revendication du lien à l'enfant

Ainsi, Bestard (2004) a démontré que lorsque la mère d'intention porte un enfant conçu à l'aide des gamètes d'une donneuse, la construction du discours sur la parenté se fait à partir des liens biologiques induits par la grossesse, l'accouchement et l'allaitement. La génétique est alors vue comme un intermédiaire et n'est pas considérée comme un vecteur de parenté. Qui plus est, les donneuses participent également d'une telle compréhension de la parenté. En effet, même si elles admettent la possibilité que les enfants nés suite à leur don puissent avoir hérité de leurs traits ou de leur caractère, elles considèrent cet héritage comme n'étant pas assez significatif pour créer des liens entre elles et eux. Pour ces femmes, celles qui portent et celles qui donnent, le partage de matériel génétique entre une femme et un enfant est trop abstrait pour créer des liens s'il n'est pas légitimé par la grossesse, l'accouchement et le maternage.

La gestation pour autrui, quant à elle, vient encore davantage compliquer la donne, et ce, en fonction de la procédure utilisée. Il existe, en effet, deux types de grossesse de substitution : la traditionnelle et la gestationnelle. Dans le premier cas, la femme qui portera l'enfant aura également fourni ses gamètes pour le concevoir. Comme elle se trouve plus près de la représentation traditionnelle de la « vraie mère » et qu'existent alors les craintes qu'elle s'attache au bébé et refuse de le remettre ou que le rôle de la

mère d'intention en soit dévalué, les couples optent de plus en plus pour la grossesse de substitution gestationnelle. Cette méthode permet de concevoir des embryons à partir des gamètes des parents d'intention ou, encore, du père et d'une donneuse si la mère d'intention n'est pas en mesure de fournir ses propres ovocytes pour cause d'infertilité. Les embryons ainsi créés seront alors implantés dans le ventre porteur (Delaisi de Parseval & Collard, 2007; Langevin, 2010 ; Mehl, 2008 ; Sureau, 2008).

Si ce dernier type de gestation pour autrui est fortement privilégié par les couples qui y ont recours, c'est parce qu'il permet l'élaboration d'une représentation de la gestatrice comme étant, non pas une mère, mais plutôt une assistante maternelle (Mehl, 2008 ; Ragone, 2004) sorte de « nourrice du fœtus », et ce, d'autant plus si l'enfant a été conçu à l'aide des gamètes de la mère d'intention (Delaisi de Parseval & Collard, 2007, p. 47). Dans ce cas, la parenté est alors légitimée par le partage génétique entre l'enfant et ses parents alors que le partage de substance – le lien biologique – entre la femme qui le porte et l'enfant sera minimisé. La distanciation entre cette dernière et l'enfant est en outre facilitée par certaines procédures médicales, notamment l'échographie. En effet, l'échographie a ceci de particulier qu'elle permet la visualisation du fœtus sans que cela soit mis en relation avec le corps dans lequel il se développe. Cette façon d'occulter le corps de la gestatrice de l'image échographique a comme résultat de présenter le fœtus comme une personne distincte de celle qui le porte et, conséquemment, favorise son appropriation par les parents d'intention (Strathern, 1992). Le corps porteur peut donc plus facilement être conceptualisé comme un instrument mis à la disposition des couples dont la femme ne peut mener à terme une grossesse.

Quant à la grossesse pour autrui avec l'aide d'une donneuse d'ovocyte, il s'avère plus difficile, pour la mère d'intention, de trouver sa place dans la construction du discours sur la parenté. D'une part, le fait que le père d'intention soit le père génétique conforte sa

conjointe dans sa maternité mais, d'autre part, cette maternité portée par trois femmes distinctes est plus difficile à conceptualiser. C'est pourquoi le maternage et l'intentionnalité sont alors fortement réitérés par la mère d'intention afin d'affirmer sa maternité (Delaisi de Parseval & Collard, 2007).

2.2.2 L'invisibilité de l'infertilité masculine et la réitération de la paternité

L'insémination avec donneur est, quant à elle, davantage porteuse de parentalité que de parenté en ce sens que l'homme qui formule le projet parental avec sa conjointe s'engage à devenir le père d'un enfant conçu à l'aide de l'apport génétique d'un autre homme. Toutefois, elle passe évidemment plus facilement inaperçue que la grossesse de substitution favorisée en cela, il est vrai, par l'oblitération du donneur par son appariement phénotypique au père social.

Le partage phénotypique de l'enfant avec son père social est fortement favorisé par les cliniques de fertilité. Les caractères ethniques et morphologiques du couple seront considérés pour éviter l'apparition de caractéristiques physiques qui n'existent pas chez le couple. Selon la Commission de l'éthique, de la science et de la technologie (2009, p. 36), cette ressemblance « permettrait au couple hétérosexuel, et particulièrement au père, de s'approprier l'enfant et d'éviter les doutes sur sa paternité biologique ». Les hommes stériles seraient, en effet, plus sensibles que les femmes infertiles au partage phénotypique avec le donneur. De fait, lorsque les enfants partagent un phénotype semblable à celui de leur père, ce dernier aurait davantage tendance à taire le fait que ses enfants aient été conçus à l'aide d'un donneur, la ressemblance ayant comme effet de confirmer socialement l'inscription de l'enfant dans la continuité lignagère (Bestard, 2004; Fortier, 2009; Kunstmann, 2008).

En outre, l’anonymisation des donneurs de gamètes est une autre stratégie visant à mieux asseoir la paternité du père d’intention. Il est vrai que l’anonymat des donneuses d’ovocytes prévaut également. Mais l’anonymat du donneur de sperme a ceci de particulier qu’il permet encore davantage au couple parental de se dissocier de ce tiers, ce qui assure au père social le statut de père à part entière (Guibert & Azria, 2007). De fait, l’anonymat permet aux hommes stériles de taire leur infertilité, ce que d’ailleurs plusieurs d’entre eux font (Cadoret & Wilgaux, 2007 ; Javal, Freeman, Kramer, & Golombok, (2009) ; Kunstmann, 2008 ; Le Lannou, 2010). Il est vrai également que les hommes associent souvent la fertilité à la virilité, ce qui fait que la stérilité peut être source de honte. Le secret et l’anonymat présentent alors l’avantage de faire table rase de ce passé douloureux (Fortier, 2005; Le Lannou, 2010). À l’opposé, les hommes qui effectuent une relativisation de l’aspect biologique et y opposent la primauté du lien social sont plus à même d’être ouverts à l’idée de la divulgation de la méthode de conception retenue pour avoir leurs enfants (Isaksson, Skoog Svanberg, Sydsjö, Thurin-Kjellberg, Karlström, & al., 2011; Marquet, 2010).

Le débat sur la levée ou non de l’anonymat fait rage et plusieurs pays ont légiféré en ce sens. Comme le soulignent Guibert et Azria (2007, p. 363), la question est de savoir si « le désir d’enfant d’un couple stérile peut, à lui seul, justifier la nécessité pour l’enfant de renoncer à une partie de son identité biologique »⁹.

Essentiellement, les arguments en faveur d’une certaine divulgation des données relatives au donneur veulent que cela permette une meilleure intégration psychique en répondant à la lancinante question « d’où viens-je? » permettant ainsi de recréer la genèse de son

⁹ Notre propos n’est ni de présenter un argumentaire exhaustif concernant la levée ou le maintien de l’anonymat concernant le don de gamètes ni de faire le tour des différentes législations ou réglementations à cet effet. Pour un supplément d’informations, le lecteur intéressé est invité à consulter les tours d’horizon proposés par Delaisi de Parseval (2008), Feuillet-Liger (2008), Guibert et Azria (2007) et Le Lannou, (2010).

histoire (Delaisi de Parseval, 1998, 2008 ; Guibert & Azria, 2007 ; Mehl, 2008 ; Prieur, 2007; Verdier, 2005). La levée de l'anonymat constitue donc une position éthique importante (Guibert & Azria, 2007), appuyée en cela par la convention internationale de La Haye qui, depuis 1993, reconnaît aux enfants le droit de connaître leurs origines (Le Gall, 2003). Les tenants de cette position appuient leur argumentaire sur l'histoire des enfants adoptés qui ont fait état de la souffrance de ne pas connaître leur histoire et qui ont réclamé une plus grande transparence des services sociaux afin de pouvoir retrouver leurs parents de naissance.

Les partisans du maintien de l'anonymat des donneurs de gamètes contestent ce parallèle effectué entre la situation des enfants adoptés et celle des enfants nés grâce aux NTR (Kunstmann, 2008 ; Le Lannou, 2010). Dans le premier cas, arguent-ils, les enfants ont été abandonnés par leurs parents de naissance et c'est cet abandon qui est source de la souffrance d'où émerge la question des origines. Au contraire, les enfants nés par dons de gamètes ont été fortement désirés et le gamète à l'origine de leur naissance n'est pas la résultante d'un abandon, mais bien d'un don d'une personne à un couple afin de lui permettre de concrétiser ce désir d'enfant. Pour Le Lannou (2010), la construction identitaire qui découlerait de la connaissance des origines génétiques serait d'abord et avant tout liée à une vision fantasmatique aux origines. Ainsi questionne-t-il :

Est-ce le biologique qui crée l'enfant ou n'est-ce pas d'abord le projet parental? Ce sont les parents qui décident de la venue au monde d'un enfant, et ceci est encore plus vrai dans le don de gamètes : l'enfant a d'abord existé dans l'imaginaire des parents et s'il est venu au monde, ce n'est sûrement pas par hasard, mais de leur propre volonté. Alors faut-il accorder la primauté à la filiation biologique? En cas de réponse positive, cette primauté biologique devrait aussi s'appliquer à tous les foyers et pour tous les individus. Si l'on prend en compte le nombre d'enfants vivant dans une famille, mais sans lien génétique avec l'un ou l'autre des parents, on peut s'inquiéter des conséquences du « tout génétique » dans la stabilité de nos sociétés (Le Lannou, 2010, p. 327).

Or, pour Guibert et Azria (2007), ce n'est pas tant le projet parental que le maintien de l'anonymat tente de préserver, mais plutôt les représentations sociales de la parenté et de la filiation qui juxtaposent le couple conjugal au couple parental. L'enfant se voit ainsi emprisonné dans une fiction voulant qu'il n'ait que deux parents, pas un de plus. Ainsi, si :

nul ne conteste la vérité du projet parental du couple receveur, ni ne lui juge équivalente la contribution du donneur de gamètes (...), l'obligation d'anonymat, loin de protéger la filiation sociale, entretient la perception du danger de la révélation d'une filiation biologique distincte et la nature ambiguë de celle-ci (Guibert & Azria, 2007, p. 5-6).

Il faut donc supplanter les donneurs de gamètes pour mieux affirmer la parentalité (Le Gall, 2003), ce qui, paradoxalement, témoigne d'une certaine dévaluation de cette parenté sociale (Fine & Martial, 2010).

Que l'on soit pour la levée ou le maintien de l'anonymat, tous s'entendent néanmoins sur l'importance de briser le secret concernant la conception de l'enfant. En effet, comme un secret n'est jamais tout à fait étanche, il y a des risques que l'enfant apprenne malencontreusement les circonstances de sa naissance, ce qui est potentiellement dommageable (Clément, 2010 ; Isaksson & al., 2011; Kunsmann, 2008 ; Jadval & al., 2009 ; Le Lannou, 2010). En outre, certaines transitions familiales (la séparation des parents, le décès de l'un d'entre eux) peuvent être à l'origine du dévoilement du mode de conception de l'enfant, ce qui surajoute aux émotions liées à la transition en tant que telle, compliquant d'autant la réception d'une telle information (Clément, 2010). Une révélation accidentelle ou lors d'une situation conflictuelle (entre les parents, mais également entre l'enfant et ses parents) entraîne souvent une perte de confiance envers les parents et motiverait certains enfants dans leur recherche visant à connaître l'identité du donneur (Kunsmann, 2008). Enfin, plus l'enfant est jeune lorsqu'il apprend qu'il est né grâce à un don de sperme, meilleure est l'intégration psychique liée à cette information, facilitant d'autant sa construction identitaire (Clément, 2010 ; Jadval & al., 2009).

À cet effet, même s'ils utilisent parfois le terme « père », « père biologique », « *dad* » ou « *donor father* » pour désigner le donneur, il reste que les personnes conçues par IAD que Clément (2010) et Jadval et ses collègues (2009) ont rencontrées font une distinction très importante entre le donneur et l'homme qui les a élevées. Ce dernier est celui qui est investi de l'image de père, car c'est lui qui les a désirées, qui a conçu le projet parental avec leur mère et qui a occupé le rôle paternel. Alors, comment trouver une place pour ce donneur? Comment articuler son apport à la conception de l'enfant?

2.2.3 *L'aménagement filial comme fiction permettant de préserver la vraisemblance familiale*

Notre système de filiation est ainsi fait pour que chaque personne ne puisse être « mise en position de fils ou de fille que par rapport à un seul homme et à une seule femme » (Ouellette, 1998, p. 157). Dès lors, les législateurs se sont efforcés d'effacer toute trace de parenté supplémentaire afin de maintenir la plausibilité de l'engendrement faisant en sorte que l'enfant ainsi né puisse donner l'impression d'être issu de la rencontre sexuelle des adultes qui lui tiennent lieu de parents (Bureau, 2009 ; Cadoret & Wilgaux, 2007 ; Delaisi de Parseval, 1998 ; Iacub, 2003). Comme le souligne Carsten (2004, p. 167) « *the more nature requires technological assistance, and the more social parenthood demands legislation* ». Or, force est de constater que le droit trouve difficilement son chemin lorsque la combinaison mariage, sexualité, reproduction, enfantement et parentage se trouve rompue. Qui plus est, les législations ont, depuis le droit romain, déterminé la maternité sur l'acte d'enfantement – *Mater semper certa est* – alors que la paternité était présumée par le mariage – *Pater is est qui nuptiae demonstrant*. Le droit doit donc trouver une façon d'encadrer et d'institutionnaliser l'entrée en parenté grâce à l'assistance médicale à la procréation. Comment les législateurs réagissent-ils face à ces parents « en trop » révélés par les technologies de la reproduction?

Au Québec, c'est la logique substitutive qui prévaut actuellement, ce qui n'est pas sans créer de surprenants paradoxes. Ainsi, il importe de savoir que depuis la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*, la procréation assistée est consacrée comme mode distinct d'établissement de la filiation par rapport à celles par le sang et par adoption. Comme il est mentionné dans la problématique, cette procréation n'a plus besoin d'être médicalement assistée, mais peut dorénavant résulter de l'apport des forces génétiques d'autrui et s'effectuer dans un contexte privé. Cette assistance à la procréation s'accomplit dans le cadre du projet parental d'un couple ou d'une femme seule et ne fonde aucun lien de filiation entre le géniteur et l'enfant ainsi né, si celui-ci n'a pas été conçu par relation sexuelle. L'enfant sera affilié à sa mère et à l'homme ou à la femme avec qui elle a mis en place son projet parental. Si la femme est seul maître d'œuvre du projet parental, l'enfant n'aura qu'une filiation matrilinéaire.

De plus, advenant le recours à un donneur ou à une donneuse de gamètes par l'entremise d'une clinique de fertilité, la garantie de son anonymat est absolue. Les enfants nés grâce à des dons de gamètes ne peuvent donc pas avoir accès aux données nominatives concernant le donneur ou la donneuse. Toutefois, des informations portant sur ses antécédents médicaux pourront être données aux autorités médicales compétentes advenant le cas où l'enfant en aurait besoin (D.-Castelli & Goubeau, 2005 ; Giroux, 2006 ; Tétrault, 2005).

Par ailleurs, cet apport des forces génétiques d'un tiers exclut la convention de gestation pour autrui, qui demeure « nulle de nullité absolue »¹⁰. Ce faisant, le législateur interdit la gestation pour autrui non seulement en regard de l'indisponibilité des personnes, mais également pour éviter toute contestation quant à la filiation maternelle (Bureau, 2009).

¹⁰ Art. 541 du *Code civil du Québec*

L'accouchement désigne donc la mère malgré les avancées des nouvelles technologies de reproduction. De fait, tous les scénarios offerts par les technologies de reproduction reposent sur ce postulat qui fonde la filiation sur l'accouchement. Ceci entraîne donc le paradoxe suivant : la femme qui accouche d'un enfant issu des gamètes d'une autre sera de facto reconnue comme sa mère alors que celle qui souhaite un enfant qui lui soit génétiquement lié, mais qui ne peut le porter elle-même ne verra pas sa filiation reconnue.

Cela cause toutes sortes d'imbricolis juridiques. Ainsi, des requêtes pour ordonnance de placements soumises à la Cour du Québec se voient jugées différemment, alors que certaines requêtes sont refusées et d'autres, acceptées¹¹, en fonction des stratégies adoptées par les couples requérants. Notamment, lorsque la grossesse de substitution est offerte gracieusement, que la mère d'intention fournit ses gamètes ou, encore, que le contrat s'est officialisé dans une législation permettant un tel engagement, les juges tendent à accueillir favorablement la demande des parents d'intention. À l'inverse, lorsque la gestatrice est rémunérée, la demande est déboutée, et ce, d'autant plus facilement si elle a fourni ses propres gamètes (Langevin 2010).

On constate que la substance n'est pas toujours suffisante pour créer des liens de parenté. Or, ce questionnement sur la dualité nature-culture de la parenté se transpose également sur la paternité. En effet, la technicisation qui a prévalu à l'assistance à la procréation a également eu comme effet de certifier une paternité autrefois vue comme incertaine. Si l'ADN désigne avec certitude le père d'un enfant, peut-on dire qu'elle fait le père?

¹¹ Voir notamment les jugements a) Adoption – 091, [2009] R.J.Q. 445 (C.Q.) b) *Droit de la famille* - 12 528 [2008] QCCQ c) Adoption – 09185, [2009] Q.C.C.Q. 8703 (chambre de la jeunesse)

2.3 La transformation et la reconstruction de la paternité : montée de la reconnaissance sociale de la place du père au sein de la famille

Les changements qui ont amené une redéfinition de la famille et une multiplication de ses formes ont également eu une influence importante sur la paternité (O'Brien, 2004). L'entrée en paternité s'est diversifiée et redéfinie (Dubeau, Clément, & Chamberland, 2005) notamment en ce qui a trait à « la dialectique père biologique – père social, la coparentalité et la fonction paternelle » (Saucier, 2001, p. 15). Ainsi, selon Marsiglio, Day et Lamb (2000), les représentations sociales de la paternité, du fait des trajectoires familiales de plus en plus complexes et diversifiées, seraient actuellement en transformation et reposeraient désormais sur une conception sociale et non plus seulement sur une conception biologique. Est père celui qui assume un tel rôle auprès d'enfants.

Ce processus de reconstruction de la paternité doit être appréhendé en regard des changements sociaux récents de promotion de l'égalité entre les sexes, mais également des transformations et des redéfinitions du masculin (Deslauriers, Gaudet & Bizot, 2009; O'Brien, 2004). C'est pourquoi, explique Castelain-Meunier (2005, p. 20), on assiste aujourd'hui à l'émergence d'une « paternité relationnelle qui prend le pas sur la paternité institutionnelle (...) qui était définie par l'institution du mariage et par le rôle qui allait avec, ainsi que par la référence à la différence et à la complémentarité hiérarchisée entre le masculin et le féminin ». Alors que dans les années 1970, les chercheurs appliquaient aux pères les paradigmes de la relation mère-enfant (Van Egeren, 2001), ils s'emploient désormais à reconnaître les spécificités de chacun des parents dans le développement de l'enfant (Dubeau & al., 2005).

Du père pourvoyeur au père nouveau en passant par le père maternant et le père éducateur, la paternité a certes évolué au Québec, mais également dans tout le monde

occidental depuis l'industrialisation (Deslauriers & al., 2009; Dulac, 1997; Lamb & Tamis-LeMonda, 2004). Ces transformations récentes de la paternité sont allées de pair avec le développement de connaissances empiriques sur les effets bénéfiques de l'engagement paternel tant sur les enfants, sur la mère que sur le père lui-même. Dans cette section, nous ferons état des déterminants de l'engagement paternel puis des bienfaits qui y sont associés.

2.3.1 L'engagement paternel et ses déterminants

L'engagement paternel est un sujet vaste faisant l'objet de nombreuses recherches depuis plusieurs années. Par ailleurs, il est difficile de bien cerner ce concept compte tenu des différences méthodologiques pour le mesurer, de la diversité des définitions ou encore, selon qu'on s'entend sur la nature qualitative (c'est-à-dire l'intensité de la relation) ou quantitative (mesurée selon le nombre d'interactions ou le temps consacré à l'enfant) de la relation entre le père et son enfant (Dubeau, Devault & Paquette, 2009; Turcotte & Gaudet, 2009). Nous retiendrons la définition de l'équipe Prospère du Groupe de recherche et d'action sur la victimisation des enfants - Alliance de recherche pour le développement des enfants dans leur communauté (GRAVE-ARDEC). Cette définition englobe plusieurs des propositions émises par d'autres chercheurs s'étant penchés sur le concept. Elle postule que :

l'engagement paternel est la participation et la préoccupation continue du père biologique ou substitut envers le développement physique, psychologique et social de son enfant. Cette définition se base sur sept dimensions, le père pourvoyeur, le père responsable, le père en interaction, le père qui prend soin, le père affectueux, le père évocateur et le père citoyen (Forget, 2009, p. 81).

L'engagement paternel peut être plus ou moins marqué compte tenu des facteurs qui le favorisent ou qui y font obstacle. Ainsi, plusieurs chercheurs québécois étudient les déterminants de l'engagement paternel selon une perspective écologique allant du père

lui-même en tant qu'ontosystème jusqu'à l'environnement socio-économique, soit le macrosystème (Deslauriers, 2002; Dubeau & al., 2005; Turcotte & Gaudet, 2009). Cette vision écologique offre une vision plus globale (Deslauriers, 2002; Forget, 2009; Turcotte & Gaudet, 2009) en « reconnaissant que le niveau d'engagement paternel résulte de l'interaction dynamique de facteurs relevant à la fois de caractéristiques du père, des enfants, de la mère et du contexte social » (Forget, 2009, p. 80). Développée par Bronfenbrenner (1979), l'approche écologique considère que le développement humain est tributaire de la qualité et de la continuité des liens existants entre un individu (représenté par l'ontosystème) et les différents environnements avec lesquels il transige, découpés en autant de systèmes spécifiques, mais interdépendants. L'influence de ces systèmes est en fonction de la proximité à l'individu. Ainsi, les environnements proximaux composés du microsystème (famille, amis, travail, voisinage, etc.) et du mésosystème (liens entre les différents microsystèmes) ont une influence directe sur la personne alors que les environnements distaux, composés de l'exosystème (institutions publiques) et du macrosystème (valeurs, culture, croyances sociales), ont plutôt une influence indirecte. Enfin, l'interaction entre les systèmes se situe également dans la temporalité ce dont le chronosystème rend compte. Il s'agit maintenant d'expliquer comment ces différentes dimensions sont appliquées à l'engagement paternel. Nous avons retenu les éléments faisant relativement consensus entre les chercheurs. Voici ce qu'il en est.

Tout d'abord, sur le plan ontosystémique, les caractéristiques spécifiques du père sont importantes en regard de son implication auprès de ses enfants. Ainsi, le sentiment d'efficacité personnelle et la conviction que son engagement est primordial pour le mieux-être de ses enfants sont susceptibles d'inciter le père à s'investir auprès d'eux (McBride, Brown, Bost, Shin, Vaughn & Korth, 2005; Pleck & Masciadrelli, 2004; Tremblay & Allard, 2009; Turcotte & Gaudet, 2009; Van Egeren, 2001).

De plus, l'identité paternelle développée par le père structure la relation qu'il développera avec son enfant. Ainsi, le père mettra en action les comportements qu'il aura intériorisés comme partie prenante de sa définition de ce qu'est un « bon père » (Normand, Laforest, & De Montigny, 2009). La construction de cette identité paternelle débute lors de la grossesse pour se poursuivre lors de l'accouchement et des premières semaines de vie de l'enfant et implique nécessairement une certaine restructuration psychique et de couple. L'homme doit, en effet, opérer une transition vers la paternité tout en se ménageant une place dans la dyade mère-enfant (Gervais, De Montigny, Azaroual, & Courtois, 2009).

Toujours en lien avec l'aspect ontosytémique, les aspirations professionnelles et l'importance relative qu'il accorde au travail, la mise à distance avec un modèle de paternité jugé peu adéquat ou, au contraire, l'identification à un modèle positif sont autant de caractéristiques identifiées comme favorables à l'engagement paternel (Pleck & Masciadrelli, 2004; Turcotte & Gaudet, 2009; Van Egeren, 2001).

Le microsystème est l'élément le plus étudié dans le domaine de la paternité. Il est composé des environnements de vie immédiats du père (Dubeau & al., 2005).

La protection du territoire maternel est un phénomène bien connu et documenté en regard de l'engagement paternel dans la sphère microsystémique (McBride & al., 2005; Saucier, 2001; Van Egeren, 2001). Ce concept de sentinelle (gatekeeping) suppose que l'accès du père à l'enfant soit modulé par la mère qui, plus ou moins subtilement, incitera son conjoint à s'impliquer auprès de l'enfant ou, encore, lui défendra de le faire (Lamb & Tamis-LeMonda, 2004; Turcotte & al., 2001). La mère ouvre ou ferme la barrière selon son désir d'encourager ou non la participation du père. Ainsi, plus le père perçoit la mère comme étant accessible à l'enfant, moins il sera susceptible de s'engager, et ce, même s'il démontre une très grande motivation en ce sens (Van Egeren, 2001).

Par ailleurs, les mères qui établissent des critères de prise en charge stricts, rigides et conformes à leurs propres idéations de la façon dont les soins doivent être donnés sont plus enclines à décourager la participation des pères jugés moins compétents qu'elles. Au contraire, les mères ayant une vision moins traditionnelle des rôles parentaux et sexués et qui ont de bons souvenirs de leur relation à leur père encouragent davantage l'implication paternelle (Pleck & Masciadrelli, 2004; Van Egeren, 2001).

Bref, il semble que « les caractéristiques individuelles du père déterminent comment sa volonté d'être parent sera partie prenante de son identité. Dès lors, la mère, animée de ses propres caractéristiques, interdit ou facilite l'implication paternelle » (Van Egeren, 2001, p. 139). Cela est concordant avec les résultats de la recherche menée par McBride et ses collaborateurs (2005) auprès de parents de jeunes enfants qui démontrent que les perceptions de la paternité qu'entretiennent les mères seraient le meilleur prédicateur de l'engagement paternel. Turcotte et ses collègues (2001, p. 61) expliquent ce phénomène par la prédominance de la division sexuée des rôles parentaux qui persiste et qui, « dans la famille, confère aux femmes le statut d'expert en matière de soins aux enfants ».

Toujours sur le plan microsystemique, la rupture d'union peut être source de désengagement des pères (McBride & al., 2005), insatisfaits souvent de la discontinuité de leur rapport avec leurs enfants ou encore, fatigués de se battre contre un système jugé discriminatoire à leur endroit (Deslauriers, 2002 ; Deslauriers & al., 2009; Tremblay & Allard, 2009). Le degré d'implication des pères avant la rupture, les tensions existant entre les deux parents, les modalités de garde qui seront mises en place, les difficultés financières et le soutien social dont le père bénéficie sont autant de facteurs modulant son engagement auprès de ses enfants suite à la rupture (Allard, Bourret, Tremblay, Bergeron & Roy, 2005; Deslauriers, 2002; Tremblay & Allard, 2009). À l'inverse de cette

situation, la qualité de la relation conjugale entre les parents est corollaire à l'implication paternelle (Lamb & Lewis, 2004; Turcotte & Gaudet, 2009).

L'aspect mésosystémique réfère aux interactions existant entre les différents microsystèmes. À cet égard, on retrouve, la mise en œuvre de politiques de conciliation travail-famille spécifiquement pour les pères, les contraintes reliées à des situations économiques difficiles, le chômage et l'exclusion sociale qui peuvent moduler l'intensité de l'engagement paternel (Deslauriers, 2002; Devault & al., 2003; Dubeau & al., 2005; Pleck & Masciadrelli, 2004; Turcotte & al., 2001).

L'exosystème renvoie aux contextes sociaux plus larges qui interfèrent dans la vie du père sans qu'il y soit impliqué nécessairement (Dubeau & al., 2005). Le manque de services spécifiques pour les hommes et les pères, les perceptions qu'ont les hommes des services existants ainsi que la féminisation de la pratique sociale font partie de l'exosystème (Deslauriers, 2002; Devault & al., 2003; Dubeau & al., 2005). À cet effet, Devault et ses collaborateurs (2003) notent une transformation graduelle dans l'offre de service aux pères au sein des organismes offrant du soutien aux familles, et ce, même s'il reste des défis importants à surmonter pour que les pères participent pleinement. Notamment, les auteurs identifient le fait d'offrir des services spécialement aux pères et non pas de façon indifférenciée aux mères et aux pères comme une condition essentielle à cette participation des hommes au sein des services d'aide à la famille. Ce besoin de service est d'autant plus prégnant pour les hommes et les pères en difficulté que cela facilite l'implication de ceux-ci auprès de leurs enfants (Deslauriers, 2002; Devault & al., 2003).

Toujours au même plan écologique, les caractéristiques liées au travail des mères ont également une incidence en ce sens que plus la mère travaille un nombre important d'heures à l'extérieur de la maison et qu'elle le fait selon un horaire de travail atypique,

plus le père est impliqué dans l'éducation de ses enfants (Turcotte & al., 2001; Turcotte & Gaudet, 2009).

Quant au niveau macrosystémique, il importe notamment de revaloriser le rôle du père en misant sur ses forces et intérêts spécifiques plutôt qu'en faisant état de ses lacunes (Pouliot & Saint-Jacques, 2005). Par ailleurs, la mise en place de politiques sociales plus favorables aux pères peut avoir une incidence importante sur eux et sur leurs enfants. À cet effet, la mise en place de congés de paternité non transférables à la mère, comme c'est le cas du Régime québécois d'assurance parentale, favorise l'implication des pères auprès de leurs nourrissons, comme en témoigne sa popularité. En effet, alors que seulement 10 % des pères canadiens se prévalent des congés parentaux qui peuvent être pris indifféremment par le père ou la mère (Gouvernement du Québec, 2008a), jusqu'à 73 % des pères québécois ont profité de leur congé de paternité en 2008 (Gouvernement du Québec, 2008b). Ces taux sont congruents avec ceux observés dans les pays où de telles politiques existent (Dubeau & al., 2005; O'Brien, 2004). Un autre enjeu important concerne la mise en place de politiques qui promeuvent le maintien de l'engagement paternel suite au divorce (Dubeau & al., 2005; Turcotte & Gaudet, 2009). Enfin, l'idéologie dominante favorisant une certaine conception stéréotypée et rigide du masculin peut également avoir un impact sur des hommes qui dévalueront alors leur capacité parentale (Deslauriers, 2002).

L'engagement paternel est un processus évoluant au fil du temps. C'est ici que l'on retrouve les éléments du chronosystème. Par exemple, la préoccupation d'impliquer les pères auprès de leurs enfants est un phénomène relativement nouveau. En effet, longtemps avons-nous donné préséance à la mère dans le domaine de l'exercice des activités liées à l'éducation et aux soins des enfants (Dubeau & al., 2005). Par ailleurs, les trajectoires et le rythme de vie des pères influencent également leur degré d'engagement

auprès de leurs enfants (Deslauriers, 2002). Voyons maintenant ce qu'il en est des impacts de l'engagement paternel sur leurs enfants.

2.3.2 Le père comme élément important du mieux-être de l'enfant

De nombreux chercheurs se sont intéressés à l'impact que pouvait avoir le père sur le développement de l'enfant (Paquette, Eugène, Dubeau, & Gagnon, 2009). Ces recherches ont abordé deux angles distincts soit les effets de la présence paternelle ou, encore, les impacts associés à l'absence du père. Nous en proposons ici un bref survol.

Les premières recherches sur le sujet se sont intéressées au rôle spécifique du père dans le développement de l'identité sexuelle de l'enfant et de sa conformité aux rôles sexuels stéréotypés. Ainsi, certaines recherches suggèrent que le père aurait une influence plus marquée que la mère dans la conformité des garçons au genre masculin. En effet, la conformité au genre masculin serait corollaire à la relation chaleureuse que le père entretient avec son fils et serait influencée par le fait que le père encourage ses enfants à jouer à des jeux socialement genrés et normalement dévolus à leur sexe (Paquette & al., 2009). La psychanalyse, principalement lacanienne, a également fait la belle part au père dans le développement du genre en stipulant que l'identification au père, suite à la résolution du complexe œdipien, permet la construction de l'identité masculine du garçon (Butler, 2006). Ainsi, Le Camus (2002, p. 155) postule que : « pour se construire, le garçon a besoin de trouver en son père "un rival", celui qui, par excellence, incarne la loi et non pas d'y trouver seulement une figure d'attachement (base de sécurité), puis, au sortir de l'Oedipe, un repère identificatoire ». En ce sens, le père apparaît comme le tiers séparateur entre la mère et l'enfant, fonction essentielle en vue de l'acquisition de l'identité sexuée.

Cette question du développement de l'identité sexuelle et de la conformité au genre en l'absence du père a été au cœur des premières recherches sur la lesboparentalité. En effet, on s'inquiétait alors de l'impact de cette configuration familiale sans père, principalement sur les garçons. Or, les études ont démontré qu'en termes d'attirance et d'identité sexuelle, il n'y a pas de différences significatives entre des enfants élevés dans des familles lesboparentales et ceux qui ont grandi au sein d'une famille traditionnelle (Ambert, 2005; Anderssen, Amlie, & Ytteroy, 2002; Dubé & Julien, 2001; Golombock, 2005; Julien, 2003; Lambert, 2005; Patterson, 2000; Tasker, 2005) sinon que ceux ayant été élevés dans les familles lesbiennes ont davantage eu d'expériences sexuelles avec un partenaire de même sexe (Golombock, 2005; Lambert, 2005). Par ailleurs, plusieurs se questionnent à savoir si le tiers séparateur doit nécessairement être le père ou, encore, s'il doit nécessairement être de sexe masculin (Butler, 2006; Delaisi de Parseval, 2006b; Castelain-Meunier, 2005; Nadaud, 2002).

Dans un autre ordre d'idées, le père assure une fonction d'activation (Paquette, 2004) ou d'ouverture au monde (Le Camus, 2002). Ainsi, en étudiant les interactions en piscine des pères et des mères avec leurs bébés âgés d'un an, Le Camus (2002) en arrive à la conclusion que le père offre beaucoup plus de stimulations à caractère social que la mère, et que les bébés sont plus réceptifs aux propositions de stimulation émises par le père. Cela rejoint la perspective de Paquette (2004, 2005) pour qui le père répondrait au besoin de l'enfant d'être activé par une relation dynamisante. Le jeu de bataille entre le père et ses enfants, principalement d'âge préscolaire, permettrait cette activation et aiderait l'enfant à savoir comment se négocier une place, ce qui représente un atout non négligeable dans un monde compétitif (Paquette & al., 2009). Cette ouverture au monde se manifeste également par le recours plus fréquent des pères à des formes plus complexes de langage (par exemple, en ayant moins recours à des mots enfantins pour décrire des objets ou, encore, en demandant plus de clarifications à l'enfant de telle sorte

qu'il puisse être plus compréhensible à d'autres locuteurs que sa mère) (Lamb & Tamis-LeMonda, 2004; Le Camus, 2002; Paquette & al., 2009)

De plus, l'engagement du père auprès de ses enfants favorise le développement de leurs habiletés cognitives et intellectuelles, notamment en favorisant la persévérance de l'enfant lorsqu'il rencontre des difficultés (Breton, Puentes-Neuman, & Paquette, 2009; Turcotte, Dubeau, Bolté, & Paquette, 2001) et assure une certaine prévention quant au développement des troubles intériorisés ou extériorisés (Besnard, Joly, Verlaan, & Capuano, 2009; Breton & al., 2009; Devault, 2000; Forget, 2009; Turcotte & al., 2001; Paquette, 2004). Cela garantit également une protection des enfants contre la maltraitance, notamment par le soutien que cela procure aux mères (Lamb & Tamis-LeMonda, 2004; Turcotte & al., 2001) ou, encore, par l'augmentation du sentiment d'efficacité personnelle des pères, ce qui diminue d'autant leur recours à des stratégies éducatives plus coercitives (Devault, Lacharité, Ouellet, & Forget, 2003). Dans les situations de séparation ou de divorce, le maintien des liens entre l'enfant et son père agirait comme facteur de protection quant aux problèmes de comportements (Paquette, 2005). Il importe toutefois de préciser que l'adaptabilité post-séparation des enfants est un phénomène complexe et multifactoriel. En effet, si la perte de contact avec le père peut constituer un facteur de risque pour l'enfant lors de la séparation, cela doit être mis en relation avec d'autres variables tels les difficultés socio-économiques qui en résultent, les conflits qui perdurent entre les parents, les facteurs de résilience présents – ou non – chez l'enfant (Cyr & Caroben, 2004; Lamb & Tamis-LeMonda, 2004), les transitions familiales multiples, la qualité de la relation entre l'enfant et son parent gardien (en l'occurrence, plus souvent sa mère) (Saint-Jacques, Drapeau, Cloutier, & Lépine 2003) ou encore le stress parental associé à la monoparentalité (Lamb & Tamis-LeMonda, 2004; Paquette, Eugène, Dubeau & Gagnon, 2009). Bref, quand les enfants vont moins bien suite

à une séparation, il est difficile de situer sans l'ombre d'un doute que c'est dû l'absence du père et non pas à un ensemble de facteurs qui découlent de la séparation.

En fait, les recherches portant sur l'impact de l'engagement paternel ont fait l'objet de critiques, notamment en regard des méthodologies employées. Sans être exhaustive, nous exposons ici quelques-unes de ces critiques. Tout d'abord, la question de savoir si les connaissances développées au fil du temps à l'endroit des mères peuvent être transposées, sans être adaptées, aux réalités paternelles est particulièrement prégnante (Dubeau, Devault & Paquette, 2009). De plus, le choix des instruments de mesure fait également l'objet de critique quant à leur validation. On s'interroge sur leur pertinence pour évaluer des caractéristiques qui sont propres aux pères alors qu'ils ont d'abord et avant tout été développés puis validés auprès des mères (Dubeau, 2002; Eugene, Claes & Paquette, 2010; Pleck & Masciadrelli, 2004). Les échantillons ciblés pour les recherches portent également flanc à la critique puisqu'ils sont principalement composés de pères vivants dans familles traditionnelles, avec des niveaux de scolarisation et de revenu plus élevés (Dubeau, Devault & Paquette, 2009). Difficile alors de reproduire les résultats aux situations familiales où la paternité s'exerce dans un contexte plus atypique (Dubeau, 2002). Par ailleurs, plusieurs recherches ne se basent que sur une seule source de données, soit le père, soit la mère, ce qui représente une autre lacune méthodologique dénoncée (Paquette, Eugène, Dubeau & Gagnon, 2009). Enfin, ce ne sont pas toutes les études qui discriminent ce qui appartient spécifiquement à l'engagement maternel et à l'engagement paternel lorsque vient le temps d'en évaluer l'impact sur le développement de l'enfant (Paquette, Eugène, Dubeau & Gagnon, 2009). Toutefois, celles qui le font et qui, de plus, utilisent des données provenant de plusieurs sources arrivent à démontrer l'impact positif de l'engagement paternel sur l'ajustement psychosocial de leurs enfants (Pleck & Masciadrelli, 2004).

Pour complexifier encore la donne, d'autres recherches tendent à démontrer que l'adaptabilité et la socialité des enfants seraient davantage tributaires de la différenciation parentale que de l'engagement du père auprès de ses enfants (Bourçois, 1997; Lamb & Tamis-LeMonda, 2004). Les enfants qui ont des parents investis auprès d'eux, mais qui présentent des comportements différenciés adopteraient davantage de comportements prosociaux (notamment lors de conflits avec les pairs), manifesteraient plus de comportements d'affiliation et moins de conduites agressives que les enfants dont les parents sont investis, mais non différenciés (Paquette, Eugène, Dubeau & Gagnon, 2009).

C'est pourquoi certains auteurs proposent de dépasser la simple description des rôles parentaux des mères et des pères en introduisant le concept de différenciation parentale (Dubeau & Devault, 2009), et ce, afin de mieux saisir la nature même de l'engagement d'un parent auprès de son enfant (Dubeau, Devault & Paquette, 2009). C'est la complémentarité des rôles parentaux qui est alors vue comme étant essentielle au développement de l'enfant. Ainsi, Gagnon et Paquette (2009, p. 128) expliquent que :

(...) l'implication de deux parents et les contrastes qu'ils peuvent apporter à l'enfant constitueraient une richesse pour ce dernier. Dans un tel contexte, il serait favorable pour l'enfant que ses parents développent des « spécialités », c'est-à-dire qu'un parent soit plus engagé dans certains domaines des soins et de l'éducation de l'enfant, alors que son coparent le serait dans d'autres domaines.

Ce dernier concept aurait donc le mérite d'offrir un niveau d'analyse supérieur en permettant de mieux appréhender l'influence systémique des modèles parentaux auxquels est exposé l'enfant (Dubeau & Devault, 2009 ; Robin & Bergonnier-Dupuy, 2007 ; Rouyer, Vinay & Zaouche-Gaudron, 2007) tout en permettant de mieux appréhender les dynamiques parentales inhérentes aux structures familiales émergentes (Dubeau, Devault & Paquette, 2009; Rouyer, Vinay & Zaouche-Gaudron, 2007). Les chercheurs parlent alors de coparentalité, qui rend compte de la façon dont les parents vont non seulement

coordonner leurs efforts éducatifs, mais également se soutenir mutuellement dans leur rôle parental. Par ailleurs, cela consiste à reconnaître que les deux parents sont égaux, mais qu'ils ne sont pas interchangeable puisque chacun d'eux apporte quelque chose de spécifique à l'enfant (Rouyer, Vinay & Zaouche-Gaudron, 2007). Comme le précise Rouyer (2008, p. 101) « la coparentalité met ainsi l'accent sur la dynamique interactionnelle au sein de la dyade parentale, et interroge la place du père et de la mère dans cette dynamique ».

Nous constatons donc que l'engagement paternel est un phénomène complexe et que son analyse, dans une perspective systémique, permet de mieux rendre compte des spécificités et de l'apport de chacun des parents sur le développement de leurs enfants. Ce souci actuel pour la paternité teinte les discours sociaux sur la place et l'importance des pères au sein des familles, ce qui n'est pas sans avoir d'incidence sur les familles lesboparentales tel que nous le verrons dans la section suivante.

2.4 Les familles lesboparentales au carrefour des transformations liées au champ de la famille

Les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu se situent au carrefour de la parenté, la parentalité et de la filiation. En effet, elles utilisent tour à tour ces trois dimensions pour authentifier leurs liens familiaux. Par ailleurs, elles ont évidemment besoin d'un apport génétique pour la conception de leurs enfants, ce qui les oblige à réfléchir à la façon dont elles souhaitent ou non impliquer cette tierce partie au sein de leur famille. Les discours sur l'importance de connaître ses origines biologiques et sur la valorisation de la paternité ne sont pas sans effets sur leur réflexion.

Ainsi, les familles lesboparentales mettent différemment en tension les composantes biologique, sociale, et juridique de la parenté pour revendiquer l'authenticité de leurs

liens familiaux selon la déclinaison qu'elles prennent. Nous ferons ici abstraction des familles dont les enfants sont nés d'une précédente union hétérosexuelle de leur mère, qui rejoignent davantage les caractéristiques d'une famille recomposée si ce n'est que la mère s'est remise en couple avec une autre femme plutôt qu'un homme. Nous avons également choisi de ne pas tenir compte des projets de coparentalité où un couple lesbien conçoit un enfant avec un couple gai ou un homme seul, mais dont les enfants seront reconnus légalement par leurs père et mère, les conjoints faisant office de beaux-parents. Il n'y a donc pas, dans ce modèle, de distinctions entre les géniteurs et les parents. Enfin, les couples lesbiens qui adoptent ne se situent pas non plus en dehors de ce schème de représentation de la famille du fait que ce modèle familial se situe d'emblée dans la parentalité.

Nous avons choisi d'axer notre recherche sur les familles lesboparentales dont les enfants sont nés grâce à un donneur connu suite à l'élaboration d'un projet parental formé par le couple de femmes. Cela pose différemment la question du statut du parent, puisque ce modèle n'est plus celui dont le couple reproducteur fait office de couple parental. Cela permet d'articuler de façon innovante les liens de parenté et les liens familiaux dans des situations où le trio alliance-procréation-filiation est vraiment dissocié.

Comme le modèle qui nous intéresse est celui dont les enfants sont nés du projet parental d'un couple lesbien avec l'apport d'un donneur connu, nous traiterons spécifiquement de cette configuration dans ce bref survol de la documentation. Nous aborderons le sujet sous deux angles soit l'articulation des liens biologiques, sociaux et juridiques et le rôle du donneur connu comme porteur de l'histoire génétique de l'enfant ou comme figure paternelle.

2.4.1 *L'articulation de la trilogie : aménagements de la parenté, de la parentalité et de la filiation*

Le développement des techniques de procréation de même qu'une certaine normalisation de l'homosexualité ont sans conteste permis l'émergence des familles lesboparentales au point où certains parlent d'un *lesbian baby boom*¹² (Dunn, 2000; Lambert, 2005; Marche, 2003; Svab, 2007; Weston, 1991). Comme nous l'avons souligné précédemment, cela s'inscrit dans un contexte social où les liens familiaux sont de plus en plus définis comme des relations négociées entre personnes. Dans le cas des familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu, cette négociation est d'autant plus importante que tout y est sujet : qui portera l'enfant? Qui sera le donneur? Quel rôle aura-t-il auprès de l'enfant? En outre, la place de chacun peut parfois être difficile à trouver du fait que les composantes biologiques, sociales et juridiques de la parenté s'incarnent dans trois personnes dont l'une est extérieure à l'unité conjugale. Même au sein du couple, la place de chacune des mères ne va pas nécessairement de soi.

Ainsi, la grossesse et l'enfantement introduisent inévitablement une asymétrie dans la relation entre les mères et l'enfant (Du Chesne & Bradley, 2007 ; Millbank, 2008 ; Touroni & Coyle, 2002). En effet, la mère biologique a nécessairement un lien de parenté reconnu avec l'enfant alors que la co-mère, qui n'est ni un parent biologique ni l'épouse légale de la mère, est exclue de cette parenté, à moins qu'il existe, comme au Québec, des mécanismes étatiques de reconnaissance de cette maternité sociale. Cette asymétrie, de même que l'absence de reconnaissance juridique et sociale, conduit parfois certaines mères sociales à considérer l'enfant comme celui de la conjointe et non comme le leur à toutes deux (Descoutures, 2006, 2008; Hayden, 1995). En outre, cela peut être renforcé

¹² L'expression *Gaybabyboom* est davantage utilisée, mais comme en français l'expression gay renvoie davantage à l'homosexualité masculine, nous avons préféré le recours l'expression plus spécifique *lesbian baby boom*.

par la famille élargie qui considère l'enfant comme celui de la mère biologique. En effet, il semble que ces enfants aient davantage de contacts avec leurs grands-parents biologiques que sociaux (Fulcher, Chan, Raboy, & Patterson, 2002; Gross 2009; Julien & al., 2005; Julien, Fortin, & Jodoin, 2005). Toutefois, cette préséance des grands-parents envers leurs petits-enfants biologiques est moins prégnante dans les situations où les deux mères ont conçu un enfant. Le lien fraternel sert alors de connexion entre l'enfant et les grands-parents sociaux (Julien & al., 2005).

Lorsque l'enfant est né grâce à un donneur connu, cette asymétrie est encore plus marquée. Il est alors plus difficile pour la mère sociale de se sentir comme un parent à part entière, d'autant plus si elle n'a aucun statut légal quant à l'enfant (Fulcher & al., 2002; Gross, 2009). Dans ces cas-là, il est plus rare qu'elle se fasse appeler « Maman », même si le donneur n'est pas impliqué dans la vie de l'enfant (Gross, 2009). La présence d'une figure paternelle complique la position de la mère sociale, qui doit alors se négocier une place entre les parents biologiques (Fulcher & al., 2002; Gross, 2009; Julien & al., 2005).

Pour pallier cette asymétrie, différentes stratégies seront utilisées. Parmi celles-ci, on retrouve une utilisation inusitée et originale de la substance de telle sorte à aménager des liens de parenté entre les deux mères et les enfants.

Une des façons couramment utilisées par les mères lesbiennes pour créer un lien d'apparentement entre les membres de leur famille est d'avoir recours à un donneur du même phénotype ou origine ethnique que la mère sociale (Jones, 2005 ; Nordqvist, 2010). Le partage du phénotype se substitue alors, en quelque sorte, au partage du génotype, ce qui a le mérite d'assurer une ressemblance physique entre elle et ses enfants, ressemblance qui est, nous l'avons vu précédemment, considérée comme une preuve

tangible permettant d'affirmer une certaine connexion entre les membres d'une même unité familiale (Fortier, 2009; Hargreaves, 2006 ; Marre et Bestard, 2009 ; Mason, 2008). Cela est particulièrement vrai pour les couples lesbiens qui ont leurs enfants grâce à un donneur anonyme. D'ailleurs, certains traits trop marquants chez le donneur (tels les cheveux roux, par exemple) seront écartés d'emblée pour éviter de concrétiser son existence à travers la reproduction de ces traits chez l'enfant. En effet, si l'enfant ressemble plus au donneur qu'aux mères, il y a risque, explique Nordqvist (2010), que l'enfant soit considéré comme appartenant au groupe familial du donneur, ce que les mères ne souhaitent pas. En outre, le fait que les traits du donneur soient visibles chez l'enfant rappelle constamment son implication dans sa conception. Quand ses traits s'effacent par son appariement à la mère sociale, c'est comme s'il disparaissait lui-même. Cette pratique viserait une certaine normativité en facilitant la construction d'un modèle familial basé sur la connexion biogénétique biparentale (Nordqvist, 2010), modèle qui est perçu socialement et culturellement, rappelons-le, comme étant la « vraie » famille.

Une autre stratégie couramment utilisée est d'avoir chacune un enfant en ayant recours au même donneur de façon à créer de la parenté entre elles et les enfants selon l'équation suivante : les enfants étant liés par le sang grâce au donneur, si chacune des mères est liée par le sang à un de ces enfants, elle peut se revendiquer liée à l'enfant de sa conjointe et vice-versa (Côté, 2009; Donovan, 2000; Folgero, 2008; Hayden, 1995; Ryan-Flood, 2005; Svab, 2007). Dans ces situations où le discours sur l'importance du lien biogénétique est centré sur les mères, le donneur ne sera pas vu comme un père, mais plutôt comme un médiateur de parenté et les femmes s'y référeront en parlant de la substance en la distinguant de l'individu (Hayden, 1995; Weston, 1991, 1995). Il sera connu des enfants comme étant le donneur et non pas le père.

Enfin, parmi les autres stratégies plus marginales, on retrouve le fait de porter l'enfant issu des gamètes de sa conjointe (Delaisi de Parseval, 2006a; Lévine 2008, Marina, Marina, Marina, Fosas, Galiana & Jové, 2010 ; Pelka, 2009) ou encore, le recours au co-allaitement, les deux mères allaitant l'enfant alors que la mère sociale favorise la production de lait par l'utilisation d'hormones pendant la grossesse de sa conjointe (Zizzo, 2009).

Enfin, l'utilisation commune des termes de parenté est une autre stratégie utilisée pour résoudre l'asymétrie entre les deux mères. Dans cette optique, c'est dans le champ de la parentalité que se fera l'appropriation des liens familiaux. Car si les mères sociales ont de la difficulté à se trouver une place dans l'univers de la parenté, elles semblent beaucoup plus à l'aise dans celui de la parentalité. L'importance du quotidien partagé comme médiateur de parenté prend alors une place importante dans le discours sur la famille. La parentalité est revendiquée pour expliquer l'importance de leur rôle auprès de l'enfant. Ainsi, lorsque le donneur est connu, la mère sociale aura recours à ce discours de la parentalité pour affirmer que les liens biologiques ne suffisent pas à faire un parent, attestant ainsi sa place au sein du système familial (Descoutures, 2006, 2008). Dans cette optique, si la mère sociale ne se perçoit pas comme la mère de l'enfant, elle se considère néanmoins comme son parent. Pour augmenter leur légitimation, les mères se feront toutes deux appeler « Maman » auquel terme sera juxtaposé le prénom de la mère ainsi nommée (Hayden, 1995). D'autres processus de nomination seront également utilisés tels que l'utilisation symbolique des deux patronymes maternels (Cadoret, 2007; Hayden, 1995) ou l'utilisation de prénoms issus de la lignée de la mère sociale pour prénommer les enfants (Cadoret, 2007).

Il n'en reste pas moins que sa place demeure précaire lorsqu'elle n'est pas reconnue légalement. Son rôle comme parent de l'enfant est parfois contesté en cas de séparation avec la mère biologique, occasionnant ainsi la perte de contact avec l'enfant (Millbank,

2008). Lors de jugements en défaveur de la co-mère, les arguments portent sur l'absence de liens génétiques entre elle et l'enfant. La prise en charge de l'enfant depuis sa naissance, le fait qu'il résulte du projet parental formé par le couple lesbien et les liens existant entre la mère sociale et l'enfant sont rarement retenus en sa faveur. Pourtant, dans la plupart des juridictions occidentales, aucune distinction n'est faite entre le parent biologique et le parent social dans le cadre d'une famille hétérosexuelle dont l'enfant est né grâce à un apport de gamète, l'enfant étant réputé être celui du couple, selon les règles en vigueur de la filiation par le sang (Millbank, 2008). Pour Millbank (2008, p. 158) cela démontre que dans les familles lesboparentales, la co-mère est vue « *as just an extra mother (...), she is a not-really-real or not-complete mother* ».

La mère sociale a souvent un rôle mitoyen et ambigu : ni tout à fait la mère ni le père, bien qu'elle en assume souvent la fonction symbolique, lorsque celui-ci n'est pas impliqué auprès de l'enfant (Descouture, 2008 ; Johnson & O'Connor, 2005; Padavic & Butterfield, 2011 ; Tasker, 2005; Vanfraussen, Ponjaert-Kristoffersen, & Brewaeys, 2003). En fait, les mères sociales tendent à situer leur identité parentale sur un continuum allant de la maternité vers la paternité en passant par un entre-deux. Ainsi, dans une recherche conduite auprès de dix-sept co-mères, Padavic et Butterfield (2011) ont constaté que ces dernières tendent à développer trois formes d'identité parentale. Tout d'abord, il y a celles qui se perçoivent comme des mères. Ces femmes présentaient, entre autres caractéristiques communes, un grand désir de maternité depuis l'enfance, tout en affirmant ressentir un fort sentiment maternel face à leurs enfants. Malgré tout, cette construction identitaire maternelle est compliquée par le fait qu'on les désigne souvent en utilisant des termes tels que co-mère, mère sociale, mères non-biologiques. Cela délimite les frontières de ce qui peut être considéré comme une mère « authentique », ce qui n'est pas sans créer une charge émotionnelle importante pour plusieurs d'entre elles. La deuxième catégorie identitaire regroupe celles qui, parce qu'elles ne s'identifient pas comme mères,

ont tout simplement adopté la position paternelle. Les femmes qui se trouvent dans ce pôle identitaire réclament également une identité *butch*, et c'est du fait de leur masculinité qu'elles se sont construit une identité de père. Pour les auteurs (Padavic & Butterfield, 2011), la pression de l'entourage exigeant que l'enfant se développe dans une famille où les rôles genrés sont bien délimités a pu influencer sur la décision de ces femmes à se représenter comme des pères. Enfin, la dernière catégorie identifiée par ces chercheurs est composée de femmes qui ne se sentent ni mère ni père. Elles adoptent plutôt une position mixte située en dehors d'une représentation binaire des rôles parentaux voulant que chaque parent soit nécessairement la mère ou le père de son enfant. Plusieurs d'entre elles utilisent alors le néologisme « *mather* » pour décrire leur rôle spécifique.

En outre, bien que la division des tâches inhérentes à la vie conjugale et domestique est plus égalitaire chez les couples de femmes que chez les couples hétérosexuels (Ciano-Boyce & Shelley-Sireci, 2002; Johnson & O'Connor, 2005; Patterson, 2000; Patterson, Sutfin & Fulcher, 2004; Tasker, 2005), il reste que certaines recherches dénotent une différenciation des rôles parentaux entre la mère sociale et la mère biologique (Ciano-Boyce & Shelley-Sireci, 2002; Descoutures, 2008 ; Vecho, Gross, & Poteat, 2011), et ce, en fonction des modes de conception de l'enfant (Pelka, 2009).

Dans une recherche portant sur la différenciation des rôles parentaux, Ciano-Boyce et Shelley-Sireci (2002) ont comparé des couples lesbiens et hétérosexuels adoptants et des couples lesbiens ayant eu leurs enfants suite à l'insémination artificielle. Dans ces couples, les deux mères ont défini ensemble, avant l'arrivée de l'enfant, ce qu'est le maternage et comment elles occuperont toutes les deux le rôle de mère et, par conséquent, qui s'occupera principalement des soins primaires à l'enfant. Selon ces auteurs, il semble que la mère biologique soit davantage associée aux soins primaires et que la mère sociale soit celle qui assure le rôle de pourvoyeur principal. En fait, les enfants réclament davantage

leur mère biologique en ce qui a trait aux fonctions typiques du maternage (se faire consoler, rassurer, nourrir, etc.) alors que les mères sociales sont plus souvent sollicitées pour les jeux physiques. Cette préférence manifestée envers l'une ou l'autre des mères quant aux soins primaires est souvent source de friction dans le couple de lesbiennes, et ce, d'autant plus si l'enfant a été adopté. Ceci s'explique par le fait que les fonctions de maternage exprimées par les soins primaires donnés à l'enfant sont considérées comme étant partie intégrante de la définition de ce que doit être une « bonne mère ». Cette préférence exprimée envers l'une ou l'autre des mères ne pouvant s'expliquer par le lien biologique, les mères sollicitées pour les jeux physiques se sentent rejetées et associent cette situation à des lacunes de leurs capacités maternelles.

Pelka (2009), reprenant et bonifiant l'étude de Ciano-Boyce et Shelley-Sireci (2002), en arrive à des résultats divergents. Pour faire ce travail, elle a interrogé trente couples de femmes ayant formé leur famille selon trois modèles distincts : par adoption, à l'aide de l'insémination artificielle ou, encore, par fécondation in vitro (une femme ayant fourni les ovules pour l'embryon qui est ensuite implanté dans l'utérus de sa conjointe). La chercheuse en vient à la conclusion que le sentiment de jalousie occasionné par la préférence de l'enfant quant à celle qui fournira les soins primaires est particulièrement prédominant chez les couples ayant eu leurs enfants grâce à l'insémination artificielle. En effet, chez les couples adoptants et chez ceux dont les enfants sont nés suite à une procédure par fécondation in vitro (FIV), il existe une moins grande asymétrie entre les deux mères. Dans le premier cas, toutes deux sont mères sociales alors que dans le deuxième, il y a deux mères biologiques. De plus, dans les situations d'adoption, aucune des femmes du couple n'avait envie de vivre l'expérience de la grossesse et de l'enfantement alors que dans les situations de FIV, seule la mère gestationnelle présentait ce désir. Également, dans ce cas, le fait que les enfants soient biologiquement reliés aux deux mères les conforte dans leur statut maternel puisqu'elles peuvent l'une et l'autre

revendiquer le statut de « vraie » mère de l'enfant. Or, c'est dans les couples dont les enfants sont nés par insémination artificielle que l'asymétrie entre la mère biologique et la mère sociale est la plus grande. D'une part, les deux femmes n'ont pas le même lien à l'enfant du fait qu'il y a une mère biologique et une mère sociale. D'autre part, dans ce mode d'entrée en famille, le désir de vivre la maternité biologique est davantage ressenti de façon équivalente par les deux conjointes. Selon l'auteure, c'est précisément lorsque le désir de grossesse est partagé par les deux membres d'un couple que cela peut être à la source du sentiment de jalousie quand l'enfant manifeste sa préférence pour sa mère biologique pour le réconfort et les soins primaires. Cela s'explique par le fait que les deux femmes souhaiteraient occuper également le rôle maternel associé aux soins primaires alors que l'enfant, lui, opère une différenciation entre l'une et l'autre mère. Ce sentiment, souvent tabou, il est vrai, est particulièrement prégnant lorsque le désir de vivre une grossesse est contrarié par différents éléments hors du contrôle de la mère sociale tels que la stérilité ou son âge.

Pour expliquer les résultats de ces études portant sur la différenciation comportementale des enfants entre leur mère biologique et leur mère sociale, Vecho, Gross et Poteat (2011) proposent l'hypothèse que la grossesse et l'accouchement induisent naturellement un processus de différenciation des rôles parentaux. À cet effet, même si les lesbiennes sont plus soucieuses de mettre en place des normes d'égalité conjugale et parentale que les hétérosexuels, les attentes sociales de conformité aux rôles parentaux traditionnels favoriseraient néanmoins cette différenciation. D'autres considérations expliquent également cette différenciation, notamment le statut d'emploi des femmes, les préférences naturelles ainsi que la disponibilité en temps dont dispose chacune des femmes en regard des tâches domestiques (Ciano-Boyce & Shelley-Sireci, 2002; Descoutures, 2008). Pour Descoutures (2008), le discours d'égalité des mères lesbiennes n'est pas nécessairement corroboré par l'analyse de carnets détaillant la répartition des

tâches domestiques. En somme, ce n'est pas parce que les mères ont une perception subjective d'égalité dans la répartition des tâches que cela se vérifie à la lecture des données objectives.

Maintenant qu'est situé le rôle de chacune des mères au sein des familles lesboparentales, voyons ce qu'il en est du rôle assumé par le donneur.

2.4.2 Le donneur connu pour l'accès à son histoire génétique et pour la présence paternelle

Deux raisons principales guident la décision des mères de recourir à un donneur connu pour l'établissement de leur projet parental¹³. Le premier motif est lié à l'importance de l'aspect biogénétique comme fondement identitaire. Dans cette optique, les mères souhaitent que l'enfant puisse connaître son origine biologique. La représentation paternelle est également un facteur important dans la décision de recourir à un donneur connu. Dans ces situations-là, le choix est motivé par le désir des mères de voir le père s'impliquer auprès de l'enfant (bien que le degré d'implication désiré varie) (Descoutures, 2008; Donovan, 2000; Haines & Weiner, 2000; Leblond, Julien, Fortin, & Fortier, 2006; Ryan-Flood, 2005; Ryan & Berkowitz, 2006; Svab, 2007; Touroni & Coyle, 2002). Évidemment, ces deux raisons s'imbriquent parfois l'une dans l'autre, ce qui fait qu'il n'est pas toujours aisé de les départager. Comme les discours sur l'importance du père (Dempsey, 2004; Donovan, 2000) et de la connaissance de ses origines biologiques (Delaisi de Paseval, 1998 ; Gandsman, 2009 ; Giroux, 2006) sont largement dominants dans les

¹³ D'autres raisons sont évoquées pour le recours au donneur connu, mais outre les difficultés d'accès aux cliniques de fertilité, elles sont marginales comparativement à l'importance accordée aux liens génétiques et à la place du père. Comme nous nous intéressons au donneur connu, nous avons délibérément omis les facteurs influençant le recours à un donneur anonyme. Le lecteur intéressé par le sujet pourra consulter les auteurs suivants : Folgero (2008); Haines et Weiner (2000); Leblond, et al., (2006); Ryan-Flood (2005); Ryan et Berkowitz (2006); Svab (2007)

pays occidentaux, il n'est donc pas surprenant que cela constitue un facteur important dans le choix de faire appel à un donneur connu.

En comparant le discours de mères lesbiennes suédoises et irlandaises, Ryan-Flood (2005) démontre comment le désir de recourir à un donneur connu est tributaire du discours social dominant sur la paternité ou sur l'importance de la connaissance de ses origines. Ainsi, parce qu'elles ont intégré la conception occidentale voulant que la présence d'un père auprès d'un enfant soit importante à sa socialisation et à son développement psychologique – surtout si l'enfant est un garçon –, les mères suédoises choisiront un donneur connu. À cet effet, Ryan-Flood (2005) souligne que l'importance sociale accordée au rôle paternel influencerait ce désir de partager l'exercice parental avec un père. De ce fait, les mères lesbiennes suédoises seraient plus à même de favoriser des contacts hebdomadaires avec un homme — vu comme un père plutôt qu'un donneur — alors que les mères irlandaises, beaucoup moins favorables à l'implication paternelle, limiteraient l'accès au donneur connu à des contacts sporadiques avec l'enfant. Les mères irlandaises seraient aussi plus portées à choisir un donneur connu, mais dont l'identité demeure cachée à l'enfant, du moins, jusqu'à ce qu'il soit assez âgé pour se questionner sur ses origines biologiques. Ainsi, pour les mères irlandaises, le choix de faire appel à un donneur connu serait associé à la prééminence qu'elles accordent aux liens génétiques. Or, lorsque c'est l'importance de la connaissance de ses origines qui prime dans la décision de faire appel à un donneur connu, celui-ci est moins présent auprès de l'enfant, car dans ces situations, les mères font une nette différence entre connaître son géniteur et avoir un père (Donovan, 2000).

Ces femmes souhaitent donc un donneur connu pour leur enfant, mais qu'elles auront choisi selon des caractéristiques précises. Notamment, la plupart d'entre elles manifestent une nette préférence envers un donneur qui soit gai. Le choix d'utiliser le sperme d'un

donneur gai se justifie en regard de la place que ces mères désirent laisser au donneur dans la vie de l'enfant, et ce, en lien avec les facteurs décisionnels ayant mené à la décision de faire appel à un donneur connu (Ryan-Flood, 2005). Alors que les mères irlandaises craignent de voir un donneur hétérosexuel manifester trop d'intérêt pour l'enfant et demander des droits de garde légale, les mères suédoises craignent qu'un donneur hétérosexuel, comme il pourrait devenir père avec sa conjointe, se désintéresse de l'enfant qu'il a eu avec le couple lesbien. Le choix d'avoir recours au sperme d'un donneur gai se justifie donc par le fait qu'un tel donneur sera moins menaçant pour certaines, car moins porté à entreprendre un recours juridique pour la garde de l'enfant. En effet, les préjugés homophobes servent ici en quelque sorte de protection pour ces mères lesbiennes. Pour d'autres, par ailleurs, un père gai est perçu comme plus susceptible de s'engager dans une relation filiale et affective avec l'enfant puisque la paternité lui est moins accessible, relation qu'elles souhaitent encourager. Mentionnons que ce recours à un donneur gai n'est pas typique de ces deux pays, plusieurs études arrivant aux mêmes conclusions (Donovan, 2000; Goldberg & Allen, 2009; Haines & Weiner, 2000; Ryan-Flood, 2005; Ryan & Berkowitz, 2006; Svab, 2007).

Le discours sur la place du père prend toute son importance lorsque vient le temps de choisir un donneur. Ainsi, les mères lesbiennes suédoises seraient plus vulnérables en cas de contestation de la garde de l'enfant par son géniteur. Mais cette vulnérabilité ne semble pas être un frein à leur désir d'implication du donneur auprès de l'enfant ou, encore, de sa reconnaissance comme père. La force du discours suédois sur l'importance des pères est telle que les mères lesbiennes de l'étude ayant eu recours à un donneur anonyme se disent victimes d'ostracisme de la part de leurs congénères ayant fait appel à un donneur connu. Ce désir d'implication du donneur dans la vie de l'enfant doit être analysé en regard du contexte suédois d'égalité entre les sexes, qui est un projet de

société porté à la fois par les femmes et par les hommes, mais aussi de la promotion de l'engagement paternel (O'Brien, 2004).

En général, les mères lesbiennes qui choisissent de faire appel à un donneur connu ont réfléchi, de prime abord, à la paternité et à ce qu'elles souhaitent comme engagement de la part du donneur (Svab, 2007; Touroni & Coyle, 2002). Son rôle auprès de l'enfant se situe sur un continuum allant de la coparentalité à la stricte divulgation d'identité sans contact avec l'enfant. Dans certains cas, il sera identifié comme le « Papa » et l'enfant aura des contacts avec lui et sa famille, alors que dans d'autres situations, il sera identifié comme le donneur et n'aura aucun contact avec l'enfant. Sa place est sujette à négociation (Dempsey, 2004 ; Kelly, 2009). Par ailleurs, l'arrangement prévu au départ peut se modifier et s'intensifier alors que l'enfant grandit et revendique des contacts plus fréquents avec le donneur (Haines & Weiner, 2000).

Par contre, plusieurs auteurs notent que l'absence d'entente claire entre les protagonistes quant à la place du donneur comme figure paternelle ou comme géniteur peut poser problème (Dempsey, 2004; Riggs, 2008a; Turoni & Coyle, 2002). En effet, cela favorise l'émergence de conflits devant les tribunaux où la reconnaissance juridique de la mère sociale comme parent de l'enfant est opposée, nous l'avons vu, aux droits du donneur en tant que père. Ceci est basé sur des considérations voulant qu'accorder préséance aux liens biologiques et à la présence paternelle soit dans le meilleur intérêt de l'enfant (Dempsey, 2004; Millbank, 2008; Riggs, 2008a). Or, la prémisse de départ voulant que l'homosexualité du donneur puisse servir de rempart en cas de recours en vue de la reconnaissance de sa paternité et des droits qui en découlent ne se vérifie pas nécessairement lors de tels litiges. En effet, si les juges peuvent être homophobes, il n'en reste pas moins qu'ils sont, eux aussi, imprégnés du discours social voulant que le maintien des liens génétiques ainsi que la présence paternelle soient importants pour le

développement de l'enfant (Dempsey, 2004; Millbank, 2008; Riggs, 2008a). Ces arguments jouent habituellement en défaveur de la mère sociale.

Ainsi, suite à une analyse¹⁴ de plusieurs jugements émis en cas de séparation entre les mères et de disputes concernant la garde des enfants Millbank (2008, p. 149) constate que

the rise of fathers' rights movements and increasing emphasis on biological family gives both discursive and legal authority to essentialized, gendered and symbolic status claims by biological parents, valorizing distant biological fathers over mother-led family units and separated biological mothers over non-biological mothers.

Aussi, dans une cause australienne ayant fait grand bruit, un juge a statué qu'un donneur devait être reconnu comme père, même s'il n'avait pas à l'être comme parent (Dempsey, 2004; Riggs, 2008a).

Dans ce procès, les mères contestaient les prétentions du donneur quant à des droits de visite hebdomadaire avec l'enfant. Les mères refusaient également qu'il s'identifie auprès de l'enfant comme étant son père et que les membres de sa famille lui soient présentés comme étant ses grands-parents, ses tantes, etc. Or, dans un jugement digne de Salomon, le juge a reconnu légalement les deux mères comme étant responsables de l'éducation de l'enfant tout en octroyant au donneur le statut de père, avec les droits de visite qui en découlent, et ce, même si aucun droit de regard sur l'éducation de l'enfant ne lui a été accordé. Le juge s'est ainsi rendu aux arguments voulant que

a father should be a man with whom a child as frequent contact in which the status of the biological ties for the social relationship is made apparent, rather

¹⁴ Il importe de souligner que cette analyse englobe des jugements venant de pays variés, dont l'Angleterre, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.

than a man who exists primarily for the child as a potential source of knowledge about his origins (Dempsey, 2004, p. 90).

Pour éviter l'émergence de déceptions et les conflits qui en résultent, Dempsey (2004 ; 2012) souligne l'importance que le géniteur se construise une identité de donneur et non de père. Or, cela est d'autant plus difficile qu'il y ait autant de définitions de ce qu'est un donneur qu'il y a d'arrangements privés (Touroni & Coyle, 2002; Riggs, 2008a) et que ni les mères lesbiennes, ni les hommes qu'elles approchent pour faire un don n'ont de définition commune de ce qu'est un donneur connu (Dempsey, 2004). Il importe donc que les parties puissent s'entendre préalablement à la conception sur les intentions et le rôle de chacun afin de minimiser les risques de conflits (Riggs, 2008a ; Dempsey, 2012).

2.4.3 Regard des donneurs sur leur don de sperme

Nous savons peu de choses des donneurs eux-mêmes puisque les recherches se sont surtout intéressées aux perceptions que les mères lesbiennes ont d'eux (Riggs, 2008a, 2008b, Ripper, 2009; Dempsey, 2012). Cependant, nous savons que la vision qu'ont les hommes de leur don de sperme est évolutive et liée à la façon dont ils conçoivent l'importance de la paternité. En effet, dans les années 1970, les hommes qui donnaient leur sperme pour un couple lesbien le faisaient dans un contexte de contestation de l'hétéronormativité et de l'hétérosexisme de la famille patriarcale. Il s'agissait alors davantage d'un geste militant que d'un geste impliquant des considérations émotives (Riggs, 2008a). Or, depuis les années 1990, les hommes expriment certaines inquiétudes quant à leur possible instrumentalisation par les couples lesbiens pour lesquels ils font office de donneur (Riggs, 2008a) et réfutent l'assertion voulant que, puisque leur don de sperme n'implique pas de relation sexuelle, ce don se situe en dehors du système de parenté que construisent le couple lesbien et l'enfant à naître (Dempsey, 2004).

Pour certains hommes gais qui font office de donneur pour un couple lesbien, le don de sperme représente une façon d'avoir des enfants sans en avoir réellement (Berkowitz & Marsiglio, 2007). Riggs (2008a) parle alors d'un désir d'immortalité génétique, davantage que d'un désir de paternité. De fait, être un père biologique, mais sans assumer de rôle parental ou être impliqué dans les activités quotidiennes, peut être suffisant pour combler le désir d'enfants de certains donneurs (Berkowitz & Marsiglio, 2007 ; Dempsey, 2012 ; Riggs, 2008b). Par contre, les hommes gais qui acceptent d'être des donneurs connus, mais qui n'ont pas réfléchi préalablement aux impacts émotifs et psychologiques de leur don peuvent, une fois l'enfant né, avoir de la difficulté à comprendre leur rôle ou à se conformer aux attentes des femmes bénéficiaires de leur don (Riggs, 2008a).

Par ailleurs, après avoir analysé les motivations de trente hommes ayant agis comme donneurs, Riggs (2008b) en arrive à la conclusion que les hommes hétérosexuels (n=9) sont plus susceptibles d'évoquer des motivations altruistes et de considérer le sperme comme du matériau génétique. Conséquemment, ils sont plus nombreux à faire leur don en clinique. Les donneurs gais, quant à eux (n=21), désignent plutôt des raisons relationnelles et perçoivent leur don comme un legs génétique. Ceci expliquerait pourquoi les hommes gais de l'échantillon de Riggs (2008b) ont fait leur don dans le cadre d'arrangements privés. Toujours selon l'auteur, cela doit se comprendre « *in the social context of heteronormativity in wich gay men may be more likely to consider sperm donation as an act of reproduction if their reproductive options appear otherwise curtailed* » (Riggs, 2008b, p. 119). Le fait que les donneurs hétérosexuels de l'échantillon de Riggs (2008b) soient pères pourrait également avoir influencé leur perception en regard de leur don de sperme. Cela est congruent avec l'étude de Ripper (2009). Analysant les profils de quarante hommes inscrits au *Australian Sperm Donor Registry*, l'auteure en arrive à la conclusion que les hommes gais et bisexuels sont plus à même de souhaiter une

implication dans la vie de l'enfant alors que les donneurs hétérosexuels eux, font plutôt une nette distinction entre leur don et la paternité.

Enfin, une recherche qualitative effectuée par Dempsey (2012) auprès de 15 donneurs connus démontre que la plupart d'entre eux ont des contacts plus ou moins soutenus avec les enfants nés de leur don et admettent ressentir une forte connexion affective envers ces derniers. Ces hommes considèrent les enfants comme faisant partie de leur lignée, sont subjugués par les ressemblances physiques ou de caractère qu'ils remarquent, même si la grande majorité ne désire pas que ne se développe une relation père-enfant. Comme l'explique Dempsey (2012, p. 170) :

while a sense of pride in the relationship to the child because of the biological connection featured in most men's stories, there was negligible evidence of a conviction that this should confer rights to legal custodianship, greater social access, or to dictate how children would be raised.

Cela ne les empêche pas de se sentir responsables des enfants et leurs projections dans l'avenir laissent supposer qu'ils seront disponibles lorsque ceux-ci les solliciteront plus avant.

2.4 Principales conclusions de la recension de la documentation

Cette section a fait état des réflexions et des données empiriques sur la redéfinition des liens de parenté, de parentalité et de filiation. Elle a également permis de préciser comment se pose l'articulation de ces composantes lorsqu'une troisième personne est impliquée dans la conception d'un enfant. L'importance de l'engagement paternel pour le mieux-être des enfants et les connaissances actuelles sur les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu ont ensuite été développées. Quels sont les éléments à considérer de cette problématisation?

Tout d'abord, malgré la polymorphie des familles actuelles, il reste néanmoins que, selon une certaine conception occidentale, la parenté est liée à l'identité biogénétique faisant du géniteur et de la génitrice des parents ayant la responsabilité d'un autre être humain. Or, pour plusieurs configurations familiales émergentes qui ont un ou plusieurs enfants à charge, les adultes qui en sont les parents n'y correspondent pas toujours. C'est pourquoi, parallèlement à cette conception biologisante de la parenté, est opposée la parentalité, c'est-à-dire une parenté du quotidien faite de symboles construits de façon à donner un sens à ce que les gens vivent. La parentalité agit ici, en quelque sorte, comme élément médiateur de la parenté. Les familles lesboparentales avec donneur connu proposent des schèmes référentiels de la parenté qui sont une hybridation entre un modèle strictement fondé sur les liens du sang et un contre-modèle électif se situant dans le champ de la parentalité. Néanmoins, sans encadrement juridique, il reste qu'il peut être difficile de légitimer socialement les relations existant entre un adulte et l'enfant considéré comme le sien.

De plus, du fait de l'apparition des nouvelles technologies de la reproduction, on voit la mise en place d'un double paradoxe : alors que plusieurs structures familiales contemporaines semblent s'éloigner d'une conception de la famille centrée sur les liens du sang, l'avancée des connaissances biogénétiques fait en sorte que ce modèle est plus prégnant que jamais (Hird, 2004; Ouellette, 2000b). Comme le souligne l'anthropologue français Maurice Godelier (dans Grelley 2006, p. 27) : « c'est un double mouvement qui apparaît : un élargissement de la parenté sociale et un rétrécissement autour du génétique ». Ainsi, le recours aux nouvelles technologies de reproduction plutôt qu'à l'adoption pour suppléer à l'infertilité traduit assurément une certaine valorisation du lien biologique comme constituant les liens de parenté. La gestation pour autrui de même que le don d'ovocyte permettent la construction d'un discours basé sur l'enfant issu de sa chair, si ce n'est grâce à l'échange de fluide entre la mère qui porte et l'enfant, du moins

grâce au partage du génotype. L'insémination avec donneur nécessite, quant à elle, que le secret soit préservé quant au mode de conception de l'enfant. Ce secret est d'autant mieux préservé que l'anonymisation du donneur et son appariement phénotypique avec le père d'intention permettent au couple « d'oublier » cette période de leur vie considérée comme particulièrement douloureuse. Le débat fait rage à savoir s'il est pertinent ou non de maintenir l'anonymat des donneurs de gamètes. Arguant le meilleur intérêt de l'enfant, plusieurs soulignent l'importance de connaître ses origines afin d'optimiser son développement identitaire. D'autres, au contraire, soulignent que l'identité ne réside pas dans une cellule contenant de l'ADN, mais bien dans la relation se développant entre l'enfant et des parents qui l'ont désiré et qui en ont pris soin. C'est le secret entourant la conception particulière de l'enfant qu'il conviendrait davantage de lever, mais la survalorisation culturelle des liens de sang pourrait être un obstacle à une plus grande transparence à cet effet. C'est pourquoi les hommes qui ancrent leur paternité dans le mode relationnel à l'enfant seraient plus susceptibles que les autres d'accepter un tel dévoilement. Quoi qu'il en soit, les législations actuelles se sont développées de telle sorte que les vecteurs de parenté de l'enfant soient effacés de sa filiation.

Parallèlement à cela, on constate l'émergence d'un discours centré sur l'importance du père pour le développement et le bien-être de l'enfant, appuyé en cela par les données issues de la recherche. On s'aperçoit que les transformations du champ de la famille ont mené à une redéfinition du rôle paternel. En effet, le père aurait un rôle différencié de celui de la mère et agirait comme tiers séparateur entre celle-ci et l'enfant tout en assumant une fonction d'activation. Cette fonction d'activation, typiquement endossée lors du jeu père-enfant, optimise le développement cognitif, comportemental et social de l'enfant, principalement du garçon. C'est pourquoi on investit des efforts importants à

promouvoir l'engagement paternel par le développement de stratégies d'intervention ou de politiques sociales qui soient spécifiquement dédiées aux pères.

Cette compréhension de l'identité portée par les vecteurs biogénétiques et du discours sur la place du père au sein des familles guide ensuite la décision de certains couples lesbiens de faire appel à un donneur connu, qui sera plus ou moins impliqué dans la vie de l'enfant. Il semble que même les donneurs aient changé leur façon de concevoir leur don de sperme et se situent davantage dans ce discours social plutôt que dans sa marge. Par ailleurs, la fluidité du concept même de donneur peut engendrer des incompréhensions et des tensions entre les mères et ce dernier, selon le point de vue où l'on se place : son rôle est-il de pouvoir répondre aux questions éventuelles de l'enfant quant à ses origines ou bien est-ce d'assurer une présence paternelle? Est-il géniteur ou père? Dans le contexte actuel, les demandes d'accès des donneurs aux enfants semblent de plus en plus déterminées, du point de vue juridique, par les discours sur l'importance du père et la connaissance de ses origines.

Or, au Québec, la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation* offre des balises juridiques importantes permettant ainsi de lever l'inquiétude du donneur qui exige une certaine reconnaissance de sa paternité. Sa place est donc sujette à négociation entre les parties avant la naissance de l'enfant. Il apparaît donc pertinent de comprendre comment la parenté et la parentalité se construisent dans les familles lesboparentales dont les enfants sont nés grâce à l'apport d'un donneur connu. C'est pourquoi nous avons souhaité interroger le donneur, car c'est lui qui se trouve au carrefour des schèmes de référence que sont le modèle généalogique et l'importance de l'engagement paternel pour le mieux-être de l'enfant.

3. CADRE D'ANALYSE

Nous avons retenu la théorie des représentations sociales comme cadre d'analyse pour la présente recherche. Cette théorie va de soi dans une recherche visant à comprendre le sens que donnent les acteurs à leur réalité. En outre, la théorie des représentations sociales a généré un vaste corpus de recherches du fait de son cadre d'analyse souple qui s'adapte bien aux champs d'études propres aux sciences humaines (Gonzales-Rey, 2008) et à des problématiques variées (Mariotti, 2003). Parmi l'ensemble des sujets abordés sous l'angle des représentations sociales, on retrouve notamment les pratiques professionnelles (Guimelli, 2001), la violence (Orfali, 2003), la santé (Dany, Cannone, Dutoit, & Favre, 2005; Garnier, Marinacci, & Quesnel, 2007), la santé mentale (Dorvil & Benoît, 1999; Poulin & Lévesque, 1995; Tremblay, 2005) et l'environnement (Berestovoy, 2006; Gendron & Dumas, 1991; Rigaud, 2006).

Mais ce cadre d'analyse a également été utilisé dans des travaux ayant un lien avec notre recherche doctorale. Ainsi, Barthélémy, Muxel et Percheron (1986), ont abordé les schèmes représentationnels de la famille; Thibault (2009) a mis en lumière les représentations sociales en lien avec les couples lesbiens; alors que Laflamme (2007), Parent et ses collègues (2008) et Plouffe (2007) ont illustré les diverses représentations de la paternité. Nous décrivons donc ce cadre d'analyse et situerons ensuite plus spécifiquement sa pertinence pour notre objet d'étude.

3.1 La théorie des représentations sociales

On doit à Émile Durkeim la première ébauche de théorisation des représentations collectives. Pour Durkeim, il existerait une pensée collective différente de la pensée individuelle à laquelle les groupes sociaux souscrivent sans la remettre en question de telle sorte qu'elle en devienne objectivée (Gaffié, 2005; Jodelet, 1989). Tombée dans

l'oubli, cette idée sera par la suite reprise par le sociopsychologue Serge Moscovici qui élaborera le concept de représentations sociales étudiées comme des processus cognitifs se situant au carrefour « d'éléments affectifs, mentaux et sociaux [intégrant] la cognition, le langage, la communication, la prise en compte des rapports sociaux qui affectent les représentations et la réalité matérielle, sociale et idéale sur laquelle elles ont à intervenir » (Jodelet, 1989, p. 41). Autour de cette théorie s'est par la suite développé un cadre d'analyse qui est appliqué, nous l'avons vu, à des objets variés par des chercheurs issus de nombreuses disciplines, et ce, tant en Europe, qu'en Amérique du Nord et en Amérique latine (Thibault, 2009).

Mais qu'est-ce qu'une représentation sociale? En survolant la littérature, on constate qu'il n'en existe pas de définition consensuelle (Doise, 1986; Gaffié, 2005), bien qu'il y ait des éléments qui soient communs à la plupart des auteurs.

Pour Jodelet (1989), les représentations sociales sont construites de façon à ce que nous puissions accoler de nouveaux schèmes cognitifs à des schèmes préexistants de manière à donner à un objet particulier une définition spécifique. Cette définition, qui est partagée par les membres d'un groupe social, permet une construction consensuelle de la réalité qui guidera les actions et orientera les conduites et les communications sociales. Les représentations sociales sont donc « une forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (Jodelet, 1989, p. 36). Pour qu'une représentation sociale s'opère, il faut nécessairement que ce soit par rapport à un objet : soit une chose, une personne, un phénomène social ou naturel, une théorie, etc.

Doise (1986, p. 85), quant à lui, soutient plutôt que « les représentations sociales sont des principes générateurs de prise de position liée à des insertions spécifiques dans un

ensemble de rapports sociaux et organisant les processus symboliques intervenant dans ces rapports ». Pour l'auteur, les prises de position propres aux représentations sociales agissent essentiellement dans la communication et concernent tout objet qui revêt une importance aux yeux des acteurs impliqués. Chacun élaborant ses représentations en fonction d'un processus qui lui est propre, cela permet d'expliquer la pluralité des expressions individuelles d'une représentation sociale, et ce, à partir d'un même objet. Pour Doise (1986, p. 90), l'adhésion à un objet commun « n'égalé nullement le consensus, tout comme l'adhésion à une idéologie commune n'entraîne pas nécessairement une uniformité au niveau des opinions ». Enfin, il importe de spécifier que pour l'auteur, les représentations sociales, bien qu'elles participent aux systèmes idéologiques, en sont en fait des sous-systèmes ayant leur propre fonctionnement.

Plus près de nous, Abric (2001, p. 13) les considère plutôt comme étant :

une vision fonctionnelle du monde, qui permet à l'individu ou au groupe de donner un sens à ses conduites, et de comprendre la réalité, à travers son propre système de référence, donc de s'y adapter, de s'y définir une place. (...) La représentation n'est pas un simple reflet de la réalité, elle est une organisation signifiante.

Dans un effet circulaire, les représentations guideront les actions et détermineront les comportements et les relations sociales. Abric (2001) les définit également comme étant des « constructions sociocognitives » intégrant des éléments rationnels et irrationnels, ce qui occasionne parfois des comportements et des raisonnements jugés comme étant contradictoires ou incohérents. Or, comme les représentations sociales sont en fait organisées selon des schémas cohérents, cette contradiction n'est que superficielle.

Enfin, Moliner, Rateau et Cohen-Scali (2002, p. 13) voient les représentations sociales comme « un ensemble d'éléments cognitifs (opinions, informations, croyances) relatifs à un objet social ». Ces représentations sociales ont comme caractéristiques d'être

organisées et hiérarchisées à l'aide d'éléments entretenant entre eux des relations, d'être partagées par les personnes composant un même groupe social, d'être collectivement construites de façon à favoriser l'émergence d'un consensus à leur sujet et finalement, de justifier certaines conduites.

Les éléments convergents de ces différentes définitions nous permettent de résumer les représentations sociales comme étant construites de croyances ou de connaissances qui orientent l'action et la communication tout en résultant d'une interaction entre le groupe – ou le sujet – et l'objet. Cela représente l'*Information*. Ces croyances ou ces connaissances sont ensuite hiérarchisées selon l'importance que leur accorde l'acteur. Cela représente l'*image*. Enfin, elles peuvent présenter une perspective positive ou négative. Nous nous situons alors au niveau de l'*attitude* (Abric, 1994).

En outre, les représentations sociales agissent de façon circulaire. Elles permettent le façonnement de l'identité, l'organisation et l'interprétation de la réalité sociale tout en orientant l'action du sujet. Elles se nourrissent en retour de l'agir des sujets et sont tout aussi indicatives qu'initiatrice de l'action. En somme, elles renvoient à une vision fonctionnelle du monde qui nous entoure. Il importe maintenant d'expliquer à quoi servent ces représentations.

Les représentations sociales assument, explique Abric (2001), différentes fonctions. Du point de vue cognitif, elles permettent de comprendre et de donner un sens à la réalité des acteurs par l'acquisition et l'assimilation des connaissances. Elles résultent de la communication sociale et favorisent la circulation d'un savoir naïf (Abric, 2001). Sur le plan identitaire, elles « situent les individus et les groupes sociaux dans le champ social » (Mugny & Carugati dans Abric, 2001, p. 16) ce qui favorise la comparaison sociale. Celle-ci promeut le maintien d'une image positive de son groupe d'appartenance et ce faisant,

exerce une pression sociale sur les membres afin qu'ils se conforment aux normes du groupe (Bonardi & Roussiau, 1999). Les représentations sociales exercent également des fonctions d'orientation, c'est-à-dire qu'elles dirigent et dictent les comportements à suivre en définissant ceux qui sont proscrits. En ce sens, elles sont un « guide pour l'action » (Abric, 2001, p.15). Enfin, la défense des prises de position et de comportement rétrospectivement relève de la fonction de justification. Ainsi, les acteurs peuvent assurer la pérennité et la différenciation de leur groupe social même si, pour ce faire, ils doivent s'appuyer sur des stéréotypes ou des préjugés à l'encontre d'un autre groupe (Abric, 2001; Bonardi & Roussiau, 1999).

Deux processus fondamentaux sont mis en relation pour expliquer comment les représentations sociales se forment et s'organisent. En premier lieu, il existe un processus d'objectivation qui fait en sorte qu'un acteur ou un groupe social sélectionnera les informations jugées pertinentes au détriment d'autres, évaluées comme étant plus complexes et trop abstraites pour être appréhendées. Ces informations constitueront le noyau figuratif des représentations (Bonardi & Roussiau, 1999; Moliner, 2001; Seca, 2001). Ce processus, expliquent Bonardi et Roussiau (1999, p. 24) permet :

d'objectiver des éléments abstraits, complexes, nouveaux et revient donc à les transformer en images concrètes, signifiantes, que l'on peut concevoir clairement et assimiler ensuite en fonction de cadres de référence et de conceptions familières. On y perd en richesse informative ce que l'on gagne en compréhension.

En deuxième lieu, le processus d'ancrage complète le mécanisme de l'objectivation. Il préside au développement d'une représentation en intégrant l'objet représentationnel dans le système de valeurs de l'acteur ou du groupe social. Pour ce faire, l'objet nouveau sera comparé à ceux existants afin de pouvoir appartenir aux mêmes catégories, moyennant quelques adaptations. Les savoirs nouvellement développés seront ensuite instrumentalisés par l'acteur ou le groupe social de sorte à légitimer et à atteindre leurs

buts et objectifs. Ce processus d'ancrage favorise ainsi l'appropriation d'une représentation sociale (Bonardi & Roussiau, 1999; Moliner, 2001; Seca, 2001).

Du reste, les représentations sociales se forgent selon une certaine chronologie élaborée en trois phases soit celle de l'émergence, celle de la stabilité et enfin, celle de la transformation (Moliner, 2001). Ainsi, l'historicité d'une représentation peut se mesurer à partir du discours formulé par le groupe. En effet, plus on observe une homogénéisation du discours, plus les représentations sont stables. À l'inverse, l'hétérogénéité indique une période d'émergence (Thibault, 2009).

Pour analyser les représentations sociales, il existe trois principaux modèles d'analyse soit celui du noyau central (Abric 1994), celui des principes organisateurs de Doise (1990) et enfin, le modèle bidirectionnel de Moliner (1995).

La théorie du noyau central s'élabore autour des aspects cognitifs et structuraux des représentations sociales. Elle postule qu'une fois stabilisées, les représentations sociales s'organisent autour d'un noyau central constitué de schèmes cognitifs (tels que des croyances ou des connaissances) faisant consensus au sein d'un groupe social (Moliner & Martos, 2005). Pour Abric (2001), le noyau central d'une représentation assume deux fonctions : a) celle dite génératrice, c'est-à-dire qu'il représente l'élément autour duquel se constitue la représentation et b) celle dite organisatrice qui se trouve en fait à être l'élément stabilisateur de la représentation. Toute modification au noyau entraînera automatiquement une modification de la représentation. Par ailleurs, parallèlement aux éléments constitutifs du noyau central se trouvent des éléments périphériques qui permettent aux individus d'adopter une position personnelle au sein de la représentation sociale (Bonardi & Roussiau, 1999; Seca, 2001; Thibault, 2009), et ce, même si le

consensus est nécessaire en ce qui a trait au système central pour la cohésion du groupe (Roussiau & Bonardi, 2001).

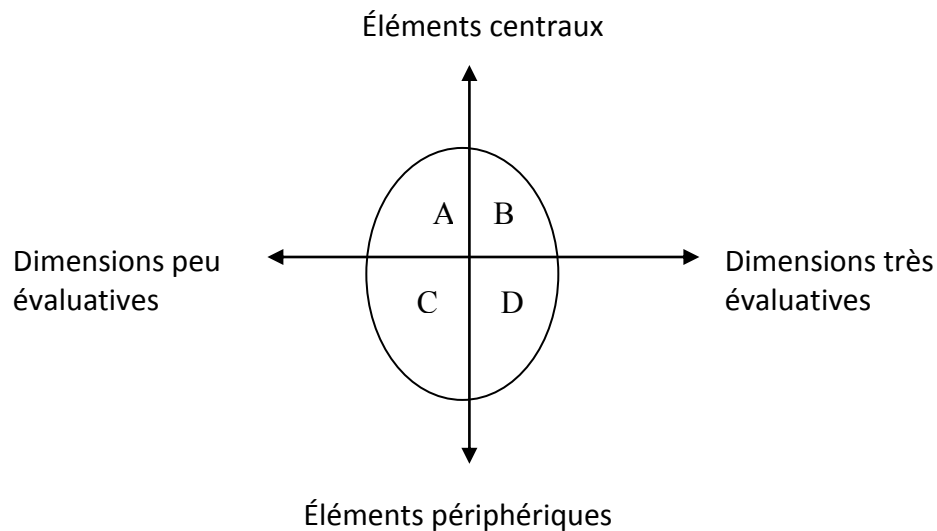
La théorie des principes organisateurs de Doise (1990) suppose que les représentations sociales permettent la mise en œuvre de prises de positions divergentes liées à l'insertion des acteurs et des groupes au sein des rapports sociaux. Les positions exprimées par les acteurs dépendront donc de leur appartenance sociale et des situations dans lesquelles elles sont exprimées, amenant ainsi chacun à se situer par rapport aux autres (Moliner, 1995). Dans cette optique, ce sont les enjeux qui sont consensuels au sein du groupe (Roussiau & Bonardi, 2001), enjeux autour desquels se joueront les divergences individuelles (Moliner, 1995). L'étude des représentations sociales sert donc « à comprendre de quelle manière certains concepts ou problèmes deviennent saillants dans une société, le type de mobilisation que cela suscite et les débats qui se cristallisent à leur égard » (Fortin-Pellerin, 2006, p. 59). Ainsi, les principes sur lesquels s'élaborent les représentations sociales participent d'un double mouvement. D'une part, « ils sont générateurs de prises de position et [d'autre part, ils] sont organisateurs des différences individuelles » (Thibault, 2009, p. 59).

Enfin, le modèle bidimensionnel de Moliner (1995) intègre les éléments des théories du noyau central et des principes organisateurs. Pour l'auteur, le consensus au sein du noyau central et les divergences des principes organisateurs relèvent de différents espaces cognitifs. De fait, s'« il peut y avoir consensus pour définir un objet à partir de quelques caractéristiques », il peut également y avoir « consensus quant aux jugements qui seront portés sur ces caractéristiques » (Moliner, 1995, p. 50). Le modèle bidimensionnel des représentations vise précisément à intégrer ces deux formes de consensus, tout en les différenciant. Ainsi, les représentations sociales peuvent s'appréhender à partir de deux dimensions que sont la centralité et l'évaluation des caractéristiques représentationnelles.

La centralité fait référence au noyau central composé d'éléments centraux et périphériques. L'évaluation suppose que ces éléments soient investis d'une valeur positive ou négative qui est socialement déterminée. Ces deux dimensions permettent de répartir les divers éléments d'une représentation dans quatre champs que nous illustrons comme suit pour faciliter la compréhension :

Figure I

Modèle bidimensionnel de Moliner (1995)



Les représentations sociales sont ici imagées par l'ovale qui est subdivisé en champs distinctifs. Le champ des définitions (A) est composé d'éléments peu sujets à l'évaluation, ce qui permet de définir l'objet d'une façon minimale et consensuelle, et ce, selon une logique de signification. Le champ des normes (B) regroupe plutôt les éléments centraux qui sont évaluatifs. Non seulement ces éléments définissent l'objet, mais surtout, ils en déterminent la valeur en déterminant les critères permettant de juger l'objet. Ce sont des éléments qui sont généralement socialement partagés. Ensuite, le champ des descriptions (C) concerne les éléments périphériques qui sont fréquemment attribués à une

représentation, mais qui sont non nécessaires à sa définition. Ces éléments permettent donc de rendre compte des formes les plus usuelles de l'objet sans qu'elles soient nécessairement immuables. Il s'agit d'un champ peu évaluatif, mais qui participe de l'action du sujet. Enfin, investi des désirs ou des craintes à l'endroit de la représentation, le champ des attentes (D) regroupe les éléments périphériques évaluatifs. C'est ici que s'exprime le jugement individuel. Les éléments contenus dans ce champ reflètent donc les craintes et les attentes de chacun des acteurs face à l'objet représentationnel.

Moliner (1995, p. 55) explique que ce modèle :

pose la question du consensus et des divergences individuelles sous un angle différent. Comme dans la théorie du noyau, le modèle bi-dimensionnels permet de repérer les éléments à propos desquels il y a consensus. Comme dans la théorie des principes organisateurs, il prend en considération les éléments qui suscitent des divergences. Mais, à la différence des théories précédentes, le modèle propose d'identifier le type de consensus ou de divergences qui sont mis en évidence et il permet de les concilier en un ensemble unique.

Cette approche nous semble féconde pour analyser les représentations sociales de la paternité, de la parenté et de la parentalité parce qu'elle rend compte non seulement des prises de position individuelles, mais également des éléments consensuels et divergents qui s'en dégagent et qui, conséquemment, influenceront la place du donneur connu dans les familles lesboparentales.

Toutefois, la théorie des représentations sociales n'est pas exempte de critiques. Ainsi, d'aucuns la jugent peu susceptible de rendre compte empiriquement d'un schème représentationnel du fait de la nature même des représentations sociales qui est parfois diffuse et mal définie (Jahoda, 1988). On critique également les ambiguïtés de la théorie. Certains affirmeront avec ironie que tout peut devenir sujet à représentation sociale, même les sujets les plus triviaux (Guimelli, 1994). Or, cette dernière critique concernant la pertinence de l'objet représentationnel est sérieuse et mérite qu'on s'y arrête.

Mariotti (2003) rappelle que ce ne sont pas tous les objets sociaux qu'il est pertinent d'analyser d'un point de vue représentationnel. En effet, il ne pourrait y avoir élaboration représentationnelle que lorsque :

pour des raisons structurelles ou conjoncturelles, un groupe d'individus est confronté à un objet polymorphe dont la maîtrise constitue un enjeu en termes d'identité ou de cohésion sociale. Quand, en outre, la maîtrise de cet objet constitue un enjeu pour d'autres acteurs sociaux interagissant avec le groupe. Quand enfin le groupe n'est pas soumis à une instance de régulation et de contrôle définissant un système orthodoxe. (Moliner, 1993, p. 8)

Pour Moliner (1993), cette polymorphie de l'objet permet des représentations sociales qui varient en fonction des groupes rencontrés ou encore, des moments où ont lieu ces rencontres.

Le caractère polémique de l'objet serait, pour d'autres auteurs, une condition essentielle au développement des processus représentationnels, du fait qu'ils ne comportent pas d'idées reçues ou d'évidences provoquant l'unanimité (Mariotti, 2003). Or, dans cette optique, seuls les nouveaux objets sociaux seraient porteurs de polémique.

Par ailleurs, pour qu'un objet existe, encore faut-il qu'il y ait un groupe social qui puisse se situer par rapport à lui. Dans cette perspective, l'objet peut soit participer à la création du groupe, ou encore, il peut se situer dans l'historicité du groupe et constituer un défi en tant qu'objet nouveau (Moliner, 1993). C'est seulement lorsque ces conditions sont réunies, postule Moliner (1993), qu'il y aura émergence d'une représentation sociale du fait que l'objet deviendra alors un enjeu social, soit comme fondement identitaire, soit comme facteur de maintien de la cohésion sociale. Évidemment, pour qu'un objet puisse symboliser un enjeu social, il doit être investi d'une valeur certaine aux yeux des acteurs qui le manipulent (Seca, 2001). Comme le souligne Abric (2001, p. 12), « un objet n'existe pas en lui-même, il existe pour un individu ou un groupe et par rapport à eux ».

Enfin, dernière considération, l'objet ne doit pas trouver place au sein d'un système idéologique du fait que l'acteur qui s'y engage « accepte et demande que sa pensée et ses conduites soient réglées par le groupe » (Moliner, 1993, p. 12). Cela empêche le développement de représentations sociales autonomes et non tributaires de l'idéologie (Seca, 2001).

Une fois ces considérations expliquées, voyons pourquoi nous avons retenu ce cadre d'analyse pour notre objet d'étude.

3.2 Pertinence de la théorie des représentations sociales pour appréhender la réalité des familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu.

L'analyse des représentations sociales est tout à fait pertinente pour appréhender la place du donneur dans les familles lesboparentales. Tout d'abord, cette théorie a fait ses preuves pour comprendre les dynamiques familiales. En effet, plusieurs études démontrent que les représentations qu'ont les gens de la famille ou des rôles parentaux peuvent rendre compte des difficultés vécues au sein de familles non traditionnelles (Parent & al., 2008).

Ainsi, Déchaux (2009) postule que les représentations sociales de la parenté fondée sur le sang influenceront la façon dont les parents qui le sont devenus grâce aux nouvelles technologies de reproduction ou encore, de l'adoption ou de la recomposition, évoqueront leur position au sein du système familial. Dans ces situations, précise Déchaux (2009, p. 8) : « la trame parentale se présente moins comme un tout indécomposable et davantage comme la somme de très nombreuses activités de prise en charge auxquelles s'adjoint un travail proprement cognitif visant à définir sa place dans la famille et les attributions qui en découlent ». Les représentations sociales de la famille reposent, dans ces situations-là, sur la parentalité. En ce sens, les représentations sociales ne sont

assurément pas à négliger dans la détermination qu'une personne peut avoir de soi comme parent.

Ensuite, cette théorie a permis d'illustrer les schèmes représentationnels de l'engagement paternel dans des situations variées telles, par exemple, les recompositions familiales (Parent & al., 2008) ou, encore, lors de situation de pauvreté (Laflamme, 2007). Ainsi, Parent et ses collègues (2008) ont analysé les représentations sociales du beau-père dans les familles recomposées en interrogeant des mères vivant avec des hommes n'étant pas le père de leurs enfants, des hommes résidant avec des femmes ayant des enfants et, enfin, des pères dont les enfants demeurent dans des familles recomposées matricentriques. Les auteurs ont ainsi pu faire ressortir différents schèmes représentationnels du beau-père. Ces schèmes vont du parent additionnel au parent remplaçant, ce qui aura des incidences conséquentes sur son engagement parental. Cela témoigne également de la place accordée au père biologique. Quant à Laflamme (2007), elle démontre que les représentations sociales de la paternité entretenues par les pères en situation de pauvreté sont construites en l'absence de modèle positif et renvoient au rôle traditionnel du pourvoyeur. Le père est ici représenté comme devant être responsable de sa famille, ce qui peut nuire à son engagement paternel du fait que ses difficultés financières l'empêchent d'assumer pleinement ce rôle de pourvoi.

En outre, nous l'avons vu, les représentations sociales sont des constructions mises en œuvre par le sujet sur la base de ses connaissances, de ses expériences de vie, de son bagage social et culturel (Berestovoy, 2006) et de sa subjectivité (Gonzales-Rey, 2008). C'est pourquoi une élaboration représentationnelle n'implique pas nécessairement un consensus entre les acteurs impliqués, mais permet plutôt à chacun d'adopter une position qui lui est propre et qui peut être sujette à négociation (Gaffié, 2005). Dans le cadre de notre thèse, nous souhaitons appréhender la réalité subjective de la mère

biologique, de la mère sociale et du donneur considérés comme des acteurs privilégiés pour participer à la compréhension de ce système familial. Or, la théorie des représentations sociales permet aux acteurs d'adopter une position qui leur est propre en regard du rôle du donneur au sein des familles lesboparentales.

Aborder la parentalité, la parenté et la paternité sous l'angle des représentations sociales permet de rendre compte de la construction que font les donneurs et les mères lesbiennes à propos d'un même objet représentationnel (ou comme dans le cas présent, de trois objets interdépendants). À cet égard, le modèle bidimensionnel de Moliner (1995) permet d'accéder au contenu des représentations sociales tout en analysant la dynamique relationnelle entre ses différents éléments.

Les objets de représentations sociales à l'étude soit la parentalité, la parenté et la paternité correspondent aux critères de pertinence de l'objet proposé par Moliner (1995). En effet, ces trois concepts sont polysémiques, relativement abstraits et sont assurément investis d'une valeur certaine aux yeux des acteurs concernés. Par ailleurs, considérant l'émoi causé par l'établissement de la lesboparenté au Québec dans certains cercles intellectuels, on peut certes concevoir ces objets comme étant source de polémique.

4. CADRE MÉTHODOLOGIQUE

Cette section vise à définir le mode opératoire de notre recherche. Pour ce faire, nous présenterons les éléments essentiels de la méthode utilisée pour les objets à l'étude. Pour débiter, nous ferons état des difficultés liées à l'aspect sémantique pour nommer les acteurs et actrices concernées par nos objets d'étude et des considérations éthiques dont il faut tenir compte. Nous discuterons ensuite du choix de l'approche qualitative, des techniques d'échantillonnage et de recrutement préconisées, de même que de la façon dont le matériau de recherche sera recueilli et retranscrit. Par la suite, notre stratégie d'analyse, soit l'analyse de contenu sera explicitée. Enfin, nous ferons part des critères de probité retenus pour l'actualisation de la recherche.

4.1 Les difficultés sémantiques

Lorsqu'on traite des structures familiales atypiques, inévitablement l'aspect sémantique peut poser problème, comme c'est le cas dans la présente recherche. En effet, les expressions « mère biologique » et « mère sociale » ou « co-mère » participent à une certaine essentialisation de la maternité. Or, tel n'est pas notre position. Néanmoins, dans la présente thèse, ces termes seront utilisés et n'auront pas d'autres valeurs que de permettre une certaine clarification de la place occupée par les actrices. Aussi, même si certaines participantes étaient enceintes au moment des entrevues, les termes utilisés pour les identifier sont en fonction des enfants déjà nés. Enfin, les expressions « mère sociale » et « co-mère » sont vues comme étant synonymes.

Quant au terme donneur, il est compris comme étant neutre et non porteur d'une certaine qualification du rôle assumé par l'acteur. Nous l'avons préféré aux substantifs géniteur ou père qui pourraient avoir pour effet d'orienter, même involontairement, notre analyse. Or, qu'il se considère comme le père ou comme le géniteur, l'acteur a tout d'abord effectué un don de sperme, d'où la pertinence de retenir l'appellation de donneur

pour le désigner, même si nous ne pouvons pas prétendre que ce mot soit sans connotation ni vide de sens.

4.2 Les considérations éthiques de recherche

Guidée en cela par Patton (2002) et Martineau (2007), nous avons structuré notre éthique de recherche en fonction des déterminants suivants. Les participants et participantes n'ont reçu aucune compensation pécuniaire pour leur participation. Nous avons préparé un formulaire de consentement qui décrit de façon détaillée les objectifs de la recherche, les tenants et aboutissants ainsi que les risques éventuels de participation au projet de recherche, les conditions de conservation des données et les modalités de retrait (Appendice A). Par ailleurs, précisons que la recherche a reçu une certification éthique du Comité de la recherche de l'Université de Montréal.

De plus, comme la structure de l'entrevue est souple et que les questions prévues ne servent que de base pour couvrir les thèmes prédéterminés, les participants étaient libres d'y répondre, de s'abstenir ou d'ajuster leur discours en fonction des aspects qui leur semblaient plus primordiaux. Par ailleurs, au début de la rencontre, du temps a été consacré à expliquer plus en profondeur la méthodologie, à éclairer les questions ou les éventuels malaises restés en suspens et à assurer un accord éclairé des participants et participantes lors de la signature du formulaire de consentement. Toutes et tous ont été informés de la façon dont les données seraient utilisées, c'est-à-dire à la fois pour la présente thèse, mais également pour la rédaction d'articles dans des revues professionnelles et scientifiques ou encore, pour des communications lors de colloques. En échange, la chercheuse s'est engagée à donner accès à la présente thèse aux personnes intéressées.

Les personnes interrogées ont été mises au courant du fait que la chercheuse s'était adjoint l'aide d'une transcriptrice pour les entrevues. Cette dernière s'est solennellement engagée à maintenir la confidentialité tant de l'identité des personnes rencontrées que du contenu des échanges.

En raison de la nature délicate du sujet de la thèse, il importe que les règles éthiques de la recherche soient respectées. Nous pensons ici à la protection absolue de la confidentialité des personnes rencontrées et, par ricochet, à la publication des données. S'amorce alors pour nous la véritable réflexion éthique, celle qui dépasse les formulaires signés, la clarté des explications données et le lieu où les données sont gardées sous clé. Une fois cela fait, le problème reste entier pour nous et pour les personnes qui ont bien voulu accepter de participer à cette étude. C'est en ce sens que nous présentons les préoccupations éthiques soulevées par ces personnes, préoccupations parfois introduites sous forme de craintes, mais toujours absolument pertinentes. Nous avons donc pris les moyens nécessaires pour tenir compte de ces inquiétudes et pour répondre du mieux que le nous pouvions aux questions soulevées par les participantes et les participants.

Tout d'abord, il faut savoir que la communauté gaie et lesbienne est une petite communauté au Québec et que les familles correspondant à notre objet d'étude sont peu nombreuses. Par conséquent, certaines femmes rencontrées ont mentionné la crainte d'être reconnues par d'éventuels lecteurs de la thèse, et ce, d'autant plus qu'elles sont très discrètes quant à leur orientation sexuelle. Ensuite, dans quelques situations rencontrées, l'identité du donneur était soit cachée aux membres de l'entourage des mères soit, encore, non divulguée aux enfants. Également, certains donneurs n'ont pas mis leurs proches au courant de leur don. La confidentialité et l'impossibilité de traçabilité des personnes interrogées revêtent donc, dans la situation présente, une importance primordiale. C'est pourquoi, outre l'anonymisation des répondantes et des répondants,

nous avons décidé de ne pas rendre disponibles d'informations spécifiques qui serait involontairement susceptibles de les identifier. Nous avons donc décidé de ne donner aucun nom – même fictif – pour identifier l'auteure ou l'auteur des extraits qui seront utilisés dans la section des résultats. Nous ne situerons que la position du répondant ou de la répondante, c'est-à-dire, s'il s'agit d'une mère biologique, d'une mère sociale ou d'un donneur. Nous avons préféré cette façon de procéder à une identification alphanumérique qui a le désavantage de désincarner la personne qui témoigne. Enfin, lors de la présentation des sujets, les profils des répondantes et des répondants seront traités de façon globale.

Aussi, comme certaines questions pouvant être sensibles (par exemple, les notions concernant la « vraie » mère de l'enfant, l'importance ou non de la présence d'un père auprès de l'enfant), la chercheuse doit assurer une confidentialité absolue entre les membres d'une même unité familiale, non seulement lors des entrevues, mais également lors de l'écriture de la présente thèse ou de publications ultérieures. Ceci est essentiel, non seulement par préoccupation éthique, mais également pour assurer une plus grande validité des réponses des répondants et des répondantes qui, ainsi, n'ont pas à craindre que leurs propos déçoivent ou blessent les autres membres de l'unité rencontrée. Évidemment, il est fort probable que certaines triades aient pris le prétexte des entrevues pour ouvrir une discussion sur les thèmes proposés par la chercheuse. D'ailleurs, plusieurs personnes rencontrées se sont montrées intéressées à connaître la teneur des propos tenus des autres membres de la triade. D'autres ont plutôt souligné la pertinence des questions et souhaité engager une discussion sur le sujet avec les personnes concernées. Néanmoins, la position de la chercheuse à cet effet a toujours été d'afficher une scrupuleuse discrétion quant à l'information rapportée par les répondants et les répondantes et le fait d'identifier les gens rencontrés par leur position lors de la rédaction de la présente thèse en fait foi.

4.3 L'approche qualitative

Pour la présente thèse, un canevas de recherche qualitative s'est imposé d'emblée. Le choix d'opter pour une méthode de recherche qualitative se justifie par le désir de comprendre, d'appréhender et d'explorer l'expérience et la perspective subjectives des participants considérés comme des informateurs privilégiés pour décrire la famille lesboparentale avec donneur connu (Mucchielli, 1994; Paillé, 2007; Strauss & Corbin, 2004). Qui plus est, l'approche qualitative favorise l'expression de l'expérience vécue par les sujets en regard d'une situation donnée (Deslauriers, 1991). L'analyse de cette expérience à l'aide des représentations sociales est « non seulement pertinente, mais susceptible de contribuer à un enrichissement de l'approche des représentations sociales » (Jodelet, 2006, p. 252). Il s'agit donc d'avoir accès à la façon dont la mère biologique, la co-mère et le donneur se représentent et construisent leur réalité en analysant le matériau discursif des participants de telle sorte à comprendre « la dynamique de leur production et de leur liaison aux pratiques » (Jodelet, 1999, p. 109). En somme, d'en extraire le sens.

L'approche qualitative est tout à fait indiquée lorsque la finalité de la recherche consiste à explorer de nouveaux domaines d'étude ou encore, à offrir un éclairage nouveau sur un phénomène passablement étudié (Strauss & Corbin, 2004). Or, bien que depuis les trente dernières années il s'est construit un corpus de recherches relativement abondant sur les familles lesboparentales (Vyncke & al., 2008), la question du donneur – *a fortiori* connu – reste peu documentée (Delaisi de Parseval, 2008; Riggs, 2008b). En outre, au Québec, aucune recherche n'a été menée pour présenter le point de vue des hommes concernés, et ce, malgré le fait que plusieurs intellectuels québécois critiquent la démocratisation de la procréation assistée ayant permis le recours au matériel génétique d'un donneur connu. La recherche que nous menons est donc essentiellement de type exploratoire, car

comme le souligne Gauthier (2009, p. 171), ce type de recherche vise « des thèmes qui ont été peu analysés et dont le chercheur n'est pas en mesure d'établir un portrait à partir des connaissances existantes ».

La recherche qualitative est parfois décriée, surtout lorsqu'elle fait face à une posture positiviste pour qui objectivité, neutralité et scientificité riment avec recherches quantitatives et expérimentales (Paillé, 2007). Il en va cependant tout autrement dans la recherche qualitative alors que le chercheur se trouve au cœur de la méthode. Non seulement « c'est sur lui que reposent sa collecte (entretiens, observations...) et son analyse (qualitative interprétative) des données de la recherche », mais également « son habileté de chercheur (intervieweur, observateur, interprète) joue pour beaucoup dans la qualité de sa recherche » (Paillé, 2007, p. 419). Il importe donc que les méthodes de collecte et d'analyse de données soient rigoureuses. Voici la méthodologie utilisée lors de la mise en œuvre de la recherche.

4.4 L'échantillonnage

Selon l'Institut de la statistique du Québec, 529 enfants sont nés entre 2002 et 2009¹⁵ au sein de familles lesboparentales. Ces enfants n'ont pas tous vu le jour grâce à l'intervention d'un donneur connu et il nous est impossible de savoir quel pourcentage correspond à notre objet de recherche. Nous n'avons donc pas eu d'autre choix que de recourir à un échantillon non probabiliste. En outre, la population mère est relativement petite et peu définie, il nous est donc difficile – voire impossible – d'établir un échantillon représentatif (Dépelteau, 1998; Ouellet & Saint-Jacques, 2000).

¹⁵ Les données sont celles existant au moment du recrutement des participantes.

Pour être incluses dans la présente recherche, les participantes devaient être reconnues légalement comme co-mères (c'est-à-dire inscrites comme telles à l'état civil) d'un ou de plusieurs enfants nés après 2002 (date d'entrée en vigueur de *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*). De plus, elles devaient avoir conçu leur enfant grâce à un donneur connu. En outre, compte tenu de l'objet d'étude, il est bien évident que le donneur devait accepter de nous rencontrer.

Il importe ici de préciser que le terme « connu » ne signifie pas nécessairement que le donneur soit un proche ou un membre de l'entourage des mères. Il ne s'agit pas non plus d'un donneur à identité ouverte, c'est-à-dire d'un donneur ayant fait un don à une clinique de fertilité avec l'option que l'enfant puisse éventuellement avoir accès à de l'information personnelle le concernant. Par donneur connu, nous entendons donc un donneur sélectionné en dehors du processus d'aide médicale à la procréation, peu importe le lien de départ existant entre le couple lesbien et lui.

On reproche souvent aux recherches portant sur les familles lesboparentales de fréquemment utiliser des échantillons de convenance (Chamberland, Jouvin, & Julien, 2003). Certains auteurs considèrent que cela ne permet pas la reproductibilité des résultats (Beaud, 2009; Pires, 1997), alors que d'autres remettent carrément en question la rigueur scientifique de ces études (Lacroix, 2003). Bien que nous soyons consciente de ces critiques, ce qui nous intéresse relève plus de la richesse des données que de leur représentativité. Nous souhaitons, dans cette recherche, pouvoir recueillir plusieurs points de vue par rapport aux objets représentationnels précédemment identifiés.

En recherche qualitative, il est souvent question de saturation théorique des données comme critère pour justifier l'arrêt de l'échantillonnage, nous avons plutôt opté pour un nombre prédéterminé de mères et de donneurs à rencontrer. D'une part, la saturation des

données s'avérait complexe à atteindre du fait qu'elle devait être établie en fonction de personnes occupant des positions très différentes au sein de la dynamique familiale. D'autre part, nous l'avons vu, la population mère est relativement petite, ce qui complique le recrutement.

Il apparaît néanmoins que le nombre précis de personnes à interroger en vue d'assurer la validité des résultats de recherche n'est pas défini et qu'il n'existe pas nécessairement de réponse satisfaisante à cette question (Hamel, 2000; Kvale, 1996; Patton, 2002; Savoie-Zajc, 2007; St-Cyr Tribble & Saintonge, 1999). Pour St-Cyr Tribble et Saintonge (1999, p. 122), « la force des résultats d'une étude qualitative n'est pas tant la fréquence des propos que leur diversité et leur profondeur ». Néanmoins, Kvale (1996) suggère que de dix à quinze participants peuvent assurer la validité attendue. C'est pourquoi nous avons convenu que trente (30) sujets permettraient d'atteindre cette richesse de points de vue.

Ainsi, pour la présente recherche, nous avons préalablement décidé de rencontrer dix triades soit dix représentants de chacune des positions à l'étude (c'est-à-dire la mère biologique, la mère sociale et le donneur d'une même unité familiale), mais le recrutement des donneurs s'est révélé plus ardu que prévu. En effet, il est arrivé que des femmes se montrent réticentes à solliciter la participation du donneur, et ce, pour différentes raisons telles que la maladie, l'inquiétude quant aux impacts possibles de la participation du donneur à la recherche ou, encore, la crainte de le mettre dans l'embarras advenant son refus de participer. Aussi, certains donneurs n'ont pas voulu prendre part à la recherche et un s'est désisté le matin même de l'entrevue, sans donner plus d'explications.

Malgré l'intérêt manifesté à l'endroit de la recherche par les personnes et groupes sollicités pour le recrutement, nous avons constaté que les familles lesboparentales ayant

eu leurs enfants avec un donneur connu sont beaucoup moins nombreuses que celles qui se sont tournées vers les cliniques de fertilité. D'ailleurs, plusieurs femmes qui ont manifesté leur intérêt utilisaient l'expression « donneur connu » alors qu'il s'agissait plutôt d'un donneur à identité ouverte.

Aussi, comme les mères lesbiennes sont sursollicitées par les chercheurs, il y a également un effet de lassitude que nous avons pu constater lors de nos contacts avec les organismes de la communauté gaie. En outre, ces familles ont souvent fait l'objet de préjugés, ce qui les rend plus méfiantes face aux recherches de toutes sortes qu'elles voient parfois comme une façon de justifier la normalité de leur système familial.

Toutes ces raisons ont fait en sorte que l'échantillon est composé de neuf triades plutôt que des dix prévues au départ.

4.5 Les procédures de recrutement

Le processus de recrutement s'est échelonné sur dix mois, soit du début avril 2010 à la fin janvier 2011. Plusieurs approches ont été utilisées pour la recherche de participantes et de participants. Tout d'abord, nous avons procédé à l'aide de la technique dite boule-de-neige par laquelle des sujets rencontrés et des informateurs clés de la communauté gaie et lesbienne nous ont référé des familles lesboparentales dont les enfants étaient nés d'un donneur connu et ainsi de suite (Dépelteau, 1998; Ouellet & Saint-Jacques, 2000; Pires, 1997) jusqu'à ce que nous ayons obtenu l'échantillonnage requis. Cette méthode est fréquemment utilisée dans des recherches où le phénomène à l'étude est relativement marginal et où le milieu est difficile d'accès. Nous avons donc été mise en contact avec une première famille qui nous a recommandée à une autre, dont le donneur a refusé de

participer. Cette deuxième famille nous a néanmoins présentée à un couple d'amies dont le donneur a accepté, et ainsi de suite.

Par ailleurs, comme dans ce type de procédé, il importe de bien choisir ses informateurs (Kaufmann, 2004), plusieurs personnes-clés ont également été identifiées grâce à des contacts professionnels au sein de la communauté gaie et lesbienne. Différentes organisations québécoises offrant des services à la communauté gaie ont donc été mises à contribution (Appendice B). De nombreux contacts ont ainsi été établis. Parmi ces organisations, la contribution de la Coalition des familles homoparentales du Québec a été particulièrement aidante. D'autres organismes ne desservant pas nécessairement les familles lesboparentales, mais plutôt la communauté gaie, ont accepté de relayer l'information concernant la présente recherche. Plusieurs associations étudiantes pour gais, lesbiennes, bisexuelles et bisexuels des universités québécoises ont également été mises à contribution. Ces organismes et associations étudiantes ont été bénéfiques pour favoriser le recrutement de participants et de participantes à l'extérieur de la région métropolitaine.

Le recrutement s'est aussi effectué à l'aide des outils de réseautage social. En effet, nous avons constaté que plusieurs de ces familles sont isolées et ne connaissent pas ou peu d'autres personnes dans leur situation, à tout le moins, d'autres familles ayant eu recours à un donneur connu plutôt qu'anonyme. Par contre, plusieurs d'entre elles fréquentent assidûment certains sites de réseautage social. C'est pourquoi le recours à ces médias sociaux ou forums créés par et pour les familles lesboparentales a servi d'ancrage dans le recrutement. Nous pensons ici à des groupes de discussion ou de partage sur la lesboparentalité sur le réseau social Facebook, des blogues de mères lesbiennes ou, encore, des forums de discussion pour mères lesbiennes. Il est à noter que ces groupes ne sont pas ouverts à tous et que la chercheuse a dû montrer patte blanche avant de pouvoir

s'y inscrire afin d'expliquer l'objet de sa recherche. Cela fut profitable du fait que nous avons reçu plusieurs réponses enthousiastes et offres de participation. Certaines femmes nous ont également mise en contact avec d'autres familles non présentes sur ces lieux de réseautage.

Parallèlement, nous avons fait appel à des journalistes québécoises ayant écrit des articles sur les familles lesboparentales ou, plus simplement, sur les lesbiennes. Ces journalistes ont ensuite accepté de relayer notre recherche aux femmes interrogées qui ont, par la suite, soit communiqué avec nous ou encore, fait appel aux femmes de leur connaissance correspondant à nos critères. Notre recherche a également fait l'objet d'un billet de « La mère blogue » sur *Cyberpresse*. Suite à ce message, la revue électronique *La cité bisexuelle* a également publicisé un appel à témoin afin de favoriser le recrutement de participantes et de participants. Nous avons aussi établi des contacts avec certaines revues spécialisées de la communauté gaie et lesbienne, mais cette démarche a connu un succès mitigé.

Comme l'illustre le Tableau I, vingt-trois (23) réponses favorables de la part des vingt-huit (28) organisations sollicitées ont été reçues. Ces groupes ont d'abord reçu un courriel personnalisé expliquant sommairement l'objet de la recherche, la nature de la participation désirée et sollicitant un rendez-vous téléphonique. L'organisation ciblée était relancée une deuxième fois si nous n'avions pas reçu de réponse à notre courriel après une ou deux semaines. Toutefois, il importe de noter que les échanges avec les groupes de réseautage social se sont faits strictement par courriel.

Tableau 1

Organisations ciblées pour le recrutement et réponses obtenues

Type d'organisation	Refus	Acceptation	Aucune réponse
Réseautage social	0	7	0
- Forum de discussion (3)			
- Blogues de mère lesbienne (2)			
- Groupes Facebook (2)			
Associations étudiantes (3)	1	2	0
Journalistes ayant écrit des articles sur l'homoparentalité ou l'homosexualité (4)	0	4	0
Revue de la communauté gaie (4)	1	2	1
Organismes ciblant les familles homoparentales (1)	0	1	0
Organismes ciblant la communauté gaie (9)	1	7	1
Total (28)	1	23	4

Grâce à ces procédures de recrutement, vingt-trois (23) femmes et un (1) homme ont manifesté de l'intérêt à l'égard de la recherche. Ces vingt-quatre (24) personnes ont été mises au courant de la recherche de la façon suivante : six (6) par la méthode boule-de-neige, cinq (5) via les sites de réseautage social, six (6) grâce à la Coalition des familles homoparentales, cinq (5) par l'intermédiaire de journalistes et deux (2) par des associations étudiantes.

Nous avons opté pour une façon de faire où – au départ – ce sont les personnes intéressées qui devaient entrer en contact avec la chercheuse par courriel. Suite à ce

premier contact, un rendez-vous téléphonique était fixé. Ce premier contact a permis d'expliquer davantage l'objet de la recherche, les objectifs visés ainsi que la nature de la participation souhaitée. Les considérations éthiques quant à la confidentialité et au consentement éclairé ont également été abordées, les sujets ayant préalablement reçu à ce premier contact le formulaire de consentement de participation à la recherche. Par ailleurs, c'est à ce moment que les critères d'inclusion à la recherche ont été validés auprès des participantes et des participants.

Des vingt-quatre (24) personnes intéressées au départ, huit (8) n'ont pas été retenues, car elles ne correspondaient pas aux critères d'inclusion. Dans trois (3) situations, les deux mères n'étaient pas reconnues légalement parents de l'enfant auprès du Directeur de l'état civil. Dans trois (3) autres, le donneur n'était pas un donneur connu, mais plutôt un donneur à identité ouverte par l'entremise d'une clinique de fertilité. Enfin, dans deux (2) situations, les enfants du couple étaient nés avant la mise en œuvre de la Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation, soit avant juin 2002.

Par ailleurs, c'est lors de ce premier contact téléphonique que les réticences de certaines femmes à solliciter la participation du donneur se sont manifestées. Suite à un premier appel, nous avons rencontré deux femmes et leurs conjointes pour expliquer plus avant la teneur de la recherche, ceci afin d'établir un lien de confiance permettant de parer aux réticences exprimées quant à la participation du donneur. Dans l'une de ces situations, les mères ont finalement décidé de ne pas parler de la recherche au donneur, celui-ci étant alors gravement malade. Dans l'autre situation, les mères ont approché le donneur pour solliciter sa participation, croyant ainsi que cela aiderait à établir un climat propice à la discussion entre elles et lui, sous prétexte de la recherche. En effet, il existait alors un climat de mésentente entre eux. Or, le donneur a opposé une fin de non-recevoir.

Deux autres donneurs ont refusé de participer après que les mères les ont abordés en ce sens. Il importe de noter que dans ces deux situations, le ou les dons avaient été faits sans que les proches ou le partenaire de vie du donneur ne soient mis au courant de la situation, rendant ainsi plus délicate leur participation à la recherche, malgré l'assurance de stricte confidentialité et d'anonymat. Enfin, comme nous l'avons dit précédemment, un donneur s'est désisté le matin de l'entrevue.

D'autres raisons ont été évoquées par les femmes pour expliquer leurs réticences à solliciter la participation du donneur de différentes façons. L'une d'entre elles craignait de le mettre dans l'embarras advenant son désintérêt face à la recherche. Une autre a plutôt exprimé des craintes de voir se modifier les perceptions du donneur quant à son rôle suite à sa participation, risquant du coup de briser le lien de confiance existant entre elle, sa conjointe et lui.

Suite à ces contacts téléphoniques et à ces rencontres, nous avons donc convenu d'une entrevue avec huit (8) femmes et un (1) homme. C'est ainsi que nous sommes entrée en contact avec les neuf (9) triades interviewées.

4.6 L'entrevue semi-dirigée et la retranscription du matériel

C'est par des entrevues semi-dirigées qu'ont été recueillies les informations pertinentes pour notre recherche doctorale. Si nous avons opté pour des entrevues au départ, c'est qu'elles permettent de rendre compte des expériences subjectives particulières et de « rendre explicite l'univers de l'autre » (Savoie-Zajc, 2009, p. 342). En outre, l'entrevue favorise la mise en place d'un climat de confiance propice aux échanges ce qui, dans le cadre de la présente recherche, est particulièrement important du fait de la nature intime des propos échangés par les participants et les participantes. Cette méthode est d'autant

plus pertinente et justifiée que la communication est au cœur des représentations sociales. En outre, comme le rappelle Abric (1994), l'entrevue demeure l'outil à privilégier pour faire émerger le contenu des représentations sociales.

Suivant en cela la définition donnée par Savoie-Zajc (2009, p. 339), l'entrevue est considérée, dans le contexte de la présente recherche, comme étant « une interaction entre des personnes qui s'engagent dans pareille relation afin de partager un savoir d'expertise, et ce, pour mieux dégager conjointement une compréhension d'un phénomène d'intérêt pour les personnes en présence ». Dans cette optique, le chercheur se laisse guider par les propos qui émergent de l'entretien tout en balisant cet échange de façon à mieux comprendre le phénomène à l'étude. Cette méthode permet de donner la parole aux acteurs impliqués et reconnaît la légitimité et la pertinence de leurs expériences et de leur savoir de sorte à étoffer la compréhension de l'objet d'étude (Martineau, 2007 ; Savoie-Zajc, 2009).

Nous avons plus spécifiquement opté pour l'entrevue semi-dirigée, car elle permet de mieux organiser et structurer les échanges tout en favorisant la compréhension commune des thèmes mis de l'avant par les participants. De fait, elle laisse aux participants une grande latitude de réponse tout en permettant de baliser les échanges de telle sorte que tous les thèmes recherchés soient couverts. En outre, elle permet une certaine souplesse dans la formulation des questions et le déroulement de l'entrevue qui peuvent être modifiés pour mieux s'adapter aux caractéristiques des répondantes et des répondants, tout en étant basée sur des thèmes prédéfinis pour éviter que la personne ne s'écarte du sujet au cours de la discussion.

L'entrevue semi-dirigée est itérative et circulaire en ce sens qu'elle permet au chercheur et à ses interlocuteurs d'interagir en vue de la coconstruction d'un savoir commun.

Chacun a donc un rôle actif à jouer dans le processus (Boutin, 1996; Savoie-Zajc, 2009).

Ainsi, grâce à l'entrevue semi-dirigée :

Les perspectives de l'un influencent la compréhension de l'autre qui formule à son tour une nouvelle explication et la propose à l'interlocuteur. Un réel échange s'engage entre les personnes : l'une tentant d'exprimer sa pensée, l'autre voulant mieux la comprendre (Savoie-Zajc, 2009, p. 343).

Les thèmes suivants ont été abordés lors des entrevues c'est-à-dire : a) les facteurs décisionnels des participantes quant à leur désir de recourir à un donneur connu et l'acceptation du donneur de participer à ce projet, b) les représentations personnelles de de la parentalité, de la parenté et de la paternité et, c) le rapport à l'enfant. Le guide visait également à faire émerger, s'il y avait lieu, les écarts entre les pratiques du quotidien et ce que Giddens (1987) appelle la conscience discursive des participants. En effet, l'objectif du chercheur peut être de recueillir le discours spontané des acteurs, mais l'analyse requiert qu'il puisse confronter ce discours avec les conduites et les pratiques du sujet. En ce sens, l'objectif de l'entrevue semi-dirigée est non seulement d'appréhender le monde subjectif des acteurs sociaux, mais également d'aller « au-delà de ce que les acteurs pensent devoir répondre (ou veulent répondre), c'est-à-dire au-delà des conceptions ou représentations conformes, légitimes » (Montane, 2002, p. 24). Ceci est d'autant plus pertinent que, nous l'avons vu, les représentations sociales guident les actions des sujets.

Par ailleurs, lors de l'élaboration d'un guide d'entrevue, il importe d'en assurer la qualité de sorte à pouvoir favoriser une collecte de données qui soit probante. Nous nous sommes donc laissé guider par les critères de qualité de l'entrevue développés par Kvale (1996). Ainsi, notre guide (Appendice C) repose sur des questions ouvertes, mais brièvement formulées. Il permet également la clarification et la validation des réponses en cours d'entretien. De plus, le guide d'entrevue a permis aux mères et aux donneurs de s'exprimer spontanément en offrant des réponses riches, exhaustives et pertinentes en regard des objectifs de départ comme le confirme l'analyse des résultats obtenus lors des

rencontres. Enfin, il nous a été possible de faire émerger des prises de position consensuelles et divergentes quant aux différents thèmes abordés, et ce, conformément aux visées du modèle bidirectionnel de Moliner (1993).

Van der Maren (2010) rappelle l'importance de l'étape de la validation du canevas d'entrevue qui sera ultérieurement utilisé pour la recherche à l'aide d'un prétest qui, suite à son analyse, servira à effectuer les ajustements qui s'imposent en vue du schéma d'entretien définitif. C'est pourquoi le guide d'entrevue a été développé suite à la revue de la littérature ayant déterminé les éléments importants de la problématique. Il a subséquemment été testé auprès d'une première triade afin d'en évaluer l'adéquation. Ces trois entrevues ont duré entre une heure et deux heures quinze et ont eu lieu à l'automne 2009. Elles ont par la suite été analysées dans le cadre d'un cours doctoral sur la méthodologie de la recherche qualitative. Le guide d'entrevue a été validé du fait que l'analyse a pu faire état des représentations sociales recherchées de chacune des mères et du donneur rencontrés. Les résultats confirmaient donc la pertinence des questions posées. Néanmoins, le prétest a permis de mieux revoir l'ordre et le libellé des questions et, surtout, d'en ajouter en ce qui a trait au champ de l'information. Les participants de l'époque ont souligné la pertinence des questions en vue d'appréhender correctement les objets représentationnels à l'étude. Le matériel recueilli lors du pré-test fait partie du corpus analysé.

Quatre grandes questions dont découlent plusieurs sous-questions ont donc été formulées de façon à orienter la discussion. Ce schéma d'entrevue n'a jamais constitué un carcan définitif et il est demeuré ouvert – certaines questions ayant pu être retranchées, d'autres ajoutées, et ce, conformément à ce type de démarche (Dépelteau, 1998). En effet, Deslauriers (2005, p. 423) précise qu'une des « caractéristiques de la recherche qualitative est la construction progressive de l'objet de recherche (...) le chercheur ne

visant pas initialement une définition fine de la question de recherche ». Dans le même ordre d'idées, Paillé (1994, p. 185) affirme que « le canevas d'entretien n'est pas souhaité constant, mais au contraire, témoigne d'autant mieux de la progression de l'analyse qu'il s'est modifié en cours de recherche ». C'est pourquoi les questions proposées étaient vues comme une base sur laquelle s'est appuyé le canevas d'entretien tout en étant susceptible de modifications en fonction des considérations jugées plus importantes par les participants et les participantes.

Les entretiens se sont déroulés dans un lieu au choix des participants, principalement à leur domicile. Quelques entretiens ont été effectués dans des endroits publics (café, bibliothèques municipales), et ce, conformément aux désirs des participants et participantes concernés. Elles ont duré en moyenne une heure trente pour les mères (avec une variation allant de une heure à trois heures trente) et une heure quarante-cinq pour les donneurs (selon un écart allant de une heure quinze à deux heures trente). À l'exception de l'entretien pré-test, elles se sont déroulées entre mai 2010 et janvier 2011. Toutes les entretiens ont été effectués par la chercheuse et chacune des personnes n'a été rencontrée qu'une fois. Du temps était alloué à la fin des entretiens pour colliger des données statistiques sur les participantes et les participants.

Les entretiens ont été enregistrés sur support audio, à l'exception d'une seule. Dans ce cas, la personne a refusé de voir ses propos enregistrés de crainte qu'ils ne soient ultérieurement utilisés à mauvais escient. C'est pourquoi le verbatim s'est fait *in situ* avec la coopération de la personne interviewée.

Les entretiens ont ensuite été intégralement retranscrites, puis transposées dans le logiciel d'analyse de données NVivo pour la codification des données. Ce logiciel permet notamment de coder et de classer les données selon les thèmes élaborés, de

comparer le discours des participants sur un thème donné en plus de présenter une structure souple qui autorise une modification de la codification en cours d'analyse. Enfin, il peut également offrir un support au chercheur dans l'élaboration de l'ébauche théorique ainsi que dans la vérification de sa pertinence (Mukamurera, Lacourse & Couturier, 2006; Wanlin, 2007).

4.7 Le déroulement des entrevues

Avant de commencer les entretiens, du temps a été alloué pour un échange d'introduction, la signature du formulaire de consentement, le rappel des objectifs de recherche et la réassurance des moyens mis en place pour garantir la stricte confidentialité et l'anonymisation des sujets dans le traitement des données, la rédaction de la présente thèse et des publications ultérieures en découlant.

Pour ouvrir la discussion, la stratégie a consisté à poser une question très large : « Parlez-moi de votre histoire avec X et Y qui a mené à la naissance de votre (l') enfant ». Cette question d'ouverture avait le mérite de laisser la personne interrogée mettre elle-même l'accent sur ce qu'elle jugeait primordial dans son histoire et a surtout suscité chez tous les sujets une narration chronologique des évènements.

Le déroulement des entrevues a connu certaines variations induites par les réponses des mères et des donneurs. Par exemple, certaines triades accordaient une importance marquée aux représentations sociales de la parentalité alors que pour d'autres, celles sur la parenté étaient plus prégnantes. Quant aux représentations sociales de la paternité, elles variaient en fonction de la proximité ou de l'éloignement du donneur avec les enfants. Les discours sur la paternité prenaient conséquemment plus ou moins de place dans l'entrevue. La même attention était accordée aux thèmes prépondérants soulevés

par une triade que ce soit lors des entrevues avec la mère, la co-mère ou le donneur de l'unité en question.

Par ailleurs, alors que certaines personnes répondaient assez succinctement et de manière factuelle aux questions posées, d'autres construisaient plutôt un discours plus détaillé ou, encore, davantage empreint d'émotion. Plusieurs mères et l'ensemble des donneurs ont d'ailleurs souligné qu'ils prenaient, pour la première fois, un temps d'arrêt afin de poser un regard sur leur histoire. De nombreuses questions ont suscité de longs moments de réflexion, et ce, particulièrement chez les donneurs. De fait, peu d'entre eux avaient déjà eu l'occasion de réfléchir ou de discuter avec une tierce personne de l'impact de ce don dans leur vie, et ce, qu'ils soient ou non impliqués auprès des enfants. La plupart d'entre eux ont mentionné entretenir, sauf avec leur partenaire de vie le cas échéant, une certaine pudeur sur le sujet face à l'incompréhension manifestée par des membres de leur entourage quant à la situation. Cette pudeur s'explique aussi par le désir d'éviter d'avoir à justifier leur geste auprès de leurs parents et amis. C'est pourquoi les donneurs ont profité de l'entretien pour préciser longuement leur expérience.

Pour favoriser la construction du discours, la chercheuse a adopté une position d'ouverture et d'empathie caractérisée par le désir d'apprendre à connaître l'histoire de la personne rencontrée. De nombreuses femmes ont manifesté leur plaisir à pouvoir ainsi raconter « aux autres » une histoire dont elles étaient fières et dont elles souhaitaient témoigner. Plusieurs d'entre elles ont également questionné la chercheuse sur ses motivations face à ce sujet de doctorat, cherchant peut-être ainsi à deviner quelle était notre opinion quant aux familles lesboparentales. Comme le sujet n'est pas exempt de polémique, notamment dans la communauté scientifique, il est tout à fait compréhensible que les femmes aient cherché à vérifier – dans un certain instinct de protection – si leur participation à la recherche n'allait pas avoir l'effet pervers de délégitimer leur système

familial et la façon dont elles ont choisi d'avoir des enfants. Il est, à cet effet, possible que certaines femmes qui se sont montrées intéressées à collaborer à la présente recherche l'aient été dans un objectif de démystification.

Tout au long des entretiens, nous nous sommes assurée de bien comprendre les propos des personnes interviewées en sollicitant la clarification du sens de réponses ambiguës ou de certains aspects pertinents. Ceci visait à bien valider les idées exprimées de telle sorte que notre perception des propos émis soit conforme à l'esprit qu'en donnaient les participantes et participants. Enfin, tout ce qui pouvait sembler significatif pour l'analyse (tels les silences ou les hésitations, par exemple) a été noté lors de la transcription.

4.8 L'analyse de contenu comme stratégie d'analyse

L'objectif général poursuivi par la présente recherche est de comprendre comment la mère biologique, la mère sociale ainsi que le donneur se représentent le rôle de ce dernier auprès de la famille lesboparentale. Plus spécifiquement, nous souhaitons éclairer les représentations sociales de la parentalité, de la parenté et de la paternité qu'ont les acteurs et actrices concernés, pour ensuite faire ressortir les éventuels éléments consensuels et divergents. Notre objectif est de pouvoir comprendre quels sont les éléments sur lesquels s'appuie la décision des mères d'avoir recours à un donneur connu pour avoir leurs enfants, leur désir de le voir ou non s'impliquer auprès des enfants et les motivations du donneur.

Pour ce faire, nous avons choisi de procéder par l'analyse de contenu. Cette méthode permet d'appréhender la complexité d'un phénomène exploratoire (Quivy & Van Campenhoudt, 2006) et se révèle pertinente lorsque l'objectif de la recherche vise à rendre compte de la réalité subjective telle que contenue dans les pratiques discursives

des acteurs (Bourgeois & Piret, 2006). Moliner et ses collègues (2002, p. 86) justifient la pertinence de l'analyse de contenu pour l'étude des représentations sociales par le fait que cette technique permet de « dépasser la variabilité des discours individuels et donne accès à des significations communes qui sont le fondement même de toute représentation sociale ». Encore faut-il, que la démarche soit systématisée et méthodique de sorte que les résultats soient significatifs (Bardin, 1996 ; L'Écuyer, 1990 ; Moliner & al., 2002 ; Robert & Bouillaguet).

C'est pourquoi Bardin (1996) propose différentes étapes afin d'assurer la qualité de l'analyse. Il s'agit de la préanalyse, de la phase d'exploitation du matériel recueilli et de l'interprétation des résultats.

4.8.1 La préanalyse

Cette phase consiste en la préparation du corpus soumis à l'analyse. Pour la présente recherche, nous l'avons déjà souligné, les entrevues ont été enregistrées et intégralement retranscrites. Puis, nous avons procédé à une « lecture flottante » du matériel afin de nous en imprégner pour laisser émerger les premières impressions s'en dégageant. Lors de cette lecture exhaustive du corpus recueilli, la chercheuse a noté en marge du texte tous les éléments se rapportant aux objets représentationnels à l'étude de sorte à dégager les thèmes qui serviraient à l'étape subséquente. La lecture s'est par la suite affinée au fur et à mesure que se précisaient certaines constantes. Cette première étape permet de « pressentir le type d'unités informationnelles à retenir pour la classification ultérieure et la manière de les découper en énoncés spécifiques » (L'Écuyer, 1990, p. 58).

Vient ensuite la formulation intuitive d'hypothèses qui guideront ultérieurement l'analyse. Il est possible d'aborder cette étape sans établir d'hypothèses au préalable. Mais, comme

le souligne Deslauriers (1991), une démarche purement déductive est difficilement accessible du fait que les chercheurs ont habituellement des *a priori* qui les aiguillent – même involontairement – dans l’élaboration de leur grille de codification. Ceci est concordant avec la position de Bardin (1996, p. 130) qui précise que bien que l’on puisse aborder une telle démarche d’analyse de contenu sans l’établissement d’hypothèses clairement définies, il n’en reste pas moins que :

(...) dans bien des cas, des hypothèses implicites orientent insidieusement le travail de l’analyste. D’où la nécessité de mettre à jour et à l’épreuve des faits les prises de position latentes susceptibles d’introduire des biais dans les procédures et les résultats. Formuler des hypothèses consiste bien souvent à expliciter et préciser – donc, à les maîtriser – des dimensions et des directions d’analyse à l’œuvre malgré tout dans le processus.

Pour Moliner et ses collaborateurs (2002), la procédure ouverte, qui repose sur la formulation d’hypothèses, est à privilégier dans le travail d’analyse du contenu d’une représentation sociale dès que l’on procède à une étude comparative entre différents groupes d’acteurs quant à un même objet représentationnel. Ainsi, comme l’un des objectifs de notre recherche consiste à souligner les divergences et les convergences dans le discours de différents groupes d’acteurs, on se « retrouve donc placé dans une procédure close qui repose sur l’hypothèse qu’il existe bien des différences entre les deux groupes » (Moliner & al., 2002, p. 89).

Bien que notre position ne relève pas d’une logique hypothético-déductive, il appert néanmoins qu’à la lecture du matériel colligé, l’hypothèse suivante se profile: la place du donneur est subordonnée à la représentation sociale prépondérante à laquelle les membres de la triade adhèrent. C’est cette hypothèse qui guidera la phase suivante, c’est-à-dire, la phase d’exploitation du matériel.

4.8.2 La phase d'exploitation du matériel

S'élabore ici la démarche proprement dite. Les discours sont découpés en unités thématiques (Bardin, 1996) centrées sur le contenu manifeste (Moliner & al., 2002). Cela se justifie par le désir d'appréhender le vécu subjectif des mères et des donneurs rencontrés et non pas de procéder à une interprétation du discours ou des « non-dits ». Également, cela « facilite le repérage du processus d'objectivation (...) tout en mettant l'accent sur une dimension structurelle de la représentation en s'attachant à la description périphérique de cette dernière » (Moliner & al., 2002, p. 93). Or, c'est ainsi que la représentation sociale s'exprime au quotidien.

Les unités retenues « possèdent un sens complet en eux-mêmes » tel que cela doit être afin d'en saisir la « signification précise et profonde » (L'Écuyer, 1990, p. 59). Pour ce faire, nous avons extrait les unités thématiques se rapportant aux représentations sociales étudiées. Dans ce contexte, Negura (2006, p. 13) explique qu'une « unité ou un élément d'analyse doit correspondre à un message que la personne veut transmettre ».

Cette étape a donc consisté à établir les éléments du discours des donneurs et des mères qui étaient en lien avec les objets représentationnels. Comme cette recherche vise à extraire le sens donné aux objets représentés dans une optique de prodigalité et de diversité des points de vue et non d'obtenir des résultats probabilistes, nous nous sommes basée sur la présence des idées exprimées et non pas sur la fréquence de leur apparition.

Ensuite a eu lieu la catégorisation. L'opération centrale de cette étape vise le développement de la grille d'analyse. La catégorisation est particulièrement cruciale pour la suite de l'analyse, car elle en déterminera la valeur (L'Écuyer, 1990). C'est pourquoi il

importe de bien expliquer son cheminement. Pour la présente recherche, il s'agit de schématiser la logique interne du discours des acteurs afin d'évaluer les éléments qui font consensus et ceux qui divergent.

La catégorisation a permis de restreindre la quantité d'éléments codifiés de façon à établir des catégories conceptuelles plus larges favorisant la compréhension du phénomène étudié.

Par ailleurs, L'Écuyer (1990) propose différents modèles de catégorisation. Tout d'abord, le modèle ouvert privilégie l'induction de catégories émergeant de l'analyse du matériau. À l'opposé, le modèle fermé repose sur des catégories immuables et prédéterminées par le chercheur. Pour notre part, nous avons privilégié le modèle mixte, c'est-à-dire que la catégorisation s'est appuyée sur notre revue de la littérature ainsi que sur l'hypothèse exploratoire formulée lors de la préanalyse, tout en étant susceptible de modification ou de raffinement en cours de route, en fonction de nouvelles données induites par la manipulation du matériau. Ces catégories prédéterminées ont servi de guide afin de baliser l'opération.

Nous avons ainsi évalué ce que L'Écuyer (1990, p. 77) nomme « le degré d'apparement » des énoncés aux catégories préexistantes sans nécessairement chercher la compatibilité absolue. Nous avons plutôt opté pour la mise en place de nouvelles catégories lorsque les énoncés n'y cadraient pas. Les éléments difficilement classifiables ont tout d'abord été mis de côté pour, une fois la catégorisation terminée, être soit inclus dans une nouvelle catégorie ou encore, être exclus de l'analyse. Tout ceci a prévalu dans la mise en place de la grille d'analyse.

Comme la catégorisation détermine la valeur de l'analyse subséquente, il importe de déployer différentes stratégies pour assurer la probité et l'intégrité des résultats (Deslauriers, 1991; Drapeau, 2004; Mayer & Deslauriers, 2000; Miles & Huberman, 2003; L'Écuyer, 1990; Robert & Bouillaguet, 1997). Pour plusieurs auteurs, cela tient notamment à la pertinence des catégories retenues en regard des objectifs de recherche (Bardin, 1996; Mayer & Deslauriers, 2000, Miles & Huberman, 2003; Robert & Bouillaguet, 1997). Pour assurer la validité et la légitimité des catégories retenues et, conséquemment, de l'analyse, nous avons suivi les critères établis par Bardin (1996).

Tout d'abord, les catégories retenues sont pertinentes en regard du matériel recueilli et du cadre d'analyse adopté. Lors de leur élaboration, nous nous sommes également préoccupée de leur cohérence théorique, c'est-à-dire de l'adéquation entre elles et l'objet d'étude.

Ensuite, les catégories sont mutuellement exclusives, afin que chaque élément ne puisse se retrouver dans plus d'une catégorie, tout en étant exhaustives de sorte que tout le contenu soit classifié. L'ensemble du corpus a ainsi pu être catégorisé.

La classification est homogène, ce qui suppose qu'il existe une logique guidant l'organisation des catégories identifiées. Aussi, le même canevas d'entrevue a été utilisé pour l'ensemble des mères et des donneurs rencontrés. Enfin, les catégories se caractérisent par leur caractère univoque c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'ambiguïté quant à leur définition. C'est également dans le but d'assurer une meilleure validité du processus que la grille d'analyse utilisée est en partie basée sur la revue de la littérature existant sur le sujet.

Par la suite, il s'agit d'assurer la cohérence et la stabilité du processus, à savoir l'uniformité quant à la codification des données. Pour ce faire, différentes stratégies sont utilisées, notamment celle voulant que plusieurs chercheurs appliquent uniformément la grille de codification, ce qui ne peut être fait dans le cadre de la présente recherche. Nous nous sommes donc assurée de présenter un bon niveau de fiabilité diachronique (Miles & Huberman, 2003), c'est-à-dire de présenter de la constance et de la stabilité temporelle lors de la catégorisation. C'est pourquoi, après avoir codifié l'ensemble du corpus, nous avons recommencé le processus avec quelques entrevues choisies aléatoirement afin d'évaluer la constance de notre jugement. La section suivante présente la conceptualisation de la grille d'analyse.

4.8.2.1 Conceptualisation des objets représentationnels et grille d'analyse subséquente

La grille d'analyse (Appendice D) s'articule autour des trois objets représentationnels que sont la parentalité, la parenté et la paternité. Nous avons défini les repères conceptuels suivants afin de considérer ces objets de façon univoque.

La parentalité

Afin de définir parentalité, nous avons opté pour la définition de Neyrand (2005) voulant que cela représente la position qui met de l'avant l'affectivité et la temporalité pour définir les liens parentaux.

La parentalité est donc basée sur l'exercice des rôles parentaux actualisé par la prise en charge journalière des enfants de façon à répondre à leurs besoins physiques, affectifs, matériels et psychologiques.

La parentalité s'appuie sur une logique du lien parent-enfant délibérément choisi résultant du désir d'enfant. C'est le projet parental qui est mis de l'avant. La famille est alors vue comme étant structurée par cette reconnaissance mutuelle des membres qui la composent plutôt que formalisée par les liens de parenté ou de filiation. La quotidienneté et l'investissement des rôles parentaux sont alors revendiqués comme facteur légitimant la place de chacun des adultes auprès des enfants, cette place se traduisant ensuite par l'utilisation de termes tels que « Maman », « Papa », « parents ». Enfin, la parentalité est fortement liée à la conjugalité du fait que sa reconnaissance sociale et juridique y est rattachée (Herbrand, 2011).

Dans cette catégorie classificatoire se retrouvent tous les éléments mentionnés par les mères et les donneurs pour construire leurs représentations de la parentalité à savoir :

- Le couple comme base de la famille;
- Le désir d'enfant et la concrétisation du projet parental;
- Les soins et activités liés à la prise en charge quotidienne;
- Le rôle de la mère sociale (différenciation et assimilation à la mère biologique, inquiétudes exprimées par la mère sociale à cet effet);
- Les termes utilisés pour désigner la mère biologique, la mère sociale et le donneur.

La parenté

La parenté s'appuie sur l'idée d'une substance partagée qui est transmise entre les personnes d'un même groupe familial (Schneider, 1980). Ces liens sont vus comme découlant d'un fait biologique – la reproduction – régissant un principe d'hérédité génétique d'où découle une identité commune (Belleau, 2004).

Dans les familles lesboparentales, la substance est parfois aménagée de façon malléable et créative de sorte à aménager des liens de parenté entre les deux mères et les enfants

(Hayden, 1995 ; Levine, 2008). Ceci se vérifie également dans le discours des acteurs, mais surtout des actrices rencontrées dans le cadre de la présente recherche. C'est pourquoi tous les médiateurs de parenté transitant par une substance vue comme étant partagée par l'unité familiale sont ici retenus.

Par ailleurs, comme la parenté se « rattache à la filiation puisqu'elle tient compte de l'ensemble des relations existant entre les parents d'une même famille ou d'un même groupe » (Parent & Brousseau, 2008, p. IX), l'ensemble des éléments se rapportant à la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation* seront compris dans cette catégorie.

Dans cette catégorie classificatoire se retrouvent tous les éléments mentionnés par les mères et les donneurs pour construire leurs représentations de la parenté à savoir :

- L'utilisation du même donneur pour créer des liens de parenté au sein d'une même fratrie ;
- Le recours à un donneur biologiquement/ethniquement lié à la mère sociale ;
- Le co-allaitement ;
- L'héritage génétique ;
- La filiation de l'enfant ;
- Les parents du donneur.

La paternité

L'élaboration des représentations sociales de la paternité se fait à partir de plusieurs éléments. Tout d'abord, les normes et valeurs sociales véhiculées quant au rôle du père et l'importance que l'on accorde à l'engagement paternel pour le développement des enfants ont un impact sur la façon dont le père se représentera son rôle. Les figures paternelles intériorisées façonnent également ces représentations de la paternité

(Turcotte & Gaudet, 2009) alors que l'identité paternelle serait un prédictif fiable de l'engagement des pères auprès de leurs enfants (Marsiglio & al., 2000; McBride & al., 2005). Or, en plus de reproduire ou de se situer en porte-à-faux avec un modèle paternel particulier (en l'occurrence, leur propre père), il semble que plusieurs hommes construisent leurs représentations de la paternité en sélectionnant certains comportements produits par les autres pères auprès de qui ils évoluent dans leur vie quotidienne (Marsiglio & al., 2000).

Les mères lesbiennes, quant à elles, sont influencées non seulement par leur propre expérience relationnelle avec leur père ou par les pères qu'elles côtoient, mais également par les messages sociaux véhiculant la croyance qu'un enfant a nécessairement besoin de parents de sexe différent pour optimiser son développement (Goldberg & Allen, 2009).

Les hommes qui font un don de sperme dirigé à un couple lesbien doivent naviguer entre deux identités qui peuvent être contradictoires soit celles de donneur et de père. Or, ces deux identités peuvent entrer en concurrence avec les attentes du couple lesbien concernant le rôle du donneur ce qui, parfois, résulte en conflits juridiques quant à une reconnaissance des droits du donneur en tant que père de l'enfant (Dempsey, 2004).

Dans cette catégorie classificatoire, inspirée de Laflamme (2007), se retrouvent tous les éléments suivants :

- Les normes sociales et les stéréotypes ;
- Les modèles paternels
- Les croyances voulant que la présence d'un père auprès d'un enfant soit importante pour sa socialisation et son développement ;
- L'identité paternelle ;

La mise en pratique du rôle du donneur

Comme les représentations sociales orientent les comportements et les conduites du quotidien qui, en retour, confirment les représentations que l'on se fait par rapport à un objet, il est pertinent de comprendre comment les représentations précédentes guident les conduites. En outre, les attentes d'autrui peuvent également influencer la façon dont une personne se comportera dans l'exercice d'un rôle particulier. Par ailleurs, plusieurs répondants et répondantes ont mentionné être en train de « construire une nouvelle dynamique familiale » sans avoir de modèles sur lesquels se baser pour ce faire. Chacun et chacune conçoit donc le rôle du donneur d'une façon qui lui est propre. Aussi, ce rôle a fait l'objet de nombreuses discussions avant que le don se concrétise. Toutefois, ce qui a pu être convenu au départ n'est pas nécessairement figé et peut être sujet à modification au fur et à mesure que l'enfant grandit ou, encore, que la relation se développe entre les mères et le donneur.

Dans cette catégorie classificatoire se retrouvent tous les éléments mentionnés par les mères et les donneurs concernant la mise en pratique du rôle du donneur soit :

- L'entente de départ liée au rôle du donneur;
- L'engagement du donneur dans le processus du don;
- La projection du donneur dans l'avenir;
- La relation donneur-enfant.

4.8.3 L'analyse et l'interprétation des résultats

Le matériau a tout d'abord fait l'objet d'une analyse verticale doublée d'une analyse transversale. Lors de l'analyse verticale, nous avons effectué une lecture du discours de chaque sujet pris indépendamment de celui des autres. Nous avons procédé de la même

façon pour chaque triade et chaque position représentée (mère biologique, mère sociale, donneur). Pour l'analyse transversale, chaque sujet, triade et position représentée, a été comparé aux autres. Par exemple, le discours de chaque sujet a été comparé aux autres, puis, la même démarche a été faite pour les triades et ainsi de suite.

Nous avons ainsi pu dégager les thèmes prédominants à l'intérieur d'une même unité pour ensuite comparer les points de vue entre les différentes unités. Cette façon de procéder présente l'avantage de permettre à la chercheuse d'avoir une vision d'ensemble de la problématique tout en facilitant le repérage des éléments invariants, consensuels et divergents portés par les donneurs et les mères quant aux objets représentationnels. Cela a ensuite permis d'identifier les caractéristiques communes des unités partageant les mêmes logiques d'appréhension des objets représentationnels tout en éclairant les différences de positionnement.

Il importe de souligner, par ailleurs, qu'un objet ne s'analyse pas en vase clos, il doit être appréhendé en lien avec le contexte sociohistorique dans lequel il s'insère (Paillé, 2007). Cette analyse externe, qui consiste à replacer dans son contexte le discours des acteurs sociaux afin d'éclairer le sens (Mayer & Deslauriers, 2000), est nécessaire afin de comprendre la façon dont la représentation sociale s'est élaborée (Negura, 2006). En effet, lorsque l'on procède à l'analyse des représentations sociales, il importe « de ne pas oublier qu'elles ne sont pas des entités isolées, des phénomènes en soi, mais qu'elles évoluent dans des contextes sociaux distincts » (Negura, 2006, p. 43). De plus, souligne l'auteur, les expériences spécifiques des acteurs de même que leurs caractéristiques sociales et identitaires teintent la façon dont sera construit le discours quant à l'objet représentationnel. Ces caractéristiques personnelles expliqueront ainsi les variations des opinions en regard d'un même objet.

Si certains auteurs considèrent que l'analyse de contenu est complète dès lors qu'elle a fait la description des contenus à l'étude, d'autres soutiennent plutôt que l'analyse doit dépasser la simple description du matériau et faire l'objet d'une interprétation (L'Écuyer, 1990; Mayer & Deslauriers, 2000; Robert & Bouillaguet, 1997). C'est pourquoi Bardin (1996) propose une étape d'inférence et d'interprétation afin de pouvoir dégager le sens de ce contenu. L'Écuyer (1990) abonde dans le même sens lorsqu'il précise que l'interprétation peut notamment être faite par la mise en relation du contenu avec différents concepts ou modèles théoriques qui y sont reliés.

Cette inférence implique, rappelle Wanlin (2007, p. 249), « un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité ». C'est pourquoi Robert et Bouillaguet (1997, p.32) expliquent cette étape comme étant :

(...) une opération logique par laquelle on tire d'une ou de plusieurs propositions (en l'occurrence les données établies au terme de l'application des grilles d'analyse) une ou des conséquences qui en résultent nécessairement. Il s'agit donc de justifier la validité de ce qu'on avance à propos de l'objet étudié en exposant les raisons de la preuve »

Cela permettra alors le développement de nouvelles dimensions théoriques en lien avec l'objet d'étude.

La recherche proposée n'en est donc pas une qui est a-théorique (Dionne, 2009) puisqu'elle dépasse la simple description du phénomène. Les données émergent du terrain sont plutôt mises en relation dialogique entre, d'une part la compréhension et l'interprétation qu'en fait la chercheuse et d'autre part, leur confrontation à la documentation scientifique. Cette façon circulaire d'analyser les données reflète la posture épistémologique interprétative que nous avons adoptée en choisissant de lier ensemble « les éléments théoriques, les données de terrain et l'analyse » (Dionne, 2009,

p. 78). Bien que le savoir expérientiel des participantes et des participants soit confronté avec la littérature savante sur le sujet, cette stratégie a le mérite de favoriser la reconnaissance de ce savoir porté par les femmes et les hommes rencontrés. Cette triangulation entre les pratiques discursives des personnes interviewées et la documentation scientifique est également tout à fait cohérente avec l'analyse des représentations sociales (Apostolides, 2006).

Les chapitres suivants feront donc état des résultats, tels qu'ils émergent du discours des femmes et des hommes rencontrés. Par contre, leurs propos seront mis en relation tout au long de l'analyse avec les données empiriques reliées aux champs de la parentalité, de la parenté et de la paternité, ainsi qu'avec des recherches antérieures menées auprès de familles lesboparentales. Nous considérons ainsi ouvrir un « espace de production du savoir » (Chateauneuf, 2011, p. 130) en concordance avec notre posture compréhensive qui permet dès lors, la co-construction des représentations à l'étude. Or, cela importe puisque, nous l'avons précisé précédemment lors de l'explication du cadre d'analyse, les représentations sociales sont « socialement élaborée et partagée » tout en visant la construction d'une « réalité commune » à un groupe social donné (Jodelet, 1989, p. 36). Elles mettent donc en jeu « des savoirs accumulés et plus ou moins structurés, proches ou éloignés des connaissances scientifiques qui leur servent de référence » (Giordan, Girault, & Clément, 1994, p. 10).

Tout cela explique pourquoi nous avons donné une grande place à la parole des participants et des participantes. En effet, l'expérience personnelle des femmes et des hommes rencontrés nous apparaît tout aussi importante que la déconstruction que nous en faisons inévitablement à travers le processus de catégorisation et d'analyse. Ainsi, les nombreuses citations qui émaillent les chapitres suivants servent non seulement à appuyer l'analyse, mais également à donner une voix aux personnes concernées afin de

pouvoir mieux saisir toute la richesse et la complexité de cet univers familial si particulier qu'est celui des familles lesboparentales avec donneur connu.

Toutefois, le fait d'accorder une grande valeur au discours des personnes directement concernées par une situation ne devrait pas s'accompagner, comme le soulignent Namian (2011) et Racine (2007), d'un travail de délégitimation du discours des autres acteurs, dont les chercheurs :

Cette option ayant tendance à valoriser le point de vue des acteurs au détriment de celui du chercheur a donné lieu à plusieurs commentaires, critiques, ajustements, notamment en sociologie et en anthropologie, concernant le rôle du chercheur dans la production d'un savoir issu « du terrain » ou qui sollicite le point de vue des acteurs. Aujourd'hui, si cette option demeure, plusieurs chercheurs ont tendance à la nuancer où à prendre appui sur elle afin non pas d'épurer — ce qui demeure somme toute impossible — le point de vue du chercheur et d'éliminer les « effets du contexte », mais, au contraire, d'en tenir compte dans la démarche de recherche et de l'analyse des données, en portant, par exemple, une attention aux conditions de production du discours. (Namian, 2011, p. 85)

En somme, il ne s'agit donc pas de craindre l'impact des éléments de subjectivités propres au chercheur, puisque cela est contre-productif en recherche qualitative (de Champlain, 2011), il s'agit plutôt d'avoir « une appréhension la plus complète possible de l'ensemble du phénomène, y compris de l'impact de [sa] présence » (Drapeau, 2004, p. 83).

4.9 Caractéristiques des participantes et des participants.

Pour aider à camper l'analyse visant à illustrer le rôle du donneur connu au sein des familles lesboparentales, il importe d'établir le profil des actrices et des acteurs qui ont participé à la présente recherche. Comme nous l'avons déjà spécifié auparavant, nous avons rencontré un total de vingt-sept participants (n = 27), soit neuf donneurs (n = 9) et dix-huit mères (n = 18). Nous présenterons d'abord les mères ayant participé à la

recherche et ensuite les donneurs. Pour ce faire, nous établirons le profil sociodémographique des actrices et des acteurs et, finalement, le contexte dans lequel se sont effectués les dons. Un tableau regroupant les principales caractéristiques des participantes et des participants suivra leur présentation.

4.9.1 Caractéristiques des mères

Parmi les mères rencontrées, huit étaient la mère biologique des enfants du couple, huit la mère sociale et deux se trouvaient à être à la fois mère sociale et mère biologique. Au moment des entrevues, deux mères sociales et une mère biologique étaient enceintes du deuxième enfant du couple. Enfin, deux couples tentaient de concevoir un autre enfant.

L'âge des mères biologiques se situait entre 23 ans et 42 ans pour une moyenne de 35,5 ans, tandis que l'âge des mères sociales était de 36,2 ans, avec un éventail s'échelonnant de 21 à 51 ans. Les couples habitaient dans différentes régions du Québec soit Montréal, l'Outaouais, les Laurentides et l'Estrie.

Les femmes rencontrées ont un niveau de scolarité élevé. En effet, onze d'entre elles détiennent un diplôme universitaire, cinq ont terminé une formation collégiale et six étaient aux études au moment des entretiens. Quatre participantes sont titulaires d'un doctorat ou d'un post-doctorat. Neuf femmes travaillaient à temps plein, deux étaient travailleuses autonomes ou entrepreneures, deux étaient mères à la maison, une en recherche d'emploi et quatre étudiaient à temps plein. Le revenu familial moyen des couples rencontrés se situait à 81 000 \$, avec une variation allant de 20 000 \$ à 180 000 \$. Cinq de ces couples étaient mariés alors que les autres vivaient en union de fait. Le nombre d'années de ces unions varie de 2 ans à 20 ans, pour une durée moyenne de 8,4 ans.

L'âge des enfants des mères rencontrées s'échelonne de 11 mois à 8 ans. Si l'on exclut les grossesses en cours, un couple a trois enfants, deux couples en ont deux et six couples en ont un.

4.9.2 Caractéristiques des donneurs

Au moment de l'entretien, l'âge moyen des donneurs se situait à 38 ans, le plus jeune ayant 25 ans et le plus âgé, 51 ans. La plupart d'entre eux (n = 7) habitaient la région métropolitaine de Montréal, un résidait en Ontario et un autre vivait alors en Europe¹⁶. En ce qui a trait à la scolarité, sept détenaient un diplôme universitaire alors que les deux autres avaient fait des études collégiales. Parmi ceux ayant poursuivi des études universitaires, deux étaient titulaires d'un doctorat. Six donneurs occupaient un emploi à temps plein, un était travailleur autonome, un autre en recherche d'emploi et un dernier étudiait à la maîtrise. Leurs revenus annuels s'échelonnaient entre 15 000 \$ et 120 000 \$ pour un revenu moyen de 48 000 \$¹⁷.

Sur la question de l'orientation sexuelle, cinq étaient hétérosexuels et quatre, gais. Quant à leur statut conjugal, quatre vivaient en union de fait, quatre autres étaient célibataires et un dernier, séparé d'une union ayant duré plusieurs années. Fait à noter, les quatre donneurs en union de fait l'étaient au moment de leurs dons. De plus, deux de ces hommes étaient légalement pères d'au moins un enfant conçu dans le cadre d'une union conjugale. De plus, un des donneurs est légalement le père du premier enfant né de ses dons. En effet, ce dernier étant né avant la mise en place de la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*, les mères ont souhaité voir son nom inscrit sur l'acte de naissance de l'enfant pour éviter que ce dernier n'ait qu'une filiation unilinéaire. À

¹⁶ Cette entrevue a été réalisée à l'aide du logiciel Skype.

l'époque, cela visait à protéger la mère sociale de la perte de contact avec les enfants, advenant le décès de la mère biologique. Le donneur aurait alors pu agir à titre de rempart face à l'animosité témoignée à l'endroit de la co-mère par les parents de la mère biologique. Un autre donneur a été approché par les mères pour qu'il accepte d'être socialement connu comme le père des enfants nés de ses dons. Contrairement au donneur précédent toutefois, il n'a aucune reconnaissance légale de sa paternité. Une autre triade a pris soin de spécifier le statut du donneur avant la conception de l'enfant. Dans ce cas-ci, le donneur serait le parrain de l'enfant. Les autres triades n'ont pas préétabli de statut particulier au donneur.

Les donneurs retenus par les mères sont généralement (6 cas) un ami de longue date de l'une d'elles. Un est le conjoint d'une amie du couple, un autre est le frère de la mère sociale et le dernier a été trouvé via un site Internet annonçant les possibilités de dons de sperme. Trois hommes se sont spontanément proposés sachant les démarches entreprises par les femmes pour trouver un donneur. Pour les six autres, l'acceptation de donner leur sperme est venue après une période de réflexion plus ou moins longue (de quelques jours à quelques mois). Quant au donneur recruté sur Internet, il a accepté d'agir comme donneur après une rencontre initiale avec le couple.

La méthode de conception retenue dans tous les cas, à une exception près, est celle dite artisanale, qui s'effectue en dehors du processus médical institutionnalisé. Un couple a plutôt privilégié l'insémination en clinique de fertilité. La majorité des donneurs ont contribué à la naissance de plus d'un enfant. En effet, trois donneurs ont fait des dons pour un enfant, quatre en ont fait pour deux enfants et un donneur a vu trois enfants

¹⁷ Cette moyenne est applicable pour 7 donneurs du fait que deux d'entre eux ont refusé de divulguer cette information.

naître de ses dons. Le Tableau 2 récapitule les informations pertinentes pour mieux appréhender les résultats.

Tableau 2

Récapitulatif des caractéristiques des triades

Triade	Statut conjugal du couple	Nombre d'enfants et grossesses en cours ; Statut des mères	Lien entre le donneur et le couple ; approche pour les dons	Statut préétabli entre le donneur et les enfants	Statut conjugal du donneur ; orientation sexuelle ; paternité.
1	Marié	1 (mère sociale enceinte)	Ami de l'une des mères Demande formulée par les mères	Reconnu socialement comme le père des enfants nés de ses dons	Célibataire Gai
2	Marié	2 (même mère biologique pour les deux)	Ami et collègue de travail de l'une des mères Demande formulée par les mères	Paternité reconnue légalement envers l'aîné et socialement envers la cadette des enfants nés de ses dons	Célibataire Gai
3	Marié	1	Conjoint d'une amie du couple Offre spontanée	Aucun statut	Union de fait Hétérosexuel
4	Marié	1(mère biologique enceinte)	Frère de la mère sociale Demande formulée par les mères	Parrain de l'aîné	Célibataire Hétérosexuel
5	Marié	1 (mère sociale enceinte)	Donneur recruté sur Internet Demande formulée par les mères	Aucun statut	Séparé Hétérosexuel Père de trois enfants

Tableau 2

Récapitulatif des caractéristiques des triades (suite)

Triade	Statut conjugal du couple	Nombre d'enfants et grossesses en cours; Statut des mères	Lien entre le donneur et le couple; approche pour les dons	Statut préétabli entre le donneur et les enfants	Statut conjugal ; orientation sexuelle du donneur ; paternité
6	Union de fait	3 (Même mère biologique pour les trois enfants)	Ami d'une des mères Offre spontanée	Aucun statut	Union de fait Gai
7	Union de fait	1	Ami d'une des mères Demande formulée par les mères	Aucun statut	Célibataire Gai
8	Union de fait	1	Ami d'une des mères Demande formulée par les mères	Aucun statut	Union de fait Hétérosexuel
9	Union de fait	2 (chaque conjointe est mère biologique d'un enfant)	Ami d'une des mères Offre spontanée	Aucun statut	Union de fait Hétérosexuel Père d'un enfant

4.10 Limites de la présente étude

Notre recherche comporte certaines limites. Ainsi, la validité externe de la présente recherche paraît plutôt limitée. Tout d'abord, la recherche a pour cadre un contexte social et législatif très spécifique. En effet, bien que l'homoparenté soit accessible aux couples lesbiens dans d'autres juridictions que le Québec, il n'en demeure pas moins que les balises la reconnaissant sont différentes. De surcroît, la démocratisation de la procréation assistée permettant d'avoir recours aux forces génétiques d'autrui sans faire appel à une clinique médicale pour baliser la procédure est également unique au Québec.

En outre, la recherche a été menée avec des volontaires dont l'auto sélection peut – et a – orienté la nature même de l'échantillon. En effet, comme il existe une certaine polémique entourant la lesboparenté, il est possible que certaines femmes qui se sont montrées intéressées à collaborer à la présente recherche l'aient fait dans un objectif de démythification. De plus, les caractéristiques des mères et des donneurs rencontrés (notamment, le niveau de scolarité des sujets et le fait que plusieurs d'entre eux évoluent dans un contexte universitaire) ont pu influencer le regard posé sur leur situation familiale. De fait, plusieurs femmes et hommes rencontrés étaient au fait de certaines études sur la paternité ou encore, sur les familles homoparentales. Leurs représentations de la paternité ou, encore, leur regard sur la place spécifique du père pour le développement de l'enfant ont pu en être influencés. En outre, comme la plupart des mères ont participé à des ateliers organisés par la Coalition des familles homoparentales sur les différentes façons de créer une famille en tant que couple lesbien, cela a également pu teinter, consciemment ou non, les réponses fournies par les répondantes. La notion de désirabilité sociale ne peut également pas être évacuée, le discours des mères et des donneurs ayant pu en être influencé par la crainte de jugements homophobes.

En outre, le faible nombre de participants et de participantes et l'échantillonnage de convenance ne permettent pas de généraliser les résultats à l'ensemble des familles lesboparentales qui ont eu leurs enfants à l'aide d'un donneur connu. Il est aussi évident, quand on regarde les caractéristiques socio-économiques des participantes, que nous n'avons pas pu rejoindre des couples vivant une situation plus précaire au niveau économique et que, par conséquent, l'échantillon est homogène. Enfin, le fait que notre échantillon ne comporte que des triades qui rapportent un haut degré de cohésion empêche également la généralisation des résultats à l'ensemble des familles homoparentales avec donneur connu. En effet, peut-être serions-nous arrivés à des résultats différents si nous avions rencontré des triades vivant avec des conflits importants.

4.11 Conclusion

Nous avons présenté la méthodologie utilisée dans le cadre de la présente recherche. Pour l'essentiel, il s'agit d'une recherche exploratoire utilisant une méthode qualitative. Dix-huit femmes et neuf hommes ont été rencontrés afin de mieux appréhender le rôle du donneur connu au sein des familles lesboparentales. Nous avons procédé à l'aide d'entrevues semi-dirigées et les thèmes suivants ont été abordés avec les participants et les participantes : les facteurs décisionnels des participantes quant à leur désir de recourir à un donneur connu pour concevoir un enfant et l'acceptation du donneur de participer à ce projet; les représentations personnelles de la parentalité, de la parenté et de la paternité; le rapport à l'enfant. Ces entrevues ont été retranscrites complètement et transposées dans le logiciel de données NVivo. Elles ont ensuite été étudiées au moyen de l'analyse de contenu. Comme il s'agit d'un sujet délicat pouvant involontairement porter préjudice à certaines personnes rencontrées (notamment, par la divulgation accidentelle de leur orientation sexuelle), différentes mesures éthiques ont été prises afin de pallier ce

risque. Enfin, la chercheuse a pris soin de prendre les mesures méthodologiques nécessaires pour assurer la probité des résultats de recherche. Le prochain chapitre fera état des résultats.

5. ANALYSE ET DISCUSSION DU MATÉRIAU RECEUILLI

Il s'agit donc maintenant de d'analyser les éléments composant les représentations sociales de la parentalité, de la parenté et de la paternité. Ensuite, les liens entre les représentations et les pratiques seront examinés. Nous présenterons les données recueillies auprès des donneurs et des mères de façon concomitante du fait que les prises de position de chaque personne sont indissociables pour comprendre le rôle du donneur connu au sein de la famille lesboparentale.

5.1 Représentations de la parentalité

Il importe de bien définir le terme parentalité du fait qu'il peut être conceptuellement défini de différentes façons (Collard, 2011). Dans le cadre de la présente thèse, nous adhérons à une définition de la parentalité qui rend compte de l'expérience relationnelle entre un enfant et son parent.

Tout d'abord, mentionnons que la parentalité est indissociable de la conjugalité en ce sens que sa reconnaissance sociojuridique y est subordonnée (Herbrand, 2011). C'est pourquoi nous traiterons dans cette section du projet parental et de sa concrétisation. Comme les couples lesbiens doivent nécessairement inclure une tierce personne pour réaliser leur désir d'enfant, nous avons inclus le processus de réflexion et de décision qui précède l'arrivée de l'enfant.

Ensuite, la parentalité renvoie à une expérience relationnelle illustrée par l'affectivité, la quotidienneté au sein du système familial (Neyrand, 2005). Elle implique également l'exercice du rôle parental, c'est-à-dire les nombreuses activités de prise en charge des enfants (Déchaux, 2009). La parentalité s'appuie sur l'électivité dans une logique du lien parent-enfant délibérément choisi. La famille est alors vue comme étant structurée par

cette reconnaissance mutuelle des membres qui la composent plutôt que formalisée par les liens de parenté ou de filiation.

Les couples qui conçoivent avec une aide extérieure doivent vivre avec le fait qu'un seul parent est lié biologiquement avec les enfants du couple. Dans un contexte où les liens du sang sont jugés supérieurs aux liens sociaux, cela entraîne parfois de l'insécurité associée à la possible dénégation de la véracité et de l'authenticité du lien unissant le parent social et son enfant (Chateauneuf, 2011; Delaisi de Parseval & Collard, 2007 ; Fine & Martial, 2010). C'est pourquoi nous examinerons comment la mère sociale arrive à se trouver une place entre deux parents biologiques.

Enfin, comme les termes d'adresse utilisés pour dénommer les gens confirment l'inscription de chacun au sein d'un système familial, nous analyserons quels mots sont utilisés pour désigner la mère biologique, la mère sociale et le donneur.

5.1.1 Une famille comme les autres

Notre famille est composée de deux parents qui s'aiment, qui se sont mariés et qui ont voulu fonder une famille. On est une famille tellement classique! On fait l'épicerie, on cuisine, on fait le ménage, on donne le bain à la petite, on la couche. Et après, on est fatiguées alors on dort! (rires) Notre famille est tellement quelconque. On est deux filles, mais à part ça, on est un modèle très classique. (Mère biologique)

On s'est mariées, pour nous c'était important d'avoir des enfants après le mariage. (Mère sociale)

Pour nous, cela allait de soi qu'on se marie parce qu'on est vraiment une famille traditionnelle. (Mère sociale)

Ces propos, nous les avons entendus – sous une forme ou une autre – maintes fois durant la collecte de donnée. En effet, pour ces mères, hormis le mode de conception de l'enfant

et l'absence de dualité sexuelle des parents, rien ne différencie leur famille d'une autre de type nucléaire. Plusieurs d'entre elles ont fait référence au fait qu'elles vivaient en banlieue, dans une maison unifamiliale, avec des enfants et un animal de compagnie accumulant tous les poncifs permettant d'opérer un rapprochement avec la représentation qu'elles se font de la famille traditionnelle. Un autre élément de rapprochement avec la famille traditionnelle est le fait que le mariage est considéré comme la base de l'unité familiale pour cinq de ces couples. Comme le souligne Schneider (1980), l'alliance étant considérée comme un des socles des représentations euro-américaines de la famille traditionnelle, peut-être est-ce une des raisons expliquant pourquoi, pour les femmes rencontrées, l'inscription de la famille à l'intérieur du cadre du mariage a comme impact, non seulement de normaliser leur modèle familial, mais également d'en assurer une plus grande stabilité et pérennité.

Dans une « famille comme les autres » les raisons pour vouloir des enfants sont – dans l'ensemble – les mêmes que celles de « monsieur-madame tout le monde ». Les participantes se décrivent tout d'abord comme des femmes amoureuses, désireuses de fonder une famille afin de concrétiser leur attachement, et ce, disent-elles, comme le font beaucoup de couples. Ainsi, le désir d'enfant est d'abord et avant tout celui d'avoir un enfant avec la femme de qui elles sont amoureuses. Former une famille apparaît alors comme une façon de cimenter le noyau conjugal et c'est pourquoi les femmes mettent beaucoup l'accent sur le projet parental lorsqu'elles décrivent leur famille.

En ce sens, bien des aspects rapprochent les femmes rencontrées des autres couples, fussent-ils lesbiens ou hétérosexuels, en ce qui concerne le désir de fonder une famille. En effet, comme l'ont démontré Le Voyer (2003) pour les couples hétérosexuels ainsi que Touroni et Coyle (2002) et Leblond de Brumath et ses collègues (2006) pour les couples lesbiens, il existe différents facteurs d'ordre subjectif et objectif qui entrent en ligne de

compte dans la concrétisation du désir d'enfant. Les motivations des participantes rejoignent les mêmes considérations. Pour plusieurs d'entre elles, ce désir d'enfant était présent dès l'adolescence, bien que certaines aient mis une croix sur la possibilité d'en avoir un du fait de leur homosexualité. D'autres, sans avoir précédemment ressenti cet appel de la maternité, se sont finalement laissé convaincre par leur conjointe. La stabilité conjugale, le désir de vivre l'expérience du parentage et l'établissement professionnel sont également entrés en ligne de compte dans la mise en œuvre de leur projet parental. De nombreuses raisons, parfois sentimentales, parfois pragmatiques, sont évoquées par les femmes pour expliquer les facteurs décisionnels qui ont prévalu lorsqu'est venu le temps de déterminer qui portera l'enfant. Tout d'abord, le désir de vivre l'expérience de la grossesse et de l'enfantement revient fréquemment dans le discours des mères biologiques. Ainsi, trois d'entre elles se voyaient mères dès l'adolescence et ressentaient parfois un fort sentiment d'envie devant la vue de femmes enceintes. De surcroît, deux autres mères ont soulevé l'importance d'être biologiquement liées à l'enfant, que ce soit pour des considérations culturelles ou représentationnelles associant la maternité à la grossesse et à l'enfantement.

D'autres raisons plus pragmatiques côtoient ce désir de grossesse mentionnée par les mères biologiques, notamment des obstacles d'ordre physiologiques du côté de la mère sociale. Dans une de ces situations, la participante ne pouvait mener elle-même une grossesse à terme sans se mettre en danger. Dans une autre, l'âge de la mère sociale au début du processus impliquait que toute grossesse en serait une à risque. Dans ce dernier cas, la participante a dû faire un deuil important de ce désir de vivre l'expérience de la grossesse et de l'enfantement. Enfin, parmi les autres considérations se trouve également le fait que les revenus d'emploi de la mère sociale étant plus importants que ceux de la mère biologique, il a été décidé que ce ne serait pas elle qui s'absenterait du travail le temps du congé de maternité.

Par ailleurs, au moment des entrevues, deux mères sociales étaient enceintes du deuxième enfant du couple. Dans ces situations, c'est l'âge de la mère biologique qui a guidé le choix de la partenaire qui porterait le premier enfant du couple, celle-ci étant plus âgée que sa conjointe.

Enfin, une des mères sociales non intéressée de prime abord par l'expérience de la grossesse et de l'accouchement a modifié son point de vue sur la question après avoir accompagné sa conjointe enceinte de leur premier enfant. Cette dernière, en effet, a souligné à de nombreuses reprises lors de l'entrevue à quel point cette expérience fut, pour elle, extraordinaire. Elle a donc souhaité que sa conjointe puisse expérimenter la maternité biologique au moins une fois.

5.1.2 Avoir des enfants oui, mais...

Une fois le désir d'enfant confirmé par les deux partenaires du couple s'amorce alors une réflexion sur le donneur. Les futures mères doivent en effet décider de la façon de procéder pour combler ce désir à savoir si le donneur doit être connu ou anonyme. Ce n'est qu'après que ce soit exprimé le désir d'enfant que se dessine le profil du donneur désiré. La recherche d'un donneur n'est ni banale ni facile, pas plus que la mise en œuvre du processus menant à la conception de l'enfant. Voyons maintenant ce qu'il en est plus en détail.

Lorsqu'elles réfléchissaient à la possibilité d'avoir des enfants, la compréhension qu'avaient les femmes rencontrées du concept de donneur se résumait bien souvent à la notion biologique. Dans leur esprit, un donneur peut jouer différents rôles selon les divers arrangements mis en œuvre par les couples mais, à la base, un donneur, c'est quelqu'un qui offre la composante biologique manquante. Malgré tout, la plupart des mères sont

conscientes du fait que ce don est symboliquement connoté, davantage que ne le serait un autre type de don biologique tel le don de sang, par exemple. C'est pourquoi plusieurs d'entre elles le qualifient de « don de vie », de « don de soi » ou encore de « don d'amour ».

Il reste néanmoins que si c'est relativement simple de définir un donneur en général, il est plus laborieux de se représenter ce qu'est plus spécifiquement un donneur connu, d'autant plus qu'il existe peu d'informations sur le sujet. Les sources de connaissance sont relativement limitées et au-delà d'Internet, de la Coalition des familles homoparentales, ou de quelques livres – principalement américains – sur la question, peu de femmes ont pu avoir de l'information au moment de prendre leur décision. En outre, à l'exception de deux d'entre elles, aucune ne connaissait de couples lesbiens dont les enfants étaient nés d'un donneur connu. De plus, plusieurs femmes ont souligné la désaffection de la communauté lesbienne quant à la question du donneur connu. En effet, la plupart des histoires liées au sujet sont peu positives et entretiennent une certaine défiance envers le donneur, vu souvent comme un homme risquant de s'interposer de façon inopportune entre les mères et l'enfant. Plusieurs participantes ont reçu différentes suggestions pour se protéger des éventuels risques associés au fait d'avoir des enfants avec un donneur connu. Cela ne les a pas empêchées de poursuivre dans cette voie car, pour elles, les avantages escomptés étaient supérieurs aux risques potentiels. C'est pourquoi elles ont persisté dans leur désir de chercher un homme à qui elles seraient à l'aise de demander d'être donneur.

Plusieurs éléments ont guidé la décision des participantes d'avoir leurs enfants avec l'aide d'un donneur connu. De façon congruente avec la littérature, la primauté accordée à la connaissance des origines est une raison prépondérante dans le discours de l'ensemble des participantes. De nombreuses femmes ont témoigné, en effet, des difficultés

associées à la recherche de ses origines biologiques par les enfants adoptés et ne souhaitaient pas voir leurs enfants grandir avec ce « trou » dans leur histoire. Les exemples suivants illustrent bien ces éléments :

Quand l'enfant grandit, je pense que cela doit être bizarre de ne pas connaître une moitié de qui il est. J'ai écouté un documentaire à la télévision qui parlait justement des enfants qui étaient adoptés et qui partaient à la recherche de leur père. Cela traitait de leur frustration de se retrouver devant une banque de sperme où on n'a pas accès à l'information. Cela a confirmé le fait que l'on faisait un bon choix pour nos enfants [en choisissant un donneur connu]. (Mère sociale)

C'était difficile d'être adopté, c'est difficile de ne pas savoir d'où tu viens. On a toujours des questionnements. Moi, j'avais l'option d'offrir à mon enfant qu'il connaisse ses deux parents. Je trouvais cela important. (Mère biologique)

En outre, pour plusieurs d'entre elles, le fait de devoir choisir un donneur dans un catalogue était, pour le moins, rebutant. Cela avait également comme impact de fermer la porte à la possibilité pour l'enfant d'entretenir éventuellement une relation avec le donneur, si tel était leur désir à tous deux.

On ne voulait pas que nos enfants disent : « c'est qui notre père? » Votre père, c'est l'éprouvette 10-14-80-10. On ne voulait pas cela. (Mère sociale)

On connaît des gens qui ont fait affaire avec une clinique. Moi, cela me dérangeait de référer au géniteur comme à un numéro et que l'enfant n'ait jamais accès aux informations, à toutes les questions qu'il se pose. Je trouvais que c'était de le priver de quelque chose. (Mère sociale)

On est allées consulter en clinique et on a commencé à faire des recherches sur les banques de sperme. Magasiner du sperme sur Internet, je n'ai jamais fait ça de ma vie! Comment ça marche? Qu'est-ce que tu choisis? Tu choisis les critères physiques? Tu choisis quoi là-dedans? (Mère sociale et biologique)

Une autre des raisons évoquées pour avoir des enfants avec un donneur connu est que le fait de connaître personnellement le donneur permet d'assurer une plus grande validité aux renseignements fournis quant à ses antécédents médicaux. En effet, des participantes ont soulevé des doutes quant aux réels antécédents familiaux mentionnés par les donneurs, notamment dans le cas de maladies plus taboues comme les maladies mentales, par exemple. La transmission de maladies potentiellement héréditaires représentant une crainte pour quelques participantes, la validité des renseignements médicaux du donneur revêt donc une certaine importance. En outre, même si le donneur fait état de l'ensemble de ses antécédents médicaux, cela ne représente quand même que le portrait qu'il en a au moment de faire ses dons. Au contraire, le profil médical et familial du donneur connu est toujours accessible. Connaître le donneur présente également l'avantage de garantir son accès advenant d'éventuels problèmes de santé de l'enfant.

Le fait que l'enfant puisse avoir un père – du moins une figure paternelle – à qui se référer est un élément qui revient également, quoique dans une moindre mesure. Cela sera développé plus avant dans la section traitant de la paternité.

Un autre élément qui émerge de l'analyse est la mise à distance de la clinique de fertilité que nécessite obligatoirement le recours au sperme d'un donneur anonyme. Avoir des enfants grâce au sperme d'un donneur connu permet de consacrer la conception de l'enfant au sein du couple, ancrant ainsi davantage le projet parental dans l'hétéronormativité. En effet, comme l'explique Déchaux (2009), un des fondements ontologiques des représentations sociales de la parenté suppose la conception d'enfant au sein de l'union sexuelle féconde des adultes tenants lieux de parents. Dans cette optique, les récits des couples témoignent de l'importance du rapport amoureux dans la conception d'enfant.

Ainsi, la froideur associée à la fécondation effectuée par un médecin, qui contribue à dissocier la conception de l'enfant du rapport amoureux, est dénoncée par plusieurs participantes. Cinq couples ont plutôt souligné la préparation soignée d'une ambiance intime et romantique propice à rendre l'expérience agréable et se rapprochant davantage de la façon « naturelle » de faire des enfants. Évidemment, la vie étant ce qu'elle est, cette ambiance est principalement créée pour la conception de l'aîné des enfants du couple, du fait qu'il devient moins aisé pour tous les jeunes parents de se créer des espaces amoureux à eux.

Par contre, il n'est pas toujours facile de concilier la fertilité de la future mère avec l'horaire du donneur. Presque toutes les femmes nous ont parlé de cette conciliation qu'une d'entre elles a décrite comme « *the roller coaster* de l'insémination ». Le donneur doit être libre au moment de l'ovulation de la future mère biologique, ce qui implique une très grande disponibilité de sa part. Les mères, quant à elles, doivent vivre avec le risque de devoir sauter une période de fertilité, advenant l'indisponibilité du donneur. Le processus pouvant s'échelonner sur plusieurs mois, chacun et chacune doivent donc s'armer de patience.

De plus, être confronté à la sexualité d'un homme qui est un ami ou une connaissance, mais pas un conjoint, ne va pas sans créer de malaise. En effet, les femmes n'ont, bien entendu, aucun contrôle sur la sexualité du donneur et celui-ci doit les informer de tout risque qui aurait pu survenir suite aux premiers tests médicaux. Ce genre de confiance n'aurait pas nécessairement lieu entre le donneur et les femmes sans cette situation particulière. De plus, devoir se fier aux confidences du donneur pour s'assurer de sa santé sexuelle suppose un bon niveau de confiance entre la mère biologique et ce dernier. S'il est plus élevé lorsque le donneur est un proche ou un ami, cela est beaucoup plus délicat lorsqu'il est une vague connaissance ou encore, lorsqu'il a été recruté par Internet. Bien

que racontée avec humour, l'étape du don de sperme à proprement parler, est, de toute évidence, souvent une situation inconfortable pour toutes les parties.

C'est pour pallier cet embarras et pour médicaliser la conception de l'enfant qu'un couple a préféré procéder aux dons et à la fécondation en clinique de fertilité. Loin de considérer la dépersonnalisation associée à la conception en clinique un désagrément, ce couple voit plutôt cette procédure comme un avantage. En effet, en servant de médiateur, la clinique permet clairement de dissocier le donneur de la conception de l'enfant et de le situer comme un auxiliaire à la procréation. Cela se fait d'autant plus facilement que la clinique s'assure que les protagonistes ne se croisent pas pendant l'opération.

Cette médiation que catalyse la clinique de fertilité et qui rend le processus impersonnel prend toute son importance pour ce couple du fait que le donneur est, en fait, le frère de la mère sociale. La médiation a ainsi comme effet de désexualiser le don et de lui enlever toute ambiguïté permettant, du coup, « d'objectiver le sperme et à le transformer en produit biologique, à l'instar du sang » (Delaisi de Parseval & Verdier, 1994, p. 158).

Nous verrons, dans la dernière section de ce chapitre, comment les mères impliquent ou non le donneur dans le choix du prénom, les suivis de grossesse ou l'accouchement. Néanmoins, il importe déjà de dire que, conformément à leur représentation du couple comme base de l'unité familiale, l'attente de l'enfant est vécue principalement par les deux mères. Ce sont, en effet, elles qui ont désiré l'enfant et qui mettent en branle tous les préparatifs liés à son arrivée.

5.1.3 *C'est le quotidien qui fait le parent !*

À la lueur du témoignage des participantes, on constate que les pratiques du quotidien sont déterminantes dans l'identification de ce qu'est un parent. Ceci n'est pas surprenant lorsque l'on sait que les familles non liées par le sang mettent l'accent sur la quotidienneté afin de témoigner de l'authenticité des liens qui unissent parents et enfants. (Chateauneuf, 2011; Déchaux, 2009; Gross & Mehl, 2011; Ripper, 2009). C'est pourquoi ces pratiques sont fortement mises de l'avant lorsque vient le temps d'inclure ou d'exclure ceux qui font partie de la famille. À cet effet, l'utilisation du terme « apparenté » dans le discours de cette mère est significative et révèle la prééminence de la parentalité sur la biologie dans sa façon de concevoir les liens familiaux.

Mes enfants sont apparentés par leurs deux mamans. Cela signifie que c'est nous qui élevons les enfants même s'ils connaissent leur père avec qui ils ont une belle relation. (Mère sociale)

Pour les participantes, être parent semble forgé par les nombreuses activités qui rythment le quotidien. Prendre soin de l'enfant, le nourrir, le consoler, le conduire à l'école sont autant d'exemples qui illustrent une trame parentale qui « se présente moins comme un tout indécomposable et davantage comme la somme de très nombreuses activités de prise en charge auxquelles s'adjoint un travail proprement cognitif visant à définir sa place dans la famille et les attributions qui en découlent » (Déchaux, 2009, p. 16). C'est ce qu'explique cette mère sociale, questionnée sur ce qui fait le parent.

Être parent, c'est de vivre le quotidien, être là pour accompagner l'enfant dans son cheminement vers l'âge adulte, le soutenir dans ce qu'il vit. C'est l'encadrer, l'aimer. (Mère sociale)

Les mères biologiques voient les choses de la même façon. Le parentage est conceptualisé comme une pratique découlant nécessairement du lien conjugal, conformément à la représentation des participantes du couple comme base de l'unité familiale. Le fait

d'ancrer la parentalité dans la conjugalité fait en sorte que les mères n'ont pas à partager le pouvoir et les responsabilités parentales avec une tierce personne, ce qu'elles ne souhaitent pas.

C'est ma conjointe et moi qui sommes les parents de [prénom de l'enfant] et qui nous en occupons. Nous formons le noyau familial. Le donneur, même s'il est présent dans la vie de l'enfant, ne fait pas partie du couple. Il ne fait donc pas partie de la famille. Ce n'est pas lui le noyau de la famille. C'est pour cette raison qu'il ne prend pas part aux décisions concernant l'enfant, qu'il ne l'éduque pas. Nous ne sommes pas un couple à trois. Nous sommes un couple à deux. Point final. (Mère biologique)

Pour moi, partager la parentalité avec quelqu'un, cela implique que je partage ma vie avec cette personne-là. (Mère biologique)

D'ailleurs, certaines mères considèrent que la centration du parentage sur le couple présente non seulement une preuve supplémentaire du traditionalisme de leur système familial - leurs enfants ne vivent pas dans des familles éclatées -, mais cela a également le mérite d'assurer une certaine stabilité à l'enfant. Il n'a ainsi pas à se partager entre plusieurs parents.

Je suis assez fermée à l'idée qu'un enfant puisse avoir trois ou quatre parents. Ce n'est pas quelque chose de favorable pour un enfant, ça n'améliore pas sa vie. Ça le divise entre les adultes. C'est pour ça que pour moi, notre famille est une famille à deux parents. Le donneur a beau être quelqu'un de proche, que j'apprécie et que j'aime beaucoup, ça reste un donneur, ce n'est pas un parent. (Mère biologique)

Les donneurs partagent cette façon de voir les choses. Tous ont exprimé le fait qu'ils ne sont pas responsables des enfants et qu'ils ne font, conséquemment, pas partie de la famille. Qui plus est, même les deux donneurs reconnus comme des pères se considèrent en marge du système familial composé des mères et des enfants. Reprenant le concept de « noyau familial » précédemment employé par une mère, ce donneur, d'une triade différente, explique comment il se perçoit par rapport aux enfants.

Par rapport à moi, les filles sont autonomes, elles sont le noyau familial. Les enfants sont élevés par elles, ils sont à elles. Les filles s'occupent des enfants, elles les élèvent et ne me demandent rien. Les enfants comprennent qui fait partie du noyau familial. Ils ne sont pas mêlés. Moi, je fais partie du noyau familial étendu, si tu veux. Si on faisait un dessin, le noyau familial est au centre, la famille élargie, c'est le gros cercle. Je me vois comme le cercle entre les deux. (Donneur)

Ce donneur, tout comme la mère biologique citée dans l'extrait précédent, estime qu'être inclus dans le « noyau familial » en tant que parent aurait comme conséquence de « mêler » les enfants qui seraient alors écartelés entre plusieurs parents ; ceci étant perçu comme non souhaitable. Mais, paradoxalement, même s'il n'occupe pas une position parentale vis-à-vis des enfants, il est néanmoins socialement identifié comme étant leur père. S'il peut être un père, mais non un parent, c'est parce que pour les participantes et les participants, paternité et parentalité sont fortement dissociées. Nous approfondirons davantage cette idée dans la section traitant de la paternité.

Insister sur la prise en charge quotidienne dans la définition de ce qu'est un parent présente un double avantage ; tout d'abord, celui de l'inclusion. En effet, cela permet de situer comme un parent un adulte non lié à l'enfant par le sang. D'autre part, cela favorise l'exclusion du donneur. Puisqu'il ne s'occupe pas de l'enfant, il ne peut être considéré comme un parent. En effet, les enfants (et l'entourage) comprennent alors que ce sont les mères qui sont responsables des enfants, ce qui évite de voir la place de la mère sociale contestée au profit d'un donneur-père.

C'est pourquoi, à l'exception de l'un d'entre eux, aucun donneur n'est consulté sur quelque décision que ce soit concernant les enfants. Qui plus est, même lorsqu'ils sont en désaccord avec une décision prise par les mères, il ne viendrait à l'esprit d'aucun d'entre eux de la remettre en question. Tout au plus, certains feront part de leur malaise, mais tous se rangeront derrière l'avis des femmes. Après tout, soulignent-ils, ce sont elles qui ont la

charge journalière des enfants et, conséquemment, qui savent ce qui est le mieux pour les enfants.

Ainsi, à la question de savoir quelle serait leur réaction advenant une décision controversée, ces donneurs précisent :

Si elles prenaient une décision qui avait des conséquences au quotidien, je ne sais pas comment je vivrais ça. Mais de prime abord, j'aurais tendance à me dire : « C'est leur choix. Ce sont elles qui sont responsables. » Je n'ai pas à être d'accord. (Donneur)

Je pense que je serais obligé de me mordre la langue sans rien dire. Ce n'est pas de mes affaires. Ce sont les parents qui savent ces choses-là mieux que moi. (Donneur)

Je peux être scandalisé, ça peut me déranger, mais pas plus que lorsque j'observe d'autres parents interagir avec leurs enfants et que je ne suis pas d'accord. (Donneur)

Toutefois, ces hommes minimisent la portée des désaccords soulignant plutôt les habilités parentales qu'ils observent chez les mères. Peu d'entre eux rapportent avoir vécu un désaccord avec les mères, sinon que pour des aspects banals et non des sujets jugés plus fondamentaux tels que, par exemple, des éléments liés à l'éducation des enfants.

Même si tous les couples considèrent que le parentage est leur apanage, trois couples se montrent néanmoins intéressés par l'opinion du donneur. L'un de ces couples considère même important que toute décision soit prise de façon consensuelle avec le donneur. Néanmoins, les décisions finales seront, dans tous les cas, la prérogative des mères.

5.1.4 L' « autre » mère...

Même si la société change, tu ne peux pas être une mère aussi parce que tu vois, pour les gens, il y a juste une mère. (Mère sociale)

L'extrait précédent illustre les tensions exprimées par certaines mères sociales en regard de leur rôle spécifique. Cela n'est pas typique aux co-mères rencontrées puisque la plupart des recherches portant sur les familles lesboparentales démontrent qu'il existe une certaine asymétrie entre les mères biologiques et les mères sociales. Ainsi, les mères biologiques bénéficient socialement d'un statut privilégié découlant des représentations essentialistes de la maternité qui font des femmes qui accouchent des mères plus authentiques que les autres (Milbank, 2008; Padavic & Butterfield, 2011). C'est pourquoi les mères biologiques sont socialement perçues comme étant indispensables au bien-être de leur enfant alors que leurs conjointes sont souvent vues comme étant des mères de surplus et, par conséquent, non nécessaires (Du Chesne & Bradley, 2007 ; Milbank, 2008). Cette hiérarchie des rôles maternels complique leur développement identitaire en tant que mère. Comme l'exprime une des mères sociales rencontrées par Dunn (2000, dans Padavic & Butterfield, 2011, p. 178) : « *Well, if you're not the biological mother, then what the hell are you ?* ».

Même si les mères rencontrées insistent sur l'intentionnalité, la conjugalité et la parentalité dans le « faire famille », elles sont conscientes de cette asymétrie. Par contre, contrairement à la participante citée par Dunn (2000, dans Padavic & Butterfield, 2011), les mères sociales rencontrées dans le cadre de la présente étude savent très bien qui elles sont par rapport à leurs enfants. Certaines se considèrent comme des mères ; d'autres, comme des pères maternant ; et une autre, comme un père. Nous y reviendrons. Mais il n'empêche que l'intériorisation du schème représentationnel associant authenticité et biologie a amené quatre participantes à se questionner à savoir si cette

absence de connexion biogénétique pouvait avoir une influence sur la qualité du lien les unissant à leurs enfants. Écoutons cette co-mère :

Je sentais que mon rôle était plus fragile parce que je réalisais que, si j'allais être la mère, je ne serais pas la mère porteuse. Je n'allais donc pas avoir les liens avec les enfants que ma conjointe allait avoir. (Mère sociale)

Les autres mères sociales ont affirmé ne ressentir aucune crainte quant au fait qu'elles n'aient ni porté, ni enfanté leur enfant. Or, cette absence d'inquiétude peut s'expliquer par le fait qu'il existe néanmoins un certain aménagement des liens biogénétiques même si ce n'est pas celui de la maternité biologique. D'abord, deux des mères sociales rencontrées étaient enceintes du deuxième enfant du couple lors des entrevues. Cette grossesse peut avoir comme fonction d'assurer, paradoxalement, une certaine minimisation de l'importance des liens biogénétiques. En effet, si elles légitiment la maternité de leur conjointe en regard de l'enfant qu'elles portent, il n'y a pas de raison qu'il en soit autrement pour elles quant à l'aîné. En outre, le fait d'avoir un enfant avec le même donneur permet la création d'un lien entre les mères, les enfants agissant alors comme courroie de transmission. Pour une autre mère, le fait que l'enfant soit issu des gamètes de son frère fait en sorte qu'elle partage une bonne partie de l'ADN de sa fille, ce qui peut également être source de réassurance. Enfin, la dernière participante s'est engagée dans un processus de co-allaitement, ce qui, nous le verrons un peu plus loin, a eu comme effet de la situer comme une mère à part entière. Nous traiterons plus en détail de cet aménagement des liens biogénétiques dans la section traitant de la parenté. Il importe ici de retenir que cette façon de faire est un élément facilitateur de la construction identitaire de la co-mère.

Les mères biologiques offrent, elles aussi, une opinion contrastée lorsque vient le temps de se prononcer sur l'avantage que confèrent – ou non – les liens biologiques. Deux d'entre elles ont reconnu une affinité naturelle à leurs enfants du fait de la grossesse et de

l'enfantement. Or, si cette affinité leur est naturelle, elle demeure, dans leur esprit, processuelle pour leur conjointe. Une autre a insisté sur la maternité biologique, expliquant que, contrairement à sa conjointe, elle aurait eu de la difficulté à s'attacher spontanément à un enfant qui ne lui soit pas biologiquement lié.

Une des participantes, qui est à la fois mère sociale et biologique, constate une certaine différence dans la relation entre chacun des enfants et leur mère biologique. Si elle manifeste un attachement très fort pour l'enfant qu'elle n'a pas porté, elle remarque néanmoins, sans être en mesure de donner d'explication, que :

Par la naissance, on a un lien différent. J'ai porté [prénom d'un des enfants] et ma conjointe a porté [prénom de l'autre enfant]. Nous les avons aussi toutes deux allaités. Ça tisse des liens. Mais c'est peut-être nous qui... Je ne sais pas comment expliquer cela. (Mère sociale et biologique)

Les mères biologiques constatent donc cette hiérarchie des rôles maternels et reconnaissent n'avoir jamais eu à faire face à des désaveux de leur maternité. Le développement d'une identité maternelle n'est évidemment pas un enjeu pour elles. Il n'en reste pas moins qu'elles contestent vigoureusement toute représentation fondant la maternité sur la biologie et qu'elles sont très soucieuses d'amenuiser l'impact d'une telle représentation sur leur conjointe. Ainsi, si quelques-unes disent qu'il est normal que les gens cherchent à savoir qui est la mère biologique, toutes s'opposent catégoriquement au fait que cela soit gage d'une plus grande véracité du rôle maternel. C'est pourquoi elles s'inscrivent en faux contre tout recours à des qualificatifs tels que « deuxième mère », « mère sociale » ou « co-mère » qui n'ont comme résultats que d'amoindrir la maternité de leur conjointe. Lorsqu'on leur demande qui est la « vraie » mère de l'enfant, elles corrigent la question par une formule plus neutre à savoir « qui a porté l'enfant ». Qui plus est, plusieurs d'entre elles s'interrogent sur la pertinence d'assouvir la curiosité des gens et préfèrent éviter de répondre lorsque questionnées sur le sujet.

On se fait souvent demander qui est la vraie mère. On dit tout le temps que

c'est nous deux jusqu'à ce qu'ils posent la bonne question : « Qui est la mère biologique? » Si c'est pertinent – comme à l'hôpital ou chez un médecin – on peut comprendre pourquoi et on le dit. Sinon, ça n'a pas de rapport alors on ne le dit pas. (Mère biologique)

Parallèlement à cette question, les soins que consacre la mère biologique à l'enfant, principalement lorsque ce dernier est un nourrisson, peuvent représenter un obstacle supplémentaire dans la construction de l'identité maternelle de sa conjointe. Plusieurs mères sociales ont ainsi rapporté s'être senties exclues de la dyade mère biologique-enfant. Même si tous les couples ont mis en œuvre des stratégies pour impliquer le plus possible la co-mère dans les soins donnés au bébé nouvellement arrivé, il appert que pour plusieurs d'entre elles, ces soins sont perçus comme étant moins valables ou, encore, moins typiques du maternage que ceux prodigués par la mère biologique. Notamment, l'allaitement et le réconfort des enfants sont fortement valorisés alors que les autres activités de prise en charge sont dévaluées ou, du moins, jugées comme étant moins importantes. Cette mère sociale témoigne ici des nombreuses activités de prise en charge qu'elle prodiguait à son fils, mais qu'elle jugeait néanmoins accessoires, lorsque comparées à celles données par sa conjointe :

Quand le bébé sort du ventre de la maman, il est entièrement dépendant d'elle, il dort, il tète, il dort, il tète. Alors, moi, j'attendais qu'il ait fini de téter. Puis, je le changeais, je le lavais et j'allais le promener. Mais quand il pleurait, il avait besoin de ma conjointe. Il n'avait pas besoin de moi. Je me disais : « Mais quand est-ce que je vais jouer un rôle important dans la vie de ce p'tit pou? » Toutes les choses que je faisais étaient accessoires parce que, ce qui était essentiel, c'était Maman, c'étaient les seins et la chaleur de Maman. (Mère sociale)

Outre les difficultés à se forger une identité maternelle à cause des représentations essentialistes de la maternité, le développement d'une identité parentale peut être compromis par les représentations cognatiques de la famille. Conséquemment, le fait que le donneur soit connu est un autre élément qui complique la donne pour la co-mère. En

effet, la corporéité du donneur fait en sorte qu'il est plus difficile d'ignorer son existence que si les gamètes utilisés pour la concrétisation du projet parental des mères provenaient d'un donneur anonyme. Même si elles sont légalement reconnues comme parents de l'enfant, cela peut être socialement une autre paire de manches lorsque le donneur transite dans l'entourage des mères. La co-mère se voit alors obligée de se positionner entre deux parents biologiques.

C'est ce qu'a dû faire cette participante. Même si elle évolue dans un milieu très ouvert à la diversité sexuelle et familiale, elle a eu la surprise de constater, lors de la naissance de son fils, l'exclusion dont elle faisait l'objet alors que tous s'extasiaient devant l'enfant, automatiquement associé à sa mère biologique et au donneur.

Au début, nos amis disaient : « [Prénom de la mère biologique] et [Prénom du donneur] ont eu un enfant. ». Je répondais : « *Wo, hello ! Je suis là !* » Donc, même nos amis pensaient comme ça. Dans le fond, c'est parce qu'ils connaissent [Prénom du donneur]. Lui, il les reprenait et disait : « Non, non, c'est [Prénom de la mère biologique] et [Prénom de la mère sociale] qui ont eu un enfant. ». Si c'était comme ça dans mon milieu, j'imagine que pour les gens moins proches de moi, les parents, c'est le père et la mère. *That's it.* (Mère sociale)

Cette crainte d'être mise de côté ou reléguée à un rôle mineur incite certaines mères sociales à mettre des limites quant à l'implication du donneur, et ce, dès l'élaboration du projet parental. Cette co-mère, par exemple, défendait farouchement sa place lors des discussions concernant les modalités du rôle que le donneur aurait éventuellement à jouer dans la vie des enfants :

Si le donneur assumait un rôle très important dans la vie de mes enfants, qu'allais-je faire? Je ne voulais pas être une « ma tante », je voulais être la mère ! Même aujourd'hui, quand je pense à ces discussions, ça me rend émotive... À chaque fois qu'on parlait de ça [du rôle éventuel du donneur], je défendais vraiment ma place. Je lui disais : « Bien non, voyons, toi tu vas être le tonton, pas le père ! Les enfants vont avoir 2 mères, c'est-tu clair ? » (Mère sociale)

Cette mise à distance du donneur formulée par cette mère avait comme fonction d'assurer sa prééminence dans la vie des enfants. C'est lui qui serait le « tonton » et non elle la « ma tante ». L'utilisation de ces mots illustre à elle seule la difficulté de penser une triparentalité dans un contexte où le langage usuel ne prévoit que deux termes – soit mère et père – pour désigner les parents. Comme il est socialement compris que chaque enfant ne peut avoir plus de deux parents – compréhension à laquelle les mères participent – une reconnaissance du donneur comme père aurait comme conséquence, dans l'esprit de plusieurs femmes rencontrées, d'usurper la place de la mère sociale. C'est pourquoi la mère citée dans l'extrait précédent a, dans les discussions préliminaires sur le rôle du donneur, tenu pour acquis qu'elle serait de facto écartée advenant le fait que le donneur soit connu des enfants comme étant leur père. Il ne lui resterait alors que le rôle de « ma tante », rôle qu'elle refusait d'endosser.

Tous les donneurs sont très sensibles à cette situation. Ils sont conscients que les liens biologiques qui les lient aux enfants leur confèrent socialement une certaine préséance sur la mère sociale. C'est pourquoi ils s'obligent à la discrétion et défendent eux aussi la primauté de la mère sociale. Ainsi, ce donneur souligne qu'il préfère garder une certaine distance face à l'enfant, du moins pendant sa petite enfance, pour ne pas qu'il soit préféré à la mère sociale.

Il y a quelque chose qui me préoccupe beaucoup, c'est que [Prénom de la mère sociale] est la plus exclue de nous quatre. L'enfant, [Prénom de la mère biologique] et moi, on a un lien biologique ensemble alors qu'elle n'en a pas. Alors, je fais vraiment attention pour pas que s'installe une dynamique qui verrait [Prénom de la mère sociale] être exclue. (Donneur)

Cet autre donneur ajoute :

[Prénom de la mère sociale] était très *insécure* par rapport à son rôle et elle ne voulait pas se faire supplanter par moi. Elle craignait que si les enfants savaient dès le départ que j'étais leur père, ils me choisiraient plutôt qu'elle. Elle voulait laisser le temps que se développe une relation affective

pour que les enfants la choisissent de façon naturelle comme étant le 2^e parent. Pour moi, c'était très clair que c'était elle, le 2e parent, alors cela ne me dérangeait pas. (Donneur)

La construction d'un lien affectif entre la mère sociale et son enfant a comme effet d'amenuiser l'insécurité de départ pour faire place à une plus grande assurance. L'enfant joue un rôle actif dans ce processus. C'est lorsqu'il reconnaît sa mère sociale, qu'il se met à la solliciter, qu'il cherche son réconfort, que se développe pleinement le sentiment d'avoir une place bien à elle.

Quand l'enfant a commencé à me voir, à me reconnaître, à interagir avec moi, là c'était l'amour total ! (Mère sociale)

Avant, comme il y avait l'allaitement, ça nous séparait un peu. J'imagine que, comme un père, ça m'a pris du temps avant d'avoir vraiment l'attachement. Ça n'a pas été instantané. J'étais contente d'avoir un enfant, mais je trouve ça plus facile maintenant depuis que j'ai une vraie relation avec lui. Aussi, de passer plus de temps avec lui, ça aide cette construction-là. Mais je suis contente maintenant quand son réflexe c'est de me dire : « Maman ! » Avant, il n'avait pas ce réflexe-là. (Mère sociale)

Comme cette participante, trois autres mères sociales font un parallèle entre leur rôle et celui des pères. Ces femmes perçoivent leur relation à leurs enfants non pas comme quelque chose de donné, comme c'est le cas des mères biologiques supposent-elles, mais plutôt comme quelque chose à construire, ce qu'elles croient être également le cas des pères. Mais même si elles comparent leur expérience parentale en faisant référence au rôle du père, elles prennent soin de préciser qu'elles sont des pères qui maternent, ou, comme le précise l'une d'entre elles, « un papa avec un cœur de maman ». Ce qui veut dire que si elles peuvent être promptes à lancer leur enfant dans les airs, à le mettre au défi lors d'activités physiques, à le discipliner, elles sont quand même source de réconfort lorsque l'enfant en manifeste le besoin.

C'est pour éviter toute ambiguïté sur sa maternité qu'une mère sociale s'est engagée dans un processus de co-allaitement. Elle explique qu'elle craignait qu'on la considère comme le « père » de son enfant ou encore comme une mère de surplus et donc, non essentielle. Or, ce n'était évidemment pas ce qu'elle souhaitait ; elle voulait être considérée comme la maman de sa fille. Comme dans sa conception des choses, une maman, ça allaite, son identité maternelle s'est construite autour de cette représentation de la maternité légitimée par l'allaitement. De fait, elle n'a pas porté sa fille, mais au moins, elle l'a allaitée.

Je ne voulais pas être le papa ou l'autre parent, tu sais. Le lien entre un enfant et sa mère, c'est particulier. Moi, je suis une mère aussi et je n'ai pas envie d'avoir le deuxième rôle. Le fait d'allaiter, ça a vraiment fait que ma fille, elle a deux mamans. Il n'y en a pas une qui est plus maman que l'autre. (Mère sociale)

Cette participante a retiré un fort sentiment d'accomplissement du fait d'avoir allaité. De plus, l'exigence du processus auquel elle s'est astreinte témoigne du dévouement qu'elle a envers sa fille. Le fait que sa conjointe ait allaité moins longtemps qu'elle participe à ce sentiment d'accomplissement.

Enfin, complètement à l'opposé, se trouve une participante qui se perçoit, quant à elle, comme le père de ses enfants. Ses représentations de la maternité sont essentiellement fondées sur la grossesse et l'enfantement tout en étant définies en opposition avec celles de la paternité. En outre, elle se situe dans un modèle familial traditionnel alors qu'elle assure le pourvoi et que sa conjointe est mère à la maison. Comme elle n'est pas la mère biologique et qu'elle n'assure pas les fonctions de maternage, elle s'est tout naturellement attribué le rôle du père.

C'est ma conjointe qui a porté ma fille et c'est elle qui reste à la maison pour s'en occuper alors que c'est moi qui vais *challenge* l'enfant. Je vais me chamailler avec elle, la chatouiller, lui faire faire des pirouettes. Quand elle passe une journée avec moi, elle est toute sale à la fin de la journée. Pour

moi, ces comportements sont plus associés à ceux d'un père qu'à ceux d'une mère. Alors, on peut dire que ma conjointe a le rôle de la mère et que moi, j'ai le rôle du père. J'ai les mêmes fonctions qu'un père. Je travaille à l'extérieur, je joue avec ma fille ; bref, si j'étais un gars, j'aurais joué parfaitement le rôle du père ! Pour ma conjointe, je suis le "père" de son enfant dans le sens où je joue ce rôle-là auprès de notre enfant et que j'assure la protection financière du foyer. C'est pour ça que dans ma tête, ma conjointe, c'est la mère de mes enfants ! Mais comme je suis une femme, on a introduit un terme qui permet de me définir. Pas le terme maman, parce que je ne suis pas la maman. Je suis la Malou de ma fille. Qu'est-ce qu'une Malou? C'est une femme qui a un rôle de père. (Mère sociale)

On voit ici à quel point la question du genre colore la façon dont cette participante se représente son rôle auprès de sa fille. Comme le terme « père » est socialement genré et qu'elle ne se perçoit pas comme la mère de sa fillette du fait de sa représentation essentialiste de la maternité, elle s'est créé un nom particulier qui lui est propre et qui identifie sa relation à ses enfants comme étant aussi unique et parentale que peut l'être les relations qu'on associe normalement aux appellations « Papa » et « Maman ».

5.1.5 Maman, Mummy, ou l'importance de la désignation

Les termes d'adresse sont une façon privilégiée de définir les liens qui unissent les gens les uns aux autres tout en confirmant l'inscription de chacun au sein d'un système familial donné (Strathern, 1992). Cela est souvent un enjeu dans les familles lesboparentales. Comme l'a démontré Gross (2009), lorsque les couples lesbiens ont des enfants avec un donneur connu, il est plus rare que les co-mères se fassent appeler « Maman » et ce, d'autant plus si le donneur est connu des enfants comme étant leur « Papa ». Pour l'auteure, cela témoignerait de la dévaluation du rôle maternel de cette dernière. En effet, le recours à son prénom pour la désigner, ou encore, un dérivatif affectueux tel que « Nounou » au lieu d'un terme porteur de parenté tel que « Maman » a comme impact de

situer la mère sociale en marge du système familial, minimisant ainsi son importance. Cela contribue également à accentuer l'asymétrie existant entre la mère sociale et la mère biologique, tout en attestant de la prépondérance accordée aux liens du sang au détriment des liens affectifs et électifs dans les représentations sociales de la famille (Gross, 2009).

En outre, confrontées à la vision hétéronormative de la famille, les mères sociales n'ont pour décrire leur place que « la référence à des rôles parentaux sexués qui ne correspond pas à leur propre situation » (Descoutures, 2008, p. 276). En effet, le langage usuel ne prévoit que deux termes – soit mère et père – pour désigner les parents. Or, ces appellations renvoient à des représentations particulières qui les rattachent, non seulement aux liens biologiques, mais également à un sexe spécifique (Padavic & Butterfield, 2011). Comme dans l'esprit des gens, il ne peut y avoir qu'une mère et comme les pères sont des hommes, les mères sociales restent souvent sur le quai lorsque le train des représentations des rôles parentaux se met en marche. Conséquemment, il n'est pas toujours facile pour elles de légitimer leur place entre deux parents biologiques. Le fait d'utiliser des termes d'adresse équivalents pour les deux mères est une façon de se dissocier des représentations essentialistes de la maternité et de reconnaître l'identité maternelle de la mère sociale (Gross, 2009).

Dans le cadre de la présente recherche, on remarque que tous les couples, à l'exception d'un seul, utilisent des termes d'adresse symétriques qui positionnent les deux mères sur un plan égalitaire. Les couples ne mettent donc pas en place des termes différenciés qui laisseraient supposer une certaine préséance de la mère biologique sur la mère sociale. Le terme privilégié est « Maman » ou ses corolaires en langue étrangère. Bien que quelques-unes ajoutent leur prénom à la suite de « Maman », cela est souvent jugé non nécessaire

puisque, comme le spécifie une mère sociale : « Juste au ton qu'il utilise, on sait à laquelle il s'adresse ».

D'autres couples utilisent plutôt des termes d'adresse différenciés, et cela, afin de faciliter les communications. De fait, avoir deux façons différentes de désigner ses mères serait une façon pour l'enfant – et l'entourage – d'éviter la confusion. Or, il est intéressant de noter que dans ces situations, le mot « Maman » ne fait pas nécessairement référence à la mère biologique. En effet, le rapport à sa propre mère entre en ligne de compte dans les termes d'adresse privilégiés par les participantes. C'est pourquoi elles préfèrent que leurs enfants utilisent le même mot qu'elles-mêmes utilisaient enfant pour désigner leur mère. Ceci prévaudrait de l'authenticité des liens qui les unissent à leurs enfants et c'est pourquoi il peut y avoir mésentente lorsque l'unicité de cette nomination n'est pas respectée. Comme l'explique cette mère biologique :

En ce moment, ma conjointe répond à *Mummy* elle aussi. Je lui dis : « Non, insiste sur Mama parce que *Mummy* c'est mon nom. » Je trouve ça important que mon nom de maman soit le même que j'utilise pour ma mère, parce que c'est authentique. [Prénom de sa conjointe] appelle sa mère Mama ou Ma alors c'est authentique pour elle, comme *Mummy* l'est pour moi. Je veux donc garder ces noms-là. (Mère biologique)

Il est vrai, comme l'explique cette mère, que la désignation d'un parent par un mot spécifique peut avoir un effet d'individualisation qui soit recherché. Ainsi, pour les participantes, l'unicité du terme ne renvoie pas à la véracité biologique (un enfant ne peut avoir qu'une seule mère), mais plutôt à l'authenticité relationnelle (être une personne unique pour son enfant).

Si la désignation des mères par un mot de parenté fait consensus chez les femmes rencontrées, la situation se corse lorsque vient le temps de trouver les mots pour nommer

le donneur. Les mères ont dû, en effet, réfléchir à un terme jugé approprié pour parler de l'homme à l'origine de la naissance de leurs enfants.

Sans surprise, la dimension exclusive de la parenté présente dans leurs représentations de la famille se reflète dans les termes utilisés pour désigner le donneur. Cela témoigne également du rôle que les mères souhaitent le voir jouer – ou non – dans la vie de leurs enfants. Ainsi, deux se feront appeler « Papa », alors que deux autres seront dénommés par un terme de parenté plus large (« Tonton » ou « Parrain ») qui, sans l'exclure du système de parenté de l'enfant, le situe néanmoins à la marge de la relation mères-enfants. Pour les cinq autres donneurs, le prénom ou encore le terme plus strict de géniteur sera privilégié.

En fait, pour plusieurs mères rencontrées, qualifier le donneur de père, c'est réduire à sa plus simple expression – la biologie – tout ce qui donne son importance à la paternité. Elles préfèrent généralement éviter le recours à des termes de parenté pour le désigner de telle sorte à éviter toute confusion. À l'exception de deux couples, les mères s'inscrivent en faux contre l'utilisation du mot papa, en expliquant que ce terme vient avec un rôle spécifique : celui de la prise en charge.

Le vocable « Papa » en est un particulièrement connoté affectivement et son utilisation est souvent à la base de l'élaboration ou de la confirmation de l'identité paternelle du donneur. Nous verrons ultérieurement la façon dont il est négocié de part et d'autre afin de répondre aux attentes et aspirations de chacun et de chacune.

5.1.6 Conclusion

Les mères s'entendent sur l'importance de l'alliance et de la conjugalité comme élément central et fondateur de ce qu'est une famille. De fait, elles insistent beaucoup sur le fait que leur famille en est « une comme les autres ». Dans leur discours, c'est le projet parental qui consolide et normalise la cellule familiale et ce, en concordance avec les représentations euro-américaines de la famille traditionnelle, qui fondent la parenté sur le mariage (Schneider, 1980).

L'association que certaines femmes rencontrées font entre le rapport amoureux et la conception de l'enfant représente un autre élément de rapprochement entre leur famille et celle traditionnelle. À cet effet, Fine et Martial (2010, p. 131) nous rappellent que la « référence aux circonstances naturelles de la procréation dans les discours sur la parenté, a été et demeure une puissante métaphore, car le corps est, dans notre culture, un moyen privilégié d'entrer en filiation ». Qui plus est, à l'instar de ce qu'ont affirmé plusieurs femmes de notre étude, le fait de maintenir la conception des enfants au sein du couple permet de « conserver dans l'immuable les aspects de la procréation jugés les plus importants » (Daudelin, 1999, p. 82). Cela permet d'associer la procréation au romantisme ce qui se rapproche davantage de ce qui est jugé comme la façon « naturelle » de faire les enfants grâce à « l'engagement commun et la présence des deux membres du couple dans le processus de procréation » (Daudelin, 1997, p. 496). Au contraire, le recours à la clinique de fertilité consiste à aménager une mise à distance avec la procréation naturelle. Cette divergence de prise de position qui valorise une certaine artificialisation de la conception (Daudelin, 1997, 1999) est mise de l'avant seulement lorsque cette mise à distance est souhaitée ou considérée nécessaire, comme ce fut le cas pour le couple dont le donneur est le frère de la mère sociale.

Par ailleurs, le « faire famille » est fortement ancré dans la prise en charge quotidienne des enfants. En effet, dans les pratiques discursives des mères, c'est le parentage qui est mis de l'avant lorsqu'il s'agit de définir ce qu'est un parent. Ainsi, pour les participantes, ce n'est pas tant la biogénétique qui fait le parent que le fait de s'occuper jour après jour d'un enfant. De plus, ces pratiques du quotidien sont comprises comme découlant nécessairement du lien conjugal, ce qui permet de fermer la boucle. Les donneurs participent de cette façon de voir les choses. Tout comme les mères, ils conviennent que ce qui fait le parent est l'éducation des enfants, éducation consacrée au sein de l'unité conjugale.

Ce sont donc ces trois arguments – la conjugalité, les pratiques du quotidien et le fait que ces pratiques découlent de la conjugalité – qui sont utilisés pour appuyer leurs représentations de leur famille vue comme étant conforme au modèle nucléaire traditionnel. C'est pourquoi il est intéressant de constater que selon leur point de vue, le fait que leurs enfants habitent avec leurs deux parents représente une preuve supplémentaire de normativité : ils ne vivent pas dans des familles éclatées.

Les représentations sociales de la famille nucléaire sont basées sur deux idées maîtresses : l'exclusivité de la filiation découlant de l'alliance et les liens du sang (Schneider, 1980). Se représenter sa famille comme une famille nucléaire est une lame à double tranchant pour la mère sociale. Tout d'abord, cela permet d'assurer sa préséance sur le donneur. En effet, si dans l'esprit des participantes un enfant peut avoir deux mères, il ne peut avoir plus de deux parents. Comme pour être un parent, il faut être inclus dans l'unité conjugale et participer à la quotidienneté, le donneur, ne respectant pas ces deux conditions, est exclu de facto.

Par contre, comme la valorisation des liens du sang est très forte, il existe socialement et culturellement une certaine hiérarchie des statuts parentaux qui veut que les parents véritables soient ceux qui partagent une certaine connexion biologique avec leurs enfants (Chateauneuf, 2011). De fait, les Occidentaux attribuent une authenticité certaine à de tels liens comme en fait foi l'expression « vraie » mère lorsque plus d'une femme est impliquée dans la reproduction, l'enfantement et l'éducation d'un enfant. Cela peut faire en sorte de disqualifier la mère sociale au profit du donneur et de la mère biologique qui partagent tous deux des liens de sang avec les enfants.

Si la position des mères biologiques et des mères sociales se rejoignent sur la légitimisation du statut maternel de la co-mère, il existe aussi des divergences d'opinion, notamment quant à cette hiérarchisation des rôles maternels. En effet, si toutes les participantes réfutent la primauté de la mère biologique sur la mère sociale, persiste néanmoins une certaine insécurité chez les co-mères qui n'ont mis en place aucune stratégie d'aménagement de liens biologiques avec leurs enfants (grossesses partagées entre les deux conjointes, donneur apparenté à la mère sociale, co-allaitement). Aussi, même si les mères biologiques conviennent que les liens du sang n'assurent pas nécessairement une plus grande véracité du rôle maternel, il n'en reste pas moins que cela permet, selon plusieurs d'entre elles, le développement d'un attachement naturel à leurs enfants, alors qu'il est vu comme étant processuel pour leur conjointe. Qui plus est, non seulement la grossesse et l'enfantement induisent cette affinité naturelle, mais les activités de maternage prodiguées au nourrisson par la mère biologique sont vues, par certaines mères sociales, comme étant supérieures à celles qu'elles prodiguent elles-mêmes.

La remédiation à cette asymétrie entre la mère biologique et la mère sociale passe souvent par la sémantique. C'est ainsi que les termes d'adresse trouvent tout leur sens

alors que les mères revendiqueront le recours à un terme authentique lorsque leurs enfants s'adressent à elles. Le fait d'utiliser des termes d'adresse équivalents pour les deux mères, comme le font les participantes, peut être vu comme une façon de se dissocier des représentations essentialistes de la maternité et de reconnaître l'identité maternelle de la mère sociale.

5.2 Représentations de la parenté

Le partage d'une substance biogénétique entre les membres d'une même unité familiale fait partie d'une certaine compréhension du système de parenté euro-américain (Carsten, 2002, 2004; Eideliman, 2007; Godelier, 2005; Schneider, 1980; Strathern, 1992). Souvent conceptualisée par les liens du sang, cette substance partagée sert de vecteur au sentiment d'appartenance à sa famille en donnant aux liens consanguins un caractère durable et pérenne tout en étant à la source de l'amour unissant parents, enfants et membres d'une même fratrie.

Aussi, bien que souvent associés à la stricte biologie, les liens de parenté sont également le fait d'agencements sociaux et culturels mis en place par une société donnée. C'est la filiation qui légitime les liens de parenté dans nos sociétés occidentales en authentifiant le lien existant entre une personne et ses ascendants (Joyal, 2006). C'est pourquoi nous traiterons dans cette section des éléments qui se rapportent à la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*.

Enfin, la parenté comprend également un ensemble d'ascendants qui compose la famille élargie d'un individu de référence. Nous examinerons donc quelle relation à l'enfant entretiennent les familles élargies des mères et des donneurs.

5.2.1 Le dilemme du sang

Le dilemme engendré par l'absence de lien biologique entre les membres de la famille lesboparentale peut causer, nous l'avons vu dans la section précédente, une certaine asymétrie entre les deux mères et leurs enfants. Nous l'avons dit, cette asymétrie est résolue, en quelque sorte, de façon originale et créative par les femmes que nous avons

rencontrées. Notamment, le recours au même donneur pour l'établissement de la famille, l'utilisation du sperme d'un homme apparenté à la mère sociale et le co-allaitement sont autant de stratégies qui démontrent la complexité à laquelle le symbole des liens du sang conserve toute son importance, même dans les familles qui contreviennent au modèle de la famille nucléaire traditionnelle.

La réification des liens biologiques par le donneur

Comme le font souvent les mères lesbiennes (Folgero, 2008; Hayden, 1995 ; Jones, 2005 ; Ripper, 2009 ; Ryan-Flood, 2005; Svab, 2007), six couples ont, dès le départ, demandé au donneur de faire des dons pour plus d'un enfant. Parmi ces six couples, trois mères sociales sont devenues, par la suite, enceintes du deuxième enfant du couple. Avoir recours au même donneur permet d'établir une filiation biologique entre les enfants de la famille créant ainsi un plus grand sentiment d'unité entre les membres d'une éventuelle fratrie. Le lien biogénétique des enfants est assuré par le donneur, et ce, bien que la filiation sociale et légale soit plutôt reliée aux deux mères. Dans les pratiques discursives des mères, on s'aperçoit que c'est le lien biologique qui est réaffirmé lorsqu'il s'agit d'établir un lien fraternel, davantage que le lien social ou légal. Ainsi, expliquant pourquoi il importait que les deux enfants du couple soient nés grâce au même donneur, cette mère affirme :

[C'est important d'avoir le même donneur] pour qu'il y ait un lien entre les enfants. Tu sais, il n'y aura pas de lien maternel entre les deux, mais au moins du père, ils ont un lien. Je trouve que c'est bien pour eux. Avec les demi-frères, demi-sœurs il y en a plein, mais on ne dit plus les demis maintenant. Ça va vraiment être son frère ou sa sœur. Ils ont le même lien à partir du père. (Mère biologique)

Qui plus est, ce lien génétique renforce le sentiment d'unité censé unir les membres de la fratrie. Mais plus encore que de simplement unir les frères et sœurs, le partage du

génotype permet, dans l'esprit de plusieurs mères, de souder la relation fraternelle, comme si cela était plus à même de susciter l'amour que le fait de grandir l'un avec l'autre. C'est ce qu'exprime une participante dans cet extrait, en faisant sien le postulat voulant que les liens du sang créent des liens indicibles et transcendants :

Je trouve ça le fun que nos enfants aient un lien génétique avec le même donneur. On dit que le lien génétique n'a pas d'importance parce que ce n'est pas la même maman qui porte le bébé, mais c'est le fun que les enfants entre eux aient quand même un lien génétique. Je pense qu'ils vont se sentir plus proches parce qu'ils ont le même donneur. (Mère biologique)

Paradoxalement, si cette mère considère que le fait d'avoir le même donneur créera de facto un sentiment d'apparentement entre ses deux enfants, elle opère néanmoins une distanciation entre ceux-ci et les autres enfants nés du donneur. Pour ce faire, elle utilise alors l'argument de l'alliance et de la quotidienneté. Parce qu'elle n'a jamais été en couple avec le donneur et que les autres enfants nés de ses dons ne vivent pas avec les siens, ils ne peuvent pas, par conséquent, être considérés comme des frères et sœurs. Le sperme devient alors un médiateur de parenté instrumentalisé pour aménager des liens fraternels seulement entre ses enfants (et non pas entre ses enfants et les autres enfants nés du donneur) du fait que le donneur ne s'incarne ni dans un mari ni dans un père. Le sperme devient donc, dans cette optique, un strict matériau permettant de faire des enfants, car il n'est pas activé par la quotidienneté.

Quand je vois l'autre petit garçon qui vient du don de sperme de [Prénom du donneur], je ne vois pas de lien demi-frère, demi-sœur. Ce n'est pas comme si j'avais eu une relation avec le donneur, eu un enfant et puis qu'après il aurait eu un enfant avec une autre femme. J'aurais alors vu le lien demi-frère, demi-sœur parce que j'aurais eu une relation avec le père de cet enfant-là. Mais là, ce n'est pas le père des enfants, c'est le donneur. Et ils ne sont pas élevés ensemble. Si ce n'était pas de l'ADN, personne ne saurait qu'ils sont demi-frère, demi-sœur. Ça ne change rien! (Mère biologique)

Se référer ainsi à la substance (en l'occurrence l'ADN) présente un double avantage. D'un côté, cela permet de créer de la parenté entre les enfants du couple, mais d'un autre côté, cela permet également de désincarner le donneur, lui enlevant ainsi tout statut parental. Dès lors, son ADN ne peut pas créer de liens de parenté entre des enfants de parents différents. C'est pourquoi Hayden (1995, p. 52) affirme que pour plusieurs mères lesbiennes ayant leurs enfants avec un donneur connu, « *biogenetic substance itself becomes the object of importance, separate from the identity of the donor* ».

Cette ambiguïté du sperme qui institue ou non des liens de parenté entre personnes est manifeste dans le discours de plusieurs mères rencontrées. Les autres enfants du donneur suscitent souvent des questionnements quant à leur degré d'apparentement avec ceux du couple, et ce, d'autant plus si les enfants se connaissent et se côtoient. Le fait que le donneur ne veuille pas d'enfants peut alors être vu comme un avantage :

On savait qu'il ne voulait pas d'enfants à lui. Pour nous, c'était une considération, car sinon, c'est un peu plus compliqué. Il pourrait avoir des enfants un jour, mais si nos enfants ont des frères et sœurs biologiques, c'est plus compliqué. On aurait plus de questions. (Mère biologique)

En effet, quand le donneur a ses propres enfants, cela complique la donne quant aux représentations de la parenté. Comment alors expliquer aux enfants que le donneur n'est pas leur père, mais celui d'autres enfants? Pourquoi est-il le père de ces enfants-là, mais pas le leur? Qu'est-ce qui distingue les frères et sœurs des « étrangers », si tous sont liés génétiquement au même homme? Encore une fois, dans le discours des mères, c'est l'alliance et la quotidienneté qui viendront opérer une distanciation nette entre les deux familles. Le donneur est le père de ces enfants-là parce qu'il habite avec eux et forme un couple avec leur mère, alors qu'il n'a fait que donner du matériel génétique pour le couple lesbien. Malgré tout, les mères ne sont pas dupes du fait que les enfants, une fois qu'ils auront grandi et auront intégré leurs propres schèmes représentationnels quant aux

liens de parenté, pourraient en arriver à se concevoir comme des frères et sœurs liés par le sang du fait du donneur.

Quand nos enfants [les siens et l'enfant du donneur] vont se rendre compte : « *Wait a minute*, on est demi-frère et sœur là », qu'est-ce qu'ils vont dire? Moi, je vois que ça pourrait arriver, s'ils sont proches. On verra si ce sont des enfants qui vont bien s'entendre, mais je pourrais voir qu'une fois adulte [nom de l'enfant du donneur] devienne une demi-sœur de mes enfants. (Mère biologique et sociale)

Nous avons vu, lors de la revue de la documentation, que le partage du phénotype entre la mère sociale et son enfant est un élément jugé important ce qui fait que les couples lesbiens privilégient souvent le recours à un donneur qui ressemble à la mère sociale (Jones, 2005 ; Nordqvist, 2010). Le partage du phénotype se substitue alors, en quelque sorte, au partage du génotype.

Toutefois, les mères lesbiennes qui optent pour un donneur connu mettent davantage l'accent sur la confiance et l'entente mutuelles lorsque vient le temps d'approcher un donneur potentiel (Nordqvist, 2011a). Ainsi, même si elles souhaitent certaines caractéristiques physiques chez le donneur, les enjeux de confiance et de respect prennent souvent davantage d'importance que l'appariement du donneur à la mère sociale.

Ceci est tout à fait congruent avec notre recherche. En effet, la plupart des donneurs ont été choisis sur une base relationnelle et non pas en fonction de caractéristiques physiques visant l'harmonisation de leurs traits avec ceux de la mère sociale. Cela, même si certaines démarches ont tout d'abord été entreprises par deux couples pour trouver un donneur partageant le phénotype de la mère sociale. Or, en cours de route, le projet d'apparier le donneur et la mère sociale est devenu moins prégnant que le fait de trouver un donneur avec qui les couples entretiendraient une relation amicale qui permette de discuter de

sujets intimes risquant de créer des discussions animées, comme le rôle qu'il jouera auprès des enfants, par exemple. À cet effet, une de ces mères, qui a un phénotype radicalement différent de celui de son enfant, souligne avec humour cette dissemblance physique. D'autres témoigneront avec tendresse de la ressemblance existant entre leurs enfants et le donneur. Ainsi cette mère, soulignant sa propre ressemblance avec sa fille, affirme néanmoins retrouver les traits du donneur sur le visage de l'enfant :

Quand ma fille est née, elle ressemblait beaucoup à [Prénom du donneur]. Maintenant, apparemment, elle me ressemble davantage. C'est ce que je me fais dire. J'ai du mal à le croire mais, apparemment, elle me ressemble beaucoup. Mais, quand je les vois ensemble, je trouve qu'ils se ressemblent. Elle et le donneur ont les mêmes yeux et tout. Je trouve ça mignon, je trouve ça chouette. (Mère biologique et sociale)

Qui plus est, pour certains donneurs, cette ressemblance est bien la preuve de leur implication dans la conception de l'enfant. Cela témoigne du fait que l'enfant, s'il n'est pas « le leur » socialement et légalement, du moins l'est-il du fait de cette ressemblance. C'est d'ailleurs parfois la première chose qu'ils regardent lors de la première rencontre à l'enfant : ce que ce tout petit a reçu d'eux.

Quand j'ai vu la photo, quand j'ai vu l'enfant, qu'est-ce que j'ai fait? Évidemment... j'ai regardé les yeux, le nez, les oreilles, les pieds. Qu'est-ce qu'il a qui me ressemble? (Donneur)

Le donneur pour la liaison génotypique entre la mère sociale et ses enfants

Le recours à un homme relié génétiquement à la mère sociale est une autre stratégie utilisée par certains couples lesbiens pour créer des liens de parenté entre tous les membres de la famille (Diamond & Butterworth, 2009 ; Levine, 2008 ; Weston, 1991). Cette option permet de se rapprocher encore davantage de la représentation voulant que les enfants résultent de la fusion du matériel génétique provenant à parts égales des deux adultes qui lui tiennent lieu de parents. Cela a également le mérite de favoriser la

ressemblance physique entre la mère sociale et son enfant. En fait, plus la mère sociale et le donneur partagent un génotype semblable, plus le lien biologique entre elle, sa conjointe et l'enfant se rapprochera de ce qu'il aurait été si le couple avait été fécond. Cela permet donc de faire coïncider, dans une certaine mesure, le couple parental et le couple conjugal. Le don du frère constitue alors « un léger déplacement en ligne collatérale » (Delaisi de Parseval & Collard, 2007, p. 44) permettant d'ordonner un « bricolage » du système de parenté afin que l'enfant soit « pratiquement » celui de la mère sociale, biologiquement parlant. Ainsi, cette mère explique que :

La logique pour nous était que ce soit mon frère qui soit le donneur puisqu'à ce moment-là, physiquement, l'enfant me ressemblerait. Génétiquement, c'est pratiquement mes gènes dans le fond. Ma fille, physiquement, ressemble à un mélange de ma conjointe et moi, et on trouve ça le fun (Mère sociale).

Le donneur, participe de cette façon de concevoir la situation :

Il y avait aussi cet aspect génétique. Je savais qu'au niveau du rapport de ma sœur avec l'enfant, elle aurait encore plus l'impression que ce soit son enfant parce qu'elle partagerait quand même une certaine partie des gènes. (Donneur)

En outre, grâce à ce don, l'enfant est biologiquement lié à tous les membres de la famille élargie de la mère sociale. Cela légitime donc son inscription dans cette lignée. Les grands-parents des deux côtés maternels peuvent alors revendiquer la véracité de leurs liens à l'enfant. Ceci est d'autant plus important que, nous l'avons vu dans la section théorique, les parents de la mère sociale ont parfois de la difficulté à développer une identité de grands-parents du fait que les enfants ne le sont pas liés par le sang. Ils ont alors tendance à considérer l'enfant comme celui de leur belle-fille et non comme celui du couple (Fulcher & al., 2002; Gross 2009; Julien & al., 2005). Lorsque le donneur est apparenté à la mère sociale, cela peut effacer cette réticence. De fait, le décalage horizontal effectué par cette participante pour avoir ses enfants n'opère un déplacement que pour son frère et

elle dans ce système de parenté. Tous les autres protagonistes (sa sœur, ses parents, ses neveux et nièces, etc.) occupent la même place qu'ils auraient eue si elle avait porté les enfants elle-même.

On pourrait néanmoins craindre que cette alternative puisse créer une certaine confusion dans la place assignée à chacun des acteurs au sein du système de parenté. En effet, le donneur se trouve à être à la fois le père biologique de l'enfant et son oncle social et légal. La participante, quant à elle, se trouve à être la tante biologique de l'enfant tout en étant sa mère sociale et légale. D'autres couples avaient réfléchi à la possibilité d'une telle construction familiale en identifiant – et même en abordant – des hommes liés à la mère sociale. Or, par crainte d'une telle confusion, un couple a abandonné l'idée alors que des donneurs abordés ont fait part de leur refus sur ces bases. Une mère sociale a également mentionné la crainte qu'un don d'un homme qui lui est apparenté soit socialement perçu comme une sorte « d'inceste psychologique ».

C'est peut-être pour cela que les mères et le donneur concernés ont été les seuls à procéder à la conception de l'enfant en ayant recours à une clinique de fertilité. D'une part, l'obligation d'une consultation psychologique avant de procéder à l'insémination a permis à chacun, mais principalement au donneur, de discuter de la façon dont il concevait sa position et celle de sa sœur en regard du système de parenté de l'enfant. D'autre part, on ne peut nier que le don de sperme, contrairement aux autres dons biologiques, présente certaines connotations sexuelles. En effet, comme le souligne avec justesse Nordqvist (2011a), le sperme peut difficilement être dissocié du corps du donneur, de sa sexualité et de la masturbation. C'est pourquoi le rituel mis en place par les cliniques de fertilité permet aux femmes de se dissocier de cela, ce qui a comme effet de purifier le sperme. Dans la situation qui nous occupe, le fait de procéder par l'entremise d'une clinique a donc eu le mérite de désexualiser le don en plus de

l'objectiver comme étant strictement du matériau génétique, favorisant du coup l'oblitération du donneur en tant que personne. Cette oblitération, en retour, favorise le bricolage du système de parenté tel qu'orchestré par les mères, remplaçant le frère dans l'ordre familial, c'est-à-dire comme étant l'oncle de l'enfant.

Le co-allaitement comme partage de liens biologiques

Nous avons vu, dans la première section de ce chapitre, qu'une des mères sociales rencontrées a allaité son enfant. Ceci était important pour elle afin qu'on puisse la considérer comme une mère à part entière, et non pas comme une mère supplémentaire et donc, non essentielle. Évidemment, on ne peut nier l'impact du discours social sur les bienfaits de l'allaitement pour la mère et l'enfant quant à sa motivation à allaiter. Mais comme le bébé aurait été de toute façon allaité par sa mère biologique, on peut présumer que l'allaitement a eu non seulement comme impact de faciliter la construction identitaire maternelle de cette participante, mais également de favoriser la création d'un lien biologique entre elle et son enfant. Comme l'expliquent Delaisi De Parseval et Collard, (2007) l'allaitement maternel permet aux mères non liées biologiquement à leurs enfants de réaménager, en quelque sorte, les substances corporelles liées à la maternité. Ainsi :

en mettant l'accent sur l'allaitement maternel, on insiste sur le fait que la maternité corporelle n'est pas définie de façon exclusivement anténatale. La pratique d'allaitement des mères d'intention vise aussi à donner plus de réalité corporelle et de substance à la maternité non biologique. (Delaisi De Parseval & Colard, 2007, p. 41)

L'allaitement est, assurément, fortement associé à la maternité. La « bonne » mère est celle qui allaite, peu importe les difficultés qu'elle peut rencontrer ce faisant (Knaak, 2010 ; Marshall, Godfrey, & Renfrew, 2007). Les bienfaits de l'allaitement sur l'enfant et sa mère sont d'ailleurs bien connus et documentés. Par contre, ce qui est moins souvent

associé à l'allaitement dans nos sociétés occidentales est l'association qui est fait dans d'autres cultures entre l'allaitement et l'apparentement.

Dans une analyse désormais classique de la société malaise, Carsten (1995) démontre le lait féminin est extrêmement important pour les Malais et les femmes allaitent non seulement leur enfant, mais parfois celui d'une voisine ou d'un membre de la famille. Or, comme ce lait se transforme ensuite en sang, il est considéré comme une des substances à la base des liens de parenté. Deux enfants nourris du même lait ne peuvent donc pas se marier, qu'ils aient ou non les mêmes géniteur et génitrice.

Plusieurs autres cultures perçoivent également l'allaitement comme un mode symbolique d'établissement de la filiation, instituant le tabou de l'inceste à la base d'interdits matrimoniaux (Thoueille, 2006). C'est notamment le cas de nombreuses communautés musulmanes où les frères et sœurs de lait ne peuvent ni se marier entre eux ni épouser leur nourrice ou les membres de la famille de cette dernière (Fortier, 2001 ; Lacoste-Dujardin, 2000). Thoueille (2006, p. 86) explique cela par le fait que « donner son lait équivaut à donner son sang : le lait, substance autre qu'un simple aliment, intervient dans le processus de filiation ». Et cela parce que le lait, tout comme la grossesse, contribue à former le corps de l'enfant (Fortier, 2001).

Même si, en Occident, le lait n'est pas explicitement représenté comme étant susceptible de créer des liens d'apparentement entre des personnes non liées par le sang, il reste que l'allaitement est perçu comme créant un lien unique entre la mère et son enfant. C'est pourquoi le fait d'allaiter le bébé d'une autre femme est tabou, les mères occidentales craignant que, ce faisant, l'enfant ne s'attache à une autre qu'elles (Zizzo, 2009). Mais dans le contexte occidental, ce n'est pas tant le lait qui est à la source de ce tabou que l'allaitement. Ainsi, dans le cadre d'une recherche australienne portant sur les banques de

lait maternel, Zizzo (2009) a démontré que les mères de bébés prématurés acceptaient que le lait d'une autre femme soit fourni à leur enfant, mais seulement s'il était donné par biberon. De fait, pour ces mères, voir une autre femme qu'elles allaiter leur enfant serait perçu comme une menace à leur identité maternelle.

Les mères qui sont non biologiquement liées à leur enfant sont elles aussi imprégnées du discours social sur les bienfaits de l'allaitement et sur son importance dans la création du lien mère-enfant. C'est pourquoi plusieurs souhaitent pouvoir allaiter (Gribble, 2006 ; Szucs, Axline, & Rosenman, 2010 ; Zizzo, 2009). Comme le processus d'induction est fort exigeant, cela témoigne de l'intensité de leur engagement auprès de leur enfant. Comme l'expliquent Szucs, Axline et Rosenman (2010, p. 311), les mères non liées biologiquement à leur enfant « *could not carry the infant but [they] can do this* ».

5.2.2 La loi désigne le parent, mais elle ne le crée pas

Un des enjeux importants auxquels font face les familles lesboparentales est la question de la reconnaissance légale de la mère sociale. Elle est d'autant plus prégnante quand les enfants sont nés d'un donneur connu. En effet, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre de la thèse, lors de conflits opposant la mère sociale et le donneur, les juges sont souvent enclins à accueillir les demandes de reconnaissance de paternité formulées par les donneurs au nom du meilleur intérêt de l'enfant (Dempsey, 2004 ; Millbank, 2008). Cela au détriment de la mère sociale. À cet effet Short (2007) explique que lorsqu'elles vivent dans une juridiction qui reconnaît légalement leur famille, les mères lesbiennes perçoivent une moins grande asymétrie entre elles, reçoivent davantage de soutien de la part de leurs familles élargies tout en se sentant davantage incluses dans leur communauté. Cela contribue à leur conférer un plus grand sentiment de plénitude, de sécurité et de satisfaction à l'égard de leur vie de famille. Il est donc intéressant de voir

quel regard les femmes rencontrées portent sur la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*.

Un des aspects qui ressort des entrevues est la méconnaissance relative que présentaient certaines participantes quant aux tenants et aboutissants de la loi avant d'avoir leurs enfants. De fait, si toutes les femmes rencontrées savaient qu'elles pouvaient être légalement reconnues comme mères des enfants, qu'elles les aient ou non portés, plusieurs ne savaient pas que cette reconnaissance est basée sur le principe de la présomption. Certaines pensaient donc qu'elles auraient à adopter l'enfant. Ce n'est qu'après l'accouchement, lorsqu'elles ont reçu la déclaration de naissance, qu'elles ont su exactement ce qu'il en retournait. D'autres, bien qu'au fait que le donneur ne puisse réclamer de droits sur l'enfant, ne savaient pas trop sur quels motifs cela s'appuyait.

Il n'est donc pas surprenant de constater que les raisons évoquées pour expliquer leur désir d'avoir des enfants avec un donneur connu outrepassent le contexte législatif favorable à la lesboparenté. En effet, plusieurs mères mentionnent que si la loi présente des avantages importants en ce qui a trait à la confirmation des statuts parentaux de la mère sociale en lui garantissant les mêmes droits qu'à la mère biologique, cela n'a pas été un facteur prépondérant lorsqu'elles ont convenu de la façon d'avoir leurs enfants. L'importance qu'elles accordent à l'histoire génétique de l'enfant et à la présence d'un père ou d'une figure paternelle a joué un rôle beaucoup plus central que les tenants et aboutissants de la *Loi instituant l'union civile et les règles de filiation*. Avec ou sans les avantages associés à cette loi, elles auraient eu des enfants avec un donneur connu. Deux participantes expliquent ainsi que :

La motivation pour moi, c'est vraiment que l'enfant puisse avoir accès au géniteur. Donc, ça n'a rien à voir avec les règles ou avec la loi. On était bien contentes que la loi soit faite comme elle est faite, mais ça n'a eu aucune influence sur le fait qu'on ait pris un donneur connu. (Mère biologique)

Le fait d'être légalement tout de suite une mère, c'est sûr que c'est le fun, mais non ça n'a pas vraiment influencé. (Mère sociale)

Certes, on ne peut passer sous silence le fait que les participantes ont pris la décision d'avoir des enfants soit au moment où la loi venait d'entrer en vigueur, soit quelques années après. Il est donc difficile de percevoir, rétrospectivement, quelle aurait été leur décision dans un contexte législatif différent. Comme l'explique une des participantes, le fait de ne pas avoir à se poser la question de la reconnaissance légale de la mère sociale a pu influencer la décision des femmes d'avoir leurs enfants avec un donneur connu sans qu'elles en soient nécessairement conscientes.

Je pense que le fait qu'on soit légalement reconnues, c'est un bonus. C'est bien pratique pour l'école, pour l'hôpital et toutes ces choses légales là, mais ça n'a rien changé à notre décision. Sauf que, d'un autre côté, notre décision est venue après que la loi soit là. C'est arrivé à la même époque. On ne l'a pas nécessairement pris en considération, mais c'était là. C'était ni plus ni moins comme un fait accompli. Je n'ai pas l'impression que ça a joué, mais officiellement il ne faut pas dire que ça n'a pas nécessairement joué là, tu sais. Ça existait et on était au courant que c'était là. (Mère biologique et sociale)

Bien qu'il ait évidemment existé des familles lesboparentales avant la mise en œuvre de la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*, elles passaient davantage inaperçues du fait de l'absence de reconnaissance sociale. Le fait que la mère biologique était alors la seule autorisée à transiger avec les différentes instances sociomédicales participait certainement à leur invisibilité. La loi n'est donc pas sans offrir une plus grande reconnaissance et visibilité aux familles lesboparentales, mais particulièrement à la mère sociale et ce, à son plus grand plaisir. Plusieurs femmes ont ainsi témoigné de l'avant-gardisme du Québec dans la reconnaissance des familles homoparentales et de l'accueil généralement favorable qu'elles reçoivent de la part des différentes instances (garderies, écoles, médecins, etc.) avec lesquelles leur famille compose.

Par ailleurs, si la loi désigne le parent, elle ne le crée pas. Ainsi, plusieurs mères sociales ont expliqué que si la loi a pu les rassurer au départ, ce n'est qu'à travers la relation à l'enfant qu'elles se sont vraiment senties mères à part entière. C'est pourquoi aujourd'hui elles considèrent que c'est cette relation et les liens affectifs qui les lient à leurs enfants qui les protégeraient en cas de séparation, davantage que n'importe quelle législation.

De remplir les formulaires c'était pour moi presque irréaliste. Quand j'ai reçu les papiers officiels, l'acte de naissance et que c'était écrit mère : [le prénom de sa conjointe] ; mère : [son prénom]. Wow ! C'était fantastique de le voir écrit. Moi, je me trouvais très chanceuse, parce que je sais que ce n'est pas légal dans beaucoup de pays. Mais ce n'est pas ça qui m'a fait cliquer que c'était mes enfants. (Mère sociale)

Quoi qu'il en soit, pour plusieurs mères sociales, le fait de voir leur nom sur l'acte de naissance de l'enfant est valorisant, d'autant plus qu'il apparaît parfois avant celui de la mère biologique. Cela est encore plus symbolique du fait que les représentations essentialistes de la maternité assurent, nous l'avons vu, la primauté de la mère biologique sur la mère sociale.

Je pensais qu'il y aurait « co-mère » d'écrit sur l'acte de naissance parce que c'est un peu ça le statut officiel, mais là... Ce qui est arrivé, c'est que mon nom est arrivé en premier ! C'est écrit mère : [son prénom] et ensuite, mère : [le prénom de sa conjointe]. J'étais contente que mon nom se retrouve en premier même si ce n'était pas moi qui l'avais mis au monde. (Mère sociale)

Dans un autre ordre d'idées, lorsque le donneur est impliqué dans la vie de l'enfant, l'aspect cognatique de la filiation peut être perçu comme limitatif et non représentatif de la diversité des familles lesboparentales. Ainsi, l'une des familles rencontrées s'est construite selon un modèle de triparentalité où le donneur est connu comme le père des enfants et impliqué dans leur vie, bien que les mères soient celles qui en ont la charge de façon quotidienne. Le premier enfant est né avant la mise en œuvre de la loi et le donneur figure sur l'acte de naissance en compagnie de la mère biologique. En fait, si des

recherches démontrent que le donneur peut constituer une menace à la mère sociale en revendiquant une reconnaissance de sa paternité (Dempsey, 2004 ; Millbank, 2008), on ne souligne pas assez le fait qu'il peut aussi agir, comme c'est le cas dans cette situation, en tant que rempart pour protéger la co-mère lorsque la famille de la mère biologique est homophobe. En cas de décès de la mère biologique, ce donneur – alors reconnu comme le père – aurait donc favorisé le maintien des liens de l'enfant avec sa mère sociale, ce que les grands-parents biologiques n'auraient peut-être pas fait.

Quand [prénom de l'aîné du couple] est né, j'aurais pu être seule sur le certificat de naissance, mais comme ma famille était réticente [par rapport à son homosexualité] et pas très coopérative, on s'est dit que s'il m'arrivait quelque chose peut-être qu'ils enlèveraient l'enfant à ma conjointe. C'était des doutes plausibles pour nous. Mais si on met [prénom du donneur], ils ne pourront rien faire, le père est là ! Puis il va être du côté de ma conjointe et non de mes parents. (Mère biologique)

Cependant, le fait que l'enfant soit sous la responsabilité des mères complique la vie quotidienne lorsqu'elles ne sont pas toutes deux autorisées à prendre les décisions le concernant. C'est pourquoi, lorsque le deuxième enfant est né après la mise en œuvre de la loi, les mères, après en avoir discuté avec le donneur, ont inscrit le nom de la mère sociale sur l'acte de naissance. Bien que la situation à l'effet que le donneur et la co-mère soient tous deux légalement reconnus comme parent d'un des enfants soit énoncé avec humour, il n'en reste pas moins que de n'être reconnu que pour un seul enfant agace un peu les deux protagonistes. C'est pourquoi ces mères et ce donneur auraient préféré que les noms des trois adultes puissent figurer sur l'acte de naissance des enfants.

Pour [prénom de la deuxième enfant du couple] on a choisi de mettre ma conjointe et moi sur le certificat de naissance. On blague un peu, [prénom du donneur] et moi, qu'on en a chacun un. Mais c'est sûr qu'idéalement, on aimerait ça être tous les 3 sur les certificats de naissance parce que moi j'ai un p'tit: "Hum, je ne suis pas reconnue pour notre fils, et lui a un p'tit: "Hum, je ne suis pas reconnu pour notre fille". (Mère sociale)

Par ailleurs, si la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation* a comme effet de sécuriser la mère sociale quant à son rôle parental, elle a également le mérite d'affranchir le donneur de tout devoir et responsabilité inhérents au parentage. En effet, à l'exception d'un participant, tous les donneurs ont souligné que leur acceptation de participer au projet parental d'autrui était tributaire du fait que cela n'engageait aucunement leur responsabilité à l'endroit des enfants à naître. Et c'est précisément parce que cela ne les engageait en rien, légalement du moins, qu'ils se sont lancés dans l'aventure. Leur implication est alors vue par les hommes comme étant dégagée des contraintes parentales et, conséquemment, librement choisie. Un donneur explique d'ailleurs que, grâce à cette loi, il a pu faire un don sans s'inquiéter des répercussions que cela pourrait avoir à l'avenir :

[Le fait de ne pas avoir de responsabilités légales] c'est quelque chose qui a vraiment favorisé mon accord. Pour un donneur, l'avenir est inconnu. On ne sait pas ce qui va se passer dans cinq ou dix ans et ce projet, ce n'est pas mon projet à moi. Je pense que c'est important pour un donneur de pouvoir avoir certaines certitudes par rapport à l'avenir. Je trouve que c'est important d'avoir cette assurance-là. Mais, bien sûr, je pourrais choisir quand même de les aider. Par exemple, si elles avaient besoin d'aide et qu'il fallait que je sois présent plus souvent, je pourrais choisir entre les deux [être présent ou non]. Mais si je n'avais pas le choix et qu'on me disait : « Ok, on t'engage là-dedans et t'es parti pour trente ans ou vingt ans à être présent », là, je trouve que ce serait beaucoup plus difficile. (Donneur)

Un autre participant abonde dans le même sens, et ce, même s'il est connu des enfants comme étant leur père et impliqué dans leur vie. Ainsi, même s'il est exclu de la filiation de sa fillette, le lien qu'il a avec elle et la reconnaissance sociale de sa paternité fait que cela lui importe peu. De toute façon, exprime-t-il, il n'aurait pas accepté de participer au projet des mères si cela avait impliqué quelques considérations financières que ce soit. En fait, lorsqu'ils parlent d'engagement ou d'implication non désirés, les donneurs parlent principalement d'obligations alimentaires. C'est en regard de cette crainte spécifique et se sachant donc libres de contribuer ou non à quelque sollicitation monétaire que ce soit,

que plusieurs ont accepté de participer au projet parental d'autrui. À en croire un des donneurs, cette crainte serait présente chez beaucoup d'hommes :

C'est ce que les gars ont peur : avoir des responsabilités économiques ou qu'un juge les forcent à s'occuper des enfants. (Donneur)

Une telle loi a donc le mérite de soustraire les donneurs au risque de voir un juge les contraindre à faire face à des obligations alimentaires non désirées.

Par contre, même si les donneurs ne considèrent pas d'un mauvais œil d'être soustraits de la filiation de l'enfant et des responsabilités en découlant, ils sont toutefois conscients que leurs parents subissent les conséquences de cette désaffiliation. Aussi sont-ils pour la plupart sensibles au fait que leur parenté puisse considérer l'enfant né de leur don comme faisant partie de leur système familial. C'est ce que nous traitons dans la sous-section suivante.

5.2.3 La famille élargie du donneur

Dans un contexte social où les liens du sang sont fortement valorisés, il n'est pas surprenant de constater que les membres de la famille du donneur, principalement ses parents, puissent considérer les enfants nés suite au don de sperme de leur fils comme étant leurs petits-enfants. Conséquemment, l'absence de contact ou de reconnaissance de leur grand-parentalité peut être ressentie comme une perte entraînant un sentiment de dépossession. Les donneurs rencontrés sont sensibles à cela et c'est pourquoi quelques-uns ont hésité avant de mettre leurs parents au courant de la situation. De fait, la plupart étaient extrêmement conscients du désir de leur mère de devenir grand-mère. Pour cinq d'entre eux, la question était d'autant plus délicate qu'ils étaient soit enfants uniques, soit les premiers de leur fratrie à faire des enfants.

J'ai pris des mois avant de le lui annoncer parce que je me disais qu'elle n'allait pas bien le prendre. Depuis que je suis jeune que j'entends ma mère dire qu'elle veut être grand-mère. Mon frère va se marier l'an prochain, mais il y a trois, quatre ans, il n'avait pas de blonde. C'était donc moi son espoir d'avoir un petit-enfant. Ce que j'allais lui dire au fond, c'est qu'elle a un petit-enfant, mais qu'elle ne peut pas en profiter. Je pensais que ça allait être bien difficile pour elle. (Donneur)

Je m'étais dit que je ne le dirais pas à ma mère. Je n'étais pas certain de la façon dont elle allait réagir. Ma mère vient d'une autre génération; elle va bientôt avoir 70 ans et c'est une génération qui n'a pas connu ouvertement de gens homosexuels. Je n'étais pas certain qu'elle allait être à l'aise avec ça. J'avais peur aussi, car j'ai deux grandes sœurs qui n'ont pas d'enfant. J'étais donc son dernier espoir d'avoir des petits-enfants et, à ce moment-là, je ne m'enlignais pas pour ça. J'avais donc peur que ma mère décide de prendre une place qui ne lui revenait pas. Elle ne sera pas la grand-mère de ces enfants-là ! Alors, je ne l'ai pas dit à ma mère quand ça a commencé. Mais quand [prénom de la mère biologique] est tombée enceinte, j'ai senti qu'il fallait que je le lui dise. C'était quelque chose d'important qui se passait dans ma vie, il fallait que je le partage avec les gens qui sont proches de moi. Je l'ai donc dit à ma mère. (Donneur)

D'autres, étant alors conscients que cela serait important pour eux, ont plutôt donné leur accord conditionnellement au fait que leurs parents puissent avoir des contacts avec les enfants.

J'ai dit à mes parents que cela avait été très important pour moi, avant d'accepter de participer au projet des filles, de savoir qu'ils pourraient avoir un rôle auprès de l'enfant. Je savais que ça allait être important pour eux. (...) Je pense que ça peut avoir quelque chose à voir avec les sentiments de mes parents. Ils ne font pas vraiment la séparation entre le biologique et le social et donc, ce serait un petit-fils ou une petite-fille qu'ils n'auraient pas l'occasion de connaître. Je sais que cela leur aurait fait énormément de peine. (Donneur)

Il est intéressant de noter que lorsqu'ils parlent de leurs parents, les donneurs mentionnent plus précisément leur mère. Cela n'est peut-être pas surprenant puisque la recherche démontre que les grands-mères sont habituellement plus impliquées

(notamment dans les soins et l'éducation) et entretiennent des relations plus suivies avec leurs petits-enfants que ne le font les grands-pères (Attias-Donfut, 2008 ; Hummel & Perrenoud, 2009 ; Olazabal & Pinazo, 2010 ; Robin, 2005 ; Schneider, 2005). D'ailleurs, les grands-mères rapportent généralement davantage d'amertume et de tristesse que les grands-pères lorsqu'elles sont privées du contact avec leurs petits-enfants, que ce soit à cause de conflits ou, tout bonnement, dû à l'éloignement géographique (Hummel & Perrenoud, 2009).

Les participantes sont conscientes que l'absence de contacts entre la mère du donneur et les enfants peut être source de souffrance pour plusieurs d'entre elles. C'est pourquoi la plupart acceptent qu'il y ait des contacts plus ou moins fréquents entre leurs enfants et la mère du donneur. Toutefois, cela n'est pas sans causer certaines ambiguïtés liées à la crainte de favoriser ainsi le développement d'une identité grand-maternelle chez la mère du donneur, identité qu'elles ne souhaitent pas voir se développer. Il s'agit donc d'arriver à naviguer entre le désir de la mère du donneur de voir l'enfant et son désir d'en être la grand-mère. C'est pourquoi certaines stratégies seront mises en place pour éviter que ne se crée cet attachement. Par exemple, pour un couple, cela sera d'attendre que l'enfant soit un peu plus âgé parce qu'elles considèrent qu'il est plus facile de s'attacher à un nourrisson. Pour un autre, cela sera plutôt de présenter l'enfant à la mère du donneur, sans qu'il y ait par la suite d'autres contacts physiques. Elles miseront alors davantage sur la transmission d'information ou de photos pour que la mère du donneur puisse suivre l'évolution de l'enfant. Parfois, c'est le donneur qui préfère éviter les contacts pour éviter que sa mère ne développe une identité grand-maternelle, malgré l'ouverture des mères à cet effet.

On avait laissé ça ouvert à ce moment-là. Je lui ai dit [au donneur]: « Écoute, je ne sais pas si ça peut aider ta mère de voir l'enfant ». Il y avait pas mal de souffrance de ce côté-là pour elle. Il a répondu : « Non, non, cela n'arrangera pas les choses. Il faut que ce soit bien clair tout de suite. Ce

n'est pas sa petite-fille, ce n'est pas une bonne idée qu'elle la rencontre ». C'est lui qui a pris cette décision-là. (Mère biologique).

Comme l'explique un donneur, sa mère, contrairement à lui, n'a pas choisi la situation actuelle. Elle n'a pas fait le même processus de réflexion concernant ce don de sperme se situant en dehors de son système de parenté. Permettre des contacts ne ferait que compliquer inutilement la donne, non seulement pour sa mère, mais également pour l'enfant. Cela pourrait également créer des attentes qui seraient inévitablement déçues.

Ma mère subit ma décision. Elle n'a pas nécessairement fait le même cheminement que moi. Je ne pense pas qu'elle serait capable de faire la différence. C'est mon choix parce que je ne pense pas que c'est sain de commencer à mélanger l'enfant. (Donneur)

Par contre, dans d'autres situations, s'il était exclu au départ que les enfants aient des contacts avec la famille du donneur, la conjoncture a évolué de telle sorte que les demandes d'accès formulées par sa mère ont fini par être acceptées. Néanmoins, ce sont les mères de l'enfant qui ont le dernier mot quant à l'acceptation ou non de ces contacts. À cet effet, les donneurs, s'ils ont accepté d'agir comme intermédiaires entre leur mère et les participantes, ont toutefois clairement affirmé qu'ils respecteraient la décision de ces dernières. C'est ce qu'explique ce participant dans l'extrait suivant :

Quelques mois après la naissance de l'enfant, on en parlait, ma mère et moi. À un moment donné, elle me dit : « Tu sais, ce qui me ferait bien plaisir, c'est de le prendre dans mes bras ». Alors, j'ai répondu : « Écoute maman ce n'est pas moi qui contrôle ça, mais je vais quand même en parler aux filles et on verra ce qu'elles en pensent. Mais ce n'est pas à moi de décider et je ne mettrai pas de pressions là-dessus parce que je ne peux pas... je ne veux pas commencer à mettre de pression là-dessus. » (Donneur)

Si on considère que les mères sociales ont parfois de la difficulté à se trouver une place entre deux parents biologiques, on pourrait penser qu'elles seraient plus réticentes que leur conjointe de voir leurs enfants entretenir des relations avec la famille du donneur, du

fait que cela pourrait justement renforcer la prégnance des liens biologiques. Or, cela n'est pas toujours le cas. Parfois, c'est la mère biologique qui hésite à permettre à l'enfant de rencontrer la famille du donneur alors que la mère sociale y est plutôt favorable. Ainsi, les contacts entre la mère du donneur et l'enfant peuvent parfois constituer une forme de contre-don (Gutton, 2011).

On a accepté d'avoir une certaine relation avec elle surtout pour rendre, parce que c'est tellement un gros cadeau... Tu sais, je veux dire notre enfant, on l'a eu en cadeau. [Prénom du donneur] nous l'a donné en cadeau et ça, ça vaut des millions. Donc, si sa mère veut avoir une relation avec l'enfant, pourquoi je refuserais si ça la rend tellement heureuse? Moi, ça ne peut pas me faire nécessairement de mal. (Mère sociale)

Par contre, la décision de permettre les contacts entre l'enfant et la mère du donneur ne se prend pas sans une certaine période de réflexion. Comme nous l'avons mentionné précédemment, il n'est pas toujours aisé de trouver une place à la famille du donneur sans impliquer des liens de parenté. De fait, comment expliquer que la mère du donneur puisse être une grand-mère si le donneur n'est pas un père? L'enfant aura-t-il alors l'impression, parce qu'il a des contacts avec la famille du donneur, mais pas avec lui, que ce dernier le rejette, que c'est lui qui ne souhaite pas être son père? Comment expliquer la situation aux enfants?

Si sa grand-mère biologique est très impliquée, si elle est comme sa vraie grand-mère, pourquoi d'abord [prénom du donneur] n'est pas impliqué? Pour moi, ça pose la question. Peut-être à cause de mon bagage psychologique d'avoir un père qui nous a quittés après avoir été impliqué auprès de nous. Je ne veux pas imposer ça à mon enfant. (Mère biologique).

C'est pourquoi les termes d'adresses pour désigner la famille du donneur prennent ici tout leur sens. En effet, on ne peut nier le fait que les termes d'adresse présentent des enjeux spécifiques au plan de la reconnaissance des rôles de chacun. Comme l'explique une des participantes, la mère du donneur est peut-être la grand-mère de l'enfant, mais elle n'est pas sa mémé. Les termes de parenté sont donc réservés à la famille d'origine de l'enfant,

c'est-à-dire, ses deux lignées maternelles. Certaines participantes ont trouvé tout particulièrement respectueux que ces femmes se désignent à l'enfant sous leur propre prénom ou encore, sous un terme de parenté plus générique que celui de « grand-maman ».

On a rencontré la mère de [prénom du donneur]. Ça a super bien été ! Elle sortait les jouets, c'est la grand-mère, mais ce n'était jamais « grand-maman », tout de suite elle s'est identifiée comme une tante. (Mère biologique et sociale)

S'il a initié le premier contact entre sa mère et l'enfant, le donneur cesse par la suite progressivement d'agir en tant que tiers médiateur entre les femmes. Celles-ci s'organiseront entre elles pour organiser les rencontres. Parfois ce sera la mère du donneur qui initiera le contact, parfois ce seront les participantes, mais presque toujours, le donneur sera absent de ces rencontres. Plusieurs études révèlent que lors de la séparation entre les parents de l'enfant, la grand-mère paternelle négocie souvent son accès à ses petits-enfants « en passant au besoin par la médiation de la belle-fille-mère et non pas nécessairement par celle du fils-père » (Attias-Donfut, 2008, p. 58). L'hypothèse la plus souvent émise pour expliquer ce phénomène est que les femmes agissent en tant que facilitatrices dans le maintien des liens intergénérationnels (Fingerman, 2004 ; Julien & al., 2005). Il est intéressant de noter que cela se vérifie également dans notre recherche, et ce, même si la mère du donneur ne peut prétendre avoir déjà entretenu de relation avec les participantes, celles-ci n'ayant évidemment jamais été des belles-filles.

Lorsque le donneur est reconnu comme le père, la dynamique peut être tout autre. Dans ces situations, la famille du donneur est alors intégrée dans le système de parenté de l'enfant. Lors des activités familiales ou des fêtes rituelles (Noël, Pâques, baptême d'un nouveau-né), les mères et l'enfant sont invités du fait qu'ils sont considérés comme « faisant partie de la famille ». Cela ne se fait toutefois pas sans heurts. En effet, cette dynamique familiale instaurée entre les mères, l'enfant et le donneur demande aux

membres de sa famille de sortir des sentiers battus et des schèmes de référence reliés à la famille traditionnelle. Pour cela, il faut qu'il y ait acceptation de l'homosexualité du donneur. Ainsi, un donneur raconte que sa fratrie peut parfois avoir de la difficulté à se situer dans la dynamique familiale qu'il a mise en place avec le couple lesbien :

Un de mes frères me questionne à savoir : « à ta fête l'an passé, on a invité les filles. Est-ce qu'on doit le faire tout le temps? » Il se sent mal à l'aise face à ça. Est-ce qu'elles doivent être invitées à toutes les rencontres familiales? Je lui ai répondu : « Sens-toi libre. Si tu veux les inviter, tant mieux, sinon... Ça dépend de toi, de comment tu veux impliquer mes enfants dans ta vie. Chose certaine, ces filles-là font partie de ma vie aussi longtemps qu'on sera de ce monde. Mes enfants font partie de ma vie. C'est ma dynamique familiale et tu dois la comprendre. » (Donneur)

Il faut dire que cette affirmation de la légitimité de son système familial est favorisée par la pleine acceptation de ses parents. Ceux-ci prendront régulièrement position en faveur de leur fils et du couple lesbien et défendront leur modèle familial. Il ajoute :

Mon frère a peur à l'image que ça peut faire en famille [la famille élargie]. Mais, mes parents ont assumé ça et ils sont fiers de le dire, ils sont fiers de l'annoncer. C'est ça qui est beau. Ils n'ont pas peur ! « Ce sont deux filles mariées et notre garçon est le père ». Ils sont solides, de bons défenseurs. Tant mieux ! Je suis content de ça. Mes parents s'en foutent de tout ça [les ragots au sein de la famille élargie]. Ils sont grands-parents d'une petite fille qui est la mienne. (Donneur)

Cette acceptation de l'homosexualité de son enfant est primordiale pour que les parents puissent en arriver à défendre le modèle familial mis en place par leur fils ou leur fille dans un contexte homoparental. À cet effet, Gross (2009) et Julien et ses collègues (2005) expliquent que l'attachement des grands-parents à leurs petits enfants nés au sein de familles homoparentales est en lien avec leur degré d'acceptation du couple formé par leur enfant et son partenaire de même sexe, lui-même tributaire du niveau d'entérinement de l'homosexualité du fils ou de la fille. Avoir un lien biologique avec son petit-enfant n'est donc pas une garantie d'engagement de la part des grands-parents.

Pour que la famille d'un donneur-père soit intégrée dans la vie de l'enfant, encore faut-il que son homosexualité soit acceptée. Ainsi, un des participants raconte que lorsqu'il a annoncé à ses parents la naissance de son aîné, ils n'ont pas démontré d'intérêt particulier et n'ont posé aucune question. Depuis, ils n'ont même jamais manifesté le désir de le rencontrer. En fait, ils ne lui parlent que très rarement de ses enfants. Cela lui est d'autant plus douloureux que chaque naissance au sein de sa famille élargie est annoncée en grande pompe. Le fait que ses parents n'acceptent pas son homosexualité et qu'ils craignent être la cible de ragots expliquerait, selon lui, leur désintérêt envers les enfants. Écoutons-le :

Je trouve cela très difficile, spécialement quand j'y vais et que mes cousins y sont avec leurs enfants. Mes parents parlent des enfants de mes cousins, mais ils ne parlent même pas de mes enfants. Par exemple, mon cousin éloigné vient d'avoir un bébé et mes parents parlent plus de cela que de mes propres enfants. Moi, je n'ai jamais compris cela. Je veux dire, c'est un enfant. Je ne sais pas pourquoi ils pourraient en vouloir à un enfant. Je ne peux juste pas comprendre cela. Mes parents ont toujours été préoccupés par ce que les autres pensent d'eux. C'est probablement en partie la raison. (Donneur)

Cette participante, abondant dans le même sens, ajoute:

Écoute, c'est facile à dire. Si tes parents ont des problèmes avec ton homosexualité, ils vont avoir beaucoup de problèmes avec ta famille. Mes parents ont des problèmes avec mon homosexualité, donc ça été difficile. Ma mère, son chouchou, c'est mon plus vieux. C'est son premier petit bébé, son premier petit garçon, son premier petit-enfant. Donc, même si mes parents aiment beaucoup mes enfants, ils ont de la difficulté à accepter la situation. Mes parents sont allés en vacances cet hiver, mon frère voulait aller avec eux dans le sud, c'était correct. Mais quand ma conjointe a fait une blague: « Nous aussi on va y aller ! », là ça ne marchait plus du tout. (Mère biologique).

Dans ces situations plus problématiques au plan de l'acceptation, les liens biologiques seront utilisés par les grands-parents pour dévaluer la place de la mère sociale ou encore, pour se distancer des enfants nés de leur belle-fille. Cela se fera plus ou moins

subtilement, par exemple, en s'interposant entre la mère sociale et son enfant qui pleure, ou encore, en refusant de référer à elle en l'appelant maman. La mère de la mère sociale peut également opérer une certaine distance entre ses petits-enfants et elle en refusant l'appellation de « grand-maman », ou encore en évitant de faire référence aux enfants lors de discussions avec sa fille.

Cette non-reconnaissance de la part de ses parents est, on s'en doute, très douloureuse. Malgré tout, les participantes et participants concernés persistent dans leur désir de maintenir une relation avec leurs parents, en dépit de ce sentiment de rejet. Le comportement des parents sera expliqué par leur appartenance à une autre génération ou encore, à leurs valeurs religieuses. Or, d'autres grands-parents au sein d'une même triade peuvent partager les mêmes valeurs religieuses ou encore, appartenir à la même génération, tout en acceptant positivement l'homosexualité et le modèle familial mis en place par leur fille ou leur fils. Cela participe donc à la tristesse de celle ou de celui qui subit le rejet. Ainsi, une mère et un donneur d'une des triades rencontrées ont des mères toutes deux octogénaires qui présentent de fortes croyances religieuses, mais ce n'est que la mère du donneur qui accepte bien la situation. Il a donc de beaux souvenirs avec sa mère, alors qu'elle n'en a pas :

On a des photos absolument magnifiques avec la maman de [nom du donneur]. On a des photos absolument magnifiques. Un jour, il arrive donc avec la belle photo de sa mère avec mon fils dans les bras et je me mets à pleurer (rires). Je me suis dit que ça allait être très difficile d'avoir une photo comme ça avec ma mère. D'abord, elle habite au loin, elle a vu les enfants une fois dans sa vie. Et elle a de la difficulté à accepter que j'ai une famille et que ces enfants-là sont mes enfants aussi. Verbalement, elle le dit quand on se parle. Elle me demande : « Puis les enfants comment vont-ils? », mais je ne suis pas certaine qu'elle me demande tes enfants. Je lui raconte les histoires des enfants, mais elle est beaucoup plus intéressée à ce que je fais comment je vais, tu vois. C'est très, très difficile. (Mère sociale)

Il importe de souligner que de fortes croyances religieuses ne sont pas toujours synonymes de rejet de la part des parents. Ceux-ci peuvent défendre les choix de vie de leurs enfants malgré le fait qu'ils ne les approuvent pas. Pour Gross (2009), la grand-parentalité aurait alors comme incidence « d'adoucir » l'homosexualité de leur enfant. Un des donneurs, dont les parents ont des valeurs conservatrices et chrétiennes très marquées, relate ici la conversation qu'il a eue avec sa mère lors de l'annonce de sa participation au projet parental d'un couple d'amies lesbiennes :

J'avais anticipé qu'ils n'allaient pas être très heureux et que la nouvelle n'allait pas les enthousiasmer. En fait, ils venaient tous les deux, la semaine avant, d'aller sur la colline parlementaire à une manifestation politique organisée par des groupes anti-avortement ou des groupes très conservateurs de droite contre le mariage gai. Alors, on a fait un échange. Je leur ai dit : « Vous savez que pour moi, le fait que vous ayez participé à cette manifestation là, ça me... *it upsets me* ». Ma mère m'a répondu : « Bien tu sais très bien que d'avoir un enfant avec des lesbiennes, ça ne nous fait pas plaisir non plus ». Et puis, elle a ajouté : « Mais tu sais, il y a plein de choses qu'on a fait ton père et moi qui ne faisaient pas plaisir à mes parents et ça, ça fait partie de la vie ». Là, je me suis rendu compte qu'ils étaient capables de mettre les choses en perspective et qu'ils respectaient en quelque sorte mon choix. (Donneur)

5.2.4 Conclusion

Même si les participantes sont d'accord pour affirmer que la biologie n'est pas suffisante pour faire le parent, il reste que la symbolique des liens du sang reste très présente dans leur discours. De fait, si les participantes remettent en question le discours hégémonique du sang, force est de constater que ce discours langage influe néanmoins sur elles.

À l'analyse on constate que la multiplicité des stratégies utilisées par certains couples pour aménager des liens biologiques entre les membres de leur famille témoigne d'une certaine persistance du schème représentationnel associant véracité des liens familiaux et biologie. En effet, ce désir que l'enfant ait un lien génétique qui soit le plus proche

possible de ce qu'il aurait été si le couple avait pu être fécond traduit clairement une certaine valorisation du lien biologique comme constituant des liens de parenté.

Le rôle du donneur connu prend alors tout son sens alors que c'est par lui que passe ce déplacement de la symbolique du sang. Il permettra ainsi la construction de l'identité familiale en liant les enfants par le sang ou encore, en permettant à la mère sociale de partager une partie de son génotype avec son enfant. Par contre, sa génétique n'est pas suffisante pour créer des liens de parenté. Encore faut-il que ces liens soient activés par la quotidienneté. C'est sur cette base que les mères déterminent les frontières de leur cellule familiale. Sont donc exclus de facto les donneurs qui n'agissent pas dans la quotidienneté de même que les enfants qu'il a pu avoir dans d'autres contextes.

La Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation permet également de légitimer la frontière tracée par les mères. Or, malgré cela, il est surprenant de constater que l'aspect juridique n'est pas spontanément évoqué par les participantes. Le fait que les deux conjointes soient légalement reconnues comme mères et que, conséquemment, le donneur ne puisse interférer dans leur système familial est vu comme un boni, mais cela n'occupe pas une place prépondérante dans la représentation qu'elles se font de leurs liens familiaux. Peut-être toutefois la loi est-elle un élément qui permet de confirmer leur façon de se représenter leur famille comme en étant une traditionnelle. En effet, en consacrant la filiation des enfants de mères lesbiennes au sein du mariage ou encore, par la présomption comme c'est le cas pour ceux nés dans des familles hétérosexuelles, la loi contribue à positionner ces familles à l'intérieur du cadre hétéronormatif.

Enfin, concernant l'implication de la famille du donneur dans la vie de l'enfant, les prises de positions de chacun se rejoignent sur certains aspects alors qu'à d'autres égards, elles divergent. En fait, presque tous les participants et les participantes s'entendent pour dire

que la famille du donneur est exclue du système de parenté de l'enfant. Par contre, tous et toutes conviennent également que les parents du donneur peuvent avoir des représentations différentes de la famille et, conséquemment, peuvent se percevoir comme les grands-parents de l'enfant. Par contre, là où il y a divergences, c'est de savoir si l'enfant doit ou non avoir des contacts avec la famille du donneur – principalement, il est vrai, avec sa mère. Si certains répondants et répondantes acceptent que l'enfant ait des contacts avec la mère du donneur, d'autres craignant que cela induise une identité grand-maternelle, préfèrent plutôt éviter tout contact.

5.3. Représentations de la paternité

Les représentations de la paternité apparaissent façonnées par différents éléments. Tout d'abord, cette élaboration se fait souvent à partir de l'exposition du père aux normes et valeurs sociales associées à la paternité de même qu'à partir de sa propre expérience familiale (Laflamme, 2007).

Ensuite, la croyance en l'importance de l'engagement paternel pour le développement de l'enfant colore également les représentations de la paternité. Cela est vrai pour le père lui-même (McBride & al., 2005; Pleck & Masciadrelli, 2004), mais également pour les mères lesbiennes (Ryan-Flood, 2005; Ryan & Berkowitz, 2006; Svab, 2007). Ainsi, parce qu'elles ont intériorisé la conception voulant que la présence d'un père auprès d'un enfant soit importante à sa socialisation et à son développement psychologique – surtout si l'enfant est un garçon –, certaines mères lesbiennes souhaiteront avoir leurs enfants avec un donneur qui soit impliqué auprès d'eux (Goldberg & Allen, 2009), même si elles ne souhaitent pas nécessairement qu'ils jouent le rôle de père. Mais c'est cette prémisse de base, celle voulant qu'avoir un père dans sa vie soit bénéfique pour leurs enfants, qui les amènent à choisir un donneur connu plutôt qu'anonyme.

Enfin, l'identité paternelle développée par le père structure la relation qu'il construira avec son enfant (Normand & al., 2009). Or, certains auteurs soulignent que le développement d'une identité paternelle est contradictoire avec celle de donneur, ce qui peut être la source de conflits entre les mères lesbiennes et l'homme à l'origine de la naissance de leurs enfants (Dempsey, 2004 ; Riggs, 2008a)

5.3.1 Un père c'est...

Les résultats démontrent que le dualisme absence/présence structure les représentations de la paternité des répondants et des répondantes. Ainsi, à la question : « Pour vous un père, qu'est-ce que c'est? » nous constatons que le thème de l'absence revient fréquemment dans les pratiques discursives de plusieurs donneurs. Dans cette optique, le père est vu comme étant à l'écart du noyau familial qui, lui, tourne davantage autour de la mère, selon une vision traditionnelle ou « familialiste » des rôles paternels et maternels (Quéniart, 2003). L'éducation des enfants est principalement affaire de femmes et, lorsque les hommes assument un rôle au sein de la famille, c'est alors celui du pourvoi et de l'autorité. On remarque que ces donneurs ont eu un père absent ou encore peu impliqué, ce qui peut expliquer cette façon de se représenter la paternité.

Un père, pour moi, c'est quelqu'un qui est plus distant, qui s'implique moins. En fait, pour moi, ça a toujours été la mère qui prenait les décisions. Le père fait la discipline, mais il n'est pas nécessairement là. C'est la façon dont je vois cela. (Donneur)

Mon père, comme beaucoup de pères au Québec, était assez absent, invisible. Il ne prenait pas de responsabilité au niveau de la famille. C'était ma mère qui gérait tout et mon père était le pourvoyeur matériel. (Donneur)

Le fait d'avoir eu un père absent peut amener une construction représentationnelle davantage axée sur la présence, même si alors, cette présence n'est pas qualitativement définie. Cela amène des donneurs à dénoncer l'absence de leur propre père comme étant un exemple de ce que n'est pas un père.

Moi, j'ai eu un père absent et je sais c'est quoi un père absent. Un père, ce n'est pas ça. (Donneur)

Sans surprise, les donneurs qui ont eu un père présent dans leur vie et ceux qui élèvent des enfants construisent leur représentation de la paternité autour de la présence et de la

proximité non seulement physique, mais surtout affective. Aux rôles de pourvoi et d'autorité s'ajoute alors celui d'activation (Paquette, 2004) et de guide moral, de mentor (Marsiglio & al., 2000). Cette présence prend le pas sur une conception biologique de la paternité. Les deux donneurs qui sont pères eux-mêmes sont ceux qui minimisent le plus l'importance de la biologie dans leur représentation de ce qu'est la paternité. Pour ces participants, le fait d'assumer un rôle parental auprès d'un enfant fait d'un homme le père, qu'il ait ou non conçu l'enfant. La paternité se veut alors relationnelle (Quéniart, 2003), construite par le quotidien. Dans cette optique, c'est l'exercice des pratiques de parentage qui fait d'eux des pères.

C'est de s'occuper d'un enfant qui fait le père, ce n'est pas la génétique.
(Donneur)

Malgré les représentations sociales associant authenticité des liens familiaux avec la connexion biogénétique, ce donneur associe plutôt la véracité du rôle paternel comme relevant de la prise en charge et non pas de la biologie.

Parfois, le lien biologique, c'est juste un accident. Ce n'est pas nécessairement un vrai père. Beaucoup de mères monoparentales ont été abandonnées par l'homme qui a conçu l'enfant, et le père est l'homme qui est arrivé après et qui a élevé l'enfant. Donc, pour moi, un père, ce n'est pas juste d'avoir éjaculé. Un père, ce n'est pas nécessairement le père biologique. Un beau-père, c'est un père au même niveau que l'homme qui a conçu l'enfant. Un vrai père, pour moi, c'est quelqu'un qui est là pour guider un enfant et qui est en relation avec la mère de l'enfant. (Donneur)

Pour un autre participant, non seulement la présence représente-t-elle un aspect important de la paternité, mais cela doit aller de pair avec un engagement sans réserve vis-à-vis de l'enfant. Dans l'esprit de ce donneur, non seulement le père doit-il être présent dans le quotidien de l'enfant, mais cette présence doit également s'inscrire dans la durée.

Un père, c'est quelqu'un qui a pris la décision d'être inconditionnellement là à tous les moments de la vie de l'enfant. Un père, c'est une présence qui

se construit de façon quotidienne. Bien sûr, des fois, il y a des situations où c'est plus difficile d'être présent, mais un père, c'est celui qui a pris la décision d'être vraiment responsable de sa paternité. (Donneur)

Quant aux mères, toutes s'entendent sur une représentation de la paternité structurée autour de la présence, et ce, qu'elles aient eu ou non un père impliqué dans leur éducation. Un père, c'est celui qui a désiré l'enfant, qui l'éduque et qui prend, avec la mère, les décisions le concernant. Même si elles comprennent que la paternité peut être idéée par certains hommes (Forget, 2009) ou fantasmée par l'enfant, il n'en reste pas moins que pour elles, la paternité implique nécessairement une certaine relation père-enfant. Selon leur point de vue, un père, c'est d'abord et avant tout un parent.

Il y a beaucoup de cas où le père est absent, mais l'enfant le considère comme son père quand même. Lui-même se sent le père de l'enfant même s'ils n'ont pas de contact ensemble. Mais pour moi, un père, ça implique que l'enfant et lui se voient. (Mère biologique)

Un père, ça élève, ça éduque, ça donne de l'amour, c'est là pour l'affection. C'est ça un père. (Mère biologique)

Un père, c'est quelqu'un qui est présent. C'est quelqu'un qui élève les enfants aussi et qui est impliqué dans les décisions qui les concernent. C'est sûr qu'il y a un aspect génétique mais, pour moi, si on regarde les enfants adoptés, leur père, c'est celui qui s'occupe d'eux, qui les aime, qui les élève et qui est là pour eux. (Mère biologique et sociale)

Cette façon de se représenter la paternité est tout à fait conforme avec leur expérience familiale actuelle. De fait, comme nous l'avons constaté dans la première section des résultats, le parental et le conjugal sont intimement liés pour les mères rencontrées. Le donneur ne faisant pas partie du couple et n'étant pas présent dans l'unité familiale ne peut pas être conceptualisé comme un parent. Conséquemment, selon la majorité des mères, il ne peut pas être considéré comme le père de l'enfant

5.3.2 *Un père, mais pas un parent*

L'analyse confirme que certaines mères sont sensibles à ce discours voulant qu'un père soit important pour l'enfant. Les participantes concernées ont longuement réfléchi à la question à savoir si le donneur doit ou non être identifié comme le père de leurs enfants et leurs réponses indiquent qu'elles ont plus ou moins intériorisé certains concepts théoriques voulant que l'absence de père puisse être dommageable pour l'enfant.

Ainsi, deux couples accordent beaucoup d'importance au fait que le donneur soit identifié comme étant le père de leurs enfants. Ces couples considèrent, en effet, que la construction identitaire de l'enfant en sera facilitée. Les mères ont donc choisi le donneur de telle sorte qu'il accepte de s'engager dans une relation filiale et affective avec les enfants, relation qu'elles souhaitent encourager.

Faisant référence à la théorie de la socialisation genrée (voulant que l'identification à un genre résulte de l'identification avec le parent de même sexe et la mise en distance du parent de sexe opposé), cette mère explique pourquoi il est important pour elle et sa conjointe que le donneur soit connu comme étant le père de leur enfant :

Quand ma fille le voit [prénom du donneur], c'est papa. Pour nous, c'est très important. Surtout au niveau de l'identité de l'enfant. Identité personnelle, identité de genre aussi. (Mère sociale)

Par ailleurs, le père peut également servir de rempart contre l'homophobie et l'hétérosexisme en normalisant, en quelque sorte, le système familial de l'enfant. Même si le père n'habite pas avec lui, l'enfant pourra néanmoins s'y référer publiquement amenuisant ainsi les risques de subir du harcèlement en raison de son système familial atypique.

L'homoparentalité, c'est nouveau, les gens ne sont pas encore habitués et il y a beaucoup de gens qui sont homophobes. Peut-être que mes enfants

vont être discriminés un jour à cause de cela. Tu sais, quand les enfants vont à l'école, ils se demandent entre eux : « est-ce que tu habites avec ta mère, avec ton père ou avec les deux? » Ma fille pourra dire « non, je ne vis pas avec mon père, mais j'ai un papa. » Pour nous, c'est important qu'elle puisse dire « oui j'ai un papa, mais non je n'habite pas avec lui. Je le vois toutes les deux semaines ou une fois par semaine ». On voulait avoir ce genre de normalité là. Je ne veux pas dire nécessairement normalité, mais on vient toutes les deux d'un milieu assez traditionnel. Mes parents sont encore ensemble, le père de ma conjointe est décédé, mais on a toutes les deux grandi dans une famille traditionnelle. C'est un modèle qu'on privilégie, peut-être inconsciemment. Pour nous, c'est important de dire que nos enfants vont grandir dans un milieu où ils vont connaître leur père même s'ils n'habitent pas avec leur père. (Mère sociale)

Or, si pour ces deux familles, le donneur connu s'incarne dans un père, cela ne fait pas nécessairement de lui un parent. De fait, les deux donneurs dont il est question n'ont presque jamais été seuls avec eux (si ce n'est que quelques heures) et ne participent pas aux activités de prise en charge normalement dévolues aux parents. De fait, dans ces deux familles, le rôle de père et celui de parent sont nettement dissociés. De la sorte, les mères n'ont pas à négocier avec un troisième parent. Ainsi, dans un de ces cas, le donneur n'est jamais consulté pour quelque décision que ce soit concernant les enfants et dans l'autre, même s'il l'est, les mères se conçoivent comme les représentantes de l'autorité parentale. C'est pourquoi elles font la différence entre un donneur qui est connu comme le père des enfants et un père dans une famille hétérosexuelle.

Le rôle de [prénom du donneur] n'est pas le même que celui que j'observe dans les couples hétéros. Parce que dans un couple hétéro, il y a le père et la mère et ce sont les parents de l'enfant.

Pour une des participantes, que le donneur ne fasse pas partie du noyau familial et qu'il n'assume pas, conséquemment, de tâches parentales représente un atout pour sa fille qui n'a alors que les avantages liés au fait d'avoir un père. L'enfant a donc l'occasion de développer une relation avec son père qui soit libre des contingences et des contraintes normalement associées à la relation parent-enfant.

Je dirais qu'elle a le meilleur côté de tout ce que tu peux avoir comme père parce que... Tu sais, elle a un père et elle voit toujours le bon côté de son père. Elle va faire des activités avec lui une fois de temps en temps et quand il vient la voir, ce n'est pas pour la chicaner ou quoi que ce soit. C'est pour jouer avec elle. (mère biologique)

On pourrait appréhender ce phénomène sous l'angle de la protection du territoire maternel (*gatekeeping*). Ce concept suppose que l'accès du père à l'enfant soit modulé par la mère qui, plus ou moins subtilement, incitera son conjoint ou encore, lui défendra de s'impliquer auprès de l'enfant (Lamb & Tamis-LeMonda, 2004). Or, certains chercheurs qui s'intéressent à la protection du territoire maternel considèrent que, pour mieux comprendre ce phénomène, il importe de mesurer également l'intérêt manifesté par le père quant à son rôle parental. Ceci permettrait d'appréhender le *gatekeeping* plus largement que strictement sous l'angle du contrôle maternel vu comme étant seul responsable de l'engagement ou non du père (Mc Bride & al., 2005; Van Egenren, 2001). Cette façon de concevoir ce concept cadre particulièrement bien avec nos résultats. Ainsi, même si ces mères contrôlent la barrière donnant accès aux enfants, force est de constater que les donneurs concernés ne souhaitaient pas, de toute façon, investir le parentage. Qui plus est, même si ces deux donneurs revendiquent une identité paternelle, ils réfutent néanmoins toute responsabilité parentale. Et c'est précisément parce qu'ils n'avaient aucune responsabilité parentale à assumer qu'ils ont accepté de jouer ce rôle.

C'était la façon dont je voulais avoir des enfants. Je suis célibataire, alors si tu me demandes : « Est-ce que tu veux des enfants? » je te répondrai : à quel niveau? Qu'est-ce que tu veux dire par vouloir des enfants? Est-ce que je veux des enfants à l'heure actuelle? Non, je n'en veux pas d'enfants. C'est aussi simple que ça. Je ne veux pas élever des enfants. Le fait que mon travail, ma vie professionnelle, prenne trop... elle a toujours été une trop grande partie de ma vie pour que je pense avoir des enfants. Je veux des enfants oui, mais... (Donneur)

Jusqu'à ce point, je ne voulais pas vraiment avoir des enfants, en fait ne pas être celui qui les élevait. Je me suis donc dit que cette situation était

comme le meilleur des deux mondes, c'est-à-dire avoir des enfants, mais ne pas être parent. Vingt-quatre heures par jour, j'aurais de la difficulté avec cela. J'ai accepté d'avoir des enfants avec [prénoms des mères] parce que les enfants seraient avec elles. (Donneur)

En fait, en ce qui concerne la question paternelle, ce qu'il importe de retenir, c'est que toutes les mères rencontrées pour la présente recherche sont d'accord pour dire que la biparentalité prime sur la présence du père pour le meilleur développement de l'enfant. Cela est également le cas de celles qui identifient le donneur comme le père de leurs enfants. Comme plusieurs mères lesbiennes l'ont déjà affirmé dans d'autres recherches (Donovan, 2000 ; Goldberg & Allen, 2009 ; Haines & Weiner, 2000 ; Touroni & Coyle, 2002), les participantes considèrent le genre des parents comme étant secondaire alors que les rôles parentaux sont perçus comme étant interchangeables, sans spécificités qui appartiennent à l'un ou l'autre sexe. Ce qui importe, c'est donc que l'enfant ait deux référents parentaux et non pas qu'il ait deux parents de sexe différents. Ce sont alors la qualité des interactions parents-enfants de même que les habiletés parentales qui prédominent sur la question de l'altérité.

Je pense que la question du genre du parent est vraiment secondaire par rapport à la présence du parent et à la manière dont le parent est avec l'enfant. (Mère biologique)

Cette question de l'altérité sexuelle en est une qui reste sensible et qui a souvent servi d'argument principal pour décrier la structure familiale lesboparentale, notamment en France (Bureau, 2009). En effet, pour les Européens, mais principalement pour les Français, l'existence même de la culture suppose que l'enfant ait comme référence d'origine un père et une mère afin d'accéder à l'Ordre symbolique qui se comprend comme un ensemble de règles édictant le sens de la réalité et l'intelligibilité culturelle. Offrir à l'enfant des parents de même sexe reviendrait donc à nier cette intelligibilité culturelle et à lui enlever à la fois ses repères identitaires et la possibilité de s'inscrire dans la société (Théry, 1998). C'est peut-être en réaction à ce discours que les mères et les co-

mères minimisent l'importance de l'altérité sexuelle au sein du couple parental en insistant plutôt sur le schéma biparental comme stratégie de normalisation de leur modèle familial.

Par contre, ce n'est pas parce que certaines mères préfèrent insister sur le schéma biparental plutôt que sur la présence paternelle qu'elles évacuent complètement la question de la présence masculine. En effet, comme d'autres mères lesbiennes l'ont souligné avant elles (Clarke & Kitzinger, 2005; Donovan, 2000; Goldberg & Allen, 2009), les femmes ayant participé à l'étude valorisent la présence de modèles masculins dans leur entourage afin de suppléer à cette absence de dualité sexuelle au sein du couple parental. Ces modèles masculins seront parfois le grand-père de l'enfant, un oncle ou encore, un ami du couple. Le donneur peut également faire office de modèle masculin, même s'il n'est pas connu par l'enfant comme étant son père. Enfin, dans deux situations, l'une des mères s'est elle-même identifiée comme modèle pour l'enfant en faisant référence à des intérêts personnels considérés comme étant masculins. Ainsi, cette participante explique qu'elle sera en mesure d'offrir à son fils un certain modèle de masculinité du fait de ses habiletés manuelles. Son père sera présent pour suppléer, le cas échéant.

Pour ce qui est du modèle paternel, il a ses deux grand-pères qui sont très présents. Aussi, moi, je suis manuelle et je fais des trucs de gars. J'aime le hockey, j'aime les sports, je travaille sur mon auto. Donc, tu sais, tout ce qui est du modèle masculin, je vais pouvoir être là. S'il y a des choses que je ne peux pas lui montrer, grand-papa sera là. Donc, je pense qu'il ne manquera pas de présence masculine. C'est quand même important de lui donner des visages masculins. (Mère biologique)

Pour d'autres femmes, l'implication du donneur dans la vie de leurs enfants est aussi, sinon plus importante que pourrait l'être celle d'un père adoptant un rôle patriarcal traditionnel. De ce fait, même si le donneur ne s'incarne pas dans un père, il n'en reste pas moins qu'il aide le développement de la structuration psychique de ses enfants.

[Prénom du donneur] a un rôle beaucoup plus important dans la vie de mes

enfants que le rôle que les pères ont eu historiquement dans la vie des enfants. (Mère sociale).

Certaines déconstruisent plutôt les normes sexe/genre en remettant en question l'impérativité psychanalytique de la différenciation sexuelle comme étant un fondement identitaire important, notamment chez les garçons. Utilisant une argumentation qui n'est pas sans rappeler celle de Butler (2006), cette participante dénonce le discours voulant que l'absence d'un père puisse être problématique pour son enfant :

On a eu une discussion avec quelqu'un qui croit beaucoup en Freud. Il disait qu'un enfant a grandement besoin d'un père pour développer sa psychologie ou sa santé mentale. On était complètement en désaccord avec lui. Je ne crois vraiment pas à ça. Je trouve que c'est culturel. Il y a plein de familles où le père joue différents rôles. Alors, je crois que les enfants peuvent être très bien sans avoir de père, en ayant un père peu présent ou encore, en ayant un père célibataire, sans avoir de maman. Je trouve que, peu importe le modèle familial, si l'enfant est aimé, encouragé et qu'il a tout ce dont il a besoin pour s'épanouir, ce n'est pas un homme ou une femme qui va garantir ça. En plus, je suis une lesbienne féminine et j'aime les lesbiennes masculines. Je valorise ça et je trouve ça intéressant que toutes les femmes n'ont pas besoin d'être féminines et tous les hommes n'ont pas besoin d'être masculins. Il y a toute une variété et une femme très masculine peut offrir des choses très masculines à l'enfant. Je valorise la présence d'hommes dans sa vie, mais je ne trouve pas que c'est essentiel et qu'il est désavantagé à cause de ça. (Mère biologique)

Il est intéressant de noter que plusieurs donneurs approuvent un tel discours. D'ailleurs, pour ces hommes, ce sont précisément des modèles masculins autres que leur père qui ont façonné leur identité personnelle. Cela n'est pas surprenant puisque, nous l'avons vu, la plupart d'entre eux ont eu un père assez absent de leur vie.

Je pense que ce n'est pas vrai qu'un enfant a besoin d'un père. Il y a tellement de familles monoparentales que s'il avait fallu que ce soit vrai, beaucoup d'enfants seraient stigmatisés pour le restant de leur vie. J'ai eu un père, mais ce n'est pas lui qui m'a servi de modèle dans la vie, ce sont mes grands frères, ce sont mes oncles, ce sont d'autres hommes autour de moi. Alors, je pense que les enfants peuvent trouver d'autres modèles à

l'extérieur de leurs deux parents. Moi, je suis là pour jouer ce rôle-là. Je pense que les enfants ont besoin d'avoir accès à des modèles des deux sexes, mais ce modèle n'a pas à être le père. (Donneur)

Je crois qu'un enfant a besoin de plusieurs modèles et que les modèles peuvent venir de plusieurs endroits, de plusieurs façons. *You know, what a child needs for his development is a lot of things beside her mother and father. It's support, it's love, it's a (silence)... it's intellectual stimulation, it's emotional maturity, it's boundaries.* (Donneur)

Toutefois, quelques nuances doivent être apportées ici. Bien que la plupart des donneurs et des mères mentionnent l'interchangeabilité des rôles parentaux, il appert néanmoins que pour certains, les deux parents doivent se comporter différemment face à l'enfant. La divergence représentationnelle se situe davantage au plan de la différenciation des rôles parentaux entre les adultes qui s'occupent des enfants au sein de la cellule familiale que de la nécessité pour l'enfant d'avoir un père et une mère à qui se référer. Ainsi, un donneur, réfléchissant à haute voix, explique que si un père peut être important pour certains aspects spécifiques, un enfant ayant deux mères peut très bien se développer harmonieusement. Néanmoins, le père, comme confident, pourrait éventuellement manquer au garçon lorsque viendra le temps de discuter de « sujet de gars ». Notamment, tout ce qui a trait à la sexualité en général, mais également celle des hommes en particulier.

Je pense que, dans le meilleur des mondes, un enfant qui est entouré d'amour va bien s'en tirer. Un père et une mère apportent des choses différentes dans le développement psychologique d'un enfant. En même temps, on a des exemples quotidiens de mères monoparentales qui élèvent des enfants qui ne sont pas plus croches, pas plus bizarres ou pas différents de ceux qui ont eu un père et une mère pour s'occuper d'eux. Mais, il y a des trucs que les pères ont tendance à faire ou qu'on s'attend qu'ils fassent. Ils ont ce rôle traditionnel d'être plus physique avec l'enfant, de jouer plus, de courir, de faire du sport et ça c'est important pour le développement d'un enfant en général. Aussi, souvent, le père est vu comme l'autoritaire. Il discipline un peu plus que la mère. Mais si les mères ou une des deux mères remplissent ces rôles-là, le mâle est-il nécessaire? Je n'ai pas la réponse.

Mais il y a un moment donné, qu'outre le côté jeu et le côté discipline, il y a des conversations qu'un garçon a avec son père qu'il n'a pas avec sa mère. Il y a de la pudeur qui s'installe. Je ne suis pas prêt à dire qu'à 100 %, il faut un père pour élever un enfant, mais c'est peut-être préférable. (Donneur)

Ce donneur étant lui-même père d'un enfant, peut-être est-ce ce qui explique l'importance qu'il accorde à cette différenciation des rôles parentaux. Par ailleurs, les nuances qu'il apporte à ses propos peuvent avoir été induites par le fait que son père a été très peu présent pour lui alors que ses sœurs aînées et sa mère ont joué un rôle important dans son éducation.

5.3.3 Père ou donneur, là est la question

Fox et Bruce (2001) soulignent l'influence prépondérante de l'investissement du champ parental par le père pour son engagement auprès des enfants. En effet, cet engagement paternel favorisera l'intégration d'une identité paternelle qui déterminera par la suite le niveau d'engagement du père. Or, dans le cas des familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu, le développement d'une identité paternelle par le donneur n'est pas toujours propice aux relations harmonieuses entre les membres d'une triade, et ce, d'autant plus que le rôle du donneur n'aura pas été préalablement précisé. Cette question de l'identité paternelle en est donc une primordiale du fait qu'elle est souvent à la source de conflits entre les mères et le donneur et peut, ultimement, mener à une réclamation en justice concernant les droits d'accès du donneur à l'enfant (Dempsey, 2004 ; Riggs 2008a). Elle mérite donc qu'on s'y intéresse.

Pour Dempsey (2004, 2010), il importe que les hommes qui font un don de sperme dans un arrangement privé avec une femme ou un couple se construisent une identité de donneur et non pas une identité de père, du moins jusqu'à ce que l'enfant réclame une plus grande implication de sa part. Cela aurait comme effet de minimiser les risques de

déception trop souvent à l'origine de ces conflits. En effet, pour l'auteure, les conflits émergent lorsque les mères conçoivent le rôle du donneur comme visant essentiellement à incarner les origines biologiques de l'enfant alors que le donneur, lui, croyait au départ consentir à un engagement social dans lequel il serait reconnu comme étant le père de l'enfant. C'est alors que peuvent s'engager, entre les parties, des poursuites juridiques acrimonieuses où le meilleur intérêt de l'enfant est mis de l'avant pour justifier la reconnaissance de paternité du donneur, et ce, à l'encontre du désir des mères et au désavantage de la mère sociale.

Nous constatons, à la lumière du discours des donneurs, que l'élaboration de ce processus identitaire est éminemment complexe. Ainsi, à l'exception de l'un d'entre eux, aucun n'aurait accepté de faire ce don dans un contexte d'anonymat. Qu'ils se perçoivent comme un géniteur, qu'ils aient développé une identité paternelle, qu'ils hésitent entre ces deux identités, il n'en reste pas moins que le sperme est un vecteur biologique important qui vise ultimement la création d'un enfant qui sera, en quelque sorte, le prolongement du donneur. Qu'il ait ou non des contacts continus avec l'enfant, ce lien invisible qui les relie fait en sorte que le donneur peut difficilement rester indifférent au sort de l'enfant.

Il apparaît que la représentation de la paternité façonnée autour de l'axe présence/absence coïncide souvent avec l'identité paternelle forgée – ou non – par les donneurs. Sans surprise, nous constatons que les hommes qui structurent leur représentation dans le pôle de la présence ont une très faible identité paternelle du fait qu'ils sont absents quotidiennement et qu'ils n'ont aucunement investi le champ parental. Par contre, ce qui se révèle intéressant, c'est de constater que certains donneurs construisent une forte identité paternelle même s'ils n'ont aucunement investi le champ parental précisément parce que leur représentation de la paternité est construite sous le

sceau de l'absence. C'est le cas, par exemple, d'un des donneurs pour qui se considérer le père des enfants nés de ses dons n'est absolument pas incohérent avec le fait qu'il n'habite pas avec eux et qu'il ne les voit qu'exceptionnellement en dehors de la présence maternelle. De fait, pour cet homme, la charge d'enfants est vue comme relevant du registre de la mère alors que le père est considéré comme étant situé à la marge de la dyade mère-enfants. Cela ne s'oppose donc pas à la construction de son identité paternelle.

Le deuxième donneur qui est connu comme étant le père des enfants nés de ses dons et qui a eu un père présent et impliqué dans sa vie, perçoit sa paternité différemment de celle de son père. Bien qu'il ait développé une forte identité paternelle, elle relève davantage du mentorat que de la paternité axée sur les soins et les responsabilités. C'est pourquoi il qualifie sa paternité de « spirituelle ».

Je suis conscient que je n'ai aucune responsabilité financière, mais je suis conscient que j'ai la responsabilité spirituelle d'être le père. Je suis plus important qu'un oncle, parce que je vais toujours demeurer leur papa (Donneur).

Néanmoins, il se questionne beaucoup sur ce rôle de père connu qui n'est pas reconnu – du moins légalement. Même si cela convient tout à fait à ce qu'il voulait comme lien avec l'enfant, il reste qu'il trouve complexe de conceptualiser son rôle alors qu'il n'a de père que le titre symbolique.

Des fois je me dis que je pourrais être plus participant à leur milieu familial, mais je les respecte. Des fois ça fait trois-quatre semaines que je ne l'ai pas vue. J'essaie de la voir le plus souvent possible, les mères m'invitent, mais je ne veux pas trop m'imposer non plus. Il y a toujours cette idée-là de trouver le juste milieu. Quand je n'ai rien à faire, je me dis que je devrais aller la voir. Je le fais, je les appelle, mais est-ce que je dois être père plus souvent? Moins souvent? (Donneur)

Ce donneur est fortement attaché à l'enfant. Se faire appeler « Papa » est vu comme la reconnaissance ultime de l'importance que les mères accordent à la relation qu'il entretient avec sa fille. Ainsi, dès les premières discussions concernant le rôle qu'il aurait éventuellement à jouer, les mères ont abordé avec lui la délicate question de la dénomination.

Et le cadeau qu'elles m'ont offert c'est « comment veux-tu que nos enfants t'appellent? Est-ce que tu veux qu'ils t'appellent par ton prénom? Parce que tu vas être connu. Tu ne seras pas seulement identifié comme notre ami ». C'était important depuis le début : « sache que tu vas être connu comme le père. Alors, comment veux-tu te faire appeler comme père? » Bien, il n'y a pas plus beau cadeau qu'on peut m'offrir que de me faire appeler « Papa ». (Donneur)

Dans le pôle opposé se trouvent les hommes qui ont clairement développé une identité de donneur. Ces hommes voient leur rôle comme en étant un essentiellement biologique et n'ont pas ou très peu de contacts avec l'enfant. Cela ne veut pas dire qu'ils soient indifférents à l'enfant ou, encore, qu'ils n'ont pas été touchés lors du premier contact avec ce dernier, mais ils se considèrent surtout comme des aidants dans le processus ayant conduit à sa naissance. Citons l'exemple de ce donneur affirmant avoir fait des dons pour plusieurs couples lesbiens, hétérosexuels infertiles ou encore, des femmes célibataires. Lors de l'entrevue, il estimait que ses dons avaient permis la naissance d'une quinzaine d'enfants¹⁸. Pour la présente étude, il a fait des dons pour un des couples rencontrés. À ce moment, un enfant était né alors qu'une des mères était enceinte du deuxième. Cet homme revendique fortement une identité de donneur alors qu'il considère comme une « vocation » le fait d'aider des couples incapables de concevoir par

¹⁸ Ce chiffre peut paraître élevé et on pourrait supposer une certaine forme d'esbroufe dans une telle assertion. Or, nous avons pu constater, lors de notre recherche, que le donneur s'affiche effectivement dans plusieurs sites offrant des dons de gamètes (sperme, ovule) tout en ayant mis en ligne un site spécifique sur ses « services » et sur les aspects sociojuridiques du don de sperme au Québec. Par ailleurs, nous avons eu des contacts avec plusieurs femmes affirmant qu'il était leur donneur ou encore, qui l'avaient rencontré afin de faire sa connaissance avant de procéder à un éventuel don de sperme. Il est donc plausible de penser que cette affirmation soit vraie.

eux-mêmes. Il est d'autant plus à même de faire la différence entre une identité paternelle et une identité de donneur qu'il a lui-même trois enfants, auprès de qui il se dit être très investi.

D'autres hommes rencontrés ont, eux aussi, développé une identité de donneur, bien qu'elle soit différente de celle développée par le donneur précédent. Dans ces situations-là, les dons se sont effectués dans un contexte dissemblable alors que les donneurs sont soit de bons amis du couple, soit encore le frère de la mère sociale. Les dons visaient alors à aider un couple à réaliser son rêve de fonder une famille. Quelques-uns de ces hommes sont assez peu présents dans l'entourage des mères et voient rarement les enfants. D'autres les voient plus régulièrement. Néanmoins, aucun d'entre eux ne se considère un père, mais plutôt, comme un relais dans la conception de l'enfant. Ainsi, à la question de connaître sa réaction advenant le fait que l'enfant, informé de la situation, déciderait de l'appeler « Papa », un d'entre eux explique qu'un autre homme de l'entourage de l'enfant mérite bien davantage cette appellation :

Il y a un homme qui est proche de lui [l'enfant]. C'est son parrain. Il passe du temps avec l'enfant, il a plein de photos de l'enfant sur son Facebook. Ils sont très proches tous les deux. Alors, je dirais à l'enfant : « Ton parrain est beaucoup plus papa que moi, parce qu'il est proche de toi, il prend soin de toi, il est là pour toi, etc. Moi, j'ai aidé ta maman à ce que soit possible de te mettre au monde. » (Donneur)

D'autres donneurs ont, quant à eux, une vision plus ambiguë de leur don, ce qui a un impact sur l'identité qu'ils ont développée. Nous avons vu que ces deux identités, celle de père et celle de donneur, peuvent être clairement dissociées chez certains hommes rencontrés. Or, chez d'autres, elles sont intrinsèquement enchevêtrées au point où il est parfois difficile de les départager. Fox et Bruce (2001) expliquent que l'identité développée par un individu témoigne d'un processus relationnel où les attentes de l'entourage ou de l'environnement influencent non seulement les comportements

adoptés dans l'exercice d'un rôle particulier, mais également la représentation que quelqu'un peut avoir de sa propre identité. De plus, les demandes sociales, les pressions ou les encouragements formulés à l'endroit d'une personne pour qu'elle se conforme à une identité particulière finissent par être intériorisées de telle sorte qu'il devient malaisé de départager ce qui appartient en propre à la personne dans la formation de son identité de ce qui a été introjecté. Ce va-et-vient entre l'identité forgée par le donneur et celle projetée par l'entourage peut engendrer une certaine ambiguïté accentuant du coup, la difficulté de se positionner en tant que donneur ou en tant que père.

Les propos de deux participants illustrent concrètement cette ambiguïté. Par exemple, l'un d'entre eux fait preuve d'une certaine ambivalence lorsque vient le temps de situer son rôle par rapport à l'enfant. Bien qu'il intellectualise son rôle comme en étant un essentiellement biologique, il aime à penser qu'il pourrait être une figure paternelle idéée par l'enfant.

C'est peut-être un petit peu romancé comme façon de voir les choses, mais j'ai l'impression que je suis... (silence) J'aimerais penser que je vais être un jour la figure paternelle. Pas dans le sens où devenir un parent, mais plus quand on est petit se dire tu sais: « mon père faisait ceci ou cela ». J'ai toujours eu cette vision romantique d'être un père. J'espère être là pour elle, pour ça, rien de plus. Je ne peux pas commencer à essayer de lui inculquer mes valeurs parce que ça, c'est la job du parent, et ce n'est pas mon rôle présentement. Mais je me dis, si jamais... (silence) Si elle veut apprendre à me connaître... (Silence) Je sais que c'est peut-être un peu romancé, mais je sais que je vais m'améliorer (rires). (Donneur)

Ce participant a des évocations spontanées et relativement fréquentes de l'enfant et doit parfois se faire violence lorsque vient le temps d'évaluer la qualité de son engagement auprès de la fillette. Malgré les rires qui ponctuent son discours, on ne peut nier une certaine souffrance dans ses propos nés de cette ambiguïté entre le rôle de père et celui de donneur. La situation est d'autant plus délicate que, comme bien des donneurs, il ne trouve pas l'espace nécessaire auprès de ses proches ou de sa conjointe pour discuter de

la situation. En effet, comment mentionner ses doutes quant à la place à occuper auprès de l'enfant sans insécuriser les mères ou encore sa conjointe, d'autant plus que cette dernière ne souhaite pas avoir d'enfants? Comment se positionner dans la situation alors que les trois femmes le recentrent sur son rôle de donneur?

Dans mes moments où j'ai l'impression que je suis un père manqué ou absent, ça me prend du temps avant de me rendre compte que je ne suis que le donneur (rires). Ma conjointe est là pour me dire: « Bien, tu n'as pas à t'en faire ! ». Elle m'épaule dans les moments où j'ai l'impression de... (silence) Je suis du genre à me taper sur les doigts constamment. Je me dis: « J'aurais dû faire ça ou ça ». Je ne me laisse pas beaucoup de chance. Quand je me rends compte que j'ai encore manqué son anniversaire, j'ai tendance à m'en vouloir. Et c'est souvent elle [sa conjointe] qui va dire : « Deal pas avec ça, ce n'est pas toi le père. Tu n'as pas à t'en faire tu es une bonne personne quand même ! » (Donneur)

Comme il a eu lui-même un père absent et qu'il en a souffert, il espère que l'enfant ne lui fera pas ultérieurement reproche de cette distanciation qu'il maintient entre elle et lui afin de respecter la cellule familiale des mères. Le cas échéant, il expliquerait à l'enfant qu'il n'a pas été un père absent (qu'il ne l'a donc pas abandonnée), mais qu'il s'est plutôt conformé au désir des mères quant au rôle qu'elles souhaitaient le voir jouer auprès d'elle. En somme, pour faire face à la situation, il adopterait alors l'identité d'un donneur et non d'un père.

Je pense que c'est la décision de l'enfant d'apprendre à connaître le donneur ou pas. Si elle ne veut jamais me voir parce que tout d'un coup, elle me déteste parce qu'elle trouve que j'ai manqué mon rôle de père parce que j'aurais dû être là, tant pis. Ce n'est pas plus grave. Si elle décide de venir me voir parce qu'on a des intérêts en commun ou quoi que ce soit, alors tant mieux. Ça va être comme ça. C'est comme ça que je vois la situation. Je respecte l'entente que j'ai avec les deux mères. Et si l'enfant décide quelque chose, bien à ce moment-là, je vais respecter sa décision à elle aussi ! Si ma présence lui a manqué, on pourra essayer de rattraper le temps perdu. Mais ce n'est pas ma responsabilité et je lui dirais : « Ce n'est pas moi le père ». Si l'entente avait été différente, mon cheminement serait différent. Mais pour moi, il est plus important que l'enfant grandisse, qu'elle vienne me chercher si je lui ai manqué plutôt que de lui imposer

quelque chose dont elle n'a pas nécessairement besoin. Cela risquerait de la mélanger. Alors, si elle débarquait un jour et qu'elle me disait: « Tu n'as jamais été là pour moi », à ce moment-là je répondrais : « Est-ce que tu veux que je sois là pour toi ? » « Oui ». « Est-ce que tu es fâchée après moi? » À ce moment-là, on verra. Je ne sais pas comment je vais réagir. On verra ! (Donneur)

Cette intrication des identités paternelle et de donneur est encore plus manifeste chez cet autre participant. Ainsi, bien que ce dernier ait manifestement développé une identité de père, il conceptualise néanmoins son rôle comme celui d'un donneur. Cela peut s'expliquer par le fait que son conjoint et les mères des enfants ne lui reconnaissent pas le statut convoité de père. En effet, pour eux, être père signifie s'occuper quotidiennement d'un enfant et ce donneur, ne correspondant pas à cette représentation, ne peut se voir attribuer une reconnaissance paternelle. L'extrait suivant illustre la tension entre cette identité paternelle développée par ce participant, mais contredite par les injonctions de son entourage, en l'occurrence, son conjoint :

J'ai fait mon deuil que les enfants m'appellent « Papa ». En même temps, je me dis que les enfants, quand ils auront 10, 12 ans ou même 14 ans, s'ils choisissent de m'appeler « Papa », je n'ai pas de problème avec ça. C'est sûr qu'il va falloir qu'ils négocient ça avec leurs mères. Mon conjoint n'est pas d'accord avec ça parce qu'il dit : « Non, non, non... être un papa c'est autre chose, ça veut dire quelque chose, tu sais, dans notre société. Ce n'est pas toi qui vas les reconduire à l'école le matin, ce n'est pas toi qui vas les chercher, qui t'occupes d'eux quand ils sont malades », etc. Dans le fond, il a raison. Je ne mérite pas de me faire appeler « Papa ». Mais, je me dis que l'on ne peut pas interdire aux enfants de m'appeler comme ils veulent. (Donneur)

Toutefois, sa famille et ses amis proposent un contre-discours du fait de leur vision essentialiste de la paternité. Ces deux visions, qui opposent la paternité biologique et la paternité sociale, peuvent en retour confondre la représentation qu'élabore ce participant quant à son rôle auprès des enfants.

Eux autres [sa famille, ses amis], ils parlent plus crûment. Ils ne prennent

pas de détour. Ils me disent : « C'est tes enfants ! » (rires). J'ai beau leur dire : « non, non, ce n'est pas mes enfants, pas vraiment » « Ben voyons donc, c'est tes enfants ! C'est les enfants de qui d'abord? » (...) Il y a plusieurs de nos amis qui pensent comme ça et qui disent : « Voyons donc, ne te conte pas d'histoire, c'est tes enfants ». (Donneur)

Certains auteurs expliquent que l'élaboration de l'identité paternelle repose sur un processus psychique (Le Camus, 2005 ; Naziri & De Coster, 2006) qui se construit au contact des enfants, à travers la relation que le père développe avec eux (Fox & Bruce, 2001 ; Le Camus, 2005). Pour Martins (2010, p. 77) être père « ou se conduire comme si est souvent le fait d'un lien affectif construit à partir d'un vécu commun installé dans la durée ». Le Camus (2005) fait alors référence à la paternalité, qu'il distingue de la paternité (relevant strictement du fait biologique), pour expliquer ce processus psychique à travers lequel un homme en vient à se percevoir comme un père. Cette paternalité semble avoir opéré chez ce participant au fur et à mesure de son engagement auprès des enfants nés de ses dons. Ainsi, faisant référence à la naissance de l'aîné, il nie tout sentiment paternel lors du premier contact avec l'enfant, l'ayant tout naturellement associé à ses mères.

Je me rappelle qu'à l'époque, les gens avec qui je travaillais me disaient : « Quand tu vas tenir ce petit bébé-là dans tes bras, tu vas voir la fibre paternelle va te remonter et tu vas voir que c'est fort ». Alors, j'avais peur et je me disais : « Mon Dieu Seigneur, comment je vais me sentir ? ». Finalement, ça n'a pas été ça du tout. J'ai porté l'enfant dans mes bras et je n'avais pas le sentiment que c'était mon petit garçon, mon bébé. Je voyais les mères et c'était tellement beau de les voir ensemble, de constater à quel point elles étaient heureuses d'avoir leur petit bébé, et que moi je les avais aidées, mais j'avais juste été une aide. Je ne me sentais pas privé de rien. Je me sentais privilégié d'avoir pu faire ça. (...) Toutes les prophéties comme quoi j'allais me sentir la fibre paternelle, etc., non! Je n'ai pas senti ça du tout. (Donneur)

Cette fibre paternelle semble néanmoins s'être construite avec son implication dans la vie des enfants. En effet, alors que s'actualise sa relation aux enfants, il développe un amour

parental. L'intensité de cet amour le surprend un peu, lui qui n'aime habituellement pas la compagnie des enfants, du moins, lorsqu'ils sont jeunes.

Moi, je sens un amour filial, oui ! Il y a quelque chose qui m'attire chez ces enfants-là que je n'ai jamais senti avec aucun autre enfant. Habituellement, je ne suis pas très bébé. Je n'ai pas beaucoup de patience avec les enfants. Quand je vois des nourrissons, les embrasser et être fou après ça, je ne suis pas vraiment comme ça. Mais je l'étais avec ces enfants-là et même aujourd'hui (sourire). J'ai des amis qui ont des enfants et je te dirais que je suis presque indifférent quand l'enfant court autour de moi. Je ne suis pas porté à jouer avec eux. Ils me tombent sur les nerfs, disons le franchement ! (rire) Alors que mes enfants si je peux dire ça... mes enfants, nos enfants, je n'ai pas du tout le même degré de patience avec eux qu'avec les autres. Avec mes enfants, ils pourraient me monter sur la tête, ça ne me dérange pas. Je les embrasse, je leur mords les fesses, je leur fais prendre leur bain, je joue avec eux, je leur raconte des histoires à n'en plus finir. Je suis très, très, très amoureux de ces enfants-là, alors que je ne m'attendais peut-être pas à ça tu sais ! (Donneur)

Malgré une certaine appropriation des enfants que dénotent les fréquents recours à l'expression « mes enfants », il opère néanmoins une distanciation avec eux en niant cette identité paternelle et en expliquant son rôle comme étant essentiellement celui d'un modèle masculin. Le fait de se présenter comme le père des enfants relève alors essentiellement d'une fonction explicative.

Je dis que je suis donneur. Quand je dis que c'est mes enfants, quand je les présente comme ça, c'est parce que je ne peux pas dire qu'ils sont le produit de mon don de sperme. Ce n'est pas comme ça. La vie, ce n'est pas ça. On prend toujours des raccourcis quand on dit c'est mon père, ce sont mes enfants. Enfin, pour moi, ce sont des raccourcis parce que dans ma tête, je ne me considère pas comme leur père. Je ne considère pas que ce soient mes enfants (...). Je joue un rôle social qui n'est pas celui du père, qui n'est pas celui de responsable, mais qui peut être celui de guide, de conseiller, d'orienteur, quelqu'un pour accueillir au besoin. (Donneur)

Évidemment, se présenter comme un donneur de sperme ne va pas de soi, d'autant plus que cette expression opère une certaine mise à distance du donneur à l'enfant. Or, ce

participant ne souhaite pas voir s'installer une telle distanciation entre lui et les enfants. Se présenter comme un père est alors plus aisé puisque cela trouve résonance dans le langage populaire du fait que le mot « père » désigne indifféremment le géniteur de celui qui élève un enfant qu'il considère comme le sien (Delaisi de Parseval, 2009; Des Rivières-Pigeon & Ouellet, 1997). Nous le constatons alors que son entourage lui impute le rôle de père malgré ses dénégations à cet égard. Ces deux identités (celle de donneur et de père) sont ainsi mises sous tension alors qu'il refuse de s'attribuer le rôle d'un père-parental – d'une part, pour ne pas usurper la place de la mère sociale qu'il sait inquiète à ce sujet et, d'autre part, parce qu'il ne souhaite pas que les responsabilités qui y sont attachées lui incombent – tout en manifestant le souhait d'être reconnu comme un père-symbolique. À cet effet, il se voit comme un parent parallèle (Martins, 2010), plutôt qu'additionnel (Parent & al., 2008). Cela peut s'opérationnaliser d'autant plus facilement que son père n'a pas été très présent dans sa vie et que ce sont d'autres hommes qui ont fait office de figures paternelles.

5.3.4 Conclusion

Il n'est pas toujours aisé de départager les aspects social et biologique de la paternité lorsque l'on cherche à la définir. Si les participantes et les participants structurent leur représentation de la paternité en utilisant l'angle social, une partie de leur entourage la structure plutôt en utilisant l'angle biologique. En effet, quand les mères et les donneurs ont recours à la dualité absence/présence pour définir la paternité, ils font alors référence à l'aspect social. Dans cette optique, le père est soit situé en marge de la dyade mère-enfant (absence) soit intégré dans la sphère familiale (présence). Dans le premier cas, s'il n'est pas physiquement absent du fait de son abandon du foyer, il n'assume que le pourvoi alors que dans le second, il agit dans la quotidienneté de l'enfant. C'est à ce moment qu'il peut se targuer d'être un « Papa ». La plupart des gens composant l'entourage des mères

et du donneur fondent plutôt la paternité sur la biologie. Le donneur est le père, car l'enfant est né de ses gamètes.

Cet enchevêtrement des aspects social et biologique de la paternité n'est pas sans incidence sur la représentation de soi qu'ont les donneurs. En effet, sont-ils des pères? Des géniteurs? Quand l'identité du donneur est bien polarisée, c'est-à-dire lorsqu'il se perçoit comme un géniteur ou comme un père, la situation semble plus facile à gérer au plan émotif. En effet, la situation est alors claire et ne comporte pas d'ambiguïtés. Par contre, quand ces deux identités s'entremêlent, cela peut occasionner une certaine souffrance associée à un sentiment de non-reconnaissance d'une paternité désirée, mais non ouvertement avouée. Cela peut être accentué par le fait que les donneurs concernés s'expriment peu sur le sujet. Le fait qu'ils doivent composer avec des messages contradictoires faisant parfois d'eux des pères (représentation essentialiste de la paternité), parfois, des donneurs (représentation sociale de la paternité), ne facilite pas le développement d'une identité différenciée. Ils naviguent donc entre leur identité paternelle et leur identité de donneur.

Pour les mères, par contre, la paternité est strictement sociale. Le père doit nécessairement être présent dans la vie de l'enfant. C'est pourquoi, à deux exceptions près, les mères rencontrées ne souhaitent pas conceptualiser le donneur comme un père. Deux raisons peuvent expliquer cela. D'un côté, il s'agit peut-être d'une conformité au modèle biocentré voulant qu'un enfant ne puisse avoir plus de deux parents. Ce conformisme à une vision cognatique de la famille permettrait ainsi d'éviter de voir la place de la mère sociale contestée au profit du père biologique. Cela, en effet, aurait comme avantage de valider l'appartenance de la mère sociale au sein de sa famille tout en favorisant « le processus d'affiliation chez l'enfant dont [les mères] pourraient craindre qu'il n'aboutisse pas : parce que [la mère sociale] n'est pas un père et parce que [l'enfant]

ne lui est pas lié biologiquement (Vecho & al., 2011, p. 13) ». D'un autre côté, cela pourrait viser à protéger l'enfant. Les mères ne souhaitent pas, en effet, que l'enfant considérant le donneur comme un père, en vienne à conceptualiser son absence de la sphère familiale comme un abandon. Le donneur n'est pas un homme qui aurait fui ses responsabilités parentales, mais plutôt un homme qui leur a fait cadeau de l'enfant.

Si la plupart d'entre elles ne croient pas qu'avoir un père soit nécessaire pour optimiser le développement de leurs enfants, elles n'en pensent pas moins qu'il importe que des hommes évoluent dans l'entourage de leurs enfants. Ainsi, si plusieurs d'entre elles ne souhaitent pas des pères pour leurs enfants, elles désirent néanmoins leur offrir des modèles masculins. Pour Goldberg et Allen (2009, p. 65), un tel discours basé sur une mise à distance des préceptes sur la paternité, mais qui intègre les pressions socioculturelles sur la présence masculine démontre que si les mères lesbiennes « ouvrent de nouvelles voies en créant des familles non-traditionnelles, elles capitulent aussi face aux stéréotypes concernant le genre (...). [Ces stéréotypes] s'insinuent, de manière consciente ou inconsciente, dans leur réflexion sur le développement de l'enfant ». Il se peut, comme le pensent Goldberg et Allen (2009), que la persistance du discours hétéronormatif et genré sur la famille influence le désir de ces mères de socialiser leurs enfants auprès d'hommes de leur entourage qui offriront un modèle masculin positif. D'un autre côté, il se peut qu'avoir un donneur connu, qui peut symboliquement être présenté à l'enfant comme son père, présente l'avantage supplémentaire de protéger les enfants de l'homophobie. En effet, avoir un père permet à l'enfant de s'y référer, diminuant ainsi le risque de rejet par ses pairs du fait de son appartenance à une famille « hors-norme ».

5.4 La mise en pratique du rôle du donneur

Cette section fait état de l'engagement du donneur dans le projet parental d'autrui. Cela permet de rendre compte de la façon dont il transpose son rôle en gestes concrets. Il apparaît nécessaire d'illustrer la façon dont le donneur se comporte dans l'exercice de ce rôle afin d'arriver à comprendre comment cette dynamique familiale particulière fonctionne. En effet, plusieurs participantes et participants ont mentionné être en train de « construire une nouvelle dynamique familiale » sans avoir ni balises ni modèles sur lesquels s'appuyer. Chacune des triades a donc développé sa propre conception et actualisation du rôle du donneur.

Nous analyserons la mise en pratique du rôle du donneur en termes d'engagement, qui s'évalue « plutôt comme une trajectoire que comme un ensemble de comportements mesurés à un moment particulier » de la vie du donneur (Laflamme, 2007, p. 50). Ceci est d'autant plus pertinent que le rôle du donneur est évolutif, qu'il n'est pas figé dans le temps. En effet, les participantes et les participants, conscients qu'on ne peut prédire comment l'avenir évoluera, ont manifesté beaucoup de souplesse et d'ouverture quant à de possibles modifications de ce rôle.

Cette trajectoire se manifeste en trois mouvements distincts. Tout d'abord, il y a la période précédant la conception de l'enfant. C'est à ce moment que les mères conviennent entre elles du profil du donneur souhaité et qu'elles approchent les hommes de leur entourage pour qu'ils fassent office de donneur. Évidemment, l'accord du donneur de participer au projet parental d'autrui ne s'est pas fait de façon impulsive, mais bien après une période de réflexion plus ou moins longue concernant les tenants et aboutissants d'un tel don. Leur acceptation est également basée sur des motivations profondes. Suite à cela, chaque triade a discuté de la vision de chacun des membres quant

au rôle du donneur. Les attentes de chacun et de chacune ont été clarifiées pour ensuite être enchâssées dans une entente plus ou moins formelle.

Ensuite, nous nous pencherons sur l'engagement du donneur dans le processus, qui se manifeste de plusieurs façons. Par exemple, certains donneurs se sont engagés à faire plus d'un don et d'autres ont mis leur vie affective et sexuelle en veilleuse le temps du processus. De plus, la projection dans l'avenir des donneurs démontre que la majorité ne considère pas le don comme étant un geste temporellement isolé. Ils sont en effet conscients que leur implication pourrait éventuellement se modifier advenant une plus grande sollicitation des enfants à leur endroit.

La dernière partie traitera de la relation entre le donneur et l'enfant. Nous explorerons alors les émotions ressenties par le donneur lors de la première rencontre avec l'enfant, de sa participation lors d'événements rituels ou sociaux et de l'ambiguïté reliée à son niveau d'engagement.

5.4.1 La « grande demande »

Nous avons vu précédemment pourquoi les couples rencontrés souhaitent avoir leurs enfants avec un donneur connu plutôt qu'anonyme. Or, il est beaucoup plus complexe d'avoir des enfants avec un donneur lorsque cela n'est pas médiatisé par une clinique médicale. Comme l'explique Nordqvist (2011a), il faut alors que les femmes trouvent elles-mêmes le donneur, qu'elles s'assurent de sa sécurité sexuelle et qu'elles négocient sa disponibilité en fonction de la période de fertilité de la future mère. Enfin, elles doivent également trouver un donneur qui conceptualisera son rôle de la même façon qu'elles. Voyons ce qu'il en est.

Trois couples de femmes avaient déjà un homme en tête lorsqu'elles ont décidé d'avoir des enfants. Dans trois autres situations, le donneur s'est plutôt spontanément offert après avoir constaté l'ensemble des démarches entreprises par les femmes pour en trouver un. Enfin, trois couples ont trouvé leur donneur après quelques démarches infructueuses en ce sens.

La demande de don présente souvent un caractère solennel. Jamais banale, elle est vue comme une occasion charnière, un tournant important dans la vie de chacun et de chacune. C'est pourquoi elle a laissé une impression marquante chez les participants et les participantes.

Dans une des situations, un souper au restaurant a été organisé pour formaliser ce que le donneur qualifie de « grande demande » en analogie avec la demande en mariage. Il est intéressant de noter que les discussions en ce sens avaient informellement débuté bien avant, lors de l'adolescence d'une des mères et du donneur alors que tous deux prenaient conscience de leur homosexualité. À la blague, ils s'identifiaient déjà comme mère et père des enfants qu'ils voulaient éventuellement avoir. Pour la demande formelle, la future mère a recréé le même contexte qui avait précédemment donné lieu à une discussion sur la paternité et la maternité entre elle et lui. Le donneur raconte comment cela s'est passé :

Ça fait depuis l'âge de 15-16 ans que je connais [prénom de la mère sociale]. Elle a toujours voulu être mère de famille. (...) Elle me disait : « La seule façon d'être mère, c'est à cause de toi. » Elle disait cela comme une farce et je lui répondais « Tu sais, la seule façon d'être père pour moi, ce sera à cause de toi ». Alors, cette farce-là, même si c'était rigolo, elle est restée au fond de notre pensée. Probablement qu'à l'époque, ma réponse lui a plu. Et il faut croire que sa demande, formulée dans la farce, m'a plu. C'est comme ça qu'on a tâté le chemin, sans même le savoir. Par la suite, des années plus tard, les filles se sont mariées et ont voulu avoir des enfants. J'ai eu la grande demande par [prénom de la mère sociale]. Elle m'a invité à un brunch semblable à la farce qu'on s'était faite quelques

années avant, seul à seule. Je dois dire que ça m'a beaucoup touché.
(Donneur)

Dans d'autres situations, c'est plutôt le donneur qui s'est offert spontanément au détour d'une conversation sur le désir d'enfant du couple, surprenant du coup les femmes par cette offre. Bien que ces donneurs n'aient pas été abordés de prime abord par les femmes, il reste qu'avec le recul, ils sont dorénavant considérés comme le « choix idéal ».

Les femmes soulignent à quel point cette demande peut être malaisée et délicate à formuler et témoignent du courage dont elles ont dû s'armer pour aborder la question. En effet, ce n'est pas une demande qui est usuelle et il est difficile de trouver les mots appropriés pour l'exprimer. De plus, plusieurs s'inquiétaient de l'impact de la demande sur la relation existant entre l'homme abordé et elles. Allait-il être mal à l'aise? Serait-il froissé qu'elles lui demandent de donner son sperme sans lui offrir une reconnaissance légale de paternité? Comment réagir s'il acceptait conditionnellement à cette reconnaissance ou encore, s'il manifestait le désir d'être impliqué dans l'éducation de l'enfant? De fait, deux femmes ont raconté une expérience vécue avec un ami avec qui elles avaient précédemment entrepris des discussions à ce sujet. Ces échanges ont démontré que personne n'était sur la même longueur d'ondes quant au niveau d'implication désiré entre le donneur et les enfants. Les femmes ont donc décidé de mettre fin aux discussions. Malheureusement, leur amitié avec l'homme en question n'a pas résisté.

La plupart des hommes ont vécu une période de réflexion plus ou moins longue concernant la demande de don. Pour certains, il importait de prendre le temps de réfléchir aux enjeux inhérents au don et au fait d'être un donneur connu et non pas un père reconnu (légalement ou socialement). Aussi, la période de réflexion était une façon d'assurer les femmes du sérieux avec lequel était considérée la demande. Cela visait à

démontrer aux futures mères que la décision ne serait pas prise à la légère. Ils ont ainsi réfléchi aux impacts que pouvait avoir cette décision sur leur avenir (l'un d'entre eux envisageait à l'époque une carrière publique), sur leur couple, sur l'enfant à naître et sur leur entourage. Comment l'enfant vivrait-il la situation? Serait-il discriminé par ses pairs du fait de son système familial inhabituel? Et ses propres parents, comment vivraient-ils la situation? Un futur conjoint ou une future amoureuse comprendraient-ils la situation? Autant de questions auxquelles ils ont tenté de répondre avant de donner leur accord. Ces deux donneurs expliquent l'importance qu'ils accordent à ce moment de réflexion afin que leur décision soit la plus éthique possible :

Ma première réaction a été que ça me prenait une période de réflexion. J'étais porté à dire oui, mais j'avais quand même besoin d'une période de réflexion. Retourner un peu la question dans tous les sens parce que, comme je suis philosophe et que je me préoccupe beaucoup des questions éthiques, je voulais analyser jusqu'à quel point j'étais à l'aise avec cette situation-là. (Donneur)

Je devais réfléchir à des questions personnelles. Il faut que j'aie une conscience claire. Dans la structure qu'on a formée, dans notre entente, quel sera mon rôle? Il y avait plusieurs questions à me poser pendant cette période de réflexion. Je ne voulais pas me précipiter, montrer aux filles que c'était une réponse nonchalante. J'aurais pu dire oui dès le début, mais je voulais prendre le temps de m'assurer que ma conscience était libre avec tout ça. Je voulais démontrer que c'était bien réfléchi de mon côté. (Donneur)

Pour certains, la réflexion a eu lieu avant la demande. Un des hommes rencontrés avait, en effet, déjà été abordé, plus jeune, pour être donneur, et ce, à deux reprises. Ces deux demandes étaient reliées à différents niveaux d'implication attendue, un couple souhaitant le voir jouer un rôle actif dans l'éducation des enfants et l'autre, davantage un rôle de géniteur. Dans ce dernier cas, les enfants n'auraient pas habité dans le même pays que lui. Même si ces deux projets ne se sont pas concrétisés, il reste qu'il a pu réfléchir plus avant à la question. Il n'a donc pas hésité à se proposer lorsqu'il a constaté les

difficultés de ses amies à trouver un donneur qui avait la même vision qu'elles quant au niveau d'implication souhaitée. Un autre donneur, très lié à une des deux mères, supposait être sur la « liste » des donneurs potentiels du couple. C'est pourquoi, constatant le temps que cela prenait dans la recherche d'un donneur, il a spontanément offert son aide, expliquant qu'il réfléchissait à la question depuis un an déjà.

Les motivations exprimées par les donneurs justifiant leur désir de participation au projet parental d'autrui sont variées. Ainsi, trois des donneurs, qui côtoient plus régulièrement les enfants nés de leur don, avaient un désir de paternité depuis l'enfance. Toutefois, leur homosexualité a longtemps été considérée comme un obstacle à la paternité. C'est pourquoi cette proposition a été vue comme une occasion unique.

J'ai toujours voulu avoir des enfants. J'ai toujours voulu être père. Mais parce que je suis gai, je ne savais pas comment je pouvais devenir père. Plus tard, dans la jeune adolescence, quand j'ai compris que pour être père, il fallait que je mente sur mon orientation sexuelle et que je me trouve une partenaire, j'ai mis une croix sur ça. Pour moi, ça ne se faisait pas. (Donneur)

Je me souviens que lorsque j'étais adolescent je voulais vraiment avoir des enfants. Quand j'ai décidé de m'afficher, je me suis alors dit que je n'aurais jamais d'enfant. J'ai donc vu cela comme ma seule possibilité d'avoir des enfants. (Donneur)

Je n'avais, même en étant gai, jamais abdiqué l'idée qu'éventuellement j'aurais des enfants. (Donneur)

Pour d'autres, le désir de poursuivre sa lignée génétique a été un facteur de motivation important. L'un d'entre eux était alors en couple avec une femme ne désirant pas d'enfant et ce don lui a permis de faire un certain deuil de la paternité. Le fait d'avoir un enfant lui étant génétiquement lié, même si cela n'était accompagné d'aucune reconnaissance sociale ou légale, a été considéré comme un compromis.

À la base, c'est certain que j'ai toujours voulu avoir des enfants. Ma conjointe n'est pas chaude à l'idée. Elle ne veut pas d'enfant. Pour moi, c'était le désir de me voir dans quelqu'un d'autre ; je ne sais pas exactement comment l'expliquer. En fait, c'était important pour moi de continuer mes gènes. Mes frères et moi, on est les seuls gars pour faire continuer notre lignée. (silence) Il y avait quelque chose là-dedans que je trouvais important. (Donneur)

Par ailleurs, ce don peut également en être un pour la famille même du donneur. Comme nous l'avons déjà vu, le don visait à aider la sœur d'un d'entre eux à avoir un enfant qui lui soit génétiquement lié sans qu'elle ait à le porter. Pour d'autres, ce don, même si cela ne constituait pas la raison principale, permettait de faire un contre-don (Gutton, 2011) à leurs propres parents en leur assurant, sinon des petits-enfants, du moins, une descendance. Pour l'un d'entre eux, cela avait également le mérite de « racheter », en quelque sorte, son homosexualité face à ses parents. Malgré son orientation sexuelle, il pouvait quand même s'inscrire dans la perpétuation de la lignée familiale. De ce fait, il accomplissait ce qu'il considère comme son devoir filial. Avoir été le premier de sa famille à donner des petits-enfants à ses parents est alors vu comme un boni. C'est aussi en annonçant à ses parents qu'ils allaient devenir grands-parents qu'il a officiellement annoncé son homosexualité.

Ma mère n'en pouvait plus d'attendre d'être grand-mère. C'est moi le premier qui leur a annoncé qu'ils allaient être grands-parents. Je leur ai expliqué que j'allais devenir père ce qui a été une annonce-choc pour mes parents. Mes parents s'apitoyaient sur mon homosexualité même si c'était la loi du non-dit. On n'en parle pas, mais on le sait. Alors, la journée que je leur annonce que j'allais être père, ça a été un choc. En même temps, je leur annonçais officiellement mon homosexualité. Mais, en même temps, je leur disais : « ne vous en faites pas, vous allez devenir grands-parents aujourd'hui ! ». Ils étaient heureux. Ma fille, c'est la plus vieille. Je suis le premier à les rendre grands-parents, ce qui était important pour moi. J'ai fait mon devoir. (Donneur)

D'autres souhaitaient plutôt avoir l'occasion d'être une personne particulière et significative dans la vie d'un enfant. Une présence qui, de loin en loin, reste privilégiée. Même sans désirer de contact continu, le fait de pouvoir vivre cette expérience est alors vu comme valorisant. Pour d'autres, la principale motivation était de venir en aide à des amies afin qu'elles puissent concrétiser leur rêve de fonder une famille, sans que cela ne vienne avec quelques *aprioris* ou attentes que ce soit. Mais dans tous les cas, la conviction que les femmes bénéficiaires de leurs dons feraient de bonnes mères a été mentionnée par les donateurs rencontrés.

Ma motivation, c'était en partie d'avoir un rôle spécial pour un enfant. Je ne sentais pas avoir ça malgré le fait que j'ai des nièces. Je ne les vois pas très souvent et puis je ne me sens pas vraiment que je tiens un rôle particulier dans leur vie. Je trouvais que c'était une belle chose que d'être quelqu'un de spécial pour un enfant et de pouvoir contribuer de façon positive au développement d'un enfant. Je voulais aider à faciliter le projet de [prénoms des mères de l'enfant]. C'est un beau projet et je savais qu'elles allaient faire une bonne *job*. (Donneur)

Une fois le donneur trouvé, reste à s'entendre sur le rôle particulier qu'il aura à jouer. Toutes les triades ont discuté de leurs attentes et de leur vision quant au niveau désiré d'implication du donneur, à la façon dont il serait considéré par rapport à l'enfant, aux mots qui seraient utilisés pour le désigner. Aussi, les droits et responsabilités de chacun et de chacune ont été entendus dès le départ. C'est également à ce moment que certains couples ont demandé au donneur de faire des dons pour plus d'un enfant, ce qu'il a accepté.

Les femmes rencontrées ont insisté sur l'importance de l'aspect relationnel pour faciliter les discussions sur les sujets potentiellement sensibles. Elles décrivent les donateurs comme des hommes fiables, authentiques et ouverts, avec qui il est aisé de discuter de questions ayant un potentiel émotif élevé. Qu'il soit un proche, une connaissance ou un inconnu au départ, il n'en reste pas moins qu'il a été retenu parce que les mères se sont

senties en confiance en sa compagnie. Elles étaient convaincues que l'entente mise en place serait respectée. Une mère sociale explique à quel point le fait d'avoir entretenu une relation d'amitié avec le donneur et son conjoint, préalablement à la demande de don a été, pour elle, très important et sécurisant. Comme elle se sentait menacée d'être au milieu de deux parents biologiques qui risquaient d'avoir une plus grande reconnaissance sociale qu'elle-même, elle était fréquemment émotive lorsqu'étaient abordées les discussions concernant le rôle du donneur et les mots utilisés par les enfants pour le désigner.

J'insiste sur le fait que c'étaient de bons amis à moi. Évidemment, par la suite, ils sont devenus les amis de ma conjointe. Mais ils étaient, au départ, mes amis. Comment je me serais sentie si ça avait été des étrangers ou bien un ami de [prénom sa conjointe]? Je me serais sentie beaucoup plus menacée. Mais avoir cette discussion-là avec des amis, c'était très facile. Si je pleurais, je savais qu'ils me comprenaient. (Mère sociale)

La grande majorité des participants et participantes ont ensuite officialisé leurs discussions à l'aide d'une entente plus ou moins formelle. Ainsi, une entente formalisée par une convention notariée ou légale a été mise en place dans deux situations, alors qu'elle l'a été par un contrat proposé par le donneur dans une autre. Dans trois autres cas, s'il n'y a pas eu d'entente légale, il y a eu entente écrite entre les parties. Enfin, dans trois circonstances, aucune entente n'est venue encadrer les discussions.

La question du contrat en est une importante qui mérite qu'on s'y arrête. Tout d'abord, rappelons que la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation* prévoit déjà que le don de sperme dirigé n'engage aucune responsabilité pas plus qu'il ne confère de droit au donneur. Ainsi, l'article 538.2 du Code civil du Québec spécifie que : « L'apport de forces génétiques au projet parental d'autrui ne peut fonder aucun lien de filiation entre l'auteur de l'apport et l'enfant qui en est issu ». Cet article est vu, par les participants et participantes, comme étant suffisamment explicite pour protéger chacun et chacune

contre une réclamation en paternité non désirée. C'est pourquoi peu de triades ont vu la nécessité d'établir une entente légale.

Cependant, ce que la plupart ignorent, c'est que l'article précise également que :

Lorsque l'apport de forces génétiques se fait par relation sexuelle, un lien de filiation peut être établi, dans l'année qui suit la naissance, entre l'auteur de l'apport et l'enfant. Pendant cette période, le conjoint de la femme qui a donné naissance à l'enfant ne peut, pour s'opposer à cette demande, invoquer une possession d'état conforme au titre.

Cette particularité de la loi, lorsqu'elle a été explicitée durant les entrevues, en a fait sourire plusieurs tellement l'absence de relation sexuelle entre la mère biologique et le donneur va de soi. Or, comme il est évidemment difficile de faire la preuve à savoir s'il y a eu ou non relation sexuelle, plusieurs juristes suggèrent la mise en place d'un consentement écrit (idéalement notarié) entre les parties qui 1) soit clair quant aux personnes qui forment le projet parental et 2) précise l'absence de relation sexuelle lors du don (Malacket & Roy, 2008 ; Philips-Nootens, 2005 ; Pineau & Pratte, 2006). Un tel consentement écrit aurait le mérite de protéger les mères contre des donneurs de mauvaise foi qui, soutenant faussement avoir fait leur don par relation sexuelle, marchanderaient une non-reconnaissance en paternité en échange d'une contrepartie financière (Malacket & Roy, 2008). On peut prétendre que l'inverse est aussi vrai, des mères pourraient, avec les mêmes prétentions, obliger un donneur à assumer une paternité non désirée.

Seules deux triades ont pris soin d'inscrire l'absence de relation sexuelle entre la mère biologique et le donneur dans leur convention. Dans l'une de ces situations, le donneur, très au fait de la loi, a élaboré lui-même une entente faisant état de la nature artisanale du don. La deuxième triade concernée a consulté, sous l'insistance du donneur, une avocate ayant déjà publié plusieurs articles de référence sur le sujet. Le contrat émis

précise non seulement l'absence de relation sexuelle, mais prévoit les responsabilités de chacun advenant d'éventuels problèmes chez l'enfant.

Quoi qu'il en soit, sept triades rencontrées minimisent la portée d'un tel contrat en précisant que la bonne entente entre les mères et le donneur est la meilleure garantie que les attentes de chacun et de chacune soient respectées. Si un conflit se déclarait éventuellement, ce n'est pas un contrat qui éviterait les déchirements. C'est pourquoi chacun et chacune insiste davantage sur la souplesse de chacune des parties pour éviter les conflits que sur des considérations légales.

5.4.2 L'engagement du donneur dans le projet parental

Faire état de l'engagement du donneur dans le projet parental des mères permet de rendre compte de la cohérence des comportements qu'il met en place afin de se conformer à l'entente de départ. Ainsi, cet engagement ne peut pas être réduit qu'au don de sperme en tant que tel. Il rend compte de l'investissement dont font preuve les donneurs, non seulement auprès des femmes, mais également, auprès des enfants. Nous le verrons ici alors que nous traiterons de cet engagement dans un continuum allant du don jusqu'à la projection dans l'avenir des donneurs.

L'étape du don

Avant même que ne débutent les dons, presque tous les donneurs ont dû passer une batterie de tests pour attester de leur santé sexuelle, de l'absence de pathologies génétiques plus spécifiques ou encore de leur compatibilité avec la future mère biologique. En outre, deux d'entre eux ont accepté de subir un spermogramme.

Quatre donneurs se sont engagés dès le départ à faire des dons pour plus d'un enfant. Deux autres, soupçonnant que tel serait le désir des mères, ont accepté d'emblée lorsque la demande de participer à la naissance d'un deuxième enfant a été formulée quelque temps après la naissance du premier. Enfin, trois donneurs ont affirmé qu'ils accepteraient de nouveau de faire des dons, si le couple concerné le leur demandait.

La période pendant laquelle s'échelonnent les dons en est une particulière pour certains donneurs. En effet, quatre d'entre eux ont témoigné avoir trouvé cette période spécialement intense, astreignante et temporellement énergivore du fait qu'il leur fallait être disponibles au moment de l'ovulation de la future mère. Cela impliquait de quitter le travail plus tôt, de s'y rendre plus tard, de parcourir une certaine distance pour aller à la rencontre du couple, sans compter le stress de « ne pas y arriver ».

Par ailleurs, l'un d'eux a abordé l'impact des dons sur sa vie affective et sexuelle. Ce donneur s'était, dès le départ, engagé à faire des dons pour plus d'un enfant, les deux conjointes voulant avoir la chance de vivre la maternité biologique. Or, comme il était célibataire au début du processus, il a préféré mettre sa vie affective en veilleuse afin d'éviter d'être pris entre l'arbre et l'écorce advenant le désaccord d'un éventuel conjoint à le voir participer au projet parental de son couple d'amies. Qui plus est, afin de préserver la santé sexuelle des femmes, il a également choisi de s'astreindre à la chasteté durant cette période. Ainsi, explique-t-il lors de l'entrevue, avait-il hâte que chacune des mères ait réalisé son désir de maternité biologique :

Depuis deux ans [c'est-à-dire, le début du processus], je n'ai pas eu de *date* car, étrangement, j'ai un recul psychologique à l'idée de rencontrer quelqu'un. Ça ne m'intéresse pas nécessairement de fréquenter un gars en ce moment, car je préfère le mettre devant le fait accompli. Aussi, comme il faut que je sois *clean* si je donne mon sperme, c'est important pour moi d'être chaste ou d'éviter tout contact sexuel. Alors, à l'heure actuelle, j'ai hâte que tout soit fait, que [prénom de la mère sociale] tombe enceinte. Parce que j'aurai accompli ma mission et que je pourrai penser un peu plus

à moi. (Donneur)

Deux autres donneurs, eux aussi célibataires au départ, ont rencontré une femme alors qu'ils étaient engagés dans le processus. Ils ont alors dû expliquer une situation qui est, on en convient, peu banale. Les deux femmes se sont alors montrées enthousiastes face à la situation, et ce, au soulagement des donneurs qui n'ont pas eu à choisir entre la parole donnée et leur vie affective.

La période anténatale et la venue au monde de l'enfant

Une fois que la grossesse tant désirée est confirmée, les donneurs en sont souvent les premiers informés. Cette participante qui venait d'apprendre qu'elle était enceinte la veille de l'entrevue explique :

J'ai fait mon test de grossesse le matin, et on lui a téléphoné tout de suite après. On avait fait la même chose quand [prénom de sa conjointe] est tombée enceinte de notre fille. Pour nous, c'est important. La personne la plus importante à l'extérieur de notre petite famille, c'est [prénom du donneur]. Alors, c'est à lui qu'on a téléphoné en premier. (Mère sociale)

S'ils en sont les premiers informés, il reste que, règle générale, les donneurs sont très peu impliqués durant la période prénatale, les mères se repliant alors sur leur couple. Ceci est particulièrement vrai lors de la première grossesse. Cet éloignement du donneur pendant cette première grossesse est justifié de deux façons.

D'une part, cela peut avoir comme objectif d'éviter de « mélanger les choses ». Comme certaines mères ont peur que le donneur s'attache trop à l'enfant et qu'il remette alors en question l'entente de départ quant à son rôle, elles préfèrent minimiser les contacts avec lui durant cette période-là. À cet effet, Lacharité (2009) et Baker, De Montigny, Miron et Boilard (2007) expliquent que le sentiment paternel se développe souvent durant la

période périnatale alors que l'identité paternelle commence à se construire grâce à la participation du père lors des suivis de grossesse et de l'accouchement. C'est peut-être parce qu'elles perçoivent intuitivement qu'une telle construction pourrait s'opérer chez le donneur que la plupart des mères les tiennent à l'écart durant cette période.

Tout au long de la grossesse [prénom de sa conjointe] était un petit peu nerveuse par rapport à la réaction de [prénom du donneur]. On l'a donc peu impliqué dans le processus de grossesse, pour que tout le monde soit bien à l'aise. Et puis, à la naissance, il n'est pas venu à l'hôpital. (Mère sociale et mère biologique)

On peut soumettre l'hypothèse que c'est la raison pour laquelle seuls les deux donneurs considérés comme des pères ont été impliqués lors de la grossesse (par la présence aux échographies) et un seul était présent à la naissance des enfants.

D'autre part, la plupart des mères considèrent que la grossesse et l'accouchement ne concernent qu'elles, et ce, conformément à leur représentation du couple comme étant à la base de la cellule familiale. Conséquemment, dans leur esprit, le donneur n'a pas à être impliqué dans cette période privilégiée.

L'accouchement, on voulait vivre ça toutes les deux ensemble, en couple. (Mère biologique)

Les donneurs voient les choses de la même façon et manifestent peu d'intérêt durant cette période. Cette absence d'intérêt est justifiée par le fait qu'ils ne se perçoivent pas comme étant les parents de l'enfant. Ils resteront donc en périphérie des mères qui seront les seules à préparer et à vivre la venue au monde du bébé.

Je n'ai jamais pensé que c'était ma place d'être à l'accouchement car, pour moi, ce sont les deux parents qui doivent y être. Et pour moi, les deux parents de ces enfants-là, ce sont [prénoms des mères]. (Donneur)

Ça ne m'intéressait pas d'être à l'échographie, de l'accompagner chez le médecin, non. Pour l'accouchement, je n'y tenais pas non plus. C'était

quelque chose de privilégié entre [prénoms des mères]. (Donneur)

Toutefois, un des donneurs a mentionné la crainte que sa participation lors de la naissance de l'enfant induise une identité paternelle qui aurait pu être source de souffrance, parce que non actualisée. Si ce participant jugeait non pertinent d'être présent à l'accouchement du fait qu'il n'était pas le parent de l'enfant à naître, cette absence représentait néanmoins une mesure d'autoprotection pour éviter que la naissance ne suscite des émotions trop fortes qui le ferait dévier du rôle dans lequel il s'était cantonné.

C'était clair pour moi que je ne voulais pas être là pour l'accouchement justement parce que je ne suis pas un parent. Je n'ai pas ce rôle-là. Je ne considère pas qu'un oncle ou un parrain [rôle qu'il s'est attribué] ait sa place lors d'un accouchement. Je me suis dit : « Ça leur appartient. » Mais j'avais peut-être un petit peu peur que d'être là suscite en moi des émotions parentales. Alors, je voulais éviter de me mettre et de mettre [prénoms des mères] dans cette situation-là. (Donneur)

Néanmoins, il ne faudrait pas penser que plus aucun contact n'a lieu entre les donneurs et les mères suite à la conception de l'enfant. Certaines triades continueront de se fréquenter, d'autres se donneront des nouvelles par courriel. De fait, un seul donneur n'a plus eu de nouvelles du couple concerné une fois l'annonce de la grossesse, pas plus qu'il n'a manifesté d'intérêt d'en avoir. Cela n'est pas surprenant, puisqu'il n'existait aucun lien entre les membres de cette triade avant la conception de l'enfant, ce donneur ayant été recruté par Internet.

Si la naissance des enfants est l'apanage des mères, la reconnaissance de l'importance de la contribution du donneur est soulignée par le fait que presque tous les donneurs ont été les premiers informés de la naissance de l'enfant.

La première rencontre à l'enfant est, quant à elle, orchestrée avec plus ou moins de cérémonial, selon le lien appelé à se créer entre le donneur et l'enfant. Aussi, n'est-il pas

surprenant de constater que plus les mères valorisent son implication auprès de l'enfant, plus elles auront tendance à aménager un moment particulier pour le présenter au donneur. Ainsi, un des donneurs reconnu comme étant le père des enfants était présent lors de leur naissance, si ce n'est en salle d'accouchement, du moins, à l'hôpital. Dans deux autres situations, les donneurs ont été les premiers à être invités à l'hôpital. Enfin, deux couples ont plutôt reçu le donneur à la maison dès leur retour de l'hôpital.

À notre premier enfant, dès que ma conjointe a perdu ses eaux, je les ai appelés [le donneur et son conjoint]. Ils m'ont demandé : « Là, qu'est-ce qu'on fait ? » Comme se rendre tout de suite à l'hôpital n'aurait pas donné grand-chose, ils ont attendu. Dès que l'enfant est né, dès que [prénom de sa conjointe] a été dans la chambre, ils sont venus. Tous les trois [le donneur, son conjoint et elle], on a donné le premier bain au bébé. C'était génial à voir ! (Mère sociale)

La présentation de l'enfant au donneur a laissé une forte impression à certaines mères. Ce moment charnière est raconté avec émotion :

Aussitôt qu'elle est née, j'ai appelé [prénom du donneur] et il a dit qu'il viendrait en après-midi. Il est venu avant que mes parents et la mère de [prénom de sa conjointe] viennent. Il était tellement fier, tellement *cute* ! J'ai tellement de belles photos de cette journée-là. (Mère sociale)

Alors là, il a sonné à la porte. Je suis allée ouvrir la porte et il avait l'air hyper stressé. Comme s'il n'avait pas dormi. Il n'osait pas entrer. [Prénom de sa conjointe] est apparue dans le couloir avec le bébé dans les bras. La maison aurait pu exploser et il ne s'en serait pas rendu compte. Il fixait le bébé, tout son corps était... on voyait l'émotion. Il était sur une autre planète. Il la fixait. C'était super beau à voir. (Mère biologique et sociale)

Pour un des donneurs, la façon dont la naissance et les premières heures de l'enfant se sont déroulées constitue la preuve du respect mutuel existant entre les deux mères et lui. Non seulement n'a-t-il pas insisté pour assister à l'accouchement, démontrant ainsi son respect de la frontière familiale tracée par les mères, mais il a été le premier à être présenté à l'enfant, ce qui témoigne de la reconnaissance que les mères ont de son rôle.

Je ne voulais pas nécessairement être là pour la naissance. Je ne trouve pas que cela apporte quelque chose au fait que je suis le père et ça démontre que je respecte leur nœud familial. C'est leur projet à deux. Mais j'ai été le premier à être là à l'hôpital. Et c'était important pour elles de me laisser être le premier visiteur, le premier à voir le bébé avant que la parade n'arrive. Et ces petits détails démontrent le respect que l'on a l'un envers l'autre. Moi, je respecte leur intimité et elles respectent que je suis le père. (Donneur)

À l'opposé, les autres donneurs ont vu l'enfant pour la première fois alors qu'il était âgé de quelques semaines ou de quelques mois. Cela s'explique, pour deux d'entre eux, par le fait qu'ils étaient à l'extérieur du pays au moment de la naissance du bébé. Ils ont vu l'enfant quelque temps après leur retour au pays. Un autre habitait dans une différente région que les mères et ne disposait pas de voiture pour se déplacer. Qui plus est, dans cette dernière situation, l'accouchement a eu lieu à l'extérieur du pays. Par conséquent, l'enfant avait plusieurs mois lorsque le donneur l'a rencontré pour la première fois. Quant au donneur recruté sur Internet, il n'a vu l'enfant qu'une fois, au moment où il rencontrait les mères en prévision de dons pour le deuxième enfant.

Lors des grossesses et des naissances subséquentes¹⁹, les mères tendent à impliquer le donneur davantage. Certaines, rassurées par leur première expérience, sont plus confiantes dans la capacité de tout un chacun de respecter les rôles entendus au départ. De plus, comme elles ont pu vivre à deux la naissance de leur premier enfant, ces mères voient d'un autre œil une plus grande implication du donneur lors de la venue au monde du cadet. Mais même s'il ne participe pas directement aux suivis de grossesse ou à l'accouchement du deuxième enfant, il y participera parfois de façon indirecte en gardant l'aîné.

¹⁹ Rappelons qu'au moment des entrevues, trois couples avaient plus d'un enfant alors que trois autres attendaient la naissance d'un autre enfant.

La projection du donneur dans l'avenir

Un des aspects particulièrement intéressants des données, c'est que si les donneurs réfutent tous avoir quelques responsabilités sociales, légales ou financières envers l'enfant, il n'en reste pas moins qu'ils s'en sentent responsables. Mais cette responsabilité, si elle ne se traduit pas en gestes concrets reliés aux activités du parentage, n'en est pas moins très présente dans leur discours et indique la préoccupation qu'ont les donneurs du bien-être de l'enfant.

Ainsi, pour l'un d'entre eux, ce sentiment de responsabilité l'a amené à changer radicalement sa vie afin que l'enfant puisse être fier de lui lorsqu'éventuellement, ils se rencontreront. Ce donneur, très peu impliqué dans la vie de l'enfant, souligne néanmoins à quel point sa naissance a été cruciale pour lui. Elle fut une source de motivation importante à retourner aux études et à apprendre un métier ; lui qui vivait, allant d'un travail précaire à un autre. De fait, il dira de l'enfant que celle-ci a « changé sa vie ».

En fait, c'est [prénom de l'enfant] qui a fait que j'ai décidé de prendre ma vie en main. Avant, je faisais du télémarketing, je faisais toutes sortes de petites jobines, puis je me tannais et je m'en allais. Ou je me faisais congédier. Je me disais : « je vais bien finir par percer dans le dessin un jour ». Mais je ne faisais rien pour que cela arrive. Et puis, un jour, je me suis vu dans le futur : il y a une fille de 16 ans qui sonne à la porte, qui veut apprendre à me connaître, mais je ne suis qu'un *nobody*. Je ne voulais pas ça. Alors, je me suis pris en main, je suis retourné aux études et je suis entré chez mon employeur actuel environ un an après qu'elle soit née. C'est elle, l'élément déclencheur de tout ça. On peut dire que cela a vraiment bouleversé ma vie, car sans cela, ma vie n'aurait pas pris le même tournant.
(Donneur)

Un parallèle intéressant peut être fait entre le discours de ce donneur et celui d'autres hommes vivant une paternité atypique qui les amène à être plus ou moins désengagés de la vie de leurs enfants. Ainsi, si certains pères séparés vivent en situation de précarité

économique ne s'investissent pas concrètement dans des activités de parentage ou de prise en charge de leurs enfants, ils n'en ressentent pas moins une responsabilité morale envers eux (Laflamme, 2007). Cette responsabilité morale se traduit de plusieurs façons, notamment, comme c'est le cas pour le donneur précédemment cité, par une maturation personnelle et un retour aux études qui favorisera l'intégration sociale du père et facilitera une prise en charge ultérieure de son enfant. Le retour aux études de ce donneur ne vise évidemment pas une éventuelle prise en charge de l'enfant. Cependant, ce désir de se conformer le plus possible aux représentations fantasmées que l'enfant pourrait avoir de son « père » témoigne fortement de ce sentiment de responsabilité.

En fait, le sentiment de responsabilité morale revient dans le discours de tous les donneurs qu'ils soient ou non impliqués dans la vie des enfants. Cette responsabilité morale se manifeste de plusieurs façons. Ainsi, quatre donneurs se sont engagés à prendre en charge les enfants advenant le décès des mères. Cela leur importait au point où trois d'entre eux ont insisté pour que cela soit inscrit dans le testament des mères. Pour ces participants, il était tout à fait naturel que l'enfant devienne leur responsabilité si jamais il devait arriver malheur aux mères. Il leur était même inenvisageable que l'enfant soit alors élevé par quelqu'un d'autre qu'eux. En outre, pour les mères concernées, cela allait tout à fait de soi.

C'était important pour moi que, si par hasard, dans le pire scénario, il se passait quelque chose et que toutes les deux périssent dans un accident de voiture, par exemple, qu'à ce moment-là l'enfant devienne ma responsabilité. (Donneur)

Si jamais on décède en même temps, on trouvait logique que ce soit lui le tuteur légal. On en a discuté avec lui. Ce sera la même chose pour le deuxième qui s'en vient. (Mère sociale)

Pour les deux donneurs qui sont très peu – voire pas du tout – impliqués, le sentiment de responsabilité morale se traduit par l'acceptation d'aider éventuellement l'enfant à

intégrer la question identitaire liée à la connaissance des origines. En cela, les donneurs démontrent que leur don n'est pas un geste temporellement isolé, qui a été fait sans réflexion préalable concernant l'avenir.

À cet effet, lorsqu'ils se projettent dans l'avenir, les donneurs font preuve également d'une réelle préoccupation pour le bien-être de l'enfant. Ainsi, à l'exception d'un seul, tous ouvriraient leur porte à l'enfant si ce dernier en manifestait le besoin, et ce, même si cela leur demandait un certain niveau d'adaptation. Plusieurs en avaient déjà discuté avec leur partenaire de vie et presque tous s'étaient déjà posé la question avant qu'elle ne soit abordée lors des entretiens.

Ma conjointe et moi on se disait : « si jamais elle se rebelle et qu'elle se sauve [de son milieu familial], j'ose espérer que c'est chez nous qu'elle va débarquer ». (Donneur)

Par contre, conformément à la représentation qu'ils ont de leur rôle comme étant situé à la marge du système mère-enfant, s'ils acceptaient d'accueillir l'enfant, cela ne se ferait pas sans que les mères ne soient d'accord. Il est clair dans leur propos que l'accueil de l'enfant ne viserait pas à remplacer sa famille d'origine mais, plutôt, à l'aider à combler un besoin, que ce soit celui d'une quête identitaire ou encore, de prendre du recul advenant des difficultés entre lui et ses mères.

Au moment de l'adolescence, quand ils passeront par la période rebelle, s'ils ont envie de se tourner vers nous, comme oasis ou comme îlot pour prendre un temps d'arrêt de leurs vrais parents, nous serions disposés à les prendre. Mais les filles devront être d'accord avec ça. Et si on les accueille, on va leur expliquer qu'on ne le fait pas parce que je suis leur père, mais parce que nous sommes des adultes dans leur vie et que nous sommes là pour les aider au moment où ils en ont besoin. (Donneur)

Je serais prêt à ce qu'il vienne habiter avec moi si cela ne causait pas de tension avec ses mères et que c'était perçu comme une bonne chose pour tout le monde. (Donneur)

Je savais, quand j'ai pris cette décision, qu'un jour il pourrait davantage solliciter ma présence. Si les mères sont ouvertes, pourquoi pas? Je n'ai pas d'objection à ce qu'on se rapproche lui et moi, surtout si cela vient de lui. S'il a besoin de moi pour des raisons affectives ou de sécurité. (Donneur)

La projection de plusieurs mères dans l'avenir présente également un élargissement de la place du donneur dans la vie de leurs enfants. En effet, une fois leurs enfants devenus adolescents ou adultes, ces mères deviennent plus ouvertes à ce qu'une relation plus soutenue se développe entre le donneur et les enfants. Les participantes expliquent cela de deux façons. D'une part, à l'adolescence, leur enfant sera plus autonome et en mesure de faire ses propres choix. Il aura également bien intégré le fait que son noyau familial est composé de deux mamans. La place de la mère sociale sera donc assurée. D'autre part, elles considèrent que le donneur sera plus à même de vouloir, à ce moment-là, nouer une plus grande relation avec l'enfant. Elles estiment, en effet, qu'il lui sera plus facile d'interagir avec un adolescent ou un jeune adulte qu'avec un bambin ou un enfant.

Quoi qu'il en soit, les mères sont conscientes que les relations humaines sont ce qu'elles sont et qu'il est impossible de prévoir l'avenir ni de contrôler tous les impondérables. De plus, elles jugent qu'il serait difficile pour elles d'interférer dans la relation que l'enfant pourrait vouloir établir avec le donneur. Les participantes ont donc insisté sur la souplesse nécessaire à chacune des parties afin de pouvoir s'adapter à tout changement susceptible de survenir. Cette ouverture d'esprit est également de mise, selon certains couples, quant au rôle attendu du donneur :

Nous avons eu quelques discussions avec [prénom du donneur] sur comment on voulait que ça se passe mais, dans le fond, on ne savait pas comment cela se passerait ! Alors, on était prêtes à tout. On lui disait: « Écoute, si tu ne veux aucune implication une fois l'enfant né, c'est correct. Il est certain que nous serions un peu désappointées, mais c'est correct ! Si tu veux la garde partagée, nous allons être ouvertes à ça aussi! » Lui non plus ne savait pas comment il réagirait. Souvent, on entendait des histoires qu'une fois l'enfant né, le donneur disparaissait du portrait ou bien il voulait

une implication plus grande que les filles étaient prêtes à accorder. Alors, nous avons dit: « Nous ne savons pas comment nous allons nous sentir alors nous allons continuer les discussions. Nous allons être honnêtes, dire comment nous nous sentons. Si tu veux la garde partagée, peut-être que cela va être difficile pour nous, mais nous allons accepter » (Mère sociale)

On ne sait pas quelle forme va prendre leur relation avec le temps et on est correctes avec ça. (Mère biologique)

5.4.3 La relation donneur-enfant

Dans cette dernière sous-section, nous traiterons de la relation du donneur à l'enfant. Nous ferons état des liens affectifs que le donneur développe – ou non – avec l'enfant. Nous laisserons alors la parole exclusivement aux donneurs puisqu'ils sont ceux qui sont à même de témoigner du lien affectif à l'enfant. En outre, comme les liens affectifs sont bien souvent tributaires du niveau d'interaction, nous aborderons par la suite l'implication concrète du donneur dans la vie de l'enfant, notamment lors des événements sociaux et rituels qui ponctuent la vie quotidienne.

La naissance d'un enfant représente un événement significatif dans la vie des hommes qui génère beaucoup d'émotions tout en étant source de fierté (Devault & Dubeau, sous presses). Les participants à notre étude ne font pas exception à cela. En effet, presque tous les hommes rencontrés ont confié avoir ressenti de fortes émotions lors de la naissance de l'enfant au point où plusieurs se sont dits surpris de l'intensité de cette émotion. La complexité entre une représentation de soi comme donneur et comme père – même si cela se situe au niveau symbolique – se révèle dans les extraits suivants. En ce sens, les donneurs ne sont peut-être pas si différents de n'importe quel homme qui vit une paternité atypique. Ainsi, ce donneur compare son expérience à un véritable « coup de poing » :

Quand je l'ai vue... Je m'en rappelle très bien. Elle avait trois jours à ce

moment-là. (...) [Prénom de la mère biologique] me l'a mise dans les bras. Je l'ai regardée et je me suis mis à pleurer. Je me suis dit : « Elle est dont bien belle ! » et je me suis mis à pleurer. Quand elle est née, j'ai aussi pleuré. Et quand je l'ai eue dans mes bras, j'ai encore pleuré. Je la trouvais belle et si *cute* ! Tous les trois on a pleuré pendant cinq minutes et après ça... (silence). Je l'avais dans les mains et il est certain ça a rendu tout ça concret, ce n'était plus abstrait. (...) C'était comme un coup de poing. Il y avait plein d'émotions qui se mélangeaient en même temps. (Donneur)

Un autre a souligné le fait que la rencontre à l'enfant a été ressentie comme un moment transcendant. Il a alors eu l'impression qu'il y avait un lien solide qui s'établissait entre l'enfant et lui :

La première fois que je l'ai vue, elle avait à peu près six mois. À ce moment-là, j'ai eu l'impression qu'il y avait une connexion très forte entre elle et moi. J'avais l'impression qu'elle me regardait et ... (silence) qu'elle reconnaissait ma voix ou quelque chose comme cela. (Donneur)

Alors qu'il n'avait pas de projet ni de désir de paternité, ce donneur, très ému lors de la rencontre à l'enfant, explique que cela a suscité un certain désir d'être père.

La première chose que j'aurais à dire, c'est que ça m'a donné envie d'en avoir un. J'ai eu envie d'avoir un enfant aussi beau que celui-là. (Donneur)

Pour d'autres donneurs, la naissance de l'enfant est d'autant plus particulière qu'elle est vue comme étant en porte-à-faux avec leur orientation sexuelle. Si pour les hommes hétérosexuels, la paternité peut être vue comme allant de soi, cela n'est pas la même chose pour les hommes gais. L'homosexualité et la paternité sont souvent vues, en effet, comme étant contradictoires non seulement en raison de l'hétérosexisme et du sexisme, mais également en regard des représentations du mode de vie homosexuel (Berkowitz & Marsiglio, 2007 ; L'Archevêque & Julien, 2011).

C'était étrange de penser que moi, un homme gai, avoir un enfant, c'était un peu bizarre. (Donneur)

Un donneur et son conjoint ont profité d'une occasion festive s'étant déroulée peu après

la naissance de l'aîné des enfants issus de ses dons pour annoncer officiellement l'arrivée du bébé aux proches et aux amis.

La fin de semaine suivant la naissance de [Prénom de l'enfant], il y avait le 50^e anniversaire de [Prénom de son conjoint]. J'avais préparé un petit diaporama de sa vie et j'avais terminé le diaporama avec la photo du bébé comme étant une espèce de continuité de notre vie. Voilà [Prénom de son conjoint] a 50 ans, on est rendus là dans notre vie et voici comment ça se poursuit. C'est comme ça qu'on a annoncé officiellement l'arrivée de [Prénom de l'enfant] dans notre vie lors de cette fête-là. (Donneur)

Plusieurs de ces hommes ont des contacts réguliers avec les enfants. C'est évidemment le cas pour les deux donneurs reconnus socialement comme pères des enfants et celui qui est le frère de la mère sociale. Ces hommes voient les enfants si ce n'est toutes les semaines, du moins assez fréquemment. Deux autres donneurs ont également des contacts réguliers avec les enfants, c'est-à-dire qu'ils les voient plusieurs fois par année. Les participants qui fréquentent les enfants évoquent spontanément ressentir beaucoup de plaisir dans cette relation.

J'ai eu énormément de plaisir avec [Prénom de l'enfant] les premières années. La voir évoluer, la voir grandir, l'écouter parler... J'étais émerveillé de la voir dire A, B, C, 1, 2, 3, comprendre des mots, utiliser des mots que je n'imaginai pas sortir de la bouche d'un si jeune enfant. (Donneur)

Certains hommes gardent les enfants pour offrir du répit aux mères, d'autres les verront plutôt lors d'activités sociales organisées par le couple lesbien. Les activités faites avec les enfants sont alors axées sur le jeu plutôt que sur la routine.

Quand ils viennent à la maison, c'est la fête ! Il n'y a pas de discipline, il n'y a pas de règlement, on transgresse un peu les règles du quotidien. On se couche plus tard, on ne mange pas de la même façon. Donc, c'est la fête. (Donneur)

Par contre, même s'ils peuvent avoir des contacts plus ou moins fréquents avec les enfants, peu de ces donneurs sont impliqués dans les événements rituels et sociaux qui

ponctuent la vie familiale tels que les anniversaires des enfants, la première journée d'école, etc. La fête des pères notamment ne trouve aucune résonance chez les donneurs, et ce, peu importe le lien qui les unissent aux enfants. Cela n'est peut-être pas surprenant lorsque l'on sait que le domaine familial est vu comme étant l'apanage des mères. S'il ne fait pas partie de la famille, s'il n'est pas un père, le donneur peut difficilement être impliqué dans des activités à résonance familiale. Toutefois, Noël revêt une signification particulière pour trois d'entre eux qui l'investissent fortement, et cela, parce que cette fête est associée à l'enfance plutôt qu'à la famille.

La fête de Noël est importante pour moi parce que c'est la fête des enfants. Je me souviens, quand j'étais petit, Noël c'était féérique et je veux entretenir cette magie-là avec les enfants. (Donneur)

Pour ceux qui fréquentent peu les enfants, s'ils soulignent avoir été émus ou ébranlés lors du premier contact avec l'enfant, il n'en reste pas moins que ces émotions se sont par la suite amenuisées. C'est précisément l'absence de relation suivie avec l'enfant qui est le motif principalement invoqué pour expliquer ce phénomène. En outre, ces hommes ne souhaitent pas particulièrement établir de liens avec l'enfant, du moins à ce moment de leur vie.

Est-ce que je pense à lui? Oui, de temps en temps, mais pas énormément, ce n'est pas une préoccupation pour moi, disons ! (Donneur)

5.4.4 Un donneur impliqué, mais jusqu'à quel point ?

Même si l'implication du donneur est désirée par les mères, elle peut parfois susciter une certaine ambivalence. Ainsi, certaines mères valorisent beaucoup les contacts entre le donneur et leurs enfants. C'est évidemment le cas de celles dont le donneur est connu des enfants comme étant leur père, mais pas uniquement. Plusieurs mères ont témoigné, en effet, des attentes qu'elles avaient envers le donneur afin qu'il assume un certain leadership dans la relation avec l'enfant. Une d'entre elles décrit d'ailleurs les moments

que passent ses enfants avec le donneur et son conjoint comme étant privilégiés.

Ils [le donneur et son conjoint] sont très laxistes quand les enfants vont chez eux. Cela ne nous dérange pas, car ce n'est pas eux qui les éduquent. Je trouve ça très, très bon que les enfants puissent changer de milieu puis justement vivre avec des règles différentes. Cela fait partie d'un espace, d'une bulle de liberté que les enfants peuvent avoir de temps en temps. (Mère biologique)

D'autres mères tiennent un discours plus mitigé sur le sujet. Ce n'est pas tant qu'elles refusent qu'il existe un lien entre l'enfant et le donneur, mais plutôt qu'elles sont ambivalentes quant à la nature de ce lien.

J'aimerais qu'il soit un peu plus intéressé, mais en même temps, il y a des avantages et des désavantages de la relation qu'il maintient en ce moment. Parce que, plus il investit la relation, plus il va vouloir..., je ne sais pas. Peut-être qu'il aimerait avoir une influence éthique sur la façon dont on élève notre fils. Alors, comme il n'investit pas beaucoup, il n'a pas beaucoup de contrôle non plus. Mais peut-être qu'il ne s'imposerait pas, je ne sais pas. (Mère biologique)

Comme le souligne cette participante, un des enjeux de l'implication accrue du donneur dans la vie des enfants est l'impact que cela pourrait avoir sur la configuration familiale mise en place par les mères. Elles doivent donc réfléchir au degré d'implication souhaitée et aux conséquences de cet engagement sur leur façon de concevoir la famille. C'est pourquoi, si cette participante souhaiterait voir le donneur s'investir davantage auprès de son fils, elle ne désire toutefois pas que cela favorise chez ce dernier le développement d'une identité parentale qui lui arrogerait le droit de s'immiscer dans la façon dont sa conjointe et elle éduquent l'enfant. De fait, les mères qui manifestent le plus d'ambivalence sur une participation accrue du donneur sont celles qui semblent avoir de la difficulté à conceptualiser une éventuelle relation entre le donneur et l'enfant sur un autre plan que celui de la parenté. Comme elles craignent que l'enfant ne reconnaisse en lui non seulement un père, mais un parent, elles préfèrent garder une certaine distance.

5.4.5 Conclusion

Contrairement aux couples lesbiens qui choisissent d'avoir leurs enfants avec un donneur anonyme, celles qui préfèrent le recours à un donneur connu doivent réfléchir au type de relation qu'elles souhaitent – ou non – voir s'installer entre ce dernier et leurs enfants. Même si, au Québec, le statut parental de la mère sociale ne peut être contesté au profit du donneur, il n'en reste pas moins que le couple doit nécessairement entreprendre une réflexion sur la parenté, la parentalité et la paternité avant d'entreprendre quelque démarche que ce soit auprès d'un donneur potentiel. En effet, c'est suite à cette réflexion qu'elles approcheront le donneur et qu'elles mettront de l'avant les attentes qu'elles ont à son égard.

En outre, les hommes aussi doivent prendre le temps de réfléchir aux aspects éthiques et aux impacts que leur don pourrait avoir sur eux, ainsi que sur leurs proches et sur les enfants. Cela est d'autant plus important que les recherches démontrent que les hommes qui ont peu réfléchi de prime abord aux impacts potentiels de ce don sur leur équilibre psychologique et émotif sont plus à même d'éprouver des difficultés à se conformer à ce qui est attendu par les mères quant à la place qu'elles souhaitent le voir occuper auprès de l'enfant (Riggs, 2008a). C'est alors que les conflits surgissent. En effet, il semble que les couples lesbiens et les hommes qu'elles approchent pour établir leur famille n'aient pas toujours le réflexe de discuter plus avant de la situation en se projetant dans l'avenir (Dempsey, 2010 ; Kelly, 2009 ; Riggs, 2008a; Surtees, 2011). Ceci peut donc devenir source de frustration pour certains donneurs qui anticipent leur rôle différemment de ce que font les mères (Surtees, 2011). C'est ce manque de discussion dès le départ qui engendre, ultérieurement, de la frustration de part et d'autre, et les conflits qui en résultent (Riggs, 2008a).

En fait, ce qui complique l'actualisation du rôle du donneur est à la fois le manque de repères quant à ce modèle familial et la valorisation de l'exclusivité de la filiation voulant qu'un enfant ne puisse avoir plus de deux parents. En effet, pour les mères, si le donneur en venait à être plus impliqué auprès de leurs enfants, cela voudrait nécessairement dire qu'il assumerait un rôle parental, ce qu'elles ne souhaitent pas. Le donneur doit donc naviguer entre ce qui est attendu de lui et la relation qu'il souhaite voir s'installer – ou non – avec l'enfant. Or, même s'il existe une certaine ambiguïté et ambivalence quant à l'intensité désirée dans la relation du donneur à l'enfant, aucune triade ne rapporte de conflits inhérents à une mésinterprétation de ce qui est attendu de part et d'autre.

Le fait que chaque triade ait, dès le départ, organisé la structure familiale et dessiné le rôle du donneur est peut-être ce qui explique la convergence des prises de position des participantes et des participants sur la place du donneur. Cette clarification des rôles attendus, des besoins et intentions font en sorte que les points de vue des mères et des donneurs se rejoignent – actuellement du moins – quant à la place de chacun auprès de l'enfant. En outre, la projection dans l'avenir des participantes et des participants laisse présager une certaine souplesse quant à l'évolution du rôle de chacun.

En outre, comme cela est habituellement le cas des couples lesbiens qui ont leurs enfants avec un donneur connu (Dempsey, 2010), tous les couples à l'exception d'un seul ont choisi leur donneur sur une base relationnelle. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les femmes préfèrent miser sur la relation qui les unit au donneur plutôt que de tabler sur un accord conventionné pour encadrer les rôles et responsabilités de chacun à l'égard de l'enfant. Elles sont conscientes qu'une telle entente ne protège pas contre le développement d'une identité parentale chez le donneur, pas plus qu'elle n'empêchera leurs enfants de vouloir entreprendre une relation plus suivie avec lui. C'est pourquoi elles insistent sur l'aspect relationnel pour prévenir d'éventuels conflits avec le donneur.

Par ailleurs, le fait que les enfants soient encore petits peut également expliquer, en partie du moins, l'absence de divergence d'opinions quant à l'actualisation du rôle du donneur. En effet, le fait qu'ils soient trop jeunes pour réclamer une plus grande implication du donneur dans leur vie évite de compliquer l'orchestration familiale telle qu'organisée par les mères²⁰. On peut alors se questionner à savoir si les enfants se représenteront leur famille de la même façon que ne le font leurs mères.

²⁰ Spécifions qu'à quelques exceptions près, aucun enfant n'était au courant – au moment des entrevues – du rôle particulier joué par leur donneur dans leur venue au monde. En effet, outre ceux qui connaissent leur donneur comme leur père, un seul autre enfant connaissait le lien l'unissant au donneur.

6. LE RÔLE DU DONNEUR CONNU DANS LES FAMILLES LESBOPARENTALES : IMPACT DES REPRÉSENTATIONS

Cette section nous permettra d'analyser la façon dont les différents objets représentationnels se rattachent les uns aux autres pour éclairer la question de recherche, c'est-à-dire de comprendre le rôle du donneur connu dans les familles lesboparentales à savoir :

- a) quelle place font la mère biologique et la mère sociale au donneur dans leur projet parental?
- b) quelle forme prend la relation des donneurs aux enfants issus de leur don?

Lorsque nous analysons les pratiques discursives des mères et des donneurs, nous constatons une hiérarchisation des objets représentationnels. C'est précisément cette classification qui permet d'éclairer non seulement la place que font les mères au donneur dans leur projet parental, mais également la relation qu'il aura, ou non, avec les enfants.

La première section fait état de la façon dont les mères et les donneurs articulent l'ensemble des objets pour développer un discours sur la famille lesboparentale qui se positionne davantage à l'intérieur du cadre hétéronormatif que dans sa marge. En effet, nous constatons une forte valorisation de la nucléarisation de l'unité familiale et de l'importance des liens du sang dans l'apparentement. Cette articulation est ensuite l'objet de « pratiques performatives » (Butler, 2006) qui permettent aux acteurs et aux actrices de conforter, en raison de la mise en pratique du rôle du donneur, leur discours sur la famille. C'est de ces pratiques qu'il sera question dans la deuxième section.

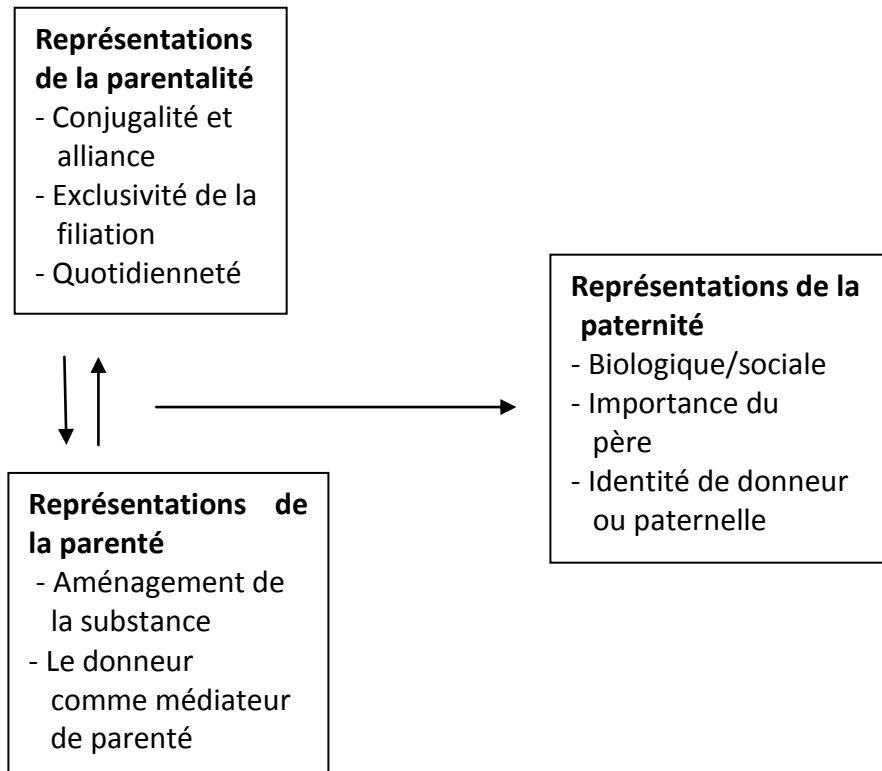
6.1 La parentalité et la parenté : deux objets fondamentaux pour comprendre la famille lesboparentale avec donneur connu

Les mères construisent un discours en hiérarchisant les objets représentationnels, ce qui a comme fonction de déterminer qui fait, ou non, partie de leur famille. L'inclusion ou l'exclusion d'une personne est alors justifiée par la valeur accordée à chacune des représentations. Par exemple, on constate que les représentations de la parentalité occupent une place de choix dans la façon dont les mères conçoivent leur système familial. Par contre, celles sur la parenté ne peuvent être occultées puisqu'elles permettent de revendiquer une certaine authenticité de leurs liens familiaux. Ces deux objets représentationnels agissent en synergie, les deux se confortant l'un l'autre.

Les donneurs voient les choses de la même façon, c'est-à-dire qu'ils considèrent également que c'est la parentalité qui constitue la porte d'entrée du système familial. Par ailleurs, le fait d'être biologiquement lié aux enfants peut leur donner un avantage social (en raison de la hiérarchisation des statuts parentaux accordant la prépondérance aux parents consanguins), mais cela ne fait pas en sorte qu'ils se considèrent comme étant inclus dans le système familial. En ce sens, ils se perçoivent plutôt comme des médiateurs de parenté.

Les représentations de la paternité sont moins prégnantes et se situent en marge des deux premiers objets représentationnels. Elles jouent sur la façon dont le donneur sera présenté à l'enfant, à savoir s'il sera identifié ou non comme son père. Ces représentations occupent une plus grande place dans la mise en pratique de son rôle, ce que nous expliquerons dans la deuxième partie du présent chapitre. La Figure II illustre la façon dont les objets agissent les uns sur les autres :

Figure II

Hiérarchisation des objets représentationnels

Voyons comment tout cela s'articule. On constate, à la lumière des résultats, que les mères et les donneurs accordent une importance prépondérante aux représentations de la parentalité lorsque vient le temps de situer les uns et les autres dans l'unité familiale. Ainsi, la parentalité permet de tracer les frontières du système familial.

Le premier élément-clé qui compose l'élaboration de ces représentations de la parentalité est la centralité du couple. En effet, pour les participantes, le parental est vu comme découlant du conjugal et c'est pourquoi cinq couples insistent sur le mariage – ou du moins l'alliance – comme élément fondateur de leur famille. En mettant l'accent sur l'alliance, cela a comme effet de nucléariser la famille autour des deux mères, ce qui

permet de situer le donneur à la marge et non pas au sein du système familial. Cette façon qu'ont les femmes rencontrées d'insister sur la nucléarisation de leur famille est plutôt cohérente avec les données de plusieurs recherches menées sur les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu. En effet, le repli de la famille autour du noyau conjugal semble être davantage la norme que l'exception (Dempsey, 2010; Herrmann-Green & Gehring, 2007; Kelly, 2009; Nordqvist, 2011 b; Power, Perlesz, Brown, Schofield, Pitts, McNair & al., 2010; Ripper, 2009; Ryan & Berkowitz, 2009; Surtees, 2011; Tasker & Granville, 2011). Cette façon de se coller au modèle nucléaire au lieu de s'en dissocier serait, selon Ryan et Berkowitz (2009, p. 154), un moyen d'autoprotection fréquemment utilisé par les familles ne rencontrant pas « *the idealized notion of the standard nuclear family* ». En effet, comme ces familles sont sujettes à caution et à la délégitimation du fait qu'elle s'écarte trop de cette norme idéologique, elles réagiraient en adoptant un discours qui met de l'avant la ressemblance de leurs pratiques plutôt que de revendiquer haut et fort la reconnaissance de leurs spécificités familiales. Elles peuvent alors se situer au sein de la norme, position qui est plus facile à assumer socialement. Comme l'explique Ripper (2009, p. 87), ce phénomène représenterait une certaine « *domestication or heterosexualisation of lesbian parenting into heteropatriarchal norms that reduce its radical potential* ».

Cette représentation que les participantes se font de la famille nucléaire a comme corolaire l'importance qu'elles accordent à l'exclusivité de la filiation. Si dans leur esprit un enfant peut avoir deux mères, il ne peut avoir plus de deux parents. Elles se considèrent donc comme détentrice de l'autorité parentale, et ce, même si le donneur est impliqué auprès des enfants. De fait, elles ne souhaitent pas partager le parentage avec une troisième personne, fut-il le père biologique de l'enfant. Un seul couple s'éloigne de cette représentation du schéma de la famille nucléaire et, ce faisant, inclut le donneur au sein de l'unité familiale. Néanmoins, les mères le perçoivent comme un parent additionnel

(Parent & al., 2008), c'est-à-dire qu'elles considèrent que ce n'est pas à lui qu'incombe la primarité de la responsabilité des enfants, mais plutôt à elles. C'est pourquoi, si elles le consultent dans les décisions éducationnelles et tentent de favoriser des prises de décisions consensuelles, elles auront, en cas de désaccords importants, le mot final. Précisons toutefois que cela relève de l'éventualité, puisqu'au moment des entrevues, aucun membre de cette triade ne rapportait de divergences d'opinions importantes entre les trois adultes.

Les pratiques du quotidien sont un autre élément important qui compose les représentations de la parentalité. Pour les participantes, ces pratiques sont à la base de la famille qu'elle soit lesboparentale ou hétéroparentale. À cet effet, le « faire famille » s'actualise à travers les nombreuses activités de parentage qui ponctuent l'éducation des enfants. En outre, comme le parentage est consacré au sein de l'unité conjugale, cela permet d'autant plus facilement de situer le donneur à l'écart de l'unité mères-enfants. Parce qu'il n'agit pas dans le quotidien de l'enfant, qu'il ne participe pas à toutes ces activités banales qui forgent le vécu familial, il ne peut être considéré comme un parent. Et s'il n'est pas un parent, il ne peut que se situer en marge ou en périphérie de la famille formée par les mères et leurs enfants. Cela est vrai également, même si c'est dans une moindre mesure, pour le couple qui implique le donneur dans l'éducation des enfants. Ainsi, c'est précisément sur l'argument du quotidien que ces mères s'appuient pour justifier le fait qu'elles auraient le dernier mot advenant un désaccord important. C'est également sur cette base que le donneur se plierait à la décision finale des mères.

Le fait d'exclure le donneur de la famille a principalement comme fonction d'assurer la place de la mère sociale. En effet, la prépondérance accordée culturellement aux liens du sang fragilise sa position et cette façon d'authentifier les liens familiaux en évoquant l'exclusivité de la filiation et la prise en charge quotidienne a le mérite de légitimer la

reconnaissance de son rôle spécifique. Cela lui permet de mieux se situer entre deux parents biologiques, sans voir sa place contestée au profit du père biologique. C'est pourquoi l'unité familiale sera considérée comme sacrée et sa prérogative restera strictement maternelle.

Les donneurs conviennent tous qu'être un parent découle davantage d'un processus social plutôt que du résultat d'une connexion biogénétique. Est parent de l'enfant celui ou celle qui l'a désiré et qui en prend soin quotidiennement. En outre, il leur est d'autant plus facile de s'exclure du système familial construit par les mères qu'ils ne souhaitent pas que leur incombent les responsabilités qui résultent inévitablement du lien parental.

Or, malgré la revendication de la primauté de l'alliance et de la parentalité dans l'établissement des liens familiaux subsiste, chez plusieurs participantes, une certaine ambivalence quant à l'importance de la connexion biogénétique dans le « faire famille ». Même si elles insistent sur la supériorité des liens affectifs dans leur analyse de leur expérience familiale, cela ne veut pas dire qu'elles remettent complètement en question la valeur associée aux liens biogénétiques dans l'apparentement. Il semble difficile, en effet, de s'écarter de cette représentation sociale des liens de sang comme générateur de liens de parenté, même quand la famille que l'on crée s'en éloigne. Comme le rappelle Schneider (1980), même si l'alliance est une des portes d'entrée en parenté, il reste néanmoins que les liens biogénétiques, par leur caractère réputé indicible et automatique, en constituent la porte d'entrée privilégiée. C'est ici que les représentations de la parenté entrent en jeu pour ancrer davantage celles sur la parentalité. Dès lors, le rôle du donneur prend tout son sens du fait qu'il agit comme un intermédiaire dans la création de liens de parenté grâce à l'aménagement de la substance ou encore, pour reprendre le concept développé par Thompson (2005), par l'orchestration d'une « chorégraphie ontologique ».

Ainsi, Thompson (2005) explique que les couples dont les enfants sont nés d'un apport de gamètes orchestrent fréquemment une chorégraphie ontologique ayant pour but de légitimer la construction d'un discours leur permettant de se positionner comme étant les « vrais » parents de leur enfant. Par contre, pour opérer, cette chorégraphie implique, dans tous les cas, l'oblitération du donneur en tant que personne et donc, parent potentiel. Pour ce faire, ses gamètes seront objectivés comme n'étant que du matériau génétique.

La mise en œuvre de cette chorégraphie prendra différentes formes selon les triades rencontrées. Dans la plupart des cas, et comme d'autres mères l'ont rapporté ailleurs (Folgero, 2008; Hayden, 1995; Jones, 2005 ; Nordqvist, 2011b ; Ripper, 2009 ; Ryan-Flood, 2005; Svab, 2007), cela sera de créer des liens d'apparentement entre les mères et leurs enfants en utilisant le même donneur pour la fratrie. Rappelons, en effet, que la conception occidentale de l'apparentement suppose que des liens biogénétiques sont transférés des parents aux enfants, permettant ainsi la production d'une identité se prolongeant les uns vers les autres (Strathern, 1992). Or, c'est l'inverse qui se produit dans plusieurs familles rencontrées alors que l'apparentement se construit dans un mouvement ascendant. Ainsi, la transmission biogénétique entre les membres du système familial passe à travers les enfants alors que le donneur agit comme courroie de transmission. Avoir recours à un donneur connu permet d'établir un lien biologique entre les enfants de la famille créant, par conséquent, un plus grand sentiment d'unité entre les membres d'une éventuelle fratrie. Le fait d'avoir le même donneur pour les enfants du couple assure une certaine continuité dans la transmission génotypique fraternelle. Comme les enfants partagent une partie génotypique commune grâce au donneur, le fait que chacune des mères soit biologiquement liée à un des enfants permet ipso facto la construction d'un discours de partage consanguin avec l'enfant né de sa conjointe. De fait,

comme le souligne Nordqvist (2011b, p. 8) : « *in donor conception, siblings are often seen as providing a genetic link between the child and the non-genetic parent* ».

Deux autres chorégraphies, plus marginales, ont également été mises en œuvre par des participantes. Dans un des cas, cela fut le recours aux gamètes du frère de la co-mère. Cette forme particulière d'aménagement permet de se rapprocher le plus possible de la conception euro-américaine sur la parenté voulant que les enfants proviennent de la fusion génétique du couple parental. Comme avantages indéniables de cette chorégraphie se trouve l'inscription de l'enfant au sein de deux lignées biologiques maternelles et le partage du génotype entre la mère sociale et son enfant ce qui favorisera leur ressemblance physique. On sait effectivement que l'appariement phénotypique de l'enfant avec sa mère sociale est très valorisé, car cela symbolise l'appartenance de l'enfant à la lignée co-maternelle (Fortier, 2009; Hargreaves, 2006; Marre & Bestard, 2009; Mason, 2008; Suter, Daas, & Mason Bergen, 2007). Le dernier aménagement consiste, pour une mère sociale, à allaiter son enfant. Cette stratégie peut également être analysée comme une chorégraphie ontologique, puisque cela permet, selon la participante concernée, d'être considérée comme la « vraie » maman de sa fille.

Par contre, le partage génotypique entre les enfants des familles lesboparentales et ceux que certains donneurs ont eus dans d'autres contextes n'est pas suffisant pour en faire des apparentés, le sang partagé n'étant pas activé par la quotidienneté. Cela rejoint la position de Bestard (2004) pour qui les notions biologique et sociale ne peuvent avoir de sens prises isolément lorsque vient le temps de définir les liens d'apparentement. Comme ajoutent Fine et Martial (2010, p. 131) « dissocier et opposer ces deux dimensions n'a pas de sens (...), car elles participent ensemble de la construction des univers familiaux ». C'est ce qui fait dire à Thompson (2005) que la chorégraphie ontologique ne vise pas tant à produire des enfants qu'à créer des parents.

C'est par le langage que passe l'objectivation de ces représentations. Ainsi, contrairement aux mères sociales rencontrées dans le cadre d'autres recherches (Descoutures, 2008; Gross, 2009), celles de la présente étude revendiquent l'utilisation de termes d'adresse de parenté qui font foi de l'authenticité et l'unicité du lien qui les lient à leurs enfants. Cela permet également d'inscrire leur rôle parental dans la légitimité, car plus que seulement nommer les liens parents-enfants, les termes d'adresse de parenté « sont des manières de s'inscrire dans les mots ou dans la vision de la filiation d'une société » (Cadoret, 2011, p.51). Les mots choisis pour désigner la mère sociale se font en fonction, bien souvent, du rapport à sa propre mère. Ceci a le mérite, non seulement d'avoir un effet d'individualisation, mais également de témoigner de l'authenticité relationnelle entre la mère sociale et son enfant. Par ailleurs, cette individualisation et authenticité peut prendre la forme du recours à un néologisme. Ainsi, la désignation d'une mère sociale par le terme « Malou » prévaut de cette unicité recherchée.

Une grande absente de ces deux représentations est la question de la filiation juridique de l'enfant. Il est surprenant, en effet, de constater que l'aspect juridique n'est pas spontanément évoqué par les participantes. Cela est d'autant plus intéressant que si la loi ne fait pas le parent, elle permet néanmoins sa reconnaissance sociale. Or, les mères et co-mères rencontrées dans le cadre de la présente thèse établissent l'authenticité de leurs liens à l'enfant, non pas par le fait de pouvoir agir légalement en tant que parent, mais plutôt par les dimensions socioaffectives et biologiques ainsi qu'à travers les activités liées à leur rôle parental.

Le fait que les avantages liés à la reconnaissance légale de la co-mère par le biais de la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation* soient absents du discours des mères est d'autant plus étonnant que plusieurs plaident un élargissement des règles de filiation en faveur des familles homoparentales dans les juridictions où cela n'est pas

encore permis (Cloughessy, 2010; Kelly, 2009; Millbank, 2008; Polikoff, 2009; Short, 2007). En effet, une telle reconnaissance sécurise le statut de la mère sociale en évitant sa contestation juridique au profit du donneur ou la perte de contacts avec ses enfants en cas de séparation d'avec la mère biologique (Dempsey, 2004; Millbank, 2008; Short, 2007; Surtees, 2011). Cette reconnaissance soutient également la construction de son identité maternelle (Descoutures, 2006, 2008; Fulcher & al., 2002; Gross, 2009; Padavic & Butterfield, 2011).

De plus, Kelly (2009) suppose qu'une reconnaissance légale de la co-mère favoriserait une plus grande implication du donneur dans la vie des enfants. De fait, la grande majorité des 49 mères rencontrées par Kelly (2009) souscrivent à l'idée qu'un enfant puisse avoir légalement plus de deux parents, si c'est ce qui est négocié au préalable entre le couple lesbien et le donneur. L'auteur soutient que repli du couple sur le schéma biparental vise d'abord et avant tout à sécuriser la mère sociale contre des prétentions parentales formulées par le donneur. En évitant que ne se développe une relation entre le donneur et les enfants, les mères préviennent la construction d'une identité paternelle qui pourrait mener à une réclamation de reconnaissance de ses droits parentaux. C'est pourquoi l'auteure prétend que le fait d'offrir un statut légal à la co-mère aurait comme effet de la rassurer, ouvrant ainsi la porte à la mise en place d'un modèle familial pluriparental. De fait, les mères rencontrées par Kelly (2009) conviennent que le modèle de famille nucléaire qu'elles ont adopté ne correspond pas à leur expérience familiale. L'enfant est né non pas grâce à deux, mais bien à trois personnes.

Or, nos résultats, mais également ceux de recherches menées dans des juridictions qui offrent un statut parental à la co-mère (Nordqvist, 2011 b; Surtees, 2011), démontrent plutôt que la reconnaissance légale de la mère sociale ne prévaut pas nécessairement dans le désir de former une famille pluriparentale. Comment expliquer cette

contradiction? D'une part, c'est parce que les représentations de la parenté et de la parentalité des répondantes empêchent la mise en place d'un modèle triparental. En effet, advenant une plus grande implication du donneur, plusieurs mères craignent que les représentations essentialistes de la parenté ne fassent en sorte que la mère sociale soit mise de côté en faveur des deux parents biologiques. De fait, quelques co-mères ont souligné avoir vécu cette expérience ou du moins, ont mentionné craindre que cela ne se produise. Mais cette crainte du rejet ne concerne pas que l'entourage, elle concerne aussi l'enfant. Comme les liens du sang sont réputés créer un amour indicible et transcendant, c'est l'affection de leurs enfants que les mères craignent de perdre au profit d'un donneur-père. Cela est d'autant plus vrai chez celles qui n'ont opéré aucune chorégraphie ontologique.

D'autre part, il se peut que les règles actuelles n'ancrent que davantage les représentations de la parentalité soutenant l'exclusivité de la filiation. Non seulement presque toutes les mères rencontrées soutiennent-elles qu'un enfant ne peut avoir plus de deux parents, mais la loi se fait le vecteur de cette représentation en ne reconnaissant que le modèle cognatique, et ce, malgré les situations de plus en plus fréquentes de multiparentalité.

Pour comprendre le rôle du donneur auprès des familles lesboparentales, il faut donc regarder du côté des représentations de la paternité. En effet, leur analyse éclaire non seulement la façon dont son rôle s'articule et est rendu visible à l'enfant, mais également comment ce rôle sera mis en pratique. C'est ce dont nous traiterons dans la section suivante.

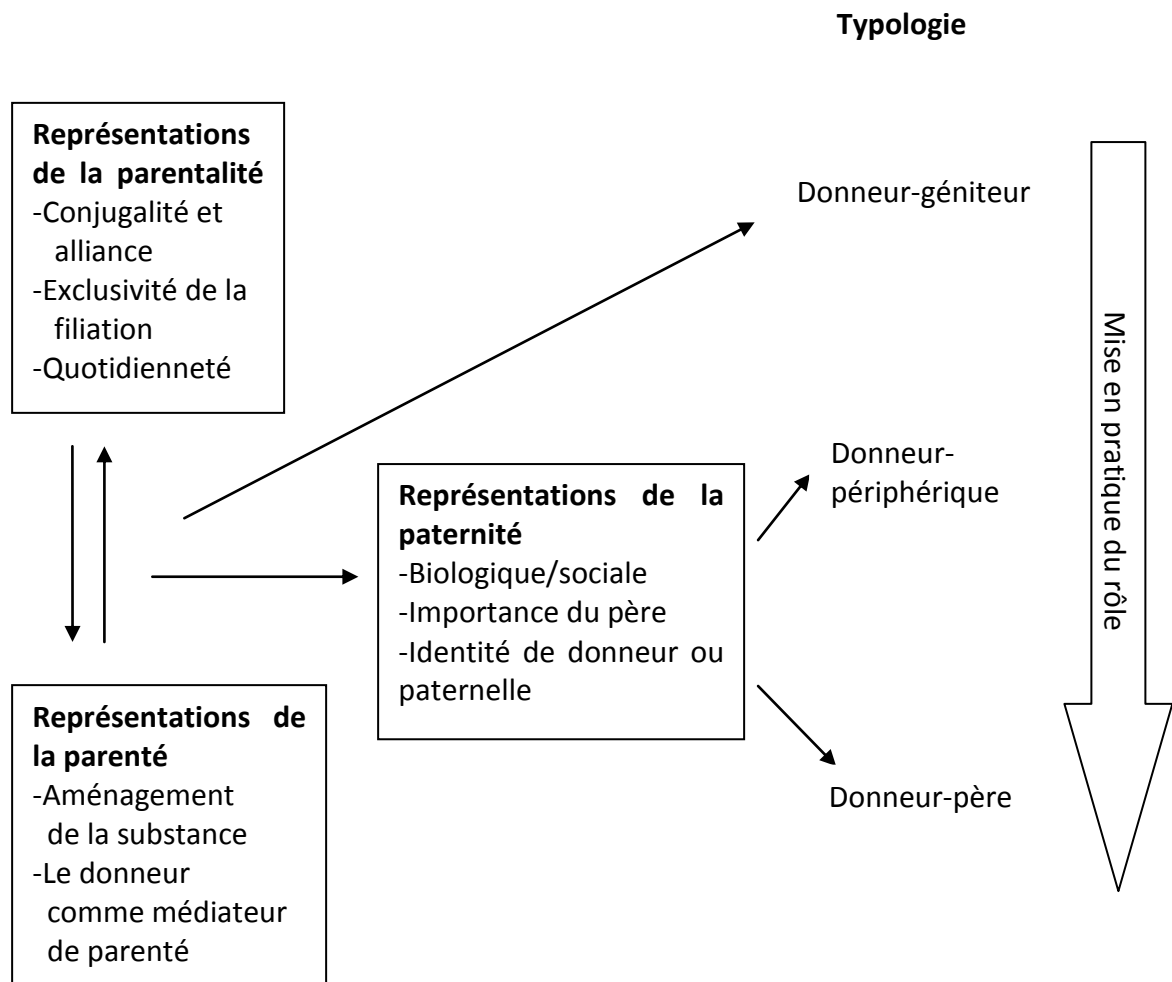
6.2 Du géniteur au papa, en passant par le tiers intéressé : mise en pratique du rôle du donneur en fonction des objets représentationnels

Comme nous l'avons mentionné au début de ce chapitre, nous constatons que les représentations de la paternité agissent en marge de celles sur la parentalité et la parenté. Ainsi, pour que le donneur soit impliqué dans la vie de l'enfant, non seulement les mères doivent-elles accorder une certaine valeur aux représentations de la paternité, mais encore doivent-elles opérer une mise à distance avec les deux autres représentations. Ainsi, une forte adhésion au modèle nucléaire et une minimisation de l'importance de la paternité éloignent le donneur de la cellule familiale. L'inverse est aussi vrai. Une distanciation du modèle nucléaire et une reconnaissance de l'importance du père dans la vie des enfants ouvrent la porte à une plus grande implication du donneur.

Les donneurs participent également de cette façon de voir les choses. Leurs représentations de la paternité et la perception de l'importance de leur rôle influenceront leur désir de s'impliquer dans la vie de l'enfant. Pour cela, il faut qu'ils aient l'impression d'avoir une place dans le projet parental formé par les mères. Tout cela sera ensuite l'objet de « pratiques performatives » (Butler, 2006) qui conforteront les représentations de chacun et de chacune quant au rôle du donneur. Ainsi, un donneur fortement impliqué dans la vie des enfants consolidera les représentations de la paternité élaborées par les membres de la triade. Au contraire, un donneur totalement absent sanctionnera les représentations minimisant l'importance du père dans le développement des enfants. La Figure III illustre la mise en pratique du rôle donneur en fonction de la valeur accordée aux trois objets représentationnels à l'étude.

Figure III

*Mise en pratique du rôle du donneur en fonction de la hiérarchisation des objets
représentationnels*



Les trois statuts conférés au donneur connu, comme ils sont développés dans ce graphique, sont typiques d'autres études sur le sujet (Dempsey, 2010; Kelly, 2009 ; Ryan-Flood, 2005 ; Sullivan, 2004 ; Svab, 2007). Ainsi, dans une recherche portant sur trente-quatre (34) familles lesboparentales vivant dans la baie de San Francisco, Sullivan (2004) démontre qu'il existe trois types possibles de relation entre les mères et les donneurs

parmi les cinq couples ayant opté pour un donneur connu. Tout d'abord, il y a le père symbolique, qui est en fait un « *embodied human referent that the child may identify as his or her progenitor* » (Sullivan, 2004, p. 50). À l'opposé, on retrouve le père impliqué, c'est-à-dire un homme qui sera pleinement intégré dans la sphère familiale en tant que co-parent. Il sera, conséquemment, légalement le père de l'enfant. Enfin, le père pragmatique est un donneur qui est plus ou moins impliqué dans la vie de l'enfant, mais dont l'identité lui sera dévoilée au moment où il commencera à questionner ses mères sur le sujet.

Kelly (2009) développe une typologie du donneur connu légèrement différente en identifiant trois niveaux distincts d'implication. Dans une recherche portant sur 36 familles lesboparentales canadiennes dont douze ont eu leurs enfants à l'aide d'un donneur connu, Kelly (2009) remarque que deux donneurs sont des pères symboliques, deux autres sont des co-parents alors que sept d'entre eux représentent ce qu'elle identifie comme des figures masculines. Dans cette dernière catégorie, le donneur, bien qu'il puisse être connu comme le père des enfants, est surtout un homme jouant un rôle figuratif sans composante parentale.

Ces typologies rejoignent nos données même si elles doivent être adaptées. En effet, rappelons-le, la spécificité québécoise fait en sorte que les deux mères peuvent être légalement reconnues comme parents de leurs enfants, ce qui n'est pas le cas des États-Unis (Sullivan, 2004) ou du reste du Canada (Kelly, 2009); du moins, au moment où ont eu lieu ces recherches. De plus, pour être incluses dans notre étude, les mères de chaque famille rencontrées devaient toutes deux être légalement reconnues parents des enfants. Ceci explique que l'on ne retrouve pas de donneur qui soit co-parent dans notre échantillon. Par ailleurs, alors que les recherches susmentionnées ne présentent que le

regard des mères sur le rôle du donneur, la nôtre permet aux hommes concernés d'offrir également leur point de vue sur le sujet.

Nos résultats nous permettent donc de développer une typologie du donneur comportant des niveaux différenciés d'implication. Dans cette classification, nous retrouvons le donneur-géniteur, le donneur-père et le donneur-périphérique. Explorons plus avant ces trois catégories.

En premier lieu, il importe de comprendre que plus les mères adhèrent au concept de la famille nucléaire, plus le donneur sera distant de la cellule familiale. Il sera alors conceptualisé comme un géniteur. Il aura très peu – sinon aucun – contact avec l'enfant. Cela est d'autant plus vrai si les mères n'adhèrent pas au discours voulant qu'un père soit important pour l'enfant et si le donneur n'a pas développé une identité paternelle. Dans cette situation, les représentations de la paternité des actrices et acteurs concernés veulent qu'elle résulte d'un processus social et qu'elle ne soit pas strictement liée à la biologie. Conséquemment, l'apport génétique du donneur n'est pas assez significatif pour en faire le père de l'enfant. Les représentations de la paternité s'effacent alors complètement au profit de celles sur la parentalité et la parenté, le donneur devenant un passeur de vie (Cadoret, 2005).

Deux hommes se trouvent ainsi à être des donneurs-géniteurs. Ces derniers sont donc vus comme des hommes ayant servi de relais pour permettre la conception d'un enfant. En ce sens, ils ne sont pas des pères symboliques au sens où l'entendent Sullivan (2004) et Kelly (2009), car jamais cette étiquette ne leur sera accolée. Les femmes ne feront pas référence à lui comme « père », mais bien comme géniteur. L'un d'entre eux refuse même catégoriquement qu'on l'associe, de près ou de loin, à la paternité. Son rôle se trouve à être, dans son esprit, équivalent à celui d'un donneur à identité ouverte opérant à travers

une banque de sperme, si ce n'est qu'il s'incarne dans une personne accessible et disponible à rencontrer l'enfant au moins une fois dans sa vie. Quant au second, il nie que son lien biologique à l'enfant fasse de lui le père de ce dernier et il considère, de fait, qu'un autre homme plus impliqué dans la vie de l'enfant occupe davantage la fonction paternelle qu'il ne le fait lui-même. La vision de la paternité de ces deux hommes est donc strictement sociale. Est père de l'enfant celui qui joue ce rôle.

Ces mères font donc peu ou pas de place au donneur dans la vie de leurs enfants. Pourquoi alors avoir choisi un donneur connu plutôt qu'anonyme²¹ ? Tout d'abord, elles adhèrent fortement au discours voulant que connaître son histoire génétique puisse être un fondement identitaire important. Elles souhaitent donc sa traçabilité advenant le fait que l'enfant se questionne un jour sur son origine. Elles désirent également que le donneur puisse s'incarner dans une personne et non pas seulement dans des données nominatives comme c'est le cas des donneurs à identité ouverte. Par ailleurs, compte tenu de la pénurie de donneurs québécois ou canadien, la grande majorité des donneurs des banques de sperme sont Américains. Même s'ils acceptent que des informations identifiantes soient transmises aux enfants nés de leur don, une rencontre entre ces derniers et l'homme à l'origine de leur naissance est plutôt aléatoire. Au contraire, le donneur-géniteur est plus aisément accessible. Ensuite, le fait de connaître personnellement le donneur permet d'assurer une plus grande validité aux renseignements fournis quant à ses antécédents médicaux. En effet, les mères rencontrées soulignent avoir parfois des doutes quant à la validité des renseignements personnels fournis par un donneur agissant par l'intermédiaire d'une banque de sperme. Certains antécédents médicaux pourraient être occultés par ces hommes, pensent-elles,

²¹ Rappelons que par donneurs anonymes, nous entendons les donneurs qui agissent à travers une banque de sperme. Parmi les donneurs anonymes, il y a ceux à identité ouverte. Ce sont des hommes qui acceptent que des données nominatives les concernant soient transmises aux enfants quand ceux-ci auront atteint l'âge de 18 ans.

notamment dans le cas de maladies plus taboues comme les maladies mentales, par exemple. En outre, même si le donneur anonyme fait état de l'ensemble de ses antécédents médicaux, cela ne représente que le portrait qu'il en a au moment de faire ses dons. Au contraire, le profil médical et familial du donneur connu est toujours accessible. Connaître le donneur présente également l'avantage de garantir son accès advenant d'éventuels problèmes de santé de l'enfant. C'est donc l'apport biologique que ces mères valorisent chez le donneur-géniteur, davantage que son apport social. Les deux donneurs concernés sont d'accord avec un tel discours et c'est pourquoi ils ont accepté de participer au projet parental des mères.

En deuxième lieu, une certaine distanciation du modèle nucléaire ouvre la porte à une plus grande implication du donneur dans la vie de l'enfant. Il pourra alors être considéré comme un père. Néanmoins, comme nous l'avons dit, s'il est père, il n'est pas parent. Cette paternité est davantage symbolique qu'associée à un rôle spécifique au plan du parentage. La distanciation au modèle nucléaire se fait donc jusqu'à un certain point et n'implique pas, à une exception près, la mise en place d'un système triparental. Mais si le donneur est impliqué, c'est parce que les mères considèrent qu'il est important pour leurs enfants d'avoir un père présent dans leur vie. En outre, non seulement ces donneurs ont-ils développé une forte identité paternelle (tirant sa source d'un désir de paternité ressentie depuis l'adolescence), mais ils valorisent également la relation développée avec leurs enfants. C'est alors que les représentations de la paternité prennent le plus d'importance.

Deux hommes sont ainsi des donneurs-pères. Le donneur-père est impliqué dans la vie de l'enfant, mais sans reconnaissance légale, si ce n'est que fortuitement. En effet, si l'un de ces donneurs est légalement le père d'un des enfants nés de ses dons, c'est parce que ce dernier est né avant la loi. En outre, pour les deux donneurs concernés, cette paternité

vient sans devoirs et sans responsabilités. Néanmoins, les enfants et les mères les considèrent comme un « Papa ». Ce sont ces deux donneurs qui ont été le plus impliqués lors des grossesses des mères et la naissance des enfants. Les deux hommes étaient présents lors des échographies et l'un des deux était présent lors de l'accouchement alors que l'autre fut le premier à être convié à l'hôpital à la naissance de l'enfant. Au moment des entrevues, ce dernier et les mères attendaient un autre enfant et les femmes ouvraient la porte à ce qu'il puisse alors assister à la naissance de son cadet. Les fêtes qui ponctuent la vie familiale – les anniversaires, Noël, etc. – impliquent nécessairement le donneur. Toutefois, il importe de spécifier que ces hommes n'agissent pas dans des projets de co-parentalité, comme c'est le cas des donneurs-pères des typologies développées par Sullivan (2004) et Kelly (2009). C'est donc une paternité qui est, en quelque sorte, autorisée par les mères, tout comme elle est librement endossée par les donneurs. C'est l'apport social plus que l'apport biologique du donneur qui est ici recherché.

Enfin, plus complexe est la situation des donneurs qui ne sont ni tout à fait des pères ni tout à fait des géniteurs. Cinq se trouvent dans la catégorie de donneurs-périphériques. Ces hommes, parfois très intégrés dans la vie de l'enfant, parfois peu présents, ont un statut équivoque, et ce, d'autant plus que certains d'entre eux naviguent entre une identité paternelle et une identité de donneur. Bien que les mères reconnaissent qu'ils sont le père de l'enfant, elles nient qu'ils puissent en être le papa. Elles attendront que l'enfant fasse les premiers pas concernant la « question paternelle » et c'est seulement à ce moment-là que le dévoilement du rôle spécifique qu'il a joué dans sa naissance s'effectuera. Dans ces situations, les femmes adhèrent fortement au modèle nucléaire. Elles sont donc ambivalentes quant à la question de savoir si un père est important ou non pour le développement de l'enfant. Certaines craignent que cette reconnaissance n'aille de pair avec une implication du donneur en tant que parent, alors que d'autres

s'inquiètent plutôt de la possibilité que cela n'usurpe la place de la mère sociale. Elles ont donc tenté de réduire la complexité de cette situation en considérant le donneur comme étant en périphérie du système familial. Certains recevront ainsi le qualificatif de « Parrain » ou de « Tonton ».

L'ambiguïté manifestée quant à la paternité sociale et la paternité biologique est particulièrement prégnante dans cette catégorie. Pour les mères, être un papa implique nécessairement une implication dans les activités journalières et une prise en charge des enfants. Toutefois, être un père résulte de la relation biologique. Quant aux donneurs-périphériques, ils se considèrent tous les pères des enfants, même s'ils soutiennent que ces derniers ne sont pas à eux. Ce paradoxe manifeste, c'est-à-dire le fait de se considérer le père d'enfants qui ne sont pas à soi, n'est pas sans conséquence sur l'identité développée par deux de ces hommes, identité qui oscille entre celle de donneur et celle de père. Ils attendent donc en coulisse que les enfants les sollicitent davantage pour pouvoir actualiser leur désir de reconnaissance paternelle. Ce sera à travers la reconnaissance de l'enfant qu'ils s'autoriseront à être des pères.

Conséquemment, c'est dans cette dernière catégorie qu'il risque d'y avoir le plus de mouvements dans la mise en pratique du rôle du donneur au fur et à mesure que les enfants grandiront. En effet, nous savons déjà que l'engagement des hommes dans la vie de leurs enfants s'accroît avec l'âge de ces derniers. Ainsi, plus les enfants vieillissent, plus les interactions pères-enfants augmentent. Les enfants sollicitent alors davantage leur père, et ces derniers se sentent souvent plus à l'aise dans leurs interactions avec des enfants plus âgés (Le Camus, 2002). Également, les recherches démontrent que l'implication des donneurs dans la vie des enfants augmente à mesure que l'enfant grandit et que la mère sociale se sent rassurée quant à ses liens d'attachement avec son enfant (Dempsey, 2010). On peut donc présumer que l'engagement du donneur-périphérique

auprès des enfants augmentera avec le temps, et ce, d'autant plus que sa projection dans l'avenir le laisse présager. D'une part, les donneurs considèrent que l'enfant aura alors bien intégré le fait que son noyau familial est formé par les deux mères et, d'autre part, celles-ci, rassurées sur l'attachement unissant l'enfant à sa mère sociale, manifesteront plus d'ouverture à une plus grande implication du donneur. C'est pourquoi, si certaines de ces mères étaient réticentes au départ de voir le donneur-périphérique se faire appeler «Papa » ou qu'on parle de lui comme du père, elles deviennent moins campées sur leur position au fur et à mesure que se développe le sentiment d'affiliation au sein de leur famille et que la mère sociale se trouve alors plus sécurisée quant à sa maternité.

Pour conclure cette section, on peut se demander dans quelle mesure l'orientation sexuelle du donneur a un impact sur la mise en pratique de son rôle. En effet, certaines recherches démontrent que les mères lesbiennes préfèrent un donneur qui soit gai ou bisexuel lorsqu'elles souhaitent qu'il soit impliqué auprès des enfants (Ryan-Flood, 2005). De plus, les hommes gais sont plus nombreux que les hétérosexuels à désirer un certain niveau d'implication auprès des enfants nés de leur don (Riggs, 2008b; Ripper, 2009). Qui plus est, alors que les donneurs hétérosexuels différencient plus facilement la biologie de la paternité et mettent de l'avant des motivations altruistes (aider un couple à avoir un enfant), les donneurs gais sont plus nombreux à réfuter l'allégation voulant que leur don de sperme les exclut de la parenté des enfants qu'ils contribueront à concevoir (Riggs, 2008 b; Ripper, 2009).

Cela correspond à une partie de notre échantillon. En effet, les donneurs-géniteurs sont tous deux hétérosexuels alors que les donneurs-pères sont gais. Quant au donneurs-périphériques, deux d'entre eux sont gais et les trois autres, hétérosexuels. Pourtant, à l'exception d'un couple, il semble que l'orientation sexuelle du donneur ne soit pas entrée en ligne de compte dans le choix des femmes. Dans cette situation, le couple préférerait un

donneur gai, pas tant parce qu'elles se méfiaient du donneur hétérosexuel, mais bien de son éventuelle conjointe vue comme une menace potentielle à leur cellule familiale. La majorité des femmes ont donc souligné n'avoir accordé que peu – sinon aucune – importance à l'orientation sexuelle du donneur. De fait, certains couples dont le donneur est gai avaient ainsi approché précédemment un hétérosexuel pour agir en tant que donneur alors que l'inverse est aussi vrai.

Les motivations des donneurs rejoignent aussi celles mentionnées par les donneurs gais et hétérosexuels qui ont participé aux recherches de Ripper (2009) et de Riggs (2008b). Ainsi, les donneurs-géniteurs mentionnent des motivations altruistes alors que celles des donneurs-pères sont plutôt liées à un désir de paternité. Quant aux donneurs périphériques, ils évoquent à la fois la volonté d'aider un couple d'amies à actualiser son désir d'enfant et une certaine envie de paternité ou du moins, d'immortalité génétique (Riggs, 2008a). En ce sens, si l'un d'entre eux ne voulait pas être père, encore avait-il le désir de perpétuer sa lignée génétique. Toutefois, il importe de comprendre que l'orientation sexuelle des donneurs semble avoir été un facteur marginal dans le choix de certains couples du fait qu'ils ont surtout été sélectionnés en fonction de leur acceptation à se conformer aux attentes des mères quant à leur niveau d'implication. Même lorsque ce sont eux qui se sont proposés, il reste que la conformité de leur point de vue concernant les représentations maternelles de la famille nucléaires a prévalu à l'acceptation de leur offre par les femmes.

CONCLUSION

Cette recherche visait à illustrer le rôle du donneur connu au sein des familles lesboparentales. À cet effet, rappelons que la présente étude s'est effectuée dans un contexte législatif bien particulier : celui de la reconnaissance de la lesboparenté et de l'élargissement des méthodes de procréation assistée au Québec. Cela fait en sorte qu'un couple de femmes peut notamment procéder en dehors du système institutionnalisé pour concevoir un enfant, et ce, en ayant recours aux forces génétiques d'un homme qui acceptera d'agir comme géniteur en vue de la réalisation de son projet parental. Le rôle que cet homme jouera ou non auprès de l'enfant sera objet de négociation entre les mères et le donneur, car il n'est régi par aucune obligation ou responsabilité légales.

Par ailleurs, le contexte social plus large de redéfinition des rôles familiaux a également servi de canevas à notre recherche. En effet, la polymorphie actuelle des familles montre une certaine déliaison des liens sanguins, sociaux et juridiques amenant une certaine reconstruction de notre compréhension de la parenté. Cette déliaison, accentuée, il est vrai, par les entrées de plus en plus nombreuses et diversifiées dans l'univers de la parenté, nous oblige à redéfinir les liens qui unissent parents et enfants en réfléchissant à une nouvelle façon de concevoir les liens familiaux. Et ce, d'autant plus que les familles non liées par le sang revendiquent une plus grande reconnaissance sociale. Pour ce faire, elles s'appuient sur une conception davantage axée sur l'électivité, le quotidien partagé et la prise en charge des enfants au sein de l'unité familiale. Le concept de parentalité, opposé ici à celui de parenté, permet cet élargissement d'une stricte compréhension biologisante des liens familiaux.

Malgré cette polymorphie de la famille contemporaine, il appert néanmoins qu'il existe une valorisation sociale d'une conception de la famille centrée sur les liens consanguins. Cela nourrit un certain discours voulant que l'identité d'une personne soit portée par ses

vecteurs biogénétiques. On en veut alors pour preuve les recherches de leurs origines menées par des personnes élevées par d'autres adultes que ceux qui les ont conçus. Qui plus est, on constate que sans la symbolique du sang et sans l'encadrement étatique légitimant la filiation, la parentalité réussit difficilement à s'imposer comme seul critère d'authenticité des liens familiaux. Or, malgré la multiplication des types de familles, il n'en reste pas moins que la plupart des systèmes de filiation en Occident reproduisent la conception consanguine de la parenté par leur schéma cognatique favorisant l'assimilation entre procréation et filiation. Si la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation* apparaît novatrice en permettant la reconnaissance de parents de même sexe, il reste néanmoins qu'elle se conforme en partie à cette conception en maintenant le modèle cognatique.

Parallèlement à cette redéfinition des rôles familiaux se pose la question de la place du père au sein de la famille. Les chercheurs s'attardent désormais à comprendre les aspects spécifiques dévolus au père, qui favorisent le développement de leurs enfants. On s'aperçoit que le père joue un rôle spécifique, important dans le développement physique, cognitif et comportemental des enfants. C'est pourquoi on voit de plus en plus l'émergence de politiques sociales qui promeuvent l'engagement paternel. Enfin, ces discours sur l'importance connaître ses origines et sur l'impact positif du père pour le développement de l'enfant guident en retour la décision de certaines mères lesbiennes de concevoir leurs enfants à l'aide d'un donneur connu, qui occupera une place plus ou moins prépondérante dans la vie de leur enfant.

Résumé de la recherche et principaux constats

C'est dans ce contexte social que se situe la présente thèse. Notre question de recherche visait à comprendre comment, dans les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu, la mère biologique, la mère sociale, ainsi que le donneur se représentent le rôle de ce dernier sein de la famille.

Pour appréhender cette réalité, nous avons retenu une méthodologie de type qualitative, basée sur un échantillon de convenance qui n'a aucune prétention probabiliste. Mais comme notre thèse se voulait à la fois exploratoire et descriptive, la reproductibilité des résultats n'était pas le but recherché.

La théorie des représentations sociales a servi de cadre d'analyse à la présente étude. Cette théorie se veut une façon de comprendre et d'appréhender la réalité. Elle postule que la réalité est socialement construite de croyances ou de connaissances qui orientent l'action et la communication tout en résultant d'une interaction entre le groupe – ou le sujet – et l'objet. Les objets représentationnels étudiés dans le cadre de la présente thèse sont la parentalité, la parenté et la paternité. Notre analyse nous a permis d'établir les bases sur lesquelles repose la conception de la famille des acteurs et des actrices concernés et leurs répercussions sur la mise en pratique du rôle du donneur. Elle a également permis de confirmer la pertinence des concepts de parentalité, de parenté et de paternité dans la compréhension de cette dynamique familiale, bien que ces différents concepts soient mis en tension et en relation les uns les autres pour mieux en appréhender toute la richesse et la complexité. De fait, les pratiques discursives des participantes et des participants permettent d'éclairer les «nombreuses subtilités qui entourent l'accès à la parentalité ainsi que la complexité de la définition des liens de parenté en contexte occidental » (Chateauneuf, 2011, p. 140).

Ainsi, les principaux constats de cette thèse mettent en lumière le fait qu'il est difficile de développer un nouveau schème familial libre des conceptions euro-américaines sur la parenté. De fait, dans leurs pratiques discursives sur la famille, les femmes rencontrées reprennent à leur compte les éléments de composition des représentations sociales de la famille nucléaire traditionnelle. Dans leur esprit, leur famille en est une comme les autres. Or, ce qu'il est intéressant de noter, c'est que, malgré la diversité des familles d'aujourd'hui, leur description d'une « famille comme les autres », est en fait le modèle nucléaire traditionnel. Même si l'électivité et l'affectivité sont mises de l'avant dans la description de leur système familial, force est de constater qu'elles adhèrent, en tout ou en partie, aux représentations sociales euro-américaines de la parenté. À preuve, leurs arguments maintes fois mentionnés mettant de l'avant l'alliance comme principe fondateur de la famille et l'importance que plusieurs participantes accordent au fait de créer des liens d'apparentement consanguins entre les mères et leurs enfants.

Cela a des répercussions sur le rôle que jouera le donneur auprès des enfants. Ainsi, ce rôle s'échelonne sur un continuum allant du donneur-géniteur jusqu'au donneur-père en passant par le donneur-périphérique ; chacune de ces positions allant de pair avec un niveau d'implication différencié. Ce qui influence la position du donneur au sein de cette typologie est la classification que feront les mères et les donneurs des objets représentationnels à l'étude. Elle permet d'éclairer non seulement la place que font les mères au donneur dans leur projet parental, mais également la relation qu'il aura, ou non, avec les enfants. Nous constatons donc que la parentalité et la parenté sont deux objets prépondérants pour comprendre la famille lesboparentale avec donneur connu alors que la paternité permet de comprendre comment s'actualisera la relation du donneur à l'enfant.

Pourquoi est-ce que les participantes adhèrent-elles à cette représentation de la famille nucléaire traditionnelle au lieu de s'en dissocier comme le font ailleurs d'autres familles lesboparentales avec donneur connu (Kelly, 2007)? On peut poser comme hypothèse que cela puisse agir comme rempart à l'homophobie en situant leur famille au sein du cadre hétéronormatif. Pourtant, aucune participante ne rapporte avoir subi ou vécu de l'homophobie en regard de son système familial. Peut-être peut-on alors supposer que cela est plutôt le signe d'une certaine égalité sociale. Les femmes se représentent leur famille comme étant une « famille comme les autres » parce qu'elles se sentent légitimées de le faire, justement du fait qu'elles ne se considèrent pas en marge des représentations normatives sur la famille. En outre, la *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*, en agissant comme vecteur de la norme, renforce peut-être également cette représentation. En effet, cette loi reconnaît la légitimité sociale de ces familles par leur inscription dans les règles de filiation que s'est donnée la société québécoise. De plus, elle le fait selon les mêmes critères de présomption appliqués aux enfants nés dans les familles hétéroparentales, contribuant ainsi à les situer à l'intérieur même du cadre hétéronormatif.

Retombées de la présente étude

La recherche actuelle présente un apport intéressant à l'enrichissement des connaissances, non seulement sur les familles lesboparentales dont les enfants sont nés d'un donneur connu, mais également sur les hommes qui sont à l'origine du projet parental d'un tiers. Les données résultant de la recherche permettent également de susciter des réflexions en regard des familles vivant en situation de pluriparentalité et les législations qui les affectent.

Pour l'amélioration des connaissances sur l'objet d'étude

Tout d'abord, le fait que des donneurs se soient spontanément proposé est une donnée fort intéressante qui ressort de la présente étude, surtout lorsque contextuellement replacé dans les débats qui ont eu lieu au Québec suite à la reconnaissance de la lesboparenté. En effet, d'aucuns (Pratte, 2005; Tahon, 2004, 2006) plaidaient alors qu'une telle reconnaissance favoriserait, en quelque sorte, une certaine instrumentalisation des hommes du fait qu'elle « assimile le sperme fécondant à une eau de pluie printanière qui arroserait un ventre féminin » (Tahon, 2006 :6). Cela témoignerait, toujours selon ces auteurs, d'une certaine banalisation de la paternité. Or, force est de constater que les hommes rencontrés ne participent pas à cette façon de concevoir leur don. Le fait que certains se soient spontanément proposés en sachant pertinemment les tenants et aboutissants de leur don milite plutôt pour une conception plus nuancée de leur participation au projet parental d'autrui. Nous constatons que pour quelques-uns, la conviction de poser un geste altruiste qui change la vie d'un couple constitue une source importante de motivation et d'accomplissement. Pour d'autres, ces dons répondaient, sinon à un besoin de paternité, du moins à un désir d'immortalité génétique (Riggs, 2008a). Cela est d'autant plus vrai lorsque l'actualisation d'une paternité désirée est contrecarrée par l'homosexualité du donneur vue comme un obstacle ou encore, lorsque la partenaire de vie ne présente aucun désir de maternité. On ne peut pas non plus prétendre que les mères instrumentalisent les hommes à qui elles demandent un don de sperme. Au contraire, ces mères font preuve d'une grande sensibilité envers le donneur et sont conscientes qu'un tel don implique des considérations émotives qui peuvent être importantes pour lui.

De plus, les résultats de la présente étude semblent corroborer ceux des recherches effectuées par Riggs (2008a) et Dempsey (2012) sur l'importance d'avoir une vision

commune quant au rôle du donneur. Cela pour éviter que les divergences de points de vue ne résultent en conflits entre les protagonistes ou encore, ne causent de détresse psychique chez un donneur dont le rôle auprès des enfants ne convient pas aux aspirations qu'il en avait au départ. En effet, chez les triades rencontrées, le rôle du donneur avait été discuté et chacune d'entre elles en avait une définition commune préalablement à ce que s'effectuent les dons. Ces discussions, plus ou moins soutenues selon les triades, ont eu le mérite de mettre chacun et chacune en confiance afin de mettre sur la table des sujets particulièrement délicats tels que, par exemple, la désignation du donneur. Plusieurs mères sociales ont ainsi témoigné de l'ouverture et de la compréhension qu'ont eue, à l'égard de leurs craintes, les donneurs.

Enfin, la thèse apporte un éclairage intéressant sur le regard que posent les donneurs sur les enfants issus de leurs dons, et par ricochet, sur leur conception de la paternité. Comme d'autres donneurs l'ont dit avant eux (Dempsey, 2012), ceux rencontrés dans le cadre de la présente recherche soulignent l'ambiguïté qui existe entre la paternité sociale et la paternité biologique. À l'exception d'un seul d'entre eux qui perçoit son don à l'instar d'autres dons biologiques (notamment le don de sang), les donneurs soulignent que le sperme est un vecteur biologique qui permet de créer un enfant qui sera, jusqu'à un certain point, le prolongement d'eux-mêmes. Cela fait en sorte qu'ils ne peuvent rester indifférents à l'enfant. Mason (2008) parle alors d'une dimension éthérée de la parenté pour décrire ces liens qui font qu'on se sente tout spécialement « connecté » avec une personne, sans que cela s'appuie nécessairement sur quelque chose de tangible, comme un lien relationnel issu de la quotidienneté. Cela n'est pas sans avoir certains impacts sur des donneurs qui naviguent alors entre un désir de reconnaissance de leur paternité, tout en ne souhaitant pas, par ailleurs, être responsables de l'enfant ou d'assumer un rôle parental vis-à-vis de ce dernier. Néanmoins, leur projection dans l'avenir témoigne de cette dimension éthérée de la parenté puisque tous, même celui qui semble de prime

abord plus détaché, sont prêts à accueillir éventuellement les sollicitations de l'enfant, si ce n'est pour entretenir une relation plus continue avec lui, du moins pour l'aider à répondre aux questions qu'il se pose concernant ses origines. En cela, puisque ce don s'inscrit dans la durée, on ne peut prétendre qu'il s'agisse d'un geste temporellement isolé effectué par les donneurs sans réflexion préalable sur son impact dans leur vie.

Pour une meilleure compréhension de la famille au sein de la discipline du travail social

Un des champs d'action important du travail social est celui de la famille. Or, nous l'avons dit, la famille vit, depuis les dernières décennies, un important chambardement. Si autrefois le parent de l'enfant était à la fois son géniteur, celui qui en prenait soin et qui en avait la responsabilité légale, aujourd'hui ce n'est plus nécessairement le cas alors que toutes ces dimensions peuvent s'incarner dans différentes personnes (Cadoret, 2011; Déchaux, 2007). L'expérience subjective prend désormais le pas d'une expérience objective de la famille où les liens du sang définissent *stricto sensu* les frontières du système familial.

La parentalité renvoie à cette expérience subjective dont se réclament non seulement les familles lesboparentales, mais également plusieurs dynamiques familiales qui émergent depuis plusieurs années. De fait, les familles lesboparentales exemplifient plusieurs des questions que l'on se pose aujourd'hui en regard des transformations dans la sphère familiale : comment se développe le discours sur l'authenticité des liens familiaux? Est-ce que la question des « liens du sang » désuète dorénavant alors que se multiplie les façons de « faire famille »? Est-elle au contraire plus prégnante que jamais depuis l'arrivée en scène des nouvelles technologies de la reproduction? Doit-on dépasser le cadre cognatique de la parenté pour inclure tous ceux qui ont servi de relais, ou de médiateur de parenté, dans la conception d'un enfant?

L'étude de familles atypiques, comme ce fut le cas de la présente thèse, peut contribuer à fournir de nouveaux éléments de réflexion et apporter quelques éléments de réponse – bien que partiels – à ces questions. Ainsi bien que le désir d'enfant, le fait de s'en occuper, de l'aimer soit essentiel à la construction d'un discours sur l'authenticité du lien parent-enfant, il reste néanmoins que sans une certaine opération de mise à distance du biologique, le rôle strictement social d'un parent peut être pour lui, source d'insécurité. La mise à distance du parent biologique (dans ce cas-ci le donneur) est une façon de répondre à cette insécurité. Cela est également le cas des parents adoptants, ou des parents qui ont recours aux gamètes d'autrui en clinique de fertilité (Delaisi de Parseval & Collard, 2007; Pagé, Piché, Ouellette, & Poirier, 2008). Néanmoins, comme le souligne Cadoret (2011, p. 58) : « le réseau de parenté (...) dérive de tous les individus qui se sentent apparentés, que ce soit par la naissance de l'enfant et son inscription généalogique ou par la préoccupation de son quotidien et le travail parental ». Avec une compréhension élargie de la famille menant à une certaine reconnaissance de la pluriparentalité, peut-être verrons-nous de nouveaux rôles parentaux se dessiner, sans que cela ne pose de menace pour le couple parental. Les travailleurs sociaux, en tant qu'acteurs de première ligne concernant les enjeux touchant la sphère familiale, participent à cette réflexion actuelle sur la redéfinition de la famille contemporaine.

Pour l'élaboration des nouvelles législations

Notre système de filiation s'oppose à toute reconnaissance d'une parenté parallèle et ne sait donc que faire des parents en trop qu'introduisent nécessairement les configurations familiales où les géniteurs ne coïncident pas avec les parents qui s'occupent des enfants. En effet, dans les systèmes de filiation occidentaux, chaque personne ne peut être « mise en position de fils ou de fille que par rapport à un seul homme et à une seule femme » (Ouellette, 1998 : 157). La famille peut être monoparentale, mais ne peut être triparentale

ou pluriparentale. Dès lors, les législateurs se sont efforcés d'effacer toute trace de parenté supplémentaire afin de maintenir la plausibilité de l'engendrement faisant en sorte que l'enfant ainsi né puisse donner l'impression d'être issu de la rencontre sexuelle des adultes qui lui tient lieu de parents (Bureau, 2009; Cadoret & Wilgaux, 2007). Or, l'existence de plus en plus importante de situation de pluriparentalité exerce une certaine pression sur les législateurs et les tribunaux afin que les lois reflètent mieux les réalités familiales contemporaines. L'avant-projet de loi intitulé *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale* (Herbrand, 2011) et les jugements récents de différents tribunaux canadiens où les changements législatifs concernant la levée de l'anonymat des donneurs de gamètes (Cameron, Gruben, Kelly, 2010) en sont des exemples probants.

Rappelons que l'avant-projet de loi vise à maintenir les liens biologiques de l'enfant avec ses parents d'origine en situation d'adoption. Toutefois, le maintien de ces liens ne sera pas corrélé avec quelques responsabilités ou devoirs légaux que ce soit. Cet avant-projet vise également la délégation judiciaire de l'autorité parentale au profit du conjoint du parent dans les familles recomposées. Cela est donc le premier pas vers une ouverture plus grande à une reconnaissance juridique des situations de pluriparentalité. N'y aurait-il pas lieu d'élargir cette reconnaissance aux familles qui fonctionnent en contexte de tri ou pluriparentalité et qui souhaitent que l'apport de chacun des adultes qui ont été nécessaires pour la conception et l'éducation d'un enfant soit inscrit dans sa filiation? Rappelons qu'une des familles rencontrées dans le cadre de la présente étude est favorable à une telle ouverture et souhaiterait que les deux mères et le donneur puissent être reconnus légalement parents des enfants.

Recommandations pour des recherches futures

On ne peut passer sous silence le fait que les données qui ressortent de l'étude sont grandement influencées par l'âge des enfants au moment où elles ont été recueillies. De fait, la très grande majorité de ces derniers étaient d'âge préscolaire au moment de l'entrevue. Est-ce qu'en vieillissant, ils solliciteront eux-mêmes des contacts plus étendus avec le donneur? Comment se le représenteront-ils? Comment les mères réagiront-elles advenant des demandes d'accès accru au donneur? Et le donneur, accèdera-t-il aux demandes de l'enfant? Le devenir des enfants nés suite à l'implication d'un tiers dans le projet parental d'autrui est certes, actuellement, un sujet de préoccupation important au point où la Commission de l'éthique, de la science et de la technologie (CEST, 2010) recommande la mise en place d'études qualitatives permettant de comprendre comment ces enfants appréhendent leur « roman familial ».

Il apparaît donc pertinent de documenter comment s'articulera les liens de chacun une fois l'enfant assez grand pour intégrer ses propres schèmes représentationnels sur la famille ou pour témoigner de la curiosité envers l'homme à l'origine de sa conception. Il sera alors intéressant de voir comment l'enfant positionnera chacun des adultes dans son propre système de parenté. Certaines études portant sur des enfants de familles lesboparentales nés par don de sperme démontrent que s'ils sont curieux par rapport aux donneurs, peu souhaitent développer des liens avec eux (Vanfraussen, Ponjaert-Kristoffersen, & Brewaeys, 2003). Toutefois, ces études concernent des enfants nés à la suite d'un don de sperme anonyme. Dans le cas de don de sperme dirigé, peu d'études nous renseignent sur ce que les enfants souhaitent comme relation avec le donneur. À ce propos, Tasker et Granville (2011) démontrent qu'il existe un degré d'accord significatif entre les mères lesbiennes et leurs enfants quant aux schèmes représentationnels de leur système familial. Après avoir interrogé seize mères biologiques et leurs dix-sept enfants

(dont onze nés de donneurs connus dont l'implication dans leur vie varie grandement), les chercheuses ont démontré que les mères et les enfants se représentent et décrivent leur famille en utilisant les mêmes termes pour expliquer qui en fait, ou non, partie. Cela inclut, dans la grande majorité des cas, les donneurs connus, que ceux-ci soient ou non considérés comme les pères des enfants. Est-ce que cela sera la même chose pour les enfants des participantes? Est-ce qu'ils aligneront leur compréhension du rôle du donneur sur celui de leur mère? Et le cas échéant, comment les divergences représentationnelles seront-elles négociées de part et d'autre?

Une autre avenue de recherche est d'appliquer la méthodologie utilisée dans la présente thèse aux familles homoparentales qui ont conçu leurs enfants grâce à la gestation pour autrui. Dans ces situations, non seulement la paternité s'incarne dans deux personnes, le père biologique et le père social, mais la maternité est également dédoublée en la donneuse de gamètes et la gestatrice. En effet, nous avons vu précédemment, lors de la revue de la documentation, que les couples qui utilisent la gestation pour autrui comme mode d'entrée en famille choisissent de plus en plus d'avoir recours aux gamètes d'une donneuse pour créer l'embryon qui sera ensuite implanté dans l'utérus d'une autre femme (Delaisi de Parseval & Collard, 2007; Langevin, 2010; Mehl, 2008; Sureau, 2008). Quelles représentations les deux pères ont-ils de la parenté, de la parentalité et de la maternité? Est-ce que le genre des parents et des donneurs/donneuses de gamètes colorent la façon dont se construisent ces représentations? Et quels sont les schèmes représentationnels des enfants?

RÉFÉRENCES

- Abric, J.-C. (1994). L'organisation interne des représentations sociales : système central et système périphérique. Dans C. Guillemmi (Éd.), *Structures et transformations des représentations sociales* (p. 73-85). Neuchâtel, France : Délachaux et Niestlé.
- Abric, J.-C. (2001). Les représentations sociales : aspects théoriques. Dans J.-C. Abric (Éd.), *Pratiques sociales et représentations* (p. 11-36). Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Allard, F. L., Bourret, A., Tremblay, G., Bergeron, M., & Roy, I. (2005). Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté. *Enfances, Familles, Générations*, 3, 1-42. Répéré à <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/012537ar.html>
- Ambert, A.-M. (2005). *Les couples de même sexe et les familles homoparentales: relations, parentage et questions relatives au mariage*. Ottawa, ON : Institut Vanier de la Famille. Répéré à http://www.vifamily.ca/media/node/477/attachments/samesex_05_fr.pdf
- Anderssen, N., Amlie, C., & Ytteroy, E. A. (2002). Outcomes for children with lesbian or gay parents. A review of studies from 1978 to 2000. *Scandinavian Journal of Psychology*, 43, 335-351.
- Apostolidis, A. (2006). Représentations sociales et triangulation : une application en psychologie sociale de la santé. *Psicologia : Teoria e pesquisa*, 22(2), 211-226.
- Attias-Donfut, C. (2008). Les grands-parents en Europe : de nouveau soutien de famille. *Informations sociales*, 5(149), 54-67.
- Baker, M., De Montigny, F., Miron, J.-M., & Boilard, H. (2007). Le rôle des sages-femmes dans le parcours des pères lors de la période périnatale. *Revue québécoise de psychologie*, 28(3), 11-31.
- Bardin, L. (1996). *L'analyse de contenu*. Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Barthélémy, M., Muxel, A., & Percheron, A. (1986). Et si je vous dis famille... Note sur quelques représentations sociales de la famille. *Revue française de sociologie*, 27(4), 697-718.

- Beaud, J.-P. (2009). L'échantillonnage. Dans B. Gauthier (Éd.). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (p. 252-283). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Belleau, H. (2004). Être parent aujourd'hui : la construction du lien de filiation dans l'univers symbolique de la parenté. *Enfances, Familles, Générations*, 1, 11-21. Répéré à <http://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/008891ar.html>
- Berestovoy, P. (2006). La contribution de la théorie des représentations sociales à l'étude des conflits d'usage en environnement. *Journal international des représentations à sociales*, 3(1), 68-74.
- Berkowitz, D., & Marsiglio, W. (2007). Gay men : Negotiating procreative, father, and families identities. *Journal of Marriage and Family*, 69, 366-381
- Besnard, T., Joly, J., Verlaan, P., & Capuano, F. (2009). Liens différenciés entre les pratiques éducatives des pères et des mères et la présence de difficultés de comportement chez les garçons et les filles d'âge préscolaire. *Enfances, Familles, Générations*, 10, 1-46. Répéré à <http://www.erudit.org/revue/efg/2009/v/n10/037520ar.html>
- Bestard, J. (2004). Kinship and the new genetics. The changing meaning of biogenetic substance. *Social Anthropology*, 12(3), 253-263.
- Bonardi, C., & Roussiau, N. (1999). *Les représentations sociales*. Paris, France: Dunod.
- Boudreau, C., & Arseneault, A. (1994). La recherche qualitative, une méthode différente, des critères de scientificité adaptés. *Recherche qualitative*, 10, 121-137.
- Bourçois, V. (1997). Modalités de présence du père et développement social de l'enfant d'âge préscolaire. *Enfance*, 3, 389-399.
- Bourgeois, E., & Piret, A. (2006). L'analyse structurale de contenu, une démarche pour l'analyse des représentations. Dans L. Paquay, M. Crahay & J.-M. De Ketele (Éds), *L'analyse qualitative en éducation. Des pratiques de recherche aux critères de qualité* (p. 179-192). Bruxelles, Belgique : De Boeck.
- Boutin, G. (1996). *L'entretien de recherche qualitatif*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

- Breton, S., Puentes-Neuman, G., & Paquette, D. (2009). La formation parentale au masculin pour l'inclusion des pères dans les programmes d'intervention précoce. *Revue des sciences de l'éducation*, 35(1), 191-209.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development: Experiments in nature and by design*. Cambridge, MA: Harvard University Press.
- Bureau, M.-F. (2003). L'union civile et les nouvelles règles de filiation au Québec : quelques aspects juridiques. *Pensons famille*, 14(72), 1-4.
- Bureau, M.-F. (2009). *Le droit de la filiation entre ciel et terre : étude du discours juridique québécois*. Cowansville, QC : Éditions Yvon Blais.
- Butler, J. (2006). *Défaire le genre*. Paris, France : Éditions Amsterdam.
- Cadoret, A. (2005). Figures d'homoparentalité. Dans M. Gross (Éds), *Homoparentalité, états des lieux* (pp 203-210) Paris, France : Érès
- Cadoret, A. (2007). L'apport des familles homoparentales dans le débat actuel sur la construction de la parenté. *L'Homme*, 183, 55-76.
- Cadoret, A. (2011). La famille homoparentale en France : une révolution tranquille ? *Enfances, Familles, Générations*, 15, 45-60.
Réperé à <http://www.erudit.org/revue/efg/2011/v/n15/1008145ar.pdf>
- Cadoret, A., & Wilgaux, J. (2007). Nécessaire anonymat et don de soi : réflexions sur les lois bioéthiques. *Ethnologie française*, 1(XXXVII), 135-142.
- Carsten, J. (1995). The substance of kinship and the heat of the hearth : Feeding, personhood, and relatedness among malays of Pulau Langkawi. *American Ethnologist*, 22(2), 223-241
- Carsten, J. (2000). Introduction : Cultures of relatedness. Dans J. Carsten (Éd.), *Cultures of relatedness* (p.3-15). Cambridge, UK : Cambridge University Press.
- Carsten, J. (2002). Substantivism, antisubstantivism, and anti-antisubstantivism. Dans S. Franklin, & S. McKinnon (Eds.), *Relative values : Reconfiguring kinship studies* (p.29-53). Durham, NC : Duke University Press.
- Carsten, J. (2004). *After kinship*. Cambridge, UK : Cambridge University Press.

- Castelain-Meunier, C. (2005). Flexibilité des identités et paternités plurielles. *Enfances, Familles, Générations*, 3, 1-22. Répéré à <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/012532ar.html>
- Chamberland, L., Jouvin, É., & Julien, D. (2003). Les familles recomposées homoparentales et hétéroparentales. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 94-112
- Chateauneuf, D. (2011). *Désir d'enfant, procréation médicalement assistée et adoption : réflexion sur la définition des liens de parenté* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal, Montréal, QC.
- Ciano-Boyce, C., & Shelley-Sireci, L. (2002). Who is mommy tonight? Lesbian parenting issues. *Journal of Homosexuality*, 43(2), 1-13.
- Clarke, V., & Kitzinger, C. (2009). 'We're not living on planet lesbian': Constructions of male role models in debates about lesbian families. *Sexualities*, 8(2), 137-152.
- Clément, J.-L. (2010). L'insémination artificielle avec donneur : les enfants donnent leur avis. *Andrologie*, 20(1), 45-52. Doi: 10.1007/s12610-009-0054-7
- Cloughessy, K. (2010). Sorry, but you're not a mother : an examination of the validity of the defacto threshold in determining motherhood for the non-birth mother in lesbian parented families. *Gay & Lesbian Issues and Psychology Review*, 6(2), 82-89. Répéré à <http://www.groups.psychology.org.au/Assets/Files/GLIP-Review-Vol-6-No-2.pdf>
- Collard, C. (2007). Les nouvelles mises en forme de la filiation et de la mémoire au Québec. Dans E.-M. Meunier et J.-Y. Thériault (Éds.), *Les impasses de la mémoire. Histoire, filiation, nation et religion* (p. 135-156). Québec : Éditions Fides.
- Collard, C. (2011). Pluriparentalité et pluriparenté : regard anthropologique sur le droit de l'adoption et de la procréation assistée au Québec. *Enfances, Familles, Générations*, 14, 9-25. Répéré à <http://www.erudit.org/revue/efg/2011/v/n14/1004007ar.html>
- Commission de l'Éthique et de la Science et de la Technologie. (2009). *Avis Éthique et procréation assistée : des orientations pour le don de gamètes et d'embryons, la gestation pour autrui et le diagnostic préimplantatoire*. Répéré à http://www.ethique.gouv.qc.ca/index.php?option=com_content&task=view&id=59&Itemid=1

- Côté, I. (2009). La lesboparentalité : subversion ou reproduction des normes? *Recherches féministes*, 22(2), 25-37.
- Cyr, F., & Carobene, G. (2004). Le devenir des enfants de parents séparés : bilan d'une réalité complexe. Dans M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau, & R. Cloutier (Éds.), *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action* (p. 3-32). Saint-Nicolas, Qc : Presses de l'université Laval.
- Cyrulnik, B. (1993). *Les nourritures affectives*. Paris, France : Odile Jacob.
- Cyrulnik, B. (1997). *Sous le signe du lien : une histoire naturelle de l'attachement*. Paris, France : Hachette.
- D.-Castelli, M., & Goubeau, D. (2005). *Le droit de la famille au Québec (5^e éd.)*. Ste-Foy, QC: Les Presses de l'Université Laval.
- Dany, L., Cannone, P., Dutoit, É., & Favre, R. (2005). Patients et médecins face à la chimiothérapie. *Journal international des représentations sociales*, 2(1), 57-67.
- Daudelin, G. (1997). *La réflexivité dans la connaissance de sens commun. Des représentations sociales des nouvelles techniques de la reproduction d'usagères de la médecine de la reproduction* (Thèse de doctorat inédite). Université de Montréal, Québec, Qc.
- Daudelin, G. (1999). Des savoirs de femmes sur les nouvelles techniques de reproduction. *Recherches féministes*, 12(2), 61-83.
- De Champlain, Y. (2011). L'écriture en recherche qualitative : le défi du rapport à l'expérience. *Recherches qualitatives, Hors-série*(11), 51-67.
- Déchaux, J-H. (2006). Note critique. Les études sur la parenté : néo-classicisme et nouvelle vague. *Revue française de sociologie*, 3(47), 591-619.
- Déchaux, J-H. (2007). *Sociologie de la famille*. Paris, France : La découverte.
- Déchaux, J.-H. (2009). Travail parental et parenté : parlons-nous de la même chose?, *Informations sociales* 4(154), 14-20.
- Delaisi de Parseval, G. (1998). Secret et anonymat dans l'assistance médicale à la procréation avec donneur de gamètes. *Médecine et droit*, 30, 23-30.

- Delaisi de Parseval, G. (2006a). Le sexuel et le parental. Dans D. Coum (Éd), *La famille change-t-elle?* (p. 99-110). Ramonville, France : Érès.
- Delaisi de Parseval, G. (2006b). Pour introduire le débat. À propos d'une histoire d'adoption homoparentale. *Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, 3(173), 13-20.
- Delaisi de Parseval G. (2008). *Famille à tout prix*. Paris, France : Seuil
- Delaisi de Parseval, G. (2009). Secret des origines/inceste/procréation médicalement assistée avec gamètes anonyme. « Ne pas l'épouser ». *Anthropologie et société*, 33(1), 157-169.
- Delaisi de Parseval G., & Collard, C. (2007). La gestation pour autrui. Un bricolage des représentations de la paternité et de la maternité euro-américaines. *L'Homme*, 3(183), 29-53.
- Delaisi de Parseval, G., & Verdier, P. (1994). *Enfant de personne*. Paris, France : Éditions Odile Jacob.
- Deliège, R. (2005). *Anthropologie de la famille et de la parenté*. Paris, France : Armand Colin.
- Dempsey, D. (2004). Donor, father or parent? Conceiving paternity in the Australian family court. *International Journal of Law, Policy and the Family*, 18, 76-102.
- Dempsey, D. (2010). Conceiving and Negotiating Reproductive Relationships : Lesbians and Gay Men Forming Families with Children. *Sociology*, 44(6), 1145-1162. doi: 10.1177/0038038510381607
- Dempsey, D. (2012). More like a donor or more like a father? Gay men's concept of relatedness to children. *Sexualities*, 15(2), 156-174. doi: 10.1177/1363460711433735
- Dépelteau, F. (1998). *La démarche d'une recherche en science humaine*. Saint-Nicolas, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Descoutures, V. (2005). De l'usage commun de la notion de parentalité. Dans A. Cadoret, M. Gross, C. Mérary, & B. Perreau (Éds), *Homoparentalités : Approches scientifiques et politiques* (211-222). Paris, France : Presses Universitaires de France.

- Descoutures, V. (2006). Les « mères non statutaires » dans les couples lesbiens qui élèvent des enfants. *Recherches cliniques et sociologiques sur le couple et la famille*, 173, 71-81.
- Descoutures, V. (2008). *Les mères lesbiennes : contribution à une sociologie de la parentalité*, (Thèse de doctorat inédite), Université Paris Descartes, Paris, France.
- De Singly, F. (2005). *Le soi, le couple et la famille*. Paris, France : Nathan.
- Deslauriers, J.-M. (2002). La paternité à la suite d'une séparation. *Intervention*, 116, 52-61.
- Deslauriers, J.-M., Gaudet, J., & Bizot, D. (2009). Le rôle du père de la Nouvelle-France au Québec de demain. Dans D. Dubeau, A. Devault, & G. Forget (Éds), *La paternité au XXI^e siècle* (p. 15-38). Québec, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative. Guide pratique*. Montréal, QC : Chenelière McGraw-Hill.
- Deslauriers, J.-P. (2005). La recherche qualitative. Dans S. Bouchard, & C. Cyr (Éds), *Recherche psychosociale. Pour harmoniser recherche et pratique*, 2^e éd. (p. 407-429). Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Des Rivières-Pigeon, C., & Ouellet, F. (1997). L'insémination artificielle avec donneur : le père par défaut. *Lien social et politique*, 37, 43-52.
- Desrosiers, H., Juby, H., & Le Bourdais, C. (1997). La diversification des trajectoires parentales des hommes. Conséquences pour la politique du père. *Lien social et politique*, 37, 19-31.
- Devault, A. (2000). *Les besoins des pères sont-ils remplis par les services existants? Les résultats d'une recherche préliminaire menée en Outaouais*. Cahiers du GÉris 2000, Série recherches no11.
- Devault, A., & Dubeau D. (sous presses). La transition à la paternité. Dans F. deMontigny, A. Devault, & C. Gervais, (Éds), *La naissance d'une famille : accompagner les parents et leurs enfants en période périnatale*. Montréal, QC : Chenelière Éducatives.
- Devault, A., Lacharité, C., Ouellet, F., & Forget, G. (2003). Les pères en situation d'exclusion économique et sociale : les rejoindre, les soutenir adéquatement. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 45-58.

- Diamond, L.M., & Butterworth, M. (2009). The Close Relationships of Sexual Minorities. Partner, Friends and Family. Dans C. Smith & N. DeFrates-Densch (Eds), *Research on Adult Learning and Development* (p.350-377), New York, NY : Routledge.
- Dionne, L. (2009). Analyser et comprendre le phénomène de la collaboration entre enseignant par la théorie enracinée : regard épistémologique et méthodologique. *Recherches qualitatives*, 28(1), 76-105.
- Doise, W. (1986). Les représentations sociales : définition d'un concept. Dans W. Doise, & A. Palmonari (Éds), *L'étude des représentations sociales* (p.81-94). Lausanne, France : Delachaux et Niestlé.
- Doise, W. (1990). Les représentations sociales, Dans J.-F. Richard, R. Ghiglione, & C. Bonnet (Éds), *Traité de psychologie cognitive* (vol. III) (p.113-174). Paris, France : Dunod.
- Donovan, C. (2000). Who need a father? Negotiating biological fatherhood in british lesbian families using self-insemination, *Sexualities*, 3(2) : 149-164.
- Dorvil, H., & Benoît, H. (1999). Représentations sociales et conditions de vie des personnes âgées classées malades mentales ou déficientes intellectuelles en résidence d'accueil. *Santé mentale au Québec*, 24(2), 229-252.
- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques psychologiques*, 10(1), 79-86.
- Dubé, M., & Julien, D. (2001). *Le développement des parents homosexuels : état des recherches et prospectives*. Actes du colloque Parentalité gaie et lesbienne: famille en marge? Montréal : ACSM, 39-51
- Dubeau, D. (2002). *État de la recherche portant sur les pères au Canada/Research on fatherhood in Canada*. Rapport de recherche, Réseau ontarien de l'initiative pour l'engagement paternel.
- Dubeau, D., Clément, M.-È., & Chamberland, C. (2005). Le père, une roue du carrosse familial à ne pas oublier ! État des recherches québécoises et canadiennes sur la paternité. *Enfances, Familles, Générations*, 3, 1-23. Répéré à <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/012534ar.html>

- Dubeau, D., & Devault, A. (2009). La mère et le père, du parent au couple parental, Dans C. Lacharité, & J. P. Gagnier (Éds), *Comprendre les familles pour mieux intervenir* (p. 77-100). Montréal, QC : gaëtan morin éditeur.
- Dubeau, D., Devault, A., & Forget, G. (2009). Conclusion générale, Dans D. Dubeau, A. Devault, & G. Forget (Éds), *La paternité au XXI^e siècle* (p. 405-418). Québec, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Dubeau, D., Devault, A., & Paquette, D. (2009). L'engagement paternel, un concept aux multiples facettes, Dans D. Dubeau, A. Devault, & G. Forget (Éds), *La paternité au XXI^e siècle* (p. 71-98). Québec, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Ducharme, M. (2004). *La loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation*. Direction de la législation gouvernementale. Ministère de la Justice du Québec, 1-12.
- Du Chesne, L., & Bradley, B. (2007). The subjective experience of the lesbian (m)other : An exploration of the construction of lesbian maternal identity. *Gay & Lesbian Issues and Psychology Review*, 3(1), 25-33.
- Ducousso-Lacaze, A. (2008). Homoparentalité : quels changements dans la famille? *Pratiques psychologiques*, 14, 17-25.
- Dulac, G. (1997). La configuration du champ de la paternité : politiques, acteurs et enjeux. *Liens social et politique*, 37, 133-143.
- Dunn, G.A. (2000). Opting into motherhood : Lesbian blurring the boundaries and transforming the meaning of parenthood and kinship. *Gender and Society*, 44, 941-947.
- Eideliman, J.-S. (2007). Les anthropologues et l'idéologie du sang. Comment définir la famille? *Informations sociales*, 3(139), 66-77.
- Feuillet-Liger, B. (2008). *Procréation médicalement assistée et anonymat. Panorama international*. Bruxelles, Belgique : Bruylant.
- Fine, A. (2001). Vers une reconnaissance de la pluriparentalité? *Esprit*, 3(273), 40-52.
- Fine, A. (2007). L'apport des familles homoparentales dans le débat actuel sur la construction de la parenté. *L'Homme*, 3(183), 55-76.

- Fine, A., & Martial, A. (2010). Vers une naturalisation de la filiation? *Génèse*, 1, 121-134.
- Fingerman, K.L. (2004). The role of offspring and in-laws in grandparents' ties to their grandchildren. *Journal of Family Issues*, 25, 1026-1049. doi: 10.1177/0192513X04265941
- Folgero, T. (2008) Queer nuclear families? Reproducing and transgressing Heteronormativity. *Journal of Homosexuality*, 54(1-2), 124-149. Doi : 10.1080/00918360801952028
- Forget, G. (2009). La promotion de l'engagement paternel, des archétypes à transformer, une pratique à construire. *Reflets*, 15(1), 79-101. Répéré à <http://www.erudit.org/revue/ref/2009/v15/n1/029588ar.html?vue=plan>
- Fortier, C. (2001). Le lait, le sperme, le dos. Et le sang? Représentations physiologiques de la filiation et de la parenté de lait en islam malékite et dans la société maure. *Cahiers d'études africaines*, 1(161), 97-138.
- Fortier, C. (2005). Le don de sperme et le don d'ovocyte ou « trois font un ». Sexualité, inceste et procréation. Dans P. Bidou, J. Galinier, & B. Juillerat (Éds), *Anthropologie et psychanalyse. Regards croisés* (p. 59-80). Paris, France : Édition EHESS
- Fortier, C. (2009). Quand la ressemblance fait la parenté. Dans G. E Porqueres (Éd), *Défis contemporains de la parenté* (p. 251-276), Paris, France : EHESS.
- Fortin-Pellerin, L. (2006). Contributions théoriques des représentations sociales à l'étude de l'empowerment : le cas du mouvement des femmes. *Journal international des représentations sociales*, 3(1), 57-67.
- Fox, G. L., & Bruce, C. (2001). Conditionnal fatherhood : Identity theory and parental investment theory as alternative sources of explanation of fathering. *Journal of Marriage and Family*, 63, 394-403.
- Fulcher, M., Chan, R. W., Raboy, B., & Patterson, C.J. (2002). Contact with grandparents among children conceived via donnor insemination by lesbian and heterosexual mothers. *Parenting : Science and Practice*, 2(1), 61-76.
- Gaffié, B. (2005). Confrontations des representations sociales et construction de la réalité. *Journal international sur les représentations sociales*, 2(1), 6-19.

- Gagnon, M.-N., & Paquette, D. (2009). La coparentalité dans le système familial. Dans D. Dubeau, A. Devault, & G. Forget (Éds), *La paternité au XXI^e siècle* (p. 123-134). Québec, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Gandsman, A. (2009). L'appel du sang : le débat sur la restitution des enfants de disparus en Argentine post-dictatoriale. *Anthropologie et sociétés*, 33(1), 31-48.
- Garnier, C., Marinacci, L. & Quesnel, M. (2001). Les représentations sociales de l'alimentation, de la santé et de la maladie des jeunes enfants. *Service social*, 53(1), 109-122.
- Gauthier, B. (2009). La structure de la preuve. Dans B. Gauthier (Éd), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte de données* (p.171-198). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Gendron, C., & Dumas, B. (1991). Culture écologique : étude exploratoire de la participation de médias québécois à la construction de représentations sociales de problèmes écologiques. *Sociologie et sociétés*, 23(1) 163-180.
- Gervais, C., De Montigny, F., Azaroual, S., & Courtois, A. (2009). La paternité en contexte migratoire : Étude comparative de l'expérience d'engagement paternel et de la construction de l'identité paternelle d'immigrants magrébins de première et de deuxième génération. *Enfances, Familles, Générations*, 11, 25-43. Répéré à <http://www.erudit.org/revue/efg/2009/v/n11/044120ar.pdf>
- Giddens, A. (1987). *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*. Paris, France : Les Presses Universitaires de France.
- Giordan, A., Girault, Y., & Clément, P. (1994). Introduction, Dans A. Giordan, Y. Girault, & P. Clément (Éds), *Conceptions et connaissances* (p. 9-14). Berne, AL : Peter Lang.
- Giroux, M. (2006). Le droit fondamental de connaître ses origines biologiques : impact des droits fondamentaux sur le droit de la filiation. *Barreau du Québec (numéro thématique hors série)*, 255-294.
- Godelier, M. (2005). *Les métamorphoses de la parenté*. Paris, France : Fayard.
- Goldberg, A.E., & Allen, K.R. (2009). Les perceptions de la participation masculine pour les mères lesbiennes pour le passage à la parentalité. *Politiques sociales et familiales*, 96, 55-70.

- Golombok, S. (2005). Grandir dans une famille lesbienne. Dans M. Gross, *Homoparentalités, états des lieux* (p. 299-305). Ramonville, France : Éditions érès.
- Gonzalez-Rey, F. (2008). Subjectivité sociale, sujet et représentations sociales. *Connexion*, 1(89), 107-119.
- Gouvernement du Canada (2004) *Loi concernant la procréation assistée et la recherche connexe*, 52-53, Elizabeth II, 2004, chapitre 2
- Gouvernement du Québec, Assemblée nationale (2002). *Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation*, Québec. réperé à <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-84-36-2.html>
- Gouvernement du Québec. (2008a). *L'engagement des pères. Le rapport 2007-2008 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance*. réperé à http://www.rvpaternite.org/fr/paternite/documents/rapp_engagement-peres_web5.pdf
- Gouvernement du Québec (2008b). Statistiques officielles sur les prestataires du Régime québécois d'assurance parentale. Québec, Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale. réperé à http://www.cgap.gouv.qc.ca/publications/pdf/stat_RQAP200812.pdf
- Gouvernement du Québec, Assemblée nationale. (2009). Avant-Projet de loi : *Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et d'autorité parentale*. réperé à http://www.assnat.qc.ca/fra/39legislature1/Av-projets/09-fAVPL_Adoption.pdf
- Grelley, P. (2006). Identité et filiation. *Informations sociales*, 3(131), 25-27.
- Gribble, K. D. (2006). Mental health attachment and breastfeeding: Implications for adopted children and their mothers. *International Breastfeeding Journal*, 1(march), 1-15.
- Gross, M. (2009). Être grand-parent dans un contexte homoparental en France : chassez le biologique par la porte, il revient par la fenêtre. *Recherches féministes*, 22(2), 49-61.

- Gross, M., & Mehl, D. (2011). Homopaternité et gestation pour autrui. *Enfances, Familles, Générations*, 14, 95-112. Répéré à <http://www.erudit.org/revue/efg/2011/v/n14/1004011ar.html>
- Guibert, J., & Azria, E. (2007). Anonymat du don de gamètes : protection d'un modèle social ou atteinte aux droits de l'homme? *Journal de gynécologie obstétrique et biologie de la reproduction*, 36(4), 360-368.
- Guimelli, C. (1994). Présentation de l'ouvrage. Dans J.-C. Abric, & C. Guimelli (Éds), *Structures et transformations des représentations sociales* (p.11-24). Neuchâtel, France : Delachaux et Niestlé.
- Guimelli, C. (2001). La fonction d'infirmière, pratiques et représentations sociales. Dans J.-C. Abric (Éd), *Pratiques sociales et représentations* (83-108). Paris Presses Universitaires de France.
- Gutton, P. (2011). *La chambre des amants: la mère, le père, l'enfant*. Paris, France : Odile Jacob.
- Haines, E., & Weiner, E. (2000). « Everybody's got a dad... » Issues for lesbian families in the management of donor insemination. *Sociology of Health and Illness*, 22(4), 477-499.
- Hamel, J. (2000). À propos de l'échantillon. De l'utilité de quelques mises au point. *Recherches qualitatives*, 21, 3-20.
- Hargreaves, K. (2006). Constructing families and kinship through donor insemination. *Sociology of Health & Illness*, 28(3), 261-283.
- Hayden, C.P. (1995). Gender, Genetics, and Generation : Reformulating Biology in Lesbian Kinship. *Cultural Anthropologie*, 10(1), 41-63.
- Herbrand, C. (2011). L'impasse de la pluriparentalité au niveau légal : analyse du projet de « parenté sociale » en Belgique. *Enfances, Familles, Générations*, 14, 26-50. répéré à <http://www.erudit.org/revue/efg/2011/v/n14/1004008ar.html>
- Héritier-Auger, F. (1985). La cuisse de Jupiter. Réflexions sur les nouveaux modes de procréation. *L'Homme*, 94, 5-22.

- Herrmann-Green, L., K., & Gehring, T., M. (2007). The german lesbian family study: Planning for parenthood via donor insemination. *Journal of GLBT Family Studies*, 3(4), 351-395 Doi : 10.1300/J461v03n04_02
- Hird, M., J. (2004). Chimerism, Mosaicism and the Cultural Construction of Kinship. *Sexualities*, 7(2), 217-232.
- Hummel, C., & Perrenoud, D. (2009). Grands - parentalités contemporaines : dans les coulisses de l'image d'Épinal. *Revue française de sociologie*, 2(50), 259-286.
- Iacub, M. (2003). *Le crime était presque sexuel et autres essais de casuistique juridique*. Paris, France : Epel.
- Iacub, M. (2004). *L'empire du ventre : pour une autre histoire de la maternité*. Paris, France: Fayard
- Isaksson, S., Skoog Svanberg, A., Sydsjö, G., Thurin-Kjellberg, A., Karlström, P.-O., Solensten, N.-G., & al., (2011). Two decades after legislation on identifiable donors in Sweden : are recipient couples ready to be open about using gamete donation ? *Human Reproduction*, 26(4), 853-860.
- Jadval, V., Freeman, T., Kramer, W., & Golombok, S. (2009). The experience of adolescents and adults conceived by sperm donation : comparaison by age of disclosure and family type. *Human Reproduction*, 24(8), 1909-1919.
- Jahoda, G. (1988). Critical notes and reflections on «social representations». *European Journal of Social Psychology*, 18(3), 195-209.
- Jodelet, D. (1989). Représentations sociales : un domaine en expansion. Dans D. Jodelet (Éd), *Les représentations sociales* (p.31-61). Paris, France : Presses Universitaires de France.
- Jodelet, D. (1999). *Les représentations sociales*. Paris, France : Les Presses Universitaires de France.
- Jodelet, D. (2006). Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales. Dans V. Hass (Éd), *Les savoirs du quotidien. Transmissions Appropriations, Représentations* (p.235-255). Rennes, France : Les Presses Universitaires de Rennes.

- Jonas, N., Le Pape, M.-C., & Véron, B. (2007). Au nom du sang : amour et filiation. *Informations sociales*, 8(144), 100-107.
- Jones, C. (2005). Looking like a family : Negotiating bio-genetic continuity in british lesbian families using licensed donor insemination. *Sexualities*, 8(2), 221-237.
- Jonhson, S., & O'Connor, E. (2005). Fonctionnement familial des familles gayes et lesbiennes aux États-Unis. Dans M. Gross (Éd), *Homoparentalités, états des lieux* (p.356-363). Ramonville, France : Éditions Érès.
- Joyal, R. (2003). La filiation homoparentale, rupture symbolique et saut dans l'inconnu. Quelques réflexions à la lumière de l'évolution récente du droit de la filiation. Dans P.-C. Lafond, & B. Lefebvre (Éds), *L'Union civile, Nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21e siècle* (pp 307-312), Cowansville, QC : Éditions Yvon Blais.
- Joyal, R. (2005). Comment et pour qui modifier les lois, ou l'art d'oublier le quoi et le pourquoi. L'exemple récent des modifications au droit québécois de la parenté et de la filiation. Dans F.-R. Ouellette, R. Joyal, & R. Hurtubise (Éds), *Familles en mouvance : quels enjeux éthiques?* (p. 157-176). Ste-Foy, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Joyal, R. (2006). Parenté, parentalité, filiation. Des questions cruciales pour l'avenir de nos enfants et de nos sociétés. *Enfances, Familles, Génération*, 5, 1-24. réperé à <http://www.erudit.org/revue/efg/2006/v/n5/015778ar.html>
- Julien, D. (2003). Trois générations de recherches empiriques sur les mères lesbiennes, les pères gais et leurs enfants. Dans P.-C. Lafond, & B. Lefebvre (Éds), *L'Union civile, nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21e siècle* (p.359-384), Cowansville, QC : Éditions Yvon Blais inc,
- Julien, D., Bureau, M-F., & Leblond de Brusmath, A. (2005). Grand-parentalité et homoparentalité au Québec. Dans B. Schneider, M.-C Mietkiewicz, & S. Boyer (Éds), *Grands-parents et grand-parentalité* (p.199-218). Ramonville, France : Éres.
- Julien, D., Fortin, M., & Jodoin, É. (2005). Liens entre les enfants de familles lesboparentales et leurs grands-parents : une analyse comparative entre la France et le Canada. Dans A. Cadoret, M. Gross, C. Mérary, & B. Perreau (Éds), *Homoparentalités : approches scientifiques et politiques* (p.245-260). Paris, France : Presses Universitaires de France.

- Julien, D., Tremblay, N., Leblond de Brumath, A., & Chartrand É. (2001). Structures familiales homoparentales et expériences parentales chez des mères lesbiennes. Dans C. Lacharité, & G. Pronovost (Éds), *Comprendre la famille* (p. 103-120). Montréal, QC : Presses de l'Université du Québec
- Kaufmann, J.-C. (2004). *L'entretien compréhensif*. Paris : Armand Colin.
- Kelly, F (2007). *Transforming law's family : The legal recognition of planned lesbian families* (Thèse de doctorat inédite). Université de Colombie-Britannique, Vancouver, CB
- Kelly, F. (2009). (Re)forming parenthood : The assignment of legal parentage within planned lesbian families. *Ottawa Law Review*, 40(2), 185-224.
- Kirouack, M-C. (2005). Le projet parental et les nouvelles règles relatives à la filiation : une avancée ou un recul quant à la stabilité de la filiation. Dans Service de la formation permanente du Barreau du Québec (Éd), *Développements récents en droit familial, volume 229* (p. 369-503). Cowansville, QC : Éditions Yvon Blais,
- Knaak, S. J. (2010). Contextualising risk constructing choice : Breastfeeding and good mothering in risk society. *Health, Risk and Society*, 12(4), 345-355. Doi : 10.1080/13698571003789666
- Kunstmann, J.-M. (2008). L'assistance médicale à la procréation avec tiers donneur : Remise en cause de l'anonymat? Dans B. Feuillet-Liger (Éd), *Procréation médicalement assistée et anonymat. Panorama international*, (p. 1-37). Bruxelles, Belgique : Bruylant.
- Kvale, S. (1996). *Interviews: an introduction to qualitative research interviewing*. Thousand Oaks, CA : Sage publications.
- Lacharité, C. (2009). L'expérience paternelle entourant la naissance sous l'angle du discours social. *Enfances, Familles, Générations*, 11, i-x. réperé à <http://www.erudit.org/revue/efg/2009/v/n11/044118ar.pdf>
- Lacoste-Dujardin, C. (2000). La filiation par le lait au Maghreb. *L'Autre*, 1(1), 69-76.
- Lacroix, X. (2003). Homoparentalité. *Études*, 3(399), 201-211.
- Laflamme, D. (2007). *Les représentations sociales de la paternité en milieu de pauvreté* (Thèse de doctorat inédite). Université Laval, Québec, QC.

- Lamb, M.E., & Lewis, C. (2004). The development and significance of father-child relationships in two-parents families, Dans M.E. Lamb (Ed), *The role of the father in child development, 4th edition* (p. 272-306). Hoboken, NJ : John Wiley and Sons.
- Lamb, M.E., & Tamis-LeMonda, S. (2004). The Role of the father : An introduction, Dans M.E. Lamb (Ed), *The role of the father in child development, 4th edition* (p. 1-31). Hoboken, NJ : John Wiley and Sons.
- Lambert, S. (2005). Gay and lesbian families : What we know and where to go from here. *The Family Journal : Counselling and Therapy for Couples and Families, 13*(1), 43-51.
- Langevin, L. (2010). Réponse jurisprudentielle à la pratique des mère proteuses au Québec: une difficile réconciliation. *Revue Canadienne de droit de la famille*. réperé à <http://ssrn.com/abstract=1692914>
- L'Archevêque, A., & Julien, D. (2011). Intégration des identités homosexuelle et paternelle chez les pères gais. *Canadian Journal of Behavioral Science\Revue canadienne des sciences du comportement*. doi: 10.1037/a0023815
- Lavallée, C (sous la présidence de). (2007). Pour une adoption à la mesure de chaque enfant. *Rapport du groupe de travail sur le régime québécois de l'adoption*. Ministère de la Justice et ministère de la Santé et des Services sociaux. Réperé à <http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/pdf/adoption-rap.pdf>
- Lavallée, C. (2008). Pour une adoption sans rupture du lien de filiation d'origine dans les juridictions de civil law et de common law. *Informations sociales, 146*, 132-141.
- Leblond de Brumath, A., Julien, D., Fortin M., & Fortier C. (2006). Facteurs décisionnels reliés au statut biologique et au mode de procréation chez des futures mères lesbiennes. *Enfances, Familles, Générations, 5*, 1-25. réperé à <http://www.erudit.org/revue/efg/2006/v/n5/015780ar.html>
- Le Camus, J. (2002). Le lien père-bébé. *Devenir, 2*(22), 145-167.
- Le Camus, J. (2005). *Comment être père aujourd'hui?* Paris, France : Odile Jacob.
- Leckey, R. (2009). « Where the parents are of the same sex » : Quebec's reforms to filiation. *International Journal of Law, Policy and the Family, 23*, 62-82. Doi: 10.1093/lawfam/ebn014

- L'Ecuyer, R. (1990). *Méthodologie de l'analyse développementale des contenus. Méthode GPS et concept de soi*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Le Gall, D. (2003). Filiations volontaires et biologiques. La pluriparentalité dans les sociétés contemporaines. *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 51, 118-123.
- Le Lannou, D. (2010). Secret et anonymat du don de gamètes. *Gynécologie obstétrique et fertilité*, 38(5), 324-331.
- Lenoir, R. (1991). Politique familiale et construction sociale de la famille. *Revue française de science politique*, 41(6), 781-807.
- Levine, N.E. (2008). Alternative kinship, marriage and reproduction. *Annual Review of Anthropology*, 37, 375-389. doi: 10.1146/annurev.anthro.37.081407.085120
- Le Voyer, A.-C. (2003). Quelques illustrations menant au processus de désir d'enfant, à partir d'une enquête de type biographique. *Informations sociales*, 107, 36-43.
- Lévy-Soussan, P. (2002). Travail de filiation et adoption. *Revue française de psychanalyse*, 1(66), 41-69.
- Lévy-Soussan, P. (2005). Facteurs de risque filiatifs dans la situation adoptive. *Revue de droit de l'Université de Sherbrooke*, 35, 407-416.
- Lévy-Soussan, P. (2006). La filiation à l'épreuve de l'adolescence. *Adolescence*, 1(55), 101-110.
- Malacket, M., & Roy, A. (2008). Regards croisés sur la filiation homoparentale de l'enfant né d'une procréation assistée en droit québécois et comparé. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau & É. Pouliot (Éds), *Visages multiples de la parentalité* (p. 387-414). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Marche, G. (2003). Les familles homosexuelles aux États-Unis : dissolution d'un mouvement social ou redéfinition de sa portée politique? *Revue française d'étude américaine*, 97, 99-117
- Marina, S., Marina, D., Marina, F., Fosas, N., Galiana, N., & Jové, I. (2010). Sharing motherhood : biological lesbian co-mothers, a new IVF indication. *Human Reproduction*, 25(4), 938-941. doi: 10.1093/humrep/deq008

- Mariotti, F. (2003). Tous les objets sociaux sont-ils objets de représentations sociales? Questions autour de la pertinence. *Journal international sur les représentations sociales*, 1(1), 2-18.
- Marquet, J. (2010). Couple parental – couple conjugal, multiparenté multiparentalité. Réflexions sur la nomination des transformations de la famille contemporaine. *Recherches sociologiques*, 41(2), 51-74. réperé à <http://rsa.revues.org/244>
- Marre, D., & Bestard, J. (2009). The family body : persons, bodies and resemblance. Dans J. Edwards & C. Salazar (Éds), *European Kinship in the age of biotechnology* (p.64-78). New York, NY : Berghahn Books.
- Marshall, J.L., Godfrey, M., & Renfrew, M.J. (2007). Being a good mother: Managing breastfeeding and merging identities. *Social Science and Medicine*, 65, 2147-2159. réperé à <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0277953607003590>
- Marsiglio, W. (1998). *Procreative Man*. New York, NY : New York University Press.
- Marsiglio, W., Day, D., D., & Lamb, M. E. (2000). Exploring Fatherhood Diversity : Implications for Conceptualizing Father Involvement. *Marriage and Family Review*, 29(4), 269-293.
- Martineau, S. (2007). L'éthique en recherche qualitative : quelques pistes de réflexion. *Recherches qualitatives, Hors-Série*(5), 70-81.
- Martins, E. (2010). *Parentalité sociale et suppléance familiale*. Paris, France : L'Harmattan.
- Mason, J. (2008). Tangible Affinities and the Real Life Fascination of Kinship. *Sociologie*, 42(1), 29-45. doi: 10.1177/0038038507084824
- Mayer, R. & Deslauriers, J.-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, & al. (Éds), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p.159-190). Boucherville, QC : Gaëtan Morin.
- McBride, B.A., Brown, G. L., Bost, K.K., Shin, N., Vaughn, B., & Korth, B. (2005). Paternal Identity, Maternal Gatekeeping, and Father Involvement. *Family Relations*, 54(3), 360-372.
- Mécary, C. (2008). Homosexualité, mariage et filiation : où en sommes-nous? *Informations sociales*, 5(149), 136-149.

- Mehl, D. (2008). *Enfants du don*. Paris, France : Robert Laffond.
- Miles, M.B., & Huberman, A.M. (2003). *Analyse de données qualitatives, 2e éd.* Paris, France : De Boeck Université.
- Millbank, J. (2008). The limits of functional family: Lesbian mother litigation in the era of the eternal biological family. *International Journal of Law, Policy and the Family*, 22(2), 149-177. doi: 10.1093/lawfam/ebn001
- Moliner, P. (1993). Cinq questions à propos des représentations sociales. *Les Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 4(20), 5-14.
- Moliner, P. (1995). Noyau central, principes organisateurs et modèle bi-dimensionnel des représentations sociales. Vers une intégration théorique? *Cahiers internationaux de psychologie sociale*, 28(numéro spécial), 44-55.
- Moliner, P. (2001). Formation et stabilisation des représentations sociales, Dans P. Moliner (Éd), *La dynamique des représentations sociales* (p.13-41). Grenoble, France : Presses Universitaires de Grenoble.
- Moliner, P. et Martos, A. (2005). Une redéfinition des fonctions du noyau central. *Journal international sur les représentations sociales*, 2(1), 89-97
- Moliner, P., Rateau, P., & Cohen-Scali, V. (2002). *Les représentations sociales. Pratiques des études de terrain*. Rennes, France : Presses Universitaires de Rennes.
- Montane, M.-A. (2002). Paroles de leaders : l'entretien semi-directif de recherche est-il adaptable à de nouvelles situations d'enquêtes? Dans P. Blanchard, & T. Ribémont (Éds), *Méthodes et outils des sciences sociales : Innovation et Renouveau* (p.19-34), Paris, France : L'Harmattan.
- Moore, B. (2002). Les enfants du nouveau siècle (libres propos sur la réforme de la filiation. Dans Barreau du Québec, Service de la formation permanente (Éd), *Développements récents en droit familial* (p. 75-112). Cowansville, QC : Éditions Yvon Blais
- Moore, B. (2005). La filiation homosexuelle en droit québécois. *Revue de la recherche juridique*, 1667-1680.

- Morin, M. (2003). La longue marche vers l'égalité des conjoints de même sexe. Dans P.-C Lafond, & B. Lefebvre (Éds), *L'Union civile, Nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21e siècle* (p.63-100). Cowansville, QC : Éditions Yvon Blais.
- Mucchielli, A. (1994). *Les méthodes qualitatives*. Paris, France : Les Presses Universitaires de France.
- Mukamurera, J., Lacourse F., & Couturier, Y. (2006). Des avancées en analyse qualitative : pour une transparence et une systématisation des pratiques. *Recherches qualitatives*, 26(1), 110-138.
- Murat, P. (2005). Les enjeux d'un droit de la filiation : Le droit français et l'ordonnance du 4 juillet 2005. *Informations sociales*, 3(131), 6-21.
- Nadaud, S. (2002). *Homoparentalité. Une nouvelle chance pour la famille?* Paris, France : Fayard.
- Namian, D., (2011), *Vivre, survivre et mourir accompagné : aux frontières de la « vie moindre »*. (thèse de doctorat inédite), UQAM, Montréal, QC.
- Naziri, D., & De Coster, L. (2006). Les processus de paternalité et le passage à la paternité, Dans F. Gillot-de-Vries (Éd), *Les parentalités d'aujourd'hui* (p. 47-68). Bruxelles, Belgique : Presses Universitaires de Bruxelles.
- Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. Sociologies [En ligne], Théories et recherches. réperé à <http://sociologies.revues.org/index993.html>
- Neyrand, G. (2003). L'évolution du regard sur la relation parentale : l'exemple de la France. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 27-44.
- Neyrand, G. (2005). La parentalité d'accueil. *Dialogue*, 1(167), 7-16.
- Nordqvist, P. (2010). Out of sight, Out of mind: Family resemblances in lesbian donor conception. *Sociology*, 44(6), 1128-1144 doi: 10.1177/0038038510381616
- Nordqvist, P. (2011a). "Dealing with sperm": Comparing lesbians' clinical and non-clinical donor conception processes. *Sociology of Health and Illness*, 33(1), 114-129. doi: 10.1111/j.1467-9566.2010.x

- Nordqvist, P. (2011b). Origins and originators: Lesbian couples negotiating parental identities and sperm donor conception. *Culture, health and society*, 1-15 doi: 10.1080/13691058.2011.639392
- Normand, A., Laforest, M., et De Montigny, F. (2009). La perception de l'identité paternelle en période post-natal en fonction du type de suivi prénatal. *Enfances, Familles, Générations*, 11, 44-63. réperé à <http://www.erudit.org/revue/efg/2009/v/n11/044121ar.pdf>
- O'Brien, M. (2004). Social science and public policy perspectives on fatherhood in the European Union, Dans M.E. Lamb (Ed), *The role of the father in child development*, 4th edition (p. 121-145). Hoboken, NJ : John Wiley and Sons.
- Olazabal, I., & Pinazo, S. (2010). Les relations intergénérationnelles au sein de la parenté et des communautés, Dans M. Charpentier, N. Guberman, V. Billette, J.-P. Lavoie, A. Grenier & I. Olazabal (Éds), *Vieillir au pluriel : perspectives sociales* (p. 255-280). Québec, QC : Les Presses de l'Université du Québec.
- Orfali, B. (2003). Des skinheads dans la ville. *Cahiers internationaux de sociologie*, 2(115), 269-291.
- Ouellet, F., & Saint-Jacques, M.-C. (2000). Les techniques d'échantillonnage. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, & al (Éds), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p.71-90). Bourcherville, QC : Gaëtan Morin.
- Ouellette, F.-R. (1998). Les usages contemporains de l'adoption, Dans A Fine (Éd), *Adoptions : ethnologies des parentés choisies* (p.153-176). Paris, France : Maison des sciences de l'homme.
- Ouellette, F.-R. (1999). *Qu'est-ce qu'un père? Qu'est-ce qu'une mère?* Communication présentée dans le cadre du Séminaire du partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles intitulé *Les transformations de la paternité et de la maternité*, Janvier, Montréal
- Ouellette, F.-R. (2000a). L'adoption, entre la protection de l'enfant et le projet parental. *Lien social et politique*, 44, 51-61.
- Ouellette, F.-R. (2000b). Parenté et adoption. *Sociétés contemporaines*, 38, 49-65.
- Ouellette, F.-R., & Dandurand, R.B. (2000). L'anthropologie des parentés euro-américaine. *Anthropologie et sociétés*, 24(3), 5-20.

- Ouellette, F.-R., Joyal, R., & Hurtubise, R. (2005). Regards éthiques sur les transformations familiales. Dans F.-R. Ouellette, R. Joyal, & R. Hurtubise (Éds), *Familles en mouvance: Quels enjeux éthiques?* (p. xiii-xxvii) Sainte-Foy, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Padavic, I., & Butterfield, J. (2011). Mothers, fathers and mathers. Negotiating a lesbian co-parental identity. *Gender & Society*, 25(2), 176-196. doi: 10.1177/0891243211399278
- Pagé, G., Piché, A.-M., Ouellette, F.-R., & Poirier, M.-A. (2008). Devenir parents sans donner naissance. La construction d'un lien avec un enfant en contexte d'adoption. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau & É. Pouliot (Éds), *Visages multiples de la parentalité* (p. 89-122). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.
- Paillé, P. (1994). L'analyse par théorisation ancrée. *Cahiers de recherche sociologique*, 23, 147-181.
- Paillé, P. (2007). La recherche qualitative, une méthodologie de la proximité Dans H. Dorvil (Éd), *Problèmes sociaux T.III. Théories et méthodologies de la recherche*, (p.409-443). Québec, QC : Les Presses de l'Université du Québec.
- Paquette, D. (2004). La relation père-enfant et l'ouverture au monde. *Enfance*, 2, 205-225.
- Paquette, D. (2005). Plus l'environnement se complexifie, plus l'adaptation des enfants nécessite l'engagement direct du père. *Enfances, Familles, Générations*, 3, 1-15. réperé à <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/012533ar.html>
- Paquette, D., Eugène, M.M., Dubeau, D., & Gagnon, M.-N. (2009). Les pères ont-ils une influence spécifique dans le développement des enfants? Dans D. Dubeau, A. Devault, & G. Forget (Éds), *La paternité au XXIe siècle* (p. 15-38). Québec, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Parent, C., Beaudry, M., Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D., Robitaille, C., Boutin, M., & al., (2008). Les représentations sociales de l'engagement parental du beau-père en famille recomposée. *Enfances, Familles, Générations*, 8, 1-17. réperé à <http://www.erudit.org/revue/efg/2008/v/n8/018496ar.html>
- Parent, C., & Brousseau, M. (2008). La parentalité sous la loupe des chercheurs. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau, & E. Pouliot (Éds), *Visages multiples de la parentalité* (p.VII-XVI). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

- Patterson, C. J. (2000). Family relationships of lesbians and gay men. *Journal of Marriage and the Family*, 62, 1052-1069.
- Patterson, C.J., Sutfin, E.L. et Fulcher, M. (2004). Division of labour among lesbian and heterosexual parenting couples : Correlates of specialized versus shared patterns. *Journal of Adult Development*, 11(3), 179-191.
- Patton, D. (2002). *Qualitative research and evaluation methods*, 3^e ed. Newbury, UK: Sage publications.
- Pelka, S. (2009). Sharing motherhood: Maternal jealousy among lesbian co-mothers. *Journal of Homosexuality*, 56, 195-217. doi: 10.1080/00918360802623164
- Philips-Nootens, S. (2005). De l'enfant conçu à l'enfant programmé : quand la liberté s'égaré. 177-192. Dans F.-R. Ouellette, R. Joyal & R. Hurtubise (Éds), *Familles en mouvance : quels enjeux éthiques?* (p. 1477-192) Ste-Foy, QC : Les presses de l'Université Laval.
- Philips-Nootens, S. & Lavallée, C. (2003). De l'état inaliénable à l'instrumentalisation : la filiation en question. Dans P.C. Lafond & B. Lefebvre (Éds), *L'Union civile, nouveaux modèles de conjugalité et de parentalité au 21^e siècle*, (p. 337-358). Cowansville, QC : Éditions Yvon Blais.
- Pineau, J., & Pratte, M. (2006). *La famille*. Montréal, QC : Éditions Thémis.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, J.-P. Deslauriers, L.-H. Groulx, A. Laperrière, R. Mayers, & A.P. Pires (Éds), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 113-169). Montréal, QC : Gaëtan Morin.
- Pleck, J.H., & Masciadrelli, B.P. (2004). Paternal involvement by U.S. residential fathers : Levels, sources, and consequences, Dans M.E. Lamb (Ed), *The role of the father in child development*, 4th edition (p. 222-271). Hoboken, NJ : John Wiley and Sons.
- Plouffe, J.-P. (2007). La promotion de la paternité. *Service social*, 53(1), 41-60.
- Polikoff, N.D. (2009). Equality and justice for lesbian and gay families and relationships. *Articles in Law Reviews & Other Academic Journals*. réperé à http://digitalcommons.wcl.american.edu/facsch_lawrev/82, 61(3), 529-564

- Poulin, C., & Lévesque, M. (1995). Les représentations sociales des étiquettes associées à la maladie mentale. *Santé mentale au Québec*, 20(1), 119-136.
- Pouliot, E., & Saint-Jacques, M.-C. (2005). L'implication des pères dans l'intervention en protection de la jeunesse : Un discours et une pratique qui s'opposent. *Enfances, Familles, Générations*, 3, 1-32. réperé à <http://www.erudit.org/revue/efg/2005/v/n3/012540ar.html>
- Power, J., Perlesz, A., Brown, R., Schofield, M., Pitts, M., McNair, R. & al., (2010). Diversity, tradition and family : Australian same-sex attracted parents and their families. *Gay & Lesbian Issues and Psychology Review*, 6(2), 66-81. Réperé à <http://hdl.handle.net/10536/DRO/DU:30030464>
- Pratte, M. (2005). L'homoparenté en droit québécois : questions et inquiétudes à propos d'une réforme inachevée, Dans F.-R. Ouellette, R. Joyal, & R. Hurtubise (Éds), *Familles en mouvance : quels enjeux éthiques?* (p.193-208) Ste-Foy, QC : Les Presses de l'Université Laval.
- Prieur, N. (2007). La transmission de l'origine dans les nouvelles formes de filiation. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, 1(38), 175-191.
- Quéniart, A. (2003). Présence et affection : l'expérience de la paternité chez les jeunes. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 59-75.
- Quivy, R., & Van Campenhoudt, L. (2006). *Manuel de recherche en sciences sociale*. Paris, France : Dunod.
- Racine, G. (2007). De la production du silence aux invitations à l'échange de savoirs. Le cas des pratiques en travail social. Dans H. Dorvil (Éd), *Problèmes sociaux T.IV : théories et méthodologies de l'intervention sociale* (p. 17-44). Québec, QC : Les Presses de l'Université du Québec.
- Ragone, H. (2004). Surrogate motherhood and american kinship. Dans R. Parkin & L. Stone (Ed), *Kinship and family : An anthropological reader* (p.342-361). Boston, MA: Backwell Publishing.
- Rigaud, D. (2006). Les Deux Pollutions. Une étude pluriméthodologique des images et des peurs associées à la pollution. *Journal international des représentations sociales*, 3(1), 11-23.

- Riggs, D.W. (2008a). Lesbian mothers, gay sperm donors, and community : Ensuring the well-being of children and families. *Health Sociology Review*, 17, 226-234.
- Riggs, D.W. (2008b). Using multinomial logistic regression analysis to develop a model of Australian gay and heterosexual sperm donors' motivations and beliefs. *International Journal of Emerging Technologies and Society*, 6(2), 106-123.
- Ripper, M. (2009). Lesbian parenting through donor insemination: Implications for the hetero-normative family. *Gay & Lesbian Issues and Psychology Review*, 5(2), 81-95. réperé à <http://www.groups.psychology.org.au/Assets/Files/GLIP-Review-Vol-5-No-2.pdf>
- Robert, A. D., & Bouillaguet, A. (1997). *L'analyse de contenu*. Paris, France : Presses Universitaires de France
- Robin, M. (2005). Entre mères et grands-mères... les rapports intergénérationnels après la naissance d'un premier enfant, Dans B. Schneider, M.-C. Mietkiewicz & S. Bouyer (Éds). *Grands-parents et grands-parentalités* (p. 41-57). Paris, France : Érès.
- Robin, M., & Bergonnier-Dupuy, G. (2007). Évolution du regard des chercheurs en psychologie sur le couple et la famille, Dans G. Bergonnier-Dupuy, & M. Robin (Éds), *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles* (p. 19-50). Ramonville, FR : Éditions Érès.
- Roussiau, N., & Bonardi, C. (2001). *Les représentations sociales : états des lieux et perspectives*. Sprimont, Belgique : Pierre Mardaga.
- Rouyer, V. (2008). Coparentalité : un mythe pour quelles réalités ? *Empan*, 4(72), 99-101.
- Rouyer, V., Vinay, A., & Zaouche-Gaudron, C. (2007). Coparentalité : quelle articulation avec la différenciation des rôles parentaux ?, Dans G. Bergonnier-Dupuy, & M. Robin (Éds), *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles* (p. 51-74). Ramonville, FR : Éditions Érès.
- Roy, A. (2003). Le droit de la famille – une décennie d'effervescence législative. *Revue du notariat*, 105, 215-272.
- Roy, A. (2004). La filiation homoparentale : esquisse d'une réforme précipitée. *Enfances, Familles, Générations*, 1, 17p. réperé à <http://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/008896ar.html>

- Roy, A. (2005). Les couples de même sexe en droit québécois ou la quête d'une égalité sans compromis. *Annales de droit de Louvain*, 65(1-2), 29-48.
- Ryan, M., & Berkowitz, D. (2006). *When it takes (more than) two to tango: negotiations of connectedness in lesbian and gay families*. Conférence offerte dans le cadre du congrès annuel de l'American Sociological Association, Montréal, Québec.
- Ryan, M., & Berkowitz, D. (2009). Constructing gay and lesbian families "beyond the closet". *Qualitative sociology*, 32, 153-172. doi: 10.1007/s11133-009-9124-6
- Ryan-Flood, R. (2005) Contested heteronormativities: Discourse of fatherhood among lesbian parents in Sweden and Ireland. *Sexualities*, 8(2), 189-204.
- Saint-Jacques, M.-C. (2001). Spécificité et modes de régulation des familles recomposées. Dans H. Dorvil, & R. Mayer (Éds), *Problèmes sociaux T. II : Études de cas et interventions sociales* (p. 27-46). Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec.
- Saint-Jacques, M.-C., Drapeau, S., Cloutier, R., & Lépine, R. (2003). Dimensions écologiques associées aux problèmes de comportements des jeunes des familles recomposées. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 133-131.
- Saucier J.-F. (2001). L'Occident se questionne sérieusement sur la paternité. *Santé mentale au Québec*, 26(1), 15-26.
- Savoie-Zajc, L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? *Recherches qualitatives*, Hors-série(5), 99-111.
- Savoie-Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Éd), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données* (p.337-360), Québec, QC : Les Presses de l'Université du Québec.
- Schneider, B. (2005). Les « belles-grands-mères » : être « beaux-grands-parents » au sein des familles recomposées. Dans B. Schneider, M.-C. Mietkiewicz & S. Bouyer (Éds). *Grands-parents et grands-parentalités* (p. 41-57). Paris, France : Érès.
- Schneider, D.M. (1980). *American kinship, a cultural account, 2^e edition*. Chicago, IL : University of Chicago Press.
- Seca, J.-M. (2001). *Les représentations sociales*. Paris, France : Armand Colin.

- Short, L. (2007). "It makes the world of difference": Benefits for children of lesbian parents of having their parents legally recognised as their parents. *Gay and Lesbian Issues and Psychology Review*, 3(1), 5-14. réperé à <http://www.groups.psychology.org.au/Assets/Files/GLIP-Review-Vol-3-No-1.pdf>
- St-Cyr Tribble, D., & Saintonge, L. (1999). Réalité, subjectivité et crédibilité en recherche qualitative : quelques questionnements. *Recherches qualitatives*, 20, 113-125.
- Strathern, M. (1992). *After Nature*. Cambridge, UK : Cambridge University Press.
- Strathern, M. (2005). *Kinship, Law and the unexpected. Relatives are always a surprise*. New York, NY : Cambridge University Press.
- Strauss, A.I., & Corbin, J.M. (2004). *Les fondements de la recherche qualitative. Techniques et procédures de développement de la théorie enracinée*. Fribourg, Allemagne : Éditions Saint-Paul.
- Sullivan, M. (2004). *The family of woman. Lesbian mothers, their children, and the unvoicing of gender*. Berkeley, CA : University of California Press.
- Sureau, C. (2008). Du secret des origines à l'anonymat des procréateurs. Dans B. Feuillet-Liger (Éd), *Procréation médicalement assistée et anonymat*. Panorama international, (p.83-94). Bruxelles, Belgique : Bruylant.
- Surtees, N. (2011). Family law in New Zealand: The benefits and costs for gay men, lesbians, and their children. *Journal of GLBT family studies*, 7(3), 245-263. réperé à <http://dx.doi.org/10.1080/1550428X.2011.564945>
- Suter, E. A., Daas, K. L. & Bergen, K. M. (2007). Negotiating lesbian family identity via symbols and rituals. *Journal of family issues*, 29(1), 2647. doi: 10.1177/0192513X07305752
- Svab, Alenka. (2007). New ways of parenting : Fatherhood and parenthood in lesbian Families. *Revija za sociologiju*, XXXVIII(1-2), 43-55.
- Szucs, K.A., Axline, S.E. & Roseman, M.B. (2010). Induced lactation and exclusive breast milk feeding of adopted premature twins. *Journal of Human Lactation*, 26(3), 309-313. doi: 10.1177/0890334410371210
- Tahon, M-B. (2004). *Vers l'indifférence des sexes? Union civile et filiation au Québec*. Montréal, QC : Les Éditions du Boréal.

- Tahon, M.-B. (2006). Nouvelles formes de régulation de la famille au Canada et au Québec: avant-gardisme et marginalisation, *Enfance, Familles, Générations*, 5, 8p. réperé à http://www.efg.inrs.ca/pdf/No05_02Tahon.pdf
- Tahon, M.-B. (2010a). Filiation et universalité : questions à partir du Québec. *Dialogue*, 1(187), 111-125.
- Tahon, M.-B. (2010b). Pluralité dans l'établissement de la filiation au Québec. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 41(2), 25-49.
- Tasker, F. (2005). Lesbian mothers, Gay fathers, and their children : ArReview. *Developmental And Behavioral Pediatrics*, 26(3), 224-240.
- Tasker, F., & Granville, J. (2011). Children's view of family relationships in lesbian-led families. *Journal of GLBT family studies*, 7(1-2), 182-199. doi: 10.1080/1550428X.2011.540201
- Tétrault, M. (2005). *Droit de la famille*, 3^e éd. Cowansville, QC : Yvon Blais.
- Théry, I. (1993). *Le démariage : justice et vie privée*. Paris, France : Odile Jacob.
- Théry, I. (1998). *Couple, parenté et filiation aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*. Paris, France : Odile Jacob
- Théry, I. (2002). Le temps des recompositions. Dans B. Dortier (Éd), *Familles, permanences et métamorphoses* (p.56-61). Auxerre, France : Les Éditions Sciences Humaines.
- Thibault, S. (2009). *Les représentations sociales de la violence conjugale chez les couples de lesbiennes : Points de vue d'actrices sociales qui contribuent à leur construction* (Thèse de doctorat inédite). Université McGill, Montréal, QC.
- Thompson, C. (2005). *Making parents: The ontological choreography of reproductive technologie*. Cambridge, MA : Massachusetts Institute of technology Press.
- Thoueille, E. (2006). Le sacro-sein. De la valeur sacrée de cet organe et de la sécrétion du lait maternel. *Spirale*, 4(40), 77-92.
- Touroni, E., & Coyle, A. (2002). Decision-making in planned lesbian parenting: An interpretative phenomenological analysis. *Journal of Community and Applied Social Psychology*, 12, 194-209.

- Tremblay, G., & Allard, F. (2009). Maintien de l'engagement paternel après la rupture : point de vue de pères et de mères en contexte de pauvreté. *Reflets*, 15(1), 120-142
- Tremblay, P. (2005). Les représentations sociales de la dépression : vers une approche pluriméthodologique intégrant noyau central et principes organisateurs. *Journal international des représentations sociales*, 2(1), 44-56.
- Turcotte, G., Dubeau, D., Bolté, C., & Paquette, D. (2001) Déterminants de l'engagement paternel. *Revue Canadienne de Psychoéducation*, 30, 65-91.
- Turcotte, G., & Gaudet, J. (2009). Conditions favorables et obstacles à l'engagement paternel : un bilan des connaissances, Dans D. Dubeau, A. Devault, & G. Forget (Éds), *La paternité au XXI^e siècle* (p. 39-70). Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Van der Maren, J.-M. (2010). La maquette d'un entretien. Son importance dans le bon déroulement de l'entretien et dans la collecte de données de qualité. *Recherches qualitatives*, 29(1), 129-139.
- Van Egeren, L. A. (2001). Le rôle du père au sein du partenariat parental. *Santé mentale au Québec*, 26(1), 134-159.
- Vanfraussen, K., Ponjaert-Kristoffersen, I & Brewaeys, N. (2003). Family functioning in lesbian families created by donor insemination. *American Journal of Orthopsychiatry*, 73(1), 78-90.
- Vecho, O., Gross, M., & Poteat, V.-P. (2011). Partage des tâches parentales au sein des couples de mères lesbiennes françaises ayant eu recours à une insémination artificielle avec donneur anonyme. *Psychologie française*, 56, 1-18.
- Verdier, P. (2005). Ce que l'adoption nous apprend à propos des enfants qui ne sont pas nés de la sexualité de leurs parents, Dans Gross, M (Éd), *Homoparentalités, état des lieux* (p. 61-69). Ramonville, France : Éditions Érès.
- Vyncke, J., Julien, D., Ryan, B., Jodoin, É., & Jouvin, É. (2008). Familles homoparentales : État des lieux. Dans C. Parent, S. Drapeau, M. Brousseau & È. Pouliot (Éds), *Visages multiples de la parentalité* (p.185-222). Québec, QC : Presses de l'Université du Québec.

- Wanlin, P. (2007). L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens : une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels. *Recherche qualitative, Hors-série(3)*, 243-272.
- Weber, F. (2005). *Le sang, le nom, le quotidien : une sociologie de la parenté pratique*. Paris, France : Édition aux lieux d'être.
- Weber, F. (2006). La genèse des sentiment de filiation : Affiliation symbolique et solidarité quotidienne. *Informations sociales*, 3(131), 30-41.
- Wendland, J., & Gague-Finot, J. (2008). Le développement du sentiment d'affiliation des enfants places en famille d'accueil pendant ou après leur petite enfance. *Médecine et hygiène*, 4(20), 319-345.
- Weston, K. (1991). *Families we choose : Lesbians, gays kinship*. New York, NY : Columbia University Press.
- Weston, K. (1995). Forever is a long time : Romancing the real in gay kinship ideologies. Dans S. Yanagisako, & C. Delaney (Éds), *Naturalizing Power* (87-110). London, UK : Routledge.
- Weston, K. (2005). Families in queer states: The rule of law and the politics of recognition. *Radical History Review*, 93, 122-141.
- Zizzo, G. (2009). Lesbian families and the negotiation of maternal identity through the unconventional use of breast milk. *Gay & Lesbian Issues and Psychology review*, 5(2), 96-109.

APPENDICE A

Formulaires de consentement

Formulaire de consentement pour les mères

Titre provisoire de la recherche : Quel rôle occupe le donneur de sperme connu dans les familles lesboparentales.

Chercheure : Isabel Côté, étudiante au doctorat en service social, Université de Montréal.

Directrice de recherche : Guylaine Racine, professeure agrégée, École de service social

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Nous sollicitons par la présente votre participation à une recherche doctorale qui vise à mieux comprendre le rôle joué par le géniteur d'un enfant conçu dans le cadre du projet parental de deux mères reconnues comme parents de l'enfant dans le cadre de la Loi instituant l'union civile et établissant les nouvelles règles de filiation.

2. Participation à la recherche

Votre participation à ce projet consiste en une entrevue d'une durée d'environ une heure selon le moment et au lieu qui vous conviendra. Lors de cette entrevue, différents thèmes seront explorés, par exemple : vos raisons pour avoir eu recours à un donneur connu, la façon dont s'articule sa relation avec l'enfant. Enfin, vos propos seront enregistrés sur support audio.

3. Confidentialité

Les données recueillies sont entièrement confidentielles. Votre confidentialité sera assurée par l'utilisation d'un code ne permettant pas d'identifier les participants. Également, ni le donneur ni votre conjointe n'auront accès aux informations que vous me transmettez durant l'entrevue. Vos données personnelles ainsi que les enregistrements seront conservés sous clé dans un bureau fermé et les seules personnes qui y auront accès, outre moi, sont ma directrice de thèse et la personne chargée de la transcription. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Vos données et les enregistrements seront détruits sept (7) ans après la fin du

projet. Enfin, il est à noter que la personne chargée de la transcription a signé un formulaire d'engagement à la confidentialité.

L'information reçue des participant(e)s ne sera utilisée qu'à des fins de recherche. À cet effet, il est entendu que les données recueillies pourront être utilisées : a) pour la thèse doctorale; b) pour la rédaction d'articles dans des revues professionnelles et scientifiques; et c) lors de présentations à des colloques professionnels ou scientifiques. Votre nom sera remplacé par un pseudonyme si vos propos se trouvaient rapportés dans l'un ou l'autre de ces travaux.

4. Avantages et inconvénients

Sans vous apporter de bénéfices directs, les résultats de cette étude permettront de faire avancer les connaissances sur les familles lesboparentales qui ont eu recours à un donneur connu. Votre participation permettra également de mieux comprendre le rôle joué par les hommes ayant participé à un projet parental tel que le vôtre.

L'inconvénient le plus probable est de prendre une heure de votre temps pour participer au projet. Aucun préjudice n'est appréhendé.

5. Droit de retrait

Votre participation à cette étude se fait sur une base entièrement volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non et de vous retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Indemnité

Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus et comprendre la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude.

Signature de la doctorante _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Ce projet de recherche est sous la direction de Guylaine Racine, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal. Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la doctorante au numéro de téléphone suivant : (xxx) xxx-xxxx ou à l'adresse courriel suivante : doctorante@institution.ca

Pour toute information additionnelle dont vous auriez besoin, vous pouvez également vous adresser à Guylaine Racine à l'adresse et au numéro de téléphone suivants : École de service social, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal, Qc, H3C 3J7, (xxx) xxx-xxxx, poste xxxx, ou par courriel : directrice@institution.ca

Enfin, toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca. (L'ombudsman accepte les appels à frais virés).

Formulaire de consentement pour les donneurs

Titre de la recherche : *Quel rôle occupe le donneur de sperme connu dans les familles lesboparentales.*

Chercheure : Isabel Côté, étudiante au doctorat en service social, Université de Montréal.

Directrice de recherche : Guylaine Racine, professeure agrégée, École de service social

A) RENSEIGNEMENTS AUX PARTICIPANTS

1. Objectifs de la recherche

Nous sollicitons par la présente votre participation à une recherche doctorale qui vise à mieux comprendre le rôle joué par le géniteur d'un enfant conçu dans le cadre du projet parental de deux mères reconnues comme parents de l'enfant dans le cadre de la *Loi instituant l'union civile et établissant les nouvelles règles de filiation*.

2. Participation à la recherche

Votre participation à ce projet consiste en une entrevue d'une durée de deux heures selon le moment et au lieu qui vous conviendra. Lors de cette entrevue, différents thèmes seront explorés, par exemple : les raisons qui vous ont incité à accepter d'être un donneur connu, la façon dont s'articule votre relation avec l'enfant. Enfin, vos propos seront enregistrés sur support audio.

3. Confidentialité

Les données recueillies sont entièrement confidentielles. Votre confidentialité sera assurée par l'utilisation d'un code ne permettant pas d'identifier les participants. Également, les mères de l'enfant n'auront pas accès aux informations que vous me transmettez durant l'entrevue. Vos données personnelles ainsi que les enregistrements seront conservés sous clé dans un bureau fermé et les seules personnes qui y auront accès, outre moi, sont ma directrice de thèse et la personne chargée de la transcription. Aucune information permettant de vous identifier d'une façon ou d'une autre ne sera publiée. Vos données et les enregistrements seront détruits sept (7) ans après la fin du projet. Enfin, il est à noter que la personne chargée de la transcription a signé un formulaire d'engagement à la confidentialité.

L'information reçue des participant(e)s ne sera utilisée qu'à des fins de recherche. À cet effet, il est entendu que les données recueillies pourront être utilisées : a) pour la thèse

doctorale; b) pour la rédaction d'articles dans des revues professionnelles et scientifiques; et c) lors de présentations à des colloques professionnels ou scientifiques. Votre nom sera remplacé par un pseudonyme si vos propos se trouvaient rapportés dans l'un ou l'autre de ces travaux.

4. Avantages et inconvénients

Sans vous apporter de bénéfices directs, les résultats de cette étude permettront de faire avancer les connaissances sur les familles lesboparentales qui ont eu recours à un donneur connu. Votre participation permettra également de mieux comprendre le rôle joué par les hommes ayant participé à un projet lesboparental.

L'inconvénient le plus probable est de prendre deux heures de votre temps pour participer au projet. Aucun préjudice n'est appréhendé.

5. Droit de retrait

Votre participation à cette étude se fait sur une base entièrement volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non et de vous retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier votre décision. Les renseignements qui auront été recueillis au moment de votre retrait seront détruits.

6. Indemnité

Aucune compensation d'ordre monétaire n'est accordée.

B) CONSENTEMENT

Je déclare avoir pris connaissance des informations ci-dessus et comprendre la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de cette recherche.

Après réflexion, je consens librement à prendre part à cette recherche. Je sais que je peux me retirer en tout temps sans préjudice et sans devoir justifier ma décision.

Signature : _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Je déclare avoir expliqué le but, la nature, les avantages, les risques et les inconvénients de l'étude.

Signature de la doctorante _____ Date : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Ce projet de recherche est sous la direction de Guylaine Racine, professeure à l'École de service social de l'Université de Montréal. Pour toute question relative à la recherche, ou pour vous retirer de la recherche, vous pouvez communiquer avec la doctorante au numéro de téléphone suivant : (xxx) xxx-xxxx ou à l'adresse courriel suivante : doctorante@institution.ca

Pour toute information additionnelle dont vous auriez besoin, vous pouvez également vous adresser à Guylaine Racine à l'adresse et au numéro de téléphone suivants : École de service social, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal, Qc, H3C 3J7, (xxx) xxx-xxxx, poste xxxx, ou par courriel : directrice@institution.ca.

Enfin, toute plainte relative à votre participation à cette recherche peut être adressée à l'ombudsman de l'Université de Montréal, au numéro de téléphone (514) 343-2100 ou à l'adresse courriel ombudsman@umontreal.ca. (L'ombudsman accepte les appels à frais virés).

APPENDICE B

Liste des organismes ayant été contactés pour le recrutement

Informatrice du milieu

- Mona Greenbaum, directrice générale de la Coalition des familles homoparentales (Montréal)

Journalistes

- Marie-Claude Fillion suite à un numéro spécial de Châtelaine sur les lesbiennes en février 2010
- Sylvia Galipeau, La mère blogue (cyberpresse)
- Sonia Bolduc (La Tribune, Sherbrooke). A tenu un blogue qui faisait état des réalités GBL
- Geneviève Proulx (La Tribune, Sherbrooke). Suite à un article publié sur les familles homoparentales

Médias GLBT

- Cité bisexuel(le)
- Fugues
- Sapho magazine
- Lesbo-son

Forum sociaux, blogues, sites internet

- Moi j'ai deux mamans
- Mes deux mamans
- En direct de l'utérus
- Groupe Facebook pour mères lesbiennes et familles homoparentales
- Association des lesbiennes et des gais sur internet
- Forum de la Coalition des familles homoparentales

Organismes communautaires

- Gris-Québec
- Conseil Québécois des gais et lesbiennes.
- Liste Lesbi-Lesbo
- Coalition GLBT Québec
- GRIS Chaudières-Appalaches
- Maison des femmes de Victoriaville
- Regroupement D3 (Regroupement pour la diversité affective, sexuelle et de genre du Bas saint-Laurent)
- Club LGBT Rive-sud
- Karole O'Brien, Directrice de Solidarité lesbienne (Montréal)

Associations étudiantes LGBT

- Association des Gais, Lesbiennes Et Bisexuel(le) de l'Université de Sherbrooke (AGLEBUS) <http://pages.usherbrooke.ca/aglebus/>
- L'Alternative (Université de Montréal)
- Groupe gai de l'Université Laval

APPENDICE C

Guides d'entrevue

Guide d'entrevue Donneurs

Retour sur le formulaire de consentement

Avant de commencer l'entrevue, j'aimerais que vous signiez le formulaire de consentement. Avez-vous des questions ou des préoccupations? Êtes-vous à l'aise à signer le formulaire de consentement?

Information sur le sujet de thèse et rappel des notions de confidentialité

Dans le cadre de ma thèse de doctorat, je m'intéresse au rôle occupé par le donneur connu au sein des familles lesboparentales. Ce qui m'intéresse plus particulièrement c'est la perception qu'ont les mères et le donneur de son rôle dans la structure familiale. Pour l'instant, peu de recherches se sont intéressées à cette expérience du point de vue du donneur. J'aimerais donc discuter avec vous de votre expérience et ensuite, discuter avec les mères de l'enfant.

Durant cette entrevue, trois grands thèmes seront abordés : les facteurs décisionnels qui vous ont incité à accepter d'être un donneur connu, le sens que vous donnez à la paternité et à la parenté ainsi que votre rapport à l'enfant. Vous êtes libre de répondre ou non aux questions proposées ou encore, de proposer d'autres thèmes que vous jugez importants.

J'aimerais enregistrer l'entrevue. Tel que spécifié dans le formulaire de consentement, les enregistrements seront conservés sous clé et ma transcriptrice et moi serons les seules à y avoir accès. Aussi, l'identité de chacune des personnes rencontrées sera tenue confidentielle.

1. Facteurs décisionnels

J'aimerais que vous me parliez de votre histoire avec X et Y qui a conduit à la naissance du bébé

Les questions suivantes ne servent que de points d'ancrage et seront posées seulement si la personne n'y a pas répondu dans son discours

- Comment est-ce que X et Y vous ont approché pour être donneur? Quelle a été votre réaction à ce moment-là?
- Qu'est-ce qui vous a amené à accepter cette proposition? Quelles étaient vos motivations?
- Pour vous, qu'est-ce qu'un donneur (son rôle etc.)? Quelle signification donnez-vous à votre don de sperme? Qu'est-ce que ça représente pour vous?
- Aviez-vous déjà entendu parler de la notion de donneur connu? Connaissez-vous quelqu'un qui avait déjà été donneur ou encore, un couple qui avait fait affaire avec un donneur connu ? Qu'en aviez-vous pensé lorsque vous en avez entendu parlé pour la première fois?
- Auriez-vous accepté de faire ce don dans un contexte d'anonymat? (sans que l'enfant sache qui vous êtes)
- Parlez-moi de l'annonce de la grossesse de X. Vous êtes-vous senti interpellé par la grossesse de X? De quelle façon?
- Comment vous perceviez-vous face à l'enfant à naître? Est-ce que votre perception de l'époque est différente aujourd'hui? En quoi est-elle différente?

2. Le sens donné à la parenté, la parentalité et à la paternité

Comment expliqueriez-vous ce système familial ? La place qu'occupe chacun des adultes auprès de l'enfant ? (Qui sont ses parents)

Les questions suivantes ne servent que de points d'ancrage et seront posées seulement si la personne n'y a pas répondu dans son discours

- Pour vous une famille, c'est quoi? Est-ce que la biologie est importante dans la définition de ce qu'est une famille?
- Comment vous situez-vous dans la dynamique familiale par rapport à X et Y?
- Selon vous, y a-t-il une différence entre la place de X et celle de Y quant à l'enfant?
- Qu'êtes-vous par rapport à l'enfant? Quels mots utilisez-vous pour parler de l'enfant? Quels mots l'enfant utilise-t-il pour parler de vous?
- Qui s'occupe des tâches reliées à l'éducation de l'enfant ? Qui prend les décisions le concernant?
- Lorsque quelqu'un vous demande si vous avez des enfants, que répondez-vous?
- Pour vous un père, qu'est-ce que c'est? En êtes-vous un par rapport à l'enfant?
- Certains disent qu'un père c'est important pour le développement de l'enfant. Qu'en pensez-vous?
- Êtes-vous père d'autres enfants ? Si oui, comment percevez-vous votre paternité en fonction de ces deux contextes? Qu'est-ce qui est semblable? Qu'est-ce qui est différent?
- Certains donneurs font le parallèle entre le don de sperme et le don de sang. Qu'en pensez-vous?

3. Le rapport à l'enfant

Quelle relation entretenez-vous avec l'enfant ?

Les questions suivantes ne servent que de points d'ancrage et seront posées seulement si la personne n'y a pas répondu dans son discours

- Avez-vous des contacts avec l'enfant? Que faites-vous avec l'enfant à ces moments-là?

- Si vous n'avez pas de contacts avec l'enfant, est-ce votre choix? Quelles sont les raisons motivant ce choix?
- Qu'arrive-t-il lorsque vous êtes en désaccord avec X et Y concernant l'éducation de l'enfant ? Avez-vous un exemple à me donner?
- Comment se passent les moments de célébrations tels que Noël, l'anniversaire de l'enfant, votre anniversaire, la fête des pères etc.? Avez-vous des exemples à me donner?
- Comment se passent les événements importants de la vie de l'enfant (premiers pas, entrée à l'école, etc.)? Êtes-vous impliqué?
- Est-ce que l'enfant a des contacts avec les membres de votre famille? Si oui, à quelles occasions? Sinon, est-ce votre choix ou celui des membres de votre famille?

4. Conclusion de l'entrevue

- Pouvoir revenir en arrière, y a-t-il des choses que vous referiez autrement? Pour quelles raisons?
- Advenant que le fait qu'on vous demande à nouveau de faire un don, accepteriez-vous? Pour quelles raisons?
- J'aimerais résumer vos propos (...). Est-ce que cela reflète bien, à votre avis, l'essentiel de vos propos?
- Est-ce qu'il y a un thème que je n'ai pas abordé dont vous aimeriez parler?
- Âge, statuts conjugal et professionnel, revenu annuel, nombre d'enfants, âge des enfants

Remerciements, rappel des notions de confidentialité et de l'importance de sa participation

Guide d'entrevue Mères

Retour sur le formulaire de consentement

Avant de commencer l'entrevue, j'aimerais que vous signiez le formulaire de consentement. Avez-vous des questions ou des préoccupations? Êtes-vous à l'aise à signer le formulaire de consentement?

Information sur le sujet de thèse et rappel des notions de confidentialité

Dans le cadre de ma thèse de doctorat, je m'intéresse au rôle occupé par le donneur connu au sein des familles lesboparentales. Ce qui m'intéresse plus particulièrement c'est la perception qu'ont les mères et le donneur de son rôle dans la structure familiale. Pour l'instant, peu de recherches se sont intéressées à cette expérience du point de vue du donneur. J'aimerais donc discuter avec vous, votre conjointe et le donneur de votre expérience.

Durant cette entrevue, trois grands thèmes seront abordés : les facteurs décisionnels qui vous ont incités à recourir à un donneur connu, le sens que vous donnez à la paternité et à la parenté ainsi que le rapport du donneur à l'enfant. Vous êtes libre de répondre ou non aux questions proposées ou encore, de proposer d'autres thèmes que vous jugez importants.

J'aimerais enregistrer l'entrevue. Tel que spécifié dans le formulaire de consentement, les enregistrements seront conservés sous clé et ma transcriptrice et moi serons les seules à y avoir accès. Aussi, l'identité de chacune des personnes rencontrées sera tenue confidentielle.

1. Facteurs décisionnels

J'aimerais que vous me parliez de votre histoire avec Z qui a conduit à la naissance du bébé

Les questions suivantes ne servent que de points d'ancrage et seront posées seulement si la personne n'y a pas répondu dans son discours

- Quelles sont les raisons qui vous ont amené à avoir un enfant à l'aide d'un donneur connu plutôt qu'un donneur anonyme?
- Aviez-vous déjà entendu parler de la notion de donneur connu? Connaissez-vous quelqu'un qui avait déjà été donneur ou encore, un couple qui avait fait affaire avec un donneur connu ? Qu'en aviez-vous pensé lorsque vous en avez entendu parler pour la première fois?
- Connaissez-vous la Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation? Qu'en connaissez-vous? Comment en avez-vous entendu parler?
- Est-ce que le fait de pouvoir être légalement reconnues toutes les deux a eu une influence sur votre décision d'avoir recours à un donneur connu? Pouvez-vous expliquer pourquoi?
- Qu'est-ce qui fait que vous avez choisi Z en particulier? Aviez-vous abordé d'autres hommes avant lui?
- Pour vous, qu'est-ce qu'un donneur (son rôle etc.)? Quelle signification donnez-vous au don de sperme de Z?
- A-t-il été impliqué d'une quelconque manière pendant la grossesse ? Si oui, parlez-moi de l'expérience. Sinon, quelles sont les raisons ayant motivé ce choix?

2. Le sens donné à la parenté, la parentalité et la paternité

Comment expliqueriez-vous votre système familial ? La place qu'occupe chacun des adultes auprès de l'enfant ? (Qui sont ses parents)

Les questions suivantes ne servent que de points d'ancrage et seront posées seulement si la personne n'y a pas répondu dans son discours

- Pour vous une famille, c'est quoi? Est-ce que la biologie est importante dans la définition de ce qu'est une famille?
- Comment percevez-vous le rôle de Z face à l'enfant? Où se situe-t-il dans la dynamique familiale?
- Comment différenciez-vous le rôle de Z du vôtre et de celui de votre conjointe face à l'enfant?

- Votre conjointe et vous avez-vous un rôle différent face à l'enfant? (qui est la mère de l'enfant? Pourquoi?)
- Quels mots utilisez-vous pour parler de Z à l'enfant? Et l'enfant, quels mots utilise-t-il pour parler de Z?
- Qui s'occupe des tâches reliées à l'éducation de l'enfant ? Qui prend les décisions le concernant?
- Qu'arrive-t-il lorsque Z est en désaccord avec votre conjointe et vous concernant l'éducation de l'enfant ? Avez-vous un exemple à me donner?
- Pour vous un père, qu'est-ce que c'est? En est-il un par rapport à l'enfant?
- Certains chercheurs disent qu'un père, c'est important pour le développement de l'enfant. Qu'en pensez-vous?

3. Le rapport à l'enfant

J'aimerais que vous me parliez de la relation entre l'enfant et Z.

Les questions suivantes ne servent que de points d'ancrage et seront posées seulement si la personne n'y a pas répondu dans son discours

- A-t-il des contacts avec l'enfant? Sinon, est-ce son choix, le vôtre? Est-ce important pour vous?
- Avez-vous eu des désaccords quant à son rôle auprès de l'enfant?
- Comment se passent les moments de célébrations tels que Noël, l'anniversaire de l'enfant, votre anniversaire, celui de votre conjointe, celui de Z, la fête des Pères etc.?
- Comment se passent les événements importants de la vie de l'enfant (premiers pas, entrée à l'école, etc.)? Est-il impliqué?
- Est-ce que l'enfant a des contacts avec les membres de la famille de Z? Si oui, à quelles occasions? Sinon, est-ce votre choix, le sien ou celui des membres de sa famille?

- Certains donneurs disent que de donner du sperme pour un enfant, c'est comme donner du sang. Qu'en pensez-vous?

4. Conclusion de l'entrevue

- Pouvoir revenir en arrière, y a-t-il des choses que vous referiez autrement? Pour quelles raisons?
- J'aimerais résumer vos propos (...). Est-ce que cela reflète bien, à votre avis, l'essentiel de vos propos?
- Est-ce qu'il y a un thème que je n'ai pas abordé dont vous aimeriez parler?
- Âge, statut conjugal et professionnel, revenu annuel, nombre d'enfants, âge des enfants

Remerciements, rappel des notions de confidentialité et de l'importance de sa participation

APPENDICE D

Grille de codification

1. Représentations de la parentalité

Les éléments servant de base à l'élaboration des représentations de la parentalité des mères et des donneurs.

1.1 Le projet parental

Ce que les mères expriment quant au couple comme base de l'unité familiale. Les discours liés à l'intentionnalité d'avoir des enfants.

- L'enfant comme projet parental du couple lesbien ;
- Le désir d'enfant.
- Les réflexions entourant la concrétisation du projet
- Les réflexions entourant le donneur connu vs anonyme

1.2 La quotidienneté

Ce que les mères et les donneurs expriment et qui met de l'avant l'affectivité et la temporalité pour définir les liens parents-enfants. Les discours sur l'exercice des rôles parentaux actualisés par la prise en charge journalière des enfants de telle sorte à répondre à leurs besoins physiques, affectifs, matériels et psychologiques.

- Les soins et activités liés à la prise en charge quotidienne ;
- La prise de décision concernant l'enfant ;

1.3 La place de la mère sociale

Ce que les mères et le donneur expriment quant au rôle de la mère sociale, ce qui la distingue ou l'assimile à la mère biologique. Les inquiétudes exprimées par la mère sociale quant à son rôle et sa place auprès des enfants.

- L'asymétrie entre les deux mères
- Le développement de l'identité maternelle

1.4 Les termes d'adresse

Les mots qui sont utilisés pour désigner la mère biologique, la mère sociale et le donneur.

- Utilisation de mots de parenté symétrique pour nommer les mères
- Utilisation de mots de parenté asymétriques
- Création de mot spécifique pour nommer la co-mère
- Utilisation de mots de parenté pour désigner le donneur (papa, oncle, parrain); neutre (prénom); lié à la fonction (donneur, géniteur) ;

2. Représentations de la parenté

Les éléments servant de base à l'élaboration des représentations de la parenté des mères et des donneurs.

2.1 L'aménagement de la substance

Ce que les mères et les donneurs expriment concernant l'idée d'une substance partagée entre les différents membres d'un groupe familial de telle sorte à créer une identité commune.

- L'utilisation d'un même donneur pour créer des liens de parenté au sein d'une fratrie ;
- Le recours à un donneur biologiquement/ethniquement rattaché à la mère sociale;
- Le co-allaitement ;
- L'héritage génétique.

2.2 La filiation et la Loi instituant l'union civile et les nouvelles règles de filiation

Ce que les mères et les donneurs expriment concernant la loi. La source de leur connaissance, l'impact de la loi sur la décision des mères de recourir à un donneur connu et sur les motivations d'acceptation du donneur. Ce qui a trait à la filiation légale de l'enfant.

2.3 La famille élargie

Ce que le donneur et les mères expriment quant aux contacts de l'enfant avec les grands-parents. Les représentations qu'ont les grands-parents de leur rôle. Les contacts

entretenus entre l'enfant et la famille du donneur. La réaction de la famille du donneur quant à son don. La façon que les mères conçoivent le rôle des parents du donneur.

3. Représentations de la paternité

Les éléments servant de base à l'élaboration des représentations de la paternité des mères et des donneurs.

3.1 Les normes et valeurs sociales

Propos émis par les mères et les donneurs quant aux normes et valeurs sociales concernant le rôle du père. Leur compréhension de ces normes et valeurs ainsi que la mise à distance ou l'appropriation de ces normes.

3.2 L'importance du père dans le développement de l'enfant

Ce qui traduit la compréhension que les donneurs et les mères ont de l'importance du père pour le développement de l'enfant et leur appréciation de cette compréhension.

- Le rôle du père ;
- Son importance dans le développement cognitif/affectif/intellectuel/physique des enfants ;
- Son importance dans la conformité des enfants aux stéréotypes sexuels et aux rôles genrés ;
- Le tiers séparateur ;
- Le modèle masculin.

3.3 L'identité paternelle

Ce que le donneur exprime concernant sa façon de se représenter qui il est par rapport à l'enfant. Les discours utilisés pour expliquer son rôle aux gens de son entourage.

- Comment il se perçoit face à l'enfant ;
- Comment il explique sa position à son entourage ;

4. *La mise en pratique du rôle du donneur*

Ce que les donneurs et les mères expriment comme faisant partie du rôle du donneur par rapport aux enfants, ou des responsabilités qui s'y rattachent.

4.1 La période précédant la conception de l'enfant

Ce que les donneurs et les mères expriment concernant la façon dont le don s'est actualisé. Ce qui a été convenu au départ comme étant le rôle du donneur. Les discussions à cet effet.

- La demande initiale (comment cela s'est passé) ;
- Les attentes de chacun et chacune ;
- La réflexion et les motivations du donneur ;
- Le contrat ;

4.2 L'engagement du donneur dans le processus

Les conduites du donneur démontrant son engagement envers les mères lors des dons ainsi qu'envers l'enfant. Les éléments qui traitent de :

- Du processus du don (durée, méthode, nombre d'enfants prévus au départ, impacts sur la vie affective et sexuelle du donneur, implication de son/sa conjoint(e)) ;
- De la grossesse et de l'accouchement (intérêt, présence, réactions) ;
- De la prise en charge de l'enfant advenant le décès des mères ;
- De la projection du donneur dans l'avenir.

4.3 Relation donneur-enfant

Ce que le donneur exprime quant à l'établissement du lien avec l'enfant. Ce que les mères expriment quant à leur désir d'implication du donneur.

- Émotions ressenties lors de la première rencontre à l'enfant ;
- Ambiguïté quant au niveau d'engagement désirable (doit-il s'impliquer moins, davantage?) ;
- Activités que le donneur fait avec l'enfant ;

- La participation du donneur lors d'évènements rituels ou sociaux.